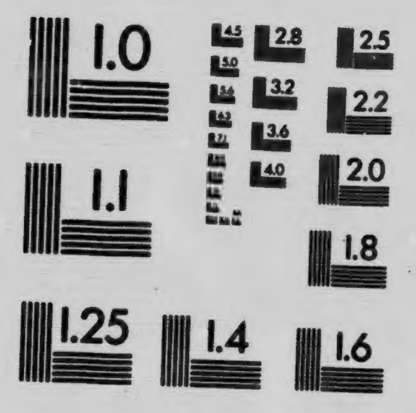
3

1
2
3

2	3
5	6

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





MANDEMENTS
LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

PUBLIÉS DANS LE

DIOCÈSE DE MONTRÉAL

DEPUIS SON ÉRECTION

TOME DOUZIÈME

MONTREAL
ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS DE L'ARCHEVÊCHÉ
419 ET 421, RUE SAINT-PAUL

1907

Permis d'imprimer :

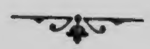
† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

AVIS DES ÉDITEURS

A la suite des *Mandements et Lettres Pastorales* de la dernière partie de l'administration de feu Mgr Fabre, et de ceux aussi qui ont été donnés au diocèse pendant la vacance du siège, nous publions, en appendice, pour compléter ce présent volume, une série de documents qui intéressent hautement la vie de l'église de Montréal.

Ils sont extraits de notre *Semaine religieuse* diocésaine et ont [illegible] pour la plupart, à la carrière du regretté arc[illegible] à celle du vicaire-général qui administra *sede vacante* et qui devait suivre si rapidement dans la tombe feu Mgr Fabre, le très révérend M. F. Bourgeault. Les derniers annoncent l'élection et le sacre de Mgr Bruchési.

Et ainsi se complètera le tome douzième de la collection des *Mandements et Lettres Pastorales*, le treizième devant se rapporter à l'administration de l'archevêque actuel.



MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

ADMINISTRATION

DE

MGR EDOUARD-CHARLES FABRE

3e ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

No 134

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — Inauguration de la nouvelle cathédrale.
II — Le 1er mai à la cathédrale.
III — Lettre collective sur l'éducation.
IV — Quête de l'œuvre des missionnaires agricoles et de la colonisation.
V — Assemblées dans les églises.
VI — Société générale de colonisation et de rapatriement.
VII — Ampoules pour les saintes huiles.
VIII — Messe chantée deux fois le même jour.
IX — Messes de la Saint-Marc et du deuxième jour des Rogations.
X — Annonce annuelle des suppléments.
XI — Œuvres diocésaines pour l'année 1893.
XII — Mémoire de Mgr Taché.

Archevêché de Montréal,
30 mars 1894.

I

INAUGURATION DE LA NOUVELLE CATHÉDRALE

Mes chers collaborateurs,

L'inauguration de la nouvelle cathédrale a eu lieu le jour de Pâques, au milieu d'un immense concours de fidèles. Quoique les travaux ne fussent pas encore complètement terminés, nous avons voulu profiter de cette fête, la plus solennelle de l'année liturgique, pour ouvrir au culte un temple dont les proportions grandioses et le merveilleux ensemble en font l'un des plus beaux de l'Amérique.

Inutile de rappeler ici tout ce qui se rattache au passé de cette œuvre qui a coûté des sommes considérables et a demandé tant de sacrifices. En jetant un regard sur les phases si diverses qu'elle a traversées, sur les obstacles multiples qu'elle a rencontrés, sur les craintes qu'elle a inspirées, comme aussi sur les dévoûments sans borne qu'elle a suscités, ne sommes-nous pas obligés de reconnaître qu'elle est vraiment l'œuvre de Dieu ? *Digitus Dei est hic.*

A Dieu donc nous devons, avant tout, rendre grâces d'avoir bien voulu bénir dans ses débuts et ses développements progressifs et couronner de succès une entre-

prise qui restera pour le diocèse de Montréal un monument d'honneur et de gloire.

Pour accomplir son œuvre, Dieu s'est servi de la générosité des uns, des talents, du zèle, de l'activité, de l'esprit de sacrifice des autres. A tous, j'offre ici l'expression de ma vive et affectueuse reconnaissance, laissant à Celui qui ne perd pas le souvenir d'un simple verre d'eau donné en son Nom, le soin de récompenser leurs mérites et leurs vertus.

Il nous a été impossible, chers collaborateurs, de mener à bonne fin les travaux de la nouvelle cathédrale sans prendre sur nos charges de lourdes responsabilités au point de vue des finances. La corporation épiscopale ne saurait rencontrer seule ces obligations. Nous comptons donc plus que jamais sur vos aumônes et sur celles des fidèles. Que votre zèle ne se ralentisse point, et sachez faire comprendre à vos paroissiens la nécessité de contribuer au paiement des dettes et aux frais d'entretien d'une église qui est l'église-mère de toutes celles du diocèse.

II

Le 1er mai à la cathédrale

Le jour de Pâques étant peu favorable à une réunion du clergé, j'ai cru rencontrer vos intentions en vous invitant cordialement à venir fêter en famille l'anniversaire de ma consécration épiscopale qui sera célébré

dans la nouvelle cathédrale le 1er mai prochain. Les communautés religieuses d'hommes et de femmes sont priées d'envoyer une députation de quelques-uns de leurs membres. Ce jour-là, nous prendrons définitivement possession du temple—dont la consécration solennelle aura lieu aussitôt que les circonstances le permettront—et à cette occasion nous chanterons le *Te Deum.*

III

Lettre collective sur l'éducation

Avec la présente circulaire, je vous adresse une lettre collective de Nos Seigneurs les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa sur l'éducation au sein de la famille et dans les écoles. C'est un document de la plus haute importance et qui intéresse toutes les classes sociales. Les devoirs des parents chrétiens envers leurs enfants au point de vue de la triple éducation physique, intellectuelle et morale, les qualités que doit avoir cette éducation, les défauts à éviter, les précautions à prendre, les moyens à employer pour arriver au but, tout y est traité dans les moindres détails. On y retrouve de même, du moins quant aux lignes principales, les grandes thèses canoniques sur la question si délicate des droits de l'Église en matière d'éducation primaire et supérieure, l'exposé abrégé des immenses services que la religion a

rendus à la société dans l'enseignement, comme aussi la reconnaissance des droits et des prérogatives de l'État telle que l'admet la raison catholique.

Afin que cette lettre pastorale, si opportune à l'heure présente, se répande dans les villes et dans les campagnes et que les fidèles, en la relisant souvent, s'en pénètrent et s'efforcent de conformer leur conduite privée et publique aux précieux enseignements qu'elle renferme, on en a fait une édition populaire. C'est une brochure d'une centaine de pages, petit format, dont vous pourrez vous procurer des exemplaires aux bureaux de la chancellerie à raison de trois dollars le cent. Je vous engage fortement, chers collaborateurs, à vous faire les propagateurs zélés de cette lettre dont nous attendons les plus heureux fruits.

IV

Quête de l'Œuvre des missionnaires agricoles et de la colonisation

L'épiscopat de la province de Québec, dans une lettre collective, en date du 6 janvier dernier, a recommandé d'une manière spéciale l'œuvre des missionnaires agricoles et en a démontré l'importance au point de vue de l'agriculture, de l'émigration et de la colonisation. Afin d'assurer à cette œuvre les ressources nécessaires à sa subsistance et à son développement, Nos Seigneurs ont

ordonné que chaque année, dans toutes les églises et chapelles où se célèbre l'office divin, il sera fait une quête qui remplacera celle de la colonisation dans les diocèses où cette dernière est en usage jusqu'à présent.

Dans le diocèse de Montréal, on fera cette quête, non plus le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, mais le troisième dimanche après Pâques, fête du patronage de saint Joseph.

Exhortez les fidèles à donner généreusement, démontrez-leur qu'il y va de leurs plus chers intérêts et insistez sur les heureux résultats que l'œuvre des missionnaires agricoles est destinée à produire dans nos campagnes, si on veut l'encourager comme elle mérite de l'être. Le pays sera d'autant plus prospère, que l'agriculture sera poussée avec plus de vigueur dans la voie du progrès, voie ouverte si large et rendue si facile par les progrès de la science contemporaine.

Il est à désirer que, par son dévouement et son activité, le clergé reste à la tête du mouvement agricole et prouve ainsi, une fois de plus, son zèle infatigable à travailler et à se dépenser au service de la cause nationale.

Le produit de la quête devra être envoyé le plus tôt possible à l'archevêché.

V

Assemblées dans les églises

C'est par un malentendu qu'une assemblée des mis-

sionnaires agricoles a été tenue dans l'une des églises du diocèse. La sainteté du temple défend qu'on s'y permette ce genre de réunions. Le prêtre peut bien parler en chaire de l'agriculture et de la colonisation, mais il ne convient pas que l'on fasse de l'église un théâtre où laïques et prêtres sont appelés à traiter le sujet d'une manière profane et étrangère au culte religieux. Je défends donc absolument que la chose se renouvelle sous quelque prétexte que ce soit.

VI

Société générale de colonisation et de rapatriement

La Société générale de colonisation et de rapatriement pour la province de Québec doit envoyer prochainement au secrétaire de chaque municipalité un tableau qu'elle a préparé pour servir au remplissage des cadres des vieilles paroisses. Vous êtes priés d'insister auprès de celui-ci pour qu'il fournisse certains renseignements demandés et indispensables au but que poursuit cette société.

VII

Ampoules pour les saintes huiles

Suivant les recommandations déjà faites, les ampoules destinées à recevoir les saintes huiles, ne doivent être

envoyées à l'archevêché qu'après avoir été purifiées avec soin. Cette année encore, j'ai constaté des négligences sur ce point. A l'avenir, on refusera de donner les saintes huiles à ceux qui enverront des ampoules non purifiées.

VIII

Messe chantée deux fois le même jour

Veuillez vous rappeler que les règles liturgiques défendent de chanter deux fois, le même jour, la même messe dans une église. Il n'y a d'exception que pour la messe des morts.

IX

Messes de la Saint-Marc et du deuxième jour des Rogations

Cette année, la messe de la Saint-Marc sera chantée à la Nativité d'Hochelaga et celle du deuxième jour des Rogations (1 mai) à la cathédrale. Les messieurs du clergé de la ville sont priés d'indiquer ce changement dans leur *Ordo*, et comme par le passé, ils se feront un devoir d'assister à ces messes.

X

Annonce annuelle des suppléments

Le supplément, imposé régulièrement par l'évêque,

n'oblige pas moins en conscience que la dîme elle-même. Il arrive cependant trop souvent, que les fidèles semblent l'oublier, ceux d'entre eux surtout qui, dans les villes, assistent aux offices divins dans les chapelles ou églises non paroissiales. Pour éviter tout malentendu à cet égard, désormais, dans toutes les églises et chapelles de la ville on annoncera, chaque année, au temps des pâques, l'obligation qu'il y a pour ceux à qui il a été imposé, de payer le supplément tel qu'ordonné par l'évêque et dans le temps déterminé par le décret. Que les confesseurs veuillent bien en tenir compte.

XI

Œuvres diocésaines pour l'année 1893

En prenant connaissance du tableau des œuvres diocésaines pour l'année 1893, vous remarquerez que plusieurs paroisses ou ne figurent nullement sur ce tableau, ou n'y figurent que pour l'une ou l'autre de ces œuvres. Vous savez cependant qu'il y a obligation grave de faire dans vos églises les quêtes recommandées par le Souverain-Pontife ou par les évêques. Hâtez-vous donc de vous mettre en règle sur ce point et ayez le soin d'adresser à temps le produit de ces quêtes, de manière à ce qu'on puisse en prendre note avant le 31 décembre de chaque année.

XII

Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles du Nord-Ouest

Ce mémoire, du plus haut intérêt, vient d'être publié en brochure. Je vous engage à vous le procurer ; il contient des renseignements précieux et jette une vive lumière sur l'une des questions les plus graves de l'heure présente.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD-CHS, arch. de Montréal.

Œuvres diocésaines reçues du 1er janvier 1893 au 1er janvier 1894

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Inde.
Notre-Dame	$35.00	$22.15	$35.00	$30.00	$30.75
Saint-Jacques (Cité)	40.43	24.11	21.40	20.00	22.25
Saint-Patrice	45.65		36.72	26.49	50.18
Sainte-Brigide			12.00		13.00
Sacré-Cœur	20.00	7.50	9.00	8.00	20.00
Saint-Vincent (Cité)		6.25	7.00	6.00	5.50
Saint-Jean-Baptiste				14.18	
Très-Saint-Enfant-Jésus, Mile End	15.80	4.20	8.00		
Hochelaga			10.50	13.00	
Saint-Louis	28.15	31.23	14.05	7.66	
Notre-Dame-de-Grâce	16.25	7.75	12.50	8.00	24.46
Saint-Henri à Montréal	9.00			6.00	
Sainte-Cunégonde	11.87	6.83	25.55		4.00
Saint-Gabriel (Cité)		4.75	7.00		
Côte Saint-Paul	2.00	2.50	1.40	2.70	3.00
Saint-Charles					
Saint-Antoine	15.00	8.00	15.00		10.00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	16.00	8.00	14.00	7.50	7.50

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Saint-Pierre	$34.96	$24.28	$20.10	$24.00	$37.19
Saint-Grégoire-le-Thaumaturge			13.22	3.28	
La Miséricorde	5.00	5.00	2.00	4.00	4.00
Le Bon-Pasteur	4.00	4.00	3.75	4.30	
Grand Sémina're	35.46		13.25	22.25	8.25
Collège de Mo..tréal	30.00	10.00	10.00	10.00	
La Cathédrale	37.77	7.53	14.00	15.18	16.00
Saint-Joseph (Cité)	24.78	11.86	14.63	9.49	
Sainte-Anne "	51.85	6.73	10.00	10.50	
Très Saint-Nom-de-Jésus	6.30	2.93	4.20	2.89	2.71
Notre-Dame-de-la-Merci					
Lachine	27.90	17.10	14.75	13.75	24.00
Sault-au-Récollet	7.25	4.00	7.00	3.00	12.00
Saint-Laurent	15.00	10.00	15.00		14.00
Joliette					
Ile Bizard	1.05	0.90		1.00	
Saint-Zénon	0.88	0.15	0.50	0.35	0.45
Pointe-Claire	1.50	2.12	2.70	1.75	2.75
Sainte-Geneviève	6.77	5.30	2.00	10.00	9.00

Pointe-Claire	1.50	2.12	2.70	1.75	2.75
Sainte-Geneviève	6.77	5.30	2.00	10.00	9.00

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Terre-Sainte	Abolit. de l'Esclavage	Séminaire des Indes
Sainte-Anne du Bout de l'Ile	$ 6.66	$ 6.86	$ 9.06	$ 5.16	$ 6.39
Pointe-aux-Trembles	7 43	2.18	3.50	2.50	3.15
Rivière-des-Prairies	10.00	4.00	3.50	4.00	5.00
Saint-Martin	7.50	5.00	5.00	5 50	7.50
Saint-François de-Sales	13.26	5.21	6.06	6.60	11.00
Saint-Vincent (Ile-Jésus)	8.00	7.00	17.00	7.00	21.00
Longue-Pointe	6.70	2.90	3.25	3.20	4.40
Sainte-Dorothée	3.50	1.50	3.00		5.25
Sainte-Rose	21.11	8.25	9.00	5.39	12.50
Annonciation d'Oka	5.80	0.85		1.75	4.50
Saint-Joseph-du-Lac	1.50	2.00	2.00	2.00	2.00
Saint-André	2.45	4.55		3.50	4.50
Saint-Eustache	13.00	4.70	4.50	7.00	
Saint-Placide	3.20	2.25	2.55	1.53	4.40
Saint-Augustin	8.90	4.50	5.90	6.85	
Saint-Colomban	0.68	0.89	0.81	1.03	
Saint-Benoît	3.25	2.00	2.75	2.00	3.50
Saint-Hermas	4.94	0.60	1.70	2.16	4.00
Lachûte		3.00	4.25	3.25	3.25

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Sainte-Scholastique	$ 6.15	$5.60	3.50	6.00	7.00
Sainte-Monique	5.75	3.90	9.25	4.15	5.35
Saint-Sauveur	2.13	1.94	2.33	2.00	4 35
Saint-Janvier	2.55	1.50	1.80	1.25	3.75
Rawdon	2.75	1.50	3.00	2.00	3 00
Saint-Alexis	2.75	1.25	4.00	4.00	4.00
Sainte-Julienne		1.25	4.00	0.60	6.65
Saint-Paul-de-Joliette	5.00	5.50	4.50		7.00
Saint-Thomas	7.00	2.00	3.50	3.00	3.00
Saint-Côme	1.13	0.72	1.18	0.27	1.00
Saint-Ambroise	20.35	9.03	10.22	20.35	9.35
Saint-Jean-de-Matha		2.79		1.00	2.00
Saint-Félix-de-Valois	11.00	9.00	7.00	7.00	5.18
Saint-Canut	1.50	0.95	0.80	0.75	1 00
Sainte-Béatrix	1.60	1.45	2.00	1.00	
Sainte-Mélanie	3.00	4.50	3.00	3.00	5.00
Sainte-Elisabeth	6.00	9.50	7.50	6.00	11.25
Sainte-Emmélie	1.15	0.75	1.35	1.25	
Saint-Alphonse	1.70	2.02	0.89	0.63	

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Écoles du Nord-Ouest	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Ile-Dupas	$13.63	$ 3.39	$ 5.17	$ 3.15	$18.23
Saint-Gabriel-de-Brandon	3.85	2.00	3.00	2.00	
Lanoraie	9.07	1.50	1.17		4.25
Saint-Barthélemi	27.00	5.00	8.00	5.00	25.25
Saint-Damien	1.35	0.71	2.09	0.60	1.52
Saint-Norbert	8.00	5.00	6.00	4.00	
Saint-Cuthbert	7.50	4.85	5.50	4.00	8.00
Lavaltrie	4.70	1.83	1.23	2.78	5 25
Saint-Michel-des-Saints	2.77	1.78	1.06	1.10	2.00
Berthier	19.85	9.30	11.63	5.00	9.50
Contrecœur	8.92	4.60	3.60	5 00	
Boucherville			12.65		15.00
Chambly	8.55	10.85	5.00	10.16	9.50
Saint-Basile	2.75	1.95	2.50	1.25	
St-Hubert	1.82	2.05	4.30	2.52	
Longueuil					
Verchères			4.50		8.00
Saint-Bruno	3.10	1.90	3.46	2.09	
Sainte-Julie	4.50	2.40	3.00	4.88	3.50

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Varennes	$ 6.75	$ 3.90	$18.00	$15.10	$ 7.75
Sainte-Théodosie	0.70	0.75	1.00	1.00	1.50
Laprairie	16.77	8.40	81.26		22.20
Saint-Jacques-le-Mineur	6.00	5.25	12.75	12.00	7.00
Saint-Luc	1.25	2.25	2.00	1.50	2.00
Saint-Jean	7.00	9.45	11.65	11.85	11.68
Saint-Philippe	7.11	4.75	11.80	4.68	0.29
Saint-Constant	6.14	8.00	5.00		11.26
Saint-Valentin	2.00	2.00	2.50	1.60	
Lacolle	7.45	2.86	8.00	2.00	
Saint-Blaise	1.00	1.50	1.80		
Caughnawaga	1.60	2.00	5.00	0.80	2.75
Saint-Isidore	6.00		4.00	7.90	
L'Acadie	4.58	8.04	2.40	5.00	5 00
Saint-Michel de Napierville	8.50	4.75	5.00	5.25	11 90
Saint-Cyprien	4 27	2.42	4.06	2.68	
Saint-Hyppolyte	2.11	0.85	0.60	0.80	0.70
Saint-Jérôme					7.10
Terrebonne	14.25	8.00	6.00	6.50	15.00

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Terre-Sainte	Abolit de l'esclavage	Séminaire des Indes
Sainte-Marguerite	0.50	$ 1.00	$ 0.78	$ 0.67	
Sainte-Thérèse	6.60	7.85	7.00	5.15	$17.00
Sainte-Anne-des-Plaines	16.00	6.00	6.00	5.00	
Sainte-Adèle	8.00	1.50	2.00	2.75	
Sainte-Sophie	1.60	1.40	1.65	1.65	
Sainte-Lucie	0.94	0.75	0.75	0.58	
L'Epiphanie	11.00	10.00	6.00	10.00	30.00
L'Assomption	1.91	2.10	4.30	2.55	
Repentigny	4.65	2.00	2.80	2.70	2.80
Saint-Lin	19.62	6.00	7.60	8.50	14.25
Saint-Sulpice	4.00	2.00	8.50	2.00	5.00
Lachenaie	1.18	1.98	4.00	8.40	
Saint-Paul l'Ermite	1.25	2.15			6.00
Mascouche	5.04	4.65	4.93	4.88	4.67
Saint-Roch	5.00	4.50	6.25	4.00	7.00
Saint-Esprit	10.64	4.45	5.40	6.30	
Saint-Jacques de l'Achigan	9.00	10.50	10.00	8.00	14.00
Sainte-Marie Salomée	2.00		8.71	1.55	1.40
Saint-Calixte	1.05	0.30	0.52	0.26	2.81

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Saint-Théodore de Chertsey	$ 2.46	$ 1.00	$ 1.73	$ 1.27	$ 1.12
Saint-Liguori	6.12	3.04	3.05	2.58	6.80
Saint-Rémi	15.00	6.65	7.00	7.60	9.00
Sherrington	5.50	2.50	2.22	2.25	4.00
Saint-Edouard	4.88	3.50		3.75	3.50
Saint-Lambert	5.22				
Saint-Léonard de Port-Maurice	1.40	2.30	3.30	3.50	

No 135

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — Messe les jours de fêtes supprimées.
II — Bazars, concerts, représentations théâtrales, excursions de charité, etc., etc.
III — *Componendes.*
IV — Société d'une messe.
V — Lettre collective sur l'éducation.

Archevêché de Montréal,
18 mai 1894.

I

Messe les jours de fêtes supprimées

Mes chers collaborateurs,

Conformément à ce que je vous ai dit déjà, les fidèles doivent entendre la sainte messe, les jours de fêtes supprimées en vertu de l'indult du 28 janvier 1892, à moins qu'ils n'en aient obtenu dispense de leur curé ou de leur confesseur. Je vous autorise à accorder cette dispense assez facilement, mais dans chaque cas particulier et non d'une manière générale, et en n'oubliant pas d'imposer la récitation d'une prière à votre choix.

Il n'est pas permis de se servir, ces jours-là, de la faculté que nous avons, dans ce diocèse, de biner les dimanches et fêtes d'obligation, lorsque la nécessité l'exige. Messieurs les curés sont donc priés de distribuer les messes de manière à éviter le binage, et à permettre cependant à tous les fidèles, autant que possible, d'assister au saint sacrifice.

II

Bazars, concerts, représentations théatrales, pèlerinages, excursions de charité, etc., etc.

Ce n'est pas sans de graves raisons, qu'à plusieurs reprises, j'ai fixé certaines règles à observer relativement aux bazars, concerts, représentations théâtrales, pèlerinages et excursions de différents genres, autant de ressources pécuniaires que la charité chrétienne exploite à son profit. Je ne puis, sans doute, que louer et bénir le zèle et la piété des personnes qui se dévouent pour le bien, mettant au service de nos communautés religieuses et de nos œuvres, non seulement leur argent, mais leur temps et leur santé.

Cependant, comme il peut se glisser facilement des abus dans l'emploi de ces divers moyens, comme plusieurs d'entre eux sont de nature, malgré la surveillance la plus active, à dégénérer en occasions plus ou moins prochaines de dissipations et même de péchés

nombreux contre la modestie et la retenue commandées par la loi de Dieu, il était de mon devoir de signaler à votre attention ces inconvénients et ces dangers, et de prendre les mesures efficaces pour les éviter. C'est ce que j'ai fait avec l'espérance que je serais compris de tous, et qu'on s'empresserait de se rendre à mes désirs. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi, et plus d'une fois j'ai dû reprocher la violation directe ou indirecte de ces règles disciplinaires, portées néanmoins avec menace de punition contre les coupables, et, par suite, liant la conscience et obligeant sous peine de péché.

Il est temps de mettre un terme à ces abus regrettables et d'entrer, enfin, dans la voie du respect dû aux ordonnances épiscopales. C'est au clergé et aux communautés à donner l'exemple d'une soumission parfaite à l'autorité religieuse. Avant d'exiger de ceux qui sont confiés à notre direction, l'obéissance à laquelle nous avons droit, sachons les convaincre, par nos actes plus encore que par nos paroles, de l'obligation qu'il y a d'observer les lois disciplinaires de l'Eglise et celles du diocèse, et n'allons pas donner pour excuse de notre conduite, que les mêmes choses se font ailleurs, que tel ou tel prêtre, telle ou telle communauté s'est permis d'enfreindre ces règles. Depuis quand les fautes des uns rendent-elles moins graves celles des autres ?

Je renouvelle donc aujourd'hui, les règlements déjà portés, et si quelqu'un, après des avis si souvent réitérés, n'en tient pas compte, qu'il sache qu'il engage sa

conscience et s'expose à des peines ecclésiastiques en rapport avec la gravité de sa désobéissance. De plus, je me verrai forcé de donner, soit dans les circulaires, soit dans les retraites pastorales, les noms des communautés ou des prêtres qui auront violé des règlements, et d'indiquer la nature de la faute commise.

1o Je défends expressément les représentations théâtrales, les concerts, les bazars, les loteries, les pèlerinages et toute excursion dans un but de charité ou de piété, les dimanches et fêtes d'obligation, et pour aucun motif, je ne dispenserai de cette règle.

Au sujet des concerts et des séances dramatiques, je ferai remarquer que souvent, même dans les pensionnats, les préparatifs de ces amusements occupent trop les dimanches et enlèvent à ces jours le caractère de sanctification qu'il faut leur conserver. Ce serait aussi un abus, que de sacrifier à ces préparatifs le temps destiné aux classes ou à l'étude.

2o Il n'est pas permis de faire paraître sur la scène un acteur avec un costume ecclésiastique ou religieux.

3o Quand un pèlerinage ne peut se faire dans le jour, et qu'il faut passer une nuit sur les chars ou dans les bateaux, il doit, dans ce cas, se composer exclusivement ou d'hommes ou de femmes, les pèlerinages mixtes étant absolument interdits.

Ne recommandez jamais, ni en chaire ni ailleurs, les pèlerinages organisés par des prêtres des diocèses étrangers, et veuillez n'y prendre aucune part vous-mêmes.

4o Tout curé, chapelain ou autre prêtre qui veut entreprendre un concert, une représentation théâtrale, un bazar ou une excursion de charité, devra m'en exposer, par écrit, le programme en entier, et obtenir la permission aussi par écrit.

5o Cette permission devra être demandée avant qu'il ne se fasse aucune démarche pour l'organisation de ces bazars ou de ces excursions.

6o Ce curé ou ce prêtre devra solliciter *lui-même* cette autorisation et ne pas envoyer à cet effet des personnes laïques ou des religieuses. Je tiens à régler cette question avec les prêtres et avec eux seuls.

7o Pendant les bazars, les excursions de charité, etc., je défends la vente d'aucune boisson enivrante et l'usage de la roue de fortune. Sous prétexte d'augmenter les recettes, on expose parfois de pauvres âmes à contracter des habitudes vicieuses, à voir naître ou se fortifier en elles la passion des jeux de hasard, et sans s'en rendre compte, on contribue ainsi à des malheurs irréparables.

Je défends aussi, de nouveau, les élections entre deux ou plusieurs candidats, ou entre deux sociétés rivales. Quelle que soit la forme que l'on donne à ces élections, elles sont, presque toujours, l'expérience ne l'a que trop démontré, une source de [illegible]ises, de divisions, de rancunes et même d'inimiti[illegible]

Quant aux concours de charité, on devra, avant de les faire, en soumettre le plan et les conditions à mon approbation.

8o Les salles qui appartiennent aux églises ou aux communautés religieuses ne pourront pas être prêtées ou louées pour concerts, représentations théâtrales ou bazars,sans exiger préalablement l'observation des règles ci-haut mentionnées.

Soyons convaincus, chers collaborateurs, que l'un des plus sûrs moyens d'attirer sur nos entreprises les bénédictions de Dieu, c'est de ne rien faire qui puisse, même indirectement, troubler les consciences, donner aux méchants l'occasion d'entraîner les bons au mal, ou fournir aux ennemis de notre sainte religion des prétextes de critiquer ses œuvres et de les entraver, ou d'insulter ses ministres.

III

Les " componendes "

L'Eglise ne permet qu'à regret les mariages entre parents, et alors même qu'elle les autorise, elle impose à ceux qui les contractent une pénitence sous la forme d'une aumône proportionnée à la fortune d'un chacun. Ces aumônes, connues sous le nom de *componendes*, devraient, d'après le droit commun, être envoyées à Rome, puisque c'est Rome qui accorde les dispenses de parenté ou d'affinité. Le Saint-Siège veut bien cependant, par générosité, laisser aux évêques des pays qui relèvent de la Sacrée Congrégation de la Propagande,

le droit de les percevoir et de les employer au soutien de leurs œuvres de piété et de charité. L'obligation de payer la *componende* n'en demeure pas moins la même et il est de votre devoir d'en presser l'accomplissement dans chaque cas particulier. Depuis quelques années, on ne s'est pas montré assez sévère ; ce relâchement a eu pour conséquence de multiplier les demandes de dispense de parenté. Vous savez qu'il s'agit de plus ici d'une obligation de justice et que la conscience demeure engagée quand, par négligence ou par faiblesse, vous n'exigez pas, de ceux qui veulent se marier entre parents, la somme fixée dans ce diocèse. Inutile, je crois, d'insister davantage sur ce point dont vous comprenez toute l'importance et la gravité.

N'envoyez jamais les parties à l'archevêché, mais faites vous-mêmes la demande par écrit en indiquant, non seulement les motifs de la dispense sollicitée, mais encore l'état de fortune de ces personnes et quelle aumône elles peuvent faire. Encore une fois, ceci est laissé à votre conscience et vous ne sauriez apporter trop de soin dans l'accomplissement de ce devoir.

IV

Société d'une messe

Cette pieuse société, dont la fondation remonte en 1774, n'impose pas d'autre obligation à ses membres

que celle de dire une messe pour tous les associés défunts, lors de l'entrée dans l'association, et une messe pour le repos de l'âme de chaque membre, aussitôt que l'on a reçu avis de son décès.

Une seconde intention de ces messes, est d'obtenir de Dieu la grâce d'une bonne mort pour celui dont le décès suivra immédiatement. Ceux des membres de l'association qui, par maladie, par infirmité ou par leur trop grand âge, ne peuvent plus dire les messes prescrites par les règles, jouissent encore du bienfait de l'association, mais ils doivent les faire dire par un autre prêtre.

Tout prêtre qui désire être admis dans la société doit s'adresser directement lui-même au chancelier de l'archevêché.

Je crois utile de vous rappeler que l'association comprend non seulement les prêtres du diocèse de Montréal, mais encore ceux des autres diocèses qui ont donné leur nom et ont continué à être membres de cette association. Du moment que, dans les journaux, M. le chancelier de l'archevêché annonce que tel prêtre défunt appartenait à la Société d'une messe, tous les membres de la société doivent donc dire une messe pour le repos de son âme.

Je ne saurais trop engager les jeunes prêtres à entrer dans cette association et je ne comprends pas pourquoi plusieurs d'entr'eux ne l'ont pas déjà fait. Quelques-uns sont morts sans pouvoir jouir de ses immenses

avantages. Il s'agit ici d'une œuvre de piété et de charité utile à tous. Comment pouvons-nous espérer que l'on pensera à nous après notre mort, si nous-mêmes, pendant notre vie, nous ne prenons pas les moyens mis à notre disposition d'abréger le temps de notre purgatoire en nous assurant facilement un grand nombre de messes dites à nos intentions, quand nous serons disparus de la scène du monde ? Tout prêtre, le jour même de son ordination, devrait se faire inscrire membre de la Société d'une messe, et il est à désirer que dans les séminaires ou les collèges, on invite les ordinands à s'acquitter de ce que je considère comme un devoir d'amitié et de charité.

V

Lettre collective sur l'éducation

Dans ma dernière circulaire, je vous ai demandé de propager dans vos paroisses la lettre collective de Nos Seigneurs les archevêques et évêques de la province civile de Québec, sur l'éducation dans la famille et dans les écoles. Peu de curés encore ont répondu à cet appel. De nouveau, je vous prie donc de vous faire les apôtres de cette belle œuvre, et de vous procurer, aux bureaux de la chancellerie, un certain nombre d'exemplaires de ce document important afin de le répandre dans les familles. Pourquoi dans les collèges, les couvents et les

écoles ne le donnerait-on pas comme récompense aux élèves ? Ce serait un moyen facile et efficace d'atteindre les parents et de leur faire beaucoup de bien, en mettant entre leurs mains des enseignements précieux qui leur rappellent les droits de l'Eglise en matière d'éducation ainsi que leurs graves devoirs envers leurs enfants.

Nous avons à votre disposition dix mille exemplaires de cette lettre collective et je compte sur votre zèle pour les distribuer, jusqu'au dernier, dans tous les foyers.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

MANDEMENT DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL ET DE NOS SEIGNEURS LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL,

Recommandant l'œuvre de l'Université

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL.

Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de notre province, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Au premier rang des œuvres qui intéressent l'Église, la patrie et la famille, doit se placer, sans contredit, celle de l'Université catholique, puisque dans l'Université, se donne l'enseignement destiné à former ceux qui par leur profession, sont appelés à exercer la plus grande influence sur la société civile et religieuse.

Aussi, les Souverains-Pontifes ont-ils prouvé, en maintes circonstances, que cette œuvre leur était chère entre toutes. Sans remonter, pour nous en convaincre, à ces siècles fameux, qu'on pourrait appeler l'âge d'or des universités, nous n'avons qu'à nous rappeler les bulles et les décrets solennels, donnés à différents peuples, et à la nation canadienne en particulier, par Pie IX, de grande et vénérée mémoire, et par son illustre successeur, Léon XIII, glorieusement régnant.

De tout temps, nous pouvons le dire, l'épiscopat, le clergé, les gouvernements et les peuples catholiques ont eu à cœur d'entrer dans les vues du Saint-Siège et de seconder efficacement ses nobles efforts pour le développement et la diffusion de la science divine et humaine.

Ce qui s'est passé au Canada depuis plusieurs années : tentatives généreuses, sacrifices accomplis, longues et vives discussions, projets multiples, appels réitérés au

tribunal de Rome, démontre l'intérêt que le pays entier a pris à la question de l'Université catholique.

Nous croyons aujourd'hui de notre devoir, nos très chers frères, de venir vous en parler encore, et de la recommander à votre générosité, en même temps qu'à votre patriotisme et à votre esprit de foi.

Le décret *Jam dudum* du 2 février 1889, a donné à cette question, débattue pendant si longtemps, sa solution définitive. Seule, l'Université Laval y était reconnue et regardée par le Souverain-Pontife comme l'Université catholique du Bas-Canada, et quant à sa succursale, établie depuis plusieurs années à Montréal, Léon XIII disait : " Nous voulons qu'elle soit conservée " comme un autre siège de la même Université, et " qu'elle y tienne lieu de l'Université Laval, exerçant " son magistère à Montréal ".

Puis le Saint-Père ajoutait, en formulant ses vœux pour la prospérité de l'institution qu'il prenait sous sa protection auguste : " Par-dessus tout, c'est notre per- " suasion que les catholiques du Canada, laissant de " côté leurs dissensions, et réunissant leurs forces, met- " tront constamment leurs soins à affermir de plus en " plus cette belle Université, et à rendre sa condition " de jour en jour plus florissante et plus prospère ".

Et comme commentaire de ces paroles, l'archevêque de Montréal disait aux fidèles de son diocèse, en leur communiquant le document pontifical : " Notre recon- " naissance ne doit pas être stérile et inféconde ; elle

" doit être active ; nous ne devons pas nous borner à " saluer avec respect l'institution universitaire ; nous " lui devons de plus toute notre coopération, et, soit " dans le clergé, soit parmi les fidèles, tous, il nous sem- " ble, ont pour devoir d'aider, dans la mesure de leur " force, et dans la sphère d'action qui leur est propre, à " maintenir ce sanctuaire de la science " (1).

C'est ce que tout l'épiscopat de la Province vient vous dire aujourd'hui, nos très chers frères.

L'œuvre, objet de la sollicitude du Saint-Siège n'est encore en réalité, qu'à ses humbles débuts. Les lois, votées par notre Parlement provincial, en conformité avec les désirs du Souverain-Pontife, et le décret papal dont nous parlions plus haut, ont fixé l'organisation et le fonctionnement des diverses Facultés de l'Université. Nous ne voyons pas qu'il eût été possible de résoudre avec plus de sagesse et de générosité ce difficile et délicat problème, et nos Facultés ne pouvaient espérer des privilèges plus étendus ni demander une plus grande liberté d'action. Le temps des discussions est donc passé. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle que nous nous plaisons à saluer comme une ère de progrès pour la science. Mais il nous reste encore beaucoup à faire : nous devons mettre à profit l'heureuse union des esprits et des cœurs. Ce n'est pas tout de cesser la lutte et de s'entendre ; il faut agir.

(1) Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal, 17 juin 1889.

L'indépendance absolue dans laquelle se trouve la succursale de l'Université Laval à Montréal pour tout ce qui regarde son administration financière nous fait un devoir — cela va de soi — de trouver parmi nous les moyens de la faire subsister et prospérer.

Dès l'origine, la Faculté de théologie a eu son palais, au pied de la Montagne, dans un séminaire auquel nul autre en Amérique, et peut-être même en Europe, ne saurait être comparé.

Mais quant aux Facultés de droit et de médecine, vous savez, nos très chers frères, qu'on peut les dire, encore aujourd'hui, à peu près sans asile, puisque leurs cours se donnent dans des salles plus pauvres que les plus humbles classes de nos écoles élémentaires. Cet état de choses a duré trop longtemps. Nous aurions été heureux de le faire cesser, si cela eût été en notre pouvoir. Mais les difficultés qui s'opposaient à l'exécution de nos projets nous paraissaient insurmontables.

Enfin la Providence est venue à notre secours.

La compagnie de Saint-Sulpice, après avoir doté récemment notre pays de deux établissements qui font notre gloire : le Collège Canadien à Rome et le Séminaire de Philosophie à Montréal, a voulu aussi mettre la main à l'œuvre de l'Université, et, grâce à sa généreuse souscription, nous avons pu voir commencer la construction de beaux et vastes édifices, sur des terrains qui sont également un don de sa munificence. Au nom de la Province entière, nous lui réitérons l'expression de notre plus vive gratitude.

Bientôt, nos très chers frères, au milieu de la grande métropole qui, chaque jour, s'embellit de si riches monuments, nous pourrons donc montrer avec bonheur, à côté de nos églises, de nos maisons d'éducation et de bienfaisance, notre Université. Qui d'entre vous ne s'en réjouira comme catholique et comme Canadien ?

Mais vous le comprenez : pour l'achèvement d'une pareille œuvre, des sommes considérables sont encore requises, et, c'est de toutes les dévouées et généreuses familles de nos diocèses que nous les attendons avec confiance.

Nous ne venons pas à vous, nos très chers frères, avec des demandes indiscrètes ou importunes. Nous savons que tous, vous poursuivez dans vos paroisses respectives, des œuvres charitables ; loin de nous la pensée de vous en détourner. Seulement, nous voulons ajouter cette œuvre de l'Université catholique à celles que vous favorisez déjà, et nous vous demandons de faire ce que vos moyens vous permettront pour en assurer le plein succès. C'est une œuvre religieuse et nationale à la fois. Elle regarde tous les diocèses et toutes les paroisses de cette Province, puisque, de partout, des campagnes comme des villes, notre jeunesse vient à l'Université se former aux professions libérales.

C'est ce qu'ont compris ces hommes éminents par leur position sociale et leur expérience des affaires qui, à notre demande, ont pris à cœur les intérêts de la jeune succursale et veulent bien consacrer à la gestion

de ses finances une partie considérable de leur temps. Aussi, sommes-nous heureux de rendre hommage ici à leur zèle patriotique et désintéressé.

Verrons-nous, dans l'avenir, des citoyens, favorisés de la fortune, se dévouer au développement de cette institution si importante, et à l'exemple de pieux catholiques de France et des Etats-Unis, la doter généreusement, y créer des chaires et y fonder des bourses ? Nous en avons l'espoir. Les bibliothèques, les laboratoires, les musées, complément indispensable de l'enseignement universitaire, viendront en leur temps. Aujourd'hui, Nous nous occupons de ce qui est le plus urgent. Nous le savons, les grandes fortunes sont rares dans notre pays ; mais la foi et le patriotisme sont vigoureux, et, unis ensemble, ils peuvent accomplir des prodiges. Ils en ont accompli déjà.

Nous ne pouvons l'oublier : c'est avec l'obole du peuple que se sont bâtis les temples magnifiques dont nos villes et nos campagnes s'honorent ; c'est avec l'obole du peuple qu'ont été construits la plupart de nos collèges, de nos couvents et de nos hospices de charité : c'est sur l'obole du peuple que nous comptons encore pour l'établissement durable de l'œuvre universitaire parmi nous.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, nous avons réglé, statué, ordonné ; réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

Jusqu'à nouvel ordre, il sera fait deux quêtes, chaque année, dans toutes les églises et chapelles publiques de

la province ecclésiastique de Montréal, *pour l'œuvre de l'Université* : l'une, le troisième dimanche après Pâques, fête du Patronage de Saint-Joseph ; l'autre, le dimanche où se fait la solennité de la fête de l'archange saint Michel.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles publiques, ainsi qu'aux chapitres des communautés religieuses des diocèses de Montréal, de Saint-Hyacinthe, de Sherbrooke et de Valleyfield, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous, dans le mois d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.
† L.-Z, ÉV. DE SAINT-HYACINTHE.
† JOSEPH-MÉDARD, ÉV. DE VALLEYFIELD.
† MAX., ÉV. DE DRUZIPARA.
† PAUL, ÉV. DE SHERBROOKE.

Par mandement de Nos Seigneurs les archevêque et évêques de la Province ecclésiastique de Montréal.

L.-E. COUSINEAU, ptre,
Vice-chancelier de l'archevêché de Montréal.

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL À MESSIEURS LES CURÉS DE LA VILLE ET DE LA BANLIEUE

I — Tarif des grand'messes réduit à $3.00.
II — Règles à suivre pour partager le casuel avec la fabrique.
III — Soumettre un tarif conforme à ces règles.

Archevêché de Montréal,
8 novembre 1894

I

TARIF DES GRAND'MESSES RÉDUIT À $3.00

Monsieur le curé,

Vous vous rappelez que j'avais fixé à $5.00 le tarif des grand'messes qui se chanteraient dans les églises de la ville et de la banlieue.

Mais plusieurs curés m'ayant représenté que les fidèles se privaient de faire chanter des messes, parce qu'ils trouvaient ce tarif trop élevé, il sera à l'avenir de $3.00, pour les églises et chapelles situées sur le territoire de l'ancienne paroisse de Notre-Dame.

A ce sujet, je vous fais remarquer que si quelques curés ont cru pouvoir avant ce jour, réduire le tarif à moins de $5.00, ils devront comprendre qu'en agissant ainsi, c'était leur part qu'ils sacrifiaient, car il ne leur

était pas permis de diminuer le revenu de leur fabrique.

II

RÈGLES À SUIVRE POUR PARTAGER LE CASUEL AVEC LA FABRIQUE

Je profite de la présente circulaire pour renouveler les avis déjà donnés durant les retraites relativement au partage que le curé fait avec la fabrique lors des services ou autres fonctions qui rapportent un casuel dont la fabrique doit avoir une part.

Avant de partager avec la fabrique, le curé doit soustraire du total :

1o Tout ce que coûte la fosse ; qu'elle soit dans l'église ou dans le cimetière ;

2o Le prix des cierges, si la fabrique les fournit pour un prix qui fait partie du coût total ;

3o Ce qui revient aux diacre et sous-diacre, aux chantres, à l'organiste, au bedeau, aux servants, aux enfants de chœur et autres employés, s'il y en a.

Il est à remarquer que si le chantre, le bedeau, et autres, reçoivent un prix fixe, il faut encore, avant le partage, retrancher ce que le tarif leur allouerait.

Ainsi, en supposant que le coût total d'un service s'élève à $50.00 ; alors, si le coût des cierges et de la fosse ainsi que les honoraires des officiers, des chantres et des autres s'élèvent à $25.00, le montant à partager ne sera que de $25.00.

Il ne faut pas oublier que quand le curé partage avec la fabrique, les cierges retournent à cette dernière.

III

SOUMETTRE UN TARIF CONFORME A CES RÈGLES

Vous voudrez bien préparer et me soumettre, avant la fin du mois de novembre courant, le tarif de votre église, en le basant sur les principes qui précèdent.

Veuillez me croire, monsieur le curé,

Votre tout dévoué,

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL À MESSIEURS LES CURÉS DE SON DIOCÈSE

A propos des pratiques du spiritisme

Archevêché de Montréal,
14 novembre 1894.

Monsieur le curé,

Les pratiques funestes du spiritisme, réprouvées autrefois par mon vénéré prédécesseur, Mgr Bourget, dans un mandement resté célèbre, renaissent au milieu

de nos populations. Seulement les planchettes ont remplacé les tables tournantes comme *mediums*. Le mal est le même : ce sont toujours les esprits que l'on interroge et que l'on consulte.

Il est pénible de constater avec quelle légèreté on traite dans les journaux, et même au milieu d'un grand nombre de bonnes familles, une question aussi grave. On semble ne voir qu'un phénomène étrange et un joyeux passe-temps, là où l'Eglise a toujours vu une pratique superstitieuse, immorale et pleine de dangers. Il est de notre devoir de réagir immédiatement et énergiquement contre ce désordre.

A cette fin, j'ai fait préparer sur le spiritisme, les planchettes et les tables tournantes, une étude qui paraîtra dans le prochain numéro de la *Semaine religieuse*. Vous voudrez bien en faire la lecture à vos fidèles et la leur commenter, si vous le jugez à propos, dès dimanche prochain. Ce travail les éclairera et leur rappellera leurs devoirs.

Vous leur lirez aussi la présente circulaire.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur le curé,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur.

† EDOUARD CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S. — Le désordre que je signale existe surtout à Montréal. Messieurs les curés de la campagne verront s'il y a lieu d'en parler dans leur paroisse.

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL À MESSIEURS LES VICAIRES FORAINS DE SON DIOCÈSE

En faveur du monument de M. de Maisonneuve

Archevêché de Montréal,
le 26 novembre 1894.

Monsieur le vicaire forain,

Vous savez le mouvement qui s'est fait et qui se poursuit encore parmi nos citoyens, pour ériger un monument à M. de Maisonneuve, à Montréal. C'est là, il me semble, une œuvre éminemment patriotique, digne de l'encouragement de tous les catholiques, et le clergé ne saurait y rester indifférent.

De Maisonneuve est une des gloires les plus pures de notre histoire ; à son nom se rattache le souvenir des origines chrétiennes de Ville-Marie ; nous devons saisir avec bonheur l'occasion qui nous est offerte de lui rendre les hommages de vénération et de gratitude auxquels lui donnent droit les grandes choses qu'il a accomplies et les vertus qu'il a pratiquées.

L'archevêché vient d'envoyer sa souscription. Je voudrais que les prêtres du diocèse fissent aussi leur offrande, quelque modeste qu'elle fût. Leur concours, dans une entreprise si juste et si louable, aura certaine-

ment pour effet d'exciter le zèle des citoyens et sera hautement apprécié de tous.

Je vous prie donc, monsieur le vicaire forain, de voir le plus tôt possible, les prêtres de votre vicariat, ou de leur écrire, et de leur communiquer mon désir. Ils l'accueilleront, je n'en doute pas, avec empressement. Vous pourrez adresser le montant de leur souscription à l'archevêché qui le fera parvenir au comité du monument.

Cet appel, que je fais, rencontre les idées et les vœux de plusieurs de mes prêtres que j'ai déjà vus : il sera, j'en suis sûr, entendu de tous. Il est d'une extrême importance que le clergé ne paraisse pas désintéressé, quand on lui propose des œuvres inspirées par un vrai patriotisme.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur le vicaire forain,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 136

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ ET AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE SON DIOCÈSE

I — Quarte funéraire.
II — Œuvres diocésaines.

Archevêché de Montréal,
le 31 janvier 1895.

I

Quarte funéraire

Mes chers collaborateurs,

Par ma circulaire du 30 mai 1880, je vous exprimais la crainte de me trouver tôt ou tard dans la nécessité d'imposer à messieurs les curés et aux fabriques de ce diocèse la dîme et la quarte funéraire, afin de remettre à flot les finances de l'évêché et d'aider à payer la dette de la cathédrale. Depuis cette époque, grâce à votre générosité, à votre zèle pour organiser un mouvement de secours volontaires dans presque toutes les paroisses et à l'activité que vous n'avez cessé de mettre au service d'une cause si chère à mon vénérable prédécesseur

et au diocèse tout entier, la Corporation épiscopale a pu, quoique avec beaucoup de difficultés, rencontrer ses obligations et diminuer même la dette énorme qu'elle avait contractée.

Cependant cette dette est loin d'être éteinte. De plus, l'achevèment de la nouvelle cathédrale a rendu nécessaires des emprunts considérables.

Laissé à ses seules ressources, l'archevêché ne saurait ni payer entièrement ce qui reste de la dette, ni satisfaire à ses nouvelles obligations.

Je me vois donc forcé de recourir aujourd'hui aux mesures autorisées par le droit canon, et d'user des pouvoirs que le Saint-Siège m'a accordés. Cependant, à raison de la bonne volonté que vous avez montrée, je ne veux pas me servir dans leur plénitude de ces droits ni de ces pouvoirs.

Me contentant du strict nécessaire, je me bornerai à la quarte funéraire limitée au seul casuel perçu à l'occasion des funérailles.

C'est pourquoi, après avoir prié l'Esprit-Saint de nous éclairer et de nous diriger dans une mesure aussi importante, le saint Nom de Dieu étant invoqué, de par notre autorité et en vertu des pouvoirs spéciaux que nous a conférés le Siège de Rome, nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1o Dans toutes les églises et les chapelles publiques de ce diocèse, la quatrième partie du casuel revenant à

messieurs les curés, aux fabriques ou aux communautés religieuses, de tous les frais funéraires à payer soit pour les services chantés, le corps étant présent et absent, soit pour les *libera*, soit pour le droit de fosse, appartienne de plein droit, depuis le 1er janvier de cette année jusqu'à nouvel ordre, à la Corporation Episcopale de Montréal.

2o La quarte funéraire, ainsi définie, devra être payée à monsieur le procureur de l'archevêché deux fois l'an, à savoir le 1er janvier et le 1er juillet.

3o Quant aux communautés religieuses et aux pieux instituts d'hommes et de femmes qui sont dans le diocèse, nous leur demandons de verser annuellement la somme de cent dollars chacun.

Vous le voyez, non seulement je n'impose pas la dîme, mais je n'exige rien ni sur les services anniversaires, ni sur les grand'messes que les fidèles, par testament, pourront ordonner pour le repos de leur âme, ni sur les legs pieux qu'ils feront dans le même but.

Dans la circulaire du 30 mai 1880, j'ajoutais :

" Cependant, comme il y a plusieurs membres du
" clergé qui doutent de l'avenir, s'effraient à la pensée
" que tant de démarches n'aboutiront pas à la fin dési-
" rée, et qui se demandent si les sacrifices d'argent qu'ils
" ont faits, eux et leurs fabriques, seront perdus sans
" compensation pour plus tard, je viens aujourd'hui les
" rassurer. Dans le cas où je me trouverais dans la né-
" cessité d'imposer la dîme et la quarte funéraire sur mes-

" sieurs les curés et les fabriques, il sera tenu compte à
" chaque curé et à chaque fabrique des sommes qu'ils
" ont fournies jusqu'à ce jour, où qu'ils fourniront jus-
" qu'à ce que cette imposition soit faite. Ces sommes
" seront en déduction, à l'avantage de chaque curé et de
" chaque fabrique, des sommes que j'aurais à percevoir
" en vertu de ces mêmes droits de dîme et de quarte
" funéraire, le tout calculé sur la date du 1er avril der-
" nier. De cette manière, une fabrique ou un curé, qui
" aurait payé, par exemple, cinq cents piastres pour
" l'évêché, ne deviendront redevables de la quarte funé-
" raire et de la dîme à l'évêque que lorsque, tout calcul
" fait à partir du 1er avril dernier, ils seront arrivés
" jusqu'à ce montant. Ainsi, personne n'a le droit de
" s'effrayer ; si le comité réussit, par le moyen des con-
" tributions volontaires, je n'exigerai pas mes droits de
" dîme et de quarte funéraire ; si, après avoir fait tous
" ses efforts, il venait à ne pas réussir, la dîme et la
" quarte funéraire seraient imposées, mais déduction
" sera faite aux curés et aux fabriques des sommes déjà
" fournies ".

Je veux être fidèle à mes promesses et à mes engagements. Il sera donc tenu compte à chaque curé et à chaque fabrique des aumônes qu'ils ont faites jusqu'à ce jour, par souscriptions volontaires, en faveur de l'évêché, depuis le 1er avril 1880, et, sur présentation des pièces officielles établissant le montant d'argent déjà fourni, ces curés et ces fabriques n'auront qu'à payer la moitié

de la quarte funéraire jusqu'à concurrence de ce montant, si toutefois la somme dépasse celle que les uns et les autres auraient souscrite dans le cas où la quarte funéraire eut été imposée dès le 1er avril 1880.

Je suis convaincu que l'imposition de la quarte funéraire rencontrera l'approbation générale. Vous vous y attendiez, car vous comprenez que l'état de gêne dans lequel se trouve l'évêché depuis plus de vingt ans ne saurait durer indéfiniment. Il est temps, si nous voulons ne pas voir la dette augmenter et nous trouver ainsi dans de nouveaux embarras financiers, que nous assurions à la Corporation archiépiscopale des revenus suffisants et certains.

En donnant à leur évêque le moyen de vivre honorablement et de soutenir les œuvres importantes dont il a la charge, le clergé et les fabriques d'un diocèse ne font-ils pas qu'accomplir un devoir de justice et de reconnaissance ? Ils vivent eux-mêmes des aumônes des fidèles, il est donc juste qu'à leur tour ils contribuent à l'entretien de leur premier pasteur et de sa maison.

Au reste, chers collaborateurs, soyez persuadés que Dieu bénira vos sacrifices et ceux de vos fabriques, et qu'il récompensera au centuple, même ici-bas, ce que vous avez fait dans le passé et ferez encore dans l'avenir en faveur de l'église-mère de ce diocèse.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur.

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

II. — Compte-rendu de 1891 pour différentes œuvres dans le diocèse de Montréal

Noms des paroisses	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
La Cathédrale	$31.65	$39.25	$14.25	$ 8.35	$16.50	$14.00
Saint-Pierre	41.51	57.20	29.76	36.29	22.70	30.80
Le Jésus			5.00			
La Miséricorde	8.89	4.00	4.00	2.00	3.00	2.00
Hôtel-Dieu				2.00		
Collège de Montréal	15.00	5.00		5.00	5.00	5.00
Grand Séminaire	25.42			5 62	7.05	
Le Bon-Pasteur	22.05		7.35	7.35	4.20	8.30
Notre-Dame	86.15	17.25	90.50	43.00	20.00	21.72
Saint-Jacques (Cité)	48.50		19.18		22.00	17.00
Saint-Patrice	83.75			31.60	21.92	
Saint-Joseph (Cité)	16.58	12.35	60.56	13.68	6 96	20.00
Sainte-Anne "	67.74	20.73	5.11	14.00	14.00	19.15
Sainte-Brigide			16.00	12.75	10.25	
Sacré-Cœur	13 50	7.50	19.00	5.25	6.50	5 00
Saint-Vincent (Cité)	17.75	6.00	6.00	5.00	4.75	5.00
Saint-Jean-Baptiste	28.26	13.10	88 14	10.00	10.00	
Saint-Louis	29.25	16.50	22.44	18.10	7.00	14 85

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Hochelaga	$12.00	$	$42.00	$10.00	$ 9.70	$11.00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil						
Saint-Gabriel (Cité)	8.25	4.75	8.85	7.00	4.50	
Saint-Charles	14.25	8.00	13.75	11.75	6.65	
Sainte-Cunégonde	10.00	4.00	30.00	17.00		5 87
Saint-Henri à Montréal	12.00	25.00	25.00	18.00		15.00
Côte Saint-Paul	3.00	4.00	5.00	3.00	4.00	
Notre-Dame-de-Grâce	20.25	9.25	7.90	7.25	8.00	10.00
Coteau Saint-Louis	9.50	2.00	3.00	2.50	2.00	2.00
Maisonneuve	6.99	4.81	6.07	5.27	3.01	2.58
Lachine	24.20		14.40	14 25	11.00	12.50
Pointe-Claire	7.35	2.70	1.30	2.45	1.20	
Sainte-Anne du Bout de l'Ile	10.51	7.28	11.49	8.31	5.50	
Sainte-Geneviève	7.50		3.35	4.00	3.25	7.60
Ile Bizard						
Saint-Laurent	12.00	10.00	10.00	18.00	10.00	25.82
Sault-au-Récollet	11.00	4.25	34.00	6.25	5.00	5 25
Saint-Léonard de Port-Maurice	4.10	4 20	2 00	2.30	2.00	4.40
Rivière-des-Prairies	8.00	4.50	2.50	3.00	4.00	4.00

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Pointe-aux-Trembles	$ 8.30	$ 3.05	$ 2.50	$ 1.01	$ 1.20	$ 0.97
Longue-Pointe	4.85	1.35	8 30	2.75	2.25	4.50
Saint-Martin	8.00	8.00	9.00	5.50	5.00	
Sainte-Dorothée	2.00	4.00	2.00	2.00	3.80	3.25
Sainte-Rose	6.40	6.60		4.50	6 50	6.00
Saint-François-de-Sales	2.60	4.50	4.80	3.78	6.36	
Saint-Vincent (Ile-Jésus)	5.00	6.35	5.00	5.00	5.00	5.00
Saint-Eustache	7.50		9.50	3 00	3.90	5.33
Saint-Joseph-du-Lac	3.25	1.00	2.00	2.00	1.32	1.04
Oka						
Saint-Placide	4.70	3.30	1.40	1.90	1.20	1.85
Saint-Benoît	3.00	2.10	2.00	3.25	2.00	2.35
Saint-Hermas	3.15	1.03	1.59	2.35	1.55	
Saint-Augustin	5.48	4.27	10.25	4.00	3.88	
Sainte-Monique	8.00	4.00	3.25	9.10	3.15	
Sainte-Scholastique	7.00	4.25	8.00	5.00	6.25	3.00
Saint-Canut	1.75	1.00	1.00	0.70	1.25	1.00
Saint-Jérôme	19.80	13 00	10.00	18.00	11.50	5.00
Sainte-Anne-des-Plaines	6.00	5.00	7.00	15.00		6.50

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'Esclavage	Séminaire des Indes
Sainte-Thérèse	$ 5.65	$ 9.65	$11.00	$ 7.00	$ 5.50	$11.75
Terrebonne	7.00	10.00	8.30	18.00	7.00	6.50
Saint-Janvier	5.90	2.60	4.20	1.43	3.47	2.00
Saint-Sauveur	2.00	1.00	1.70	1.45	2.00	
Saint-Hyppolyte	0.82	0 90	0.95	0.36	0.85	1.41
Sainte-Marguerite	0.54	0.50	2.00	0.36	0.61	
Sainte-Adèle	3.67	0.83	0.05	2.41	1.81	0.77
Sainte-Lucie	0.28	0.20	0.15		0.32	
Sainte-Sophie	2 78		2.50	1.50	1.17	1.50
Saint-Colomban	2.60	0.75	0.81	0.54	0.47	1.87
Lachûte	0.95	0.80	0.70	1.20	3.16	0.75
Saint-André	3.10	4.00	2.65	3.85	3.90	3.00
Saint-Lin	6.00	6.00	7.10	5.25	6.55	7.19
Saint-Roch	14.25	4.25	6.00	3.00	4.25	5.00
L'Epiphanie	13.00	10.50	7.00	13.50	11.00	18.00
Mascouche	5.01	3.12	3.16	3.45	4.16	2 05
Lachenaie	3.15	2.50	7.50	2.50	1.05	2.00
Saint-Paul l'Ermite	4.00	2.85	3.65	2.25	2.50	
Saint-Sulpice	5.00	3.00	6.30	3.00	2.25	

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Repentigny	$ 2.56	$ 2.14	$ 1.67	$ 2.34	$ 0.59	$ 3.30
L'Assomption	3.04	1.90	3.68	4.16	2.83	7.29
Sainte-Marie Salomée	3.50	1.08	1.24	2.14	1.20	1.20
Saint-Liguori	9.54	8.07	4.24	2.44	3.08	4.20
Saint-Jacques de l'Achigan	27.52	18.00	22.00	7.00	11.00	11.20
Saint-Alexis	6.00	2.00	4.00	2.50	3.00	4.00
Saint-Esprit	8.79	3.70	4.70	2.50	5 41	4.50
Saint-Calixte	3.82	1.27	0.46	1.70	1.24	
Sainte-Julienne	2 80	5.34	2.42	1.85	5.15	2.00
Rawdon	2.64	2.08	1.89	1.80	2.00	3.00
Saint-Théodore de Chertsey	1.00		8.50	1.50	1.00	1.25
Notre-Dame-de-la-Merci						
Saint-Paul-de-Joliette	6.00	4.60	4.40	3.00	8.00	7.00
Joliette		20.25	8.20	30.75		21 16
Saint-Thomas	3.00		2.25	2.75	3.00	3.00
Sainte-Elisabeth	16.75	7.00	9.00	5.00	6.70	4.50
Saint-Félix-de-Valois	8.00	7.00	12.26	6.00		9.00
Saint-Jean-de-Matha	5.40	1.70		1.40		
Sainte-Emmélie	6.41	0.87	1.50	1.01		1.50

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Saint-Zénon	$	$	$	$	$	$
Saint-Michel-des-Saints	1.30	1.92	2.46	2.00	1.63	
Saint-Côme	3.58	0.55	1.13	0.87	1.05	1.00
Saint-Alphonse	1.54	1.26	1.89	0.71	2.05	
Sainte-Béatrix		1.25	0.80	1.40	0.65	0.85
Sainte-Mélanie	2.50	5 20	3.50	2.80	2.00	
Saint-Ambroise	20.66	9.09	10.10	12.52	9.00	11.29
Saint-Damien	0.40		0.69	0.29	0.69	
Saint-Gabriel-de-Brandon	4 15		1.25	2.75	1.64	2.00
Saint-Edmond						
Saint-Barthélemi	24.95	10.80	11.25	14.25	12 56	15.65
Ile-Dupas	4.85	2.70	3 50	4.07	3.40	2.70
Saint-Cuthbert	7.50	3.50	3.50	4.50	6.35	3.25
Saint-Norbert	5.00		2.00	5.00	2.00	6.00
Berthier	14.50	8.85	7.35	12.50	7.00	7.10
Lanoraie		3.00	2.00	3.61	3.80	3.40
Lavaltrie	6.58	11.31	5.11	2.70	2.65	2.55
Contrecœur	8.94	3.00	3.00	3.00	3.00	2.00
Sainte-Théodosie	3.00	1.21	4.00	2.00	0.60	1.30

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Verchères	$11.60	$ 7.00	$ 7.10	$ 5.35	$ 2.55	$ 4.75
Varennes	5.80	6.00	3.00	3.20	2.50	1.50
Sainte-Julie	8.50	2.50	15.00	2.50	3.00	2.50
Boucherville	30.00	12.00	6.55	10.00	12.00	15.00
Saint-Bruno	3.31	2.29	3.62	1.61	1.56	1.61
Saint-Basile	1.20		0.95		3.15	1.50
Chambly	3.29	8.14	3.75	8.50	5.80	5.00
St-Hubert	2.40	3.50	3.00	5.25	3.25	
Longueuil			9.43			
Saint-Lambert	3.57	2.43	2.79	1.21	2.99	2.74
Laprairie	10.18	12.15	13 04	25.00	8.00	11.00
Saint-Constant	9.00	7.50	8.00		7.25	7.00
Caughnawaga	2.10	1.15	1.25	3.00	2.25	1.50
Saint-Isidore	4.80	6.75	5.55	4.80	5.00	2.00
Saint-Philippe	11.25	12.05	5.00	10.50	7.50	10.20
Saint-Jacques-le-Mineur	6.00	5.00	18.00	7.00	10.00	13.00
L'Acadie						
Saint-Luc	1.50	2.00	3.00	2.00	2.00	2.25
Saint-Jean	22.40	11.35	7.50	9.10	5.50	10.30

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Séminaire des Indes
Saint-Blaise	$ 1.20	$ 0.75	$ 1 05	$ 1.00	$	$
Saint-Valentin	2.70	1.75	5.75	1.75	2.50	5.10
Lacolle	4.30	2.75	4 00	1.50	3.35	0.70
Saint-Cyprien	4.16	2.15	18.67	1.40	1.45	11.97
Sherrington	2.80			2.00	1.95	
Saint-Edouard	2.19	1.56	2.34	5.11	8.00	2.25
Saint-Michel de Napierville	14.99	5.05	8.55	3.80	6.32	5.80
Saint-Rémi	14.35	8.25	9.35	9.00	10.25	7.60

No 137

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

A l'occasion du prochain Concile provincial de Montréal

ÉDOUARD-CHARLES FABRE, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

I

Nos très chers frères,

L'Eglise, ainsi l'a voulu son divin Fondateur, est une société parfaite, indépendante et suprême, ayant pour but le bien surnaturel et le salut des âmes et possédant, à cette fin, la puissance souveraine dans l'ordre spirituel.

Cette société, apostolique dans son origine, sainte dans son action, universelle dans son étendue, se distingue encore par une admirable unité de foi et de gouvernement. Ses dogmes sont immuables et sa doctrine n'a jamais subi la plus légère altération, la moin-

dre division, ni souffert un compromis quelconque avec l'erreur. Ce que les apôtres ont cru et enseigné, elle le croit et elle l'enseigne ; ce qu'ils ont condamné et anathématisé, elle le condamne et l'anathématise.

Ses membres sont multiples ; ils sont de tous les pays, de toutes les conditions, de tous les âges, et cependant, en vertu d'une organisation incomparable, ils ne forment qu'un seul corps dont Jésus-Christ, son chef invisible, est le principe de vie et d'action.

Comme tout corps social, l'Eglise renferme deux éléments essentiels : l'autorité et la multitude, les gouvernants et les gouvernés. Chercher cette autorité en-dehors du clergé, dans les rangs des simples fidèles, quelqu'élevée que soit leur position au point de vue civil ou politique, c'est renverser l'ordre établi par le Maître et briser la constitution de son Eglise.

Le principat sacré que le clergé constitue admet toutefois des degrés parfaitement distincts ; confondre ces degrés ne serait pas moins contraire à la notion véritable de la hiérarchie catholique, ni moins funeste à son gouvernement, que de placer les clercs et les laïcs sur un pied d'égalité. Le diaconat et la prêtrise jouissent, en réalité, de certains pouvoirs incontestables mais ces pouvoirs sont limités ; ils n'atteignent pas la direction extérieure de la société religieuse, et même en ce qui concerne le culte divin et l'administration des sacrements, ils ne participent que d'une manière incomplète à une puissance supérieure d'où ils découlent et dont ils sont l'épanouissement.

Pour trouver dans sa plénitude le pouvoir d'ordre que possède l'Eglise, pour se rendre compte de la nature, de étendue et du sujet de son pouvoir juridictionnel, il nous faut remonter jusqu'au premier échelon de sa divine hiérarchie, jusqu'à l'épiscopat lui-même. Seuls, en effet, les évêques sont les pierres fondamentales, quoique secondaires, du royaume de Jésus-Christ ; seuls, ils sont les chefs, les guides, les modérateurs de son peuple. C'est à eux, et non aux simples prêtres, encore moins aux laïcs, qu'il a été dit : " Toute puissance m'a " été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, ensei- " gnez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, " du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer " tout ce que je vous ai enseigné (1) ". A eux, le pouvoir de lier et de délier (2) ; celui de consacrer (3), de remettre et de retenir les péchés (4). A eux de juger et de condamner les coupables (5). A eux de régir et de gouverner l'Eglise de Dieu (6).

Ici cependant ne se termine pas la hiérarchie ecclésiastique ; plus haut encore est son couronnement. Au-dessus des évêques dispersés à travers le monde et placés à la tête de chaque diocèse ; au-dessus des archevê-

(1) Matth., XXVIII, 18-20.
(2) Matth., XVIII, 18.
(3) Luc, XXII, 19.
(4) Jean, XX, 23.
(5) Matth., XVIII, 17.
(6) Act. des Apôtres, XX, 28.

ques exerçant sur une province entière une primauté d'honneur et un droit de surveillance ; au-dessus des primats et des patriarches, nous apparaît, dans toute la majesté de la double puissance spirituelle et temporelle et dans l'éclat de son ineffable dignité, celui qui a reçu, en la personne de saint Pierre, les clefs du royaume des cieux et que le Christ a établi à la base de son Eglise pour être la source féconde de son unité et de sa stabilité (7).

Le Pontife romain est l'évêque des évêques eux-mêmes : il a la charge du troupeau tout entier, des brebis aussi bien que des agneaux ; les uns et les autres lui doivent respect, obéissance et soumission (8).

Interprète infaillible de toute vérité révélée, il fixe la foi des fidèles et les empêche de vaciller dans leurs croyances ; le dogme et la morale trouvent ainsi en lui leur gardien incorruptible. Il parle et les doutes se dissipent, les divisions disparaissent, les controverses cessent, les hérésies les plus subtiles sont démasquées et vaincues. Législateur universel, il porte des lois qu'aucun pouvoir humain ne peut casser, ni même entraver, du moins dans leur sanction dernière, puisque par elles sont liées les consciences des fidèles. Juge suprême, il prononce des sentences sans appel, et a le droit d'évoquer à son tribunal toute cause concernant la religion,

(7) Matth., XVI, 18, 20.

(8) Jean, XXI, 16, 17.

le culte divin, la discipline. Pasteur des pasteurs, à lui seul appartiennent essentiellement et l'élection des évêques et leur mission respective vers telle ou telle partie du troupeau de Jésus-Christ ; de lui dérive leur pouvoir législatif et judiciaire, pouvoir qu'il peut à son gré étendre ou restreindre, et même, dans des cas particuliers, briser et retirer entièrement.

Telle est, nos très chers frères, dans ses grandes lignes, la merveilleuse organisation de l'Église catholique : hiérarchie forte et puissante que rien ne saurait ébranler, parce qu'elle a Dieu pour principe et pour prototype, la hiérarchie mystérieuse de Dieu le Père et de son Christ.

II

L'Église n'est pas moins admirable dans son gouvernement et dans son action que dans sa constitution. Cette action est double : l'une ordinaire, l'autre extraordinaire ; l'une est propre aux membres de l'épiscopat pris séparément, l'autre émane du corps tout entier et en manifeste la vitalité, l'unité et la fécondité. Par la première, chaque évêque régit l'Église particulière à la tête de laquelle l'Esprit-Saint l'a placé, et exerce sur elle, quoique sous la dépendance du pape, son triple pouvoir doctrinal, législatif et judiciaire. Dépositaire de la doctrine chrétienne, dogmatique et morale, il la répand dans son diocèse par la prédication, les catéchismes, les lettres pastorales et la protège contre tout ce qui peut

l'altérer, la corrompre ou la perdre soit au foyer domestique, soit dans les écoles, les académies ou les universités, soit dans l'assemblée des fidèles. Gardien autorisé et vigilant de la discipline ecclésiastique, il porte les lois qu'il juge nécessaires ou utiles pour en assurer le maintien, réprimer les abus, rendre facile l'observation des commandements de Dieu et de l'Église, et, au besoin il condamne et châtie ceux qui refusent obstinément de se soumettre à son autorité.

Grâce à cette action constante des évêques, à ce mode divin du gouvernement de l'Église, le bien des âmes, même des plus humbles et des plus ignorées, est sauvegardé, le dépôt de la foi et de la morale efficacement et intégralement conservé dans les masses, et tous les fidèles, s'ils le veulent sincèrement, peuvent non seulement demeurer fermes dans leurs croyances, mais encore opérer infailliblement leur salut.

La seconde action de l'épiscopat, est son action conciliaire. Une nouvelle hérésie s'élève, un grand schisme éclate, des abus, multiples et très graves, se sont introduits peu à peu dans l'Eglise. Pour détruire les uns, déraciner les autres, assurer le triomphe du bien sur le mal, il faut prendre des mesures promptes, énergiques, efficaces ; imprimer un même mouvement de direction à tous les chefs, pour qu'à leur tour ils le communiquent à leur sujets ; il faut faire briller d'un plus vif éclat la vérité catholique, venger et rétablir ses droits méprisés ou méconnus ; enfin, formuler de nouveau, en

les précisant davantage, ou même, si les circonstances l'exigent, en les modifiant, les règles de la discipline universelle. Que fait alors le pape ? Il appelle auprès de lui tous les évêques, ses frères dans l'épiscopat et ses auxiliaires dans le gouvernement de l'Église, il les appelle de l'Orient et de l'Occident, sans distinction de race, de nationalité ou d'ordre hiérarchique. Réunis en de solennelles assemblées que le Souverain-Pontife préside par lui-même, ou par son légat, ces évêques mettent en commun leurs lumières, leur expérience, leur autorité. Ils délibèrent ensemble sur les questions les plus importantes concernant la foi, les mœurs, le culte divin et la discipline. Prenant pour règle et pour base la parole divine contenue dans la Sainte Écriture ou dans la tradition, ils proposent à la croyance des fidèles, non des dogmes nouveaux, mais ce qui a toujours été cru et enseigné généralement, quoiqu'ignoré ou contesté par quelques-uns. Ils interprètent la loi divine et en font connaître le sens et l'étendue. Leurs décisions ont une autorité telle, qu'en matière de doctrines et de mœurs, elles constituent une règle de foi à laquelle tout chrétien, sans exception, est obligé de se soumettre sous peine d'être frappé d'anathème et retranché du sein de la société religieuse. C'est la conséquence nécessaire de l'infaillibilité de l'Église et de la promesse faite par Jésus-Christ à ses apôtres d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Quant aux règlements disciplinaires qu'ils portent, les évêques peuvent, avec

l'approbation du pape, les étendre à tous les fidèles et lier ainsi toutes les consciences.

Dix-neuf fois déjà, l'Eglise a tenu ces assises solennelles que l'on nomme Conciles Œcuméniques ou universels, dix-neuf fois elle a rappelé, comme autrefois, au Cénacle, les successeurs des apôtres dispersés dans le monde par les nécessités de l'Evangile, et les a réunis dans la prière, le conseil, le témoignage d'une même foi et d'une même autorité pastorale. De chacune de ces augustes assemblées, l'épiscopat est sorti plus un, plus fort, plus puissant.

" Il est incontestable ", écrivait naguère un évêque de France (9) " que jamais les pontifes du Seigneur " n'ont été assemblés sous l'égide de l'Esprit-Saint sans " se sentir grandis et fortifiés à la suite de cette bien- " heureuse et toujours trop courte co-habitation. Là, " toute pression irrégulière est comme impossible ; " aucun esprit, aucun sentiment de personalité ne peut " définitivement prévaloir ; le parti pris et l'esprit pré- " venu subissent le contrôle de l'examen ; l'impétuosité " des caractères et des volontés est comprimée ; l'ascen- " dant même du talent ne peut dégénérer en séduction ; " les calculs de l'habileté trop humaine sont déjoués. " En un mot, toute surprise est écartée, les hommes " finissent par s'effacer, l'assistance que Jésus-Christ a " promise à ses apôtres devient comme sensible ; la foi,

(9) Mgr Pie, évêque de Poitiers.

" la doctrine, la tradition, le droit triomphent seuls ".

Mais on le conçoit facilement, nos très chers frères, l'Eglise ne peut ébranler le monde entier par la tenue fréquente des Conciles Œcuméniques, et priver ainsi, à des époques trop rapprochées, tous les diocèses de la présence de leurs pasteurs et de leurs chefs. C'est pourquoi, elle a ouvert au collège épiscopal des réunions particulières auxquelles ne prennent part que les archevêques et les évêques d'une nation, sous la présidence d'un légat du Saint-Siège, ou même les seuls évêques d'une province ecclésiastique convoqués par le métropolitain. Ces conciles, soit nationaux, soit provinciaux, où les évêques seuls, à l'exclusion de tous les autres membres du clergé qui peuvent y être appelés simplement pour éclairer la discussion de leurs lumières, ont droit de suffrage et de voix délibérative, parce que seuls ils sont les vrais pasteurs de leurs diocèses et leurs guides autorisés, ont pour but de procurer la parfaite exécution des décrets des Conciles Œcuméniques et des lois générales de l'Eglise, de resserrer davantage les liens qui unissent chaque Eglise particulière à l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres, d'affermir la discipline dans les rangs du clergé, de confirmer les coutumes louables, de réformer les mœurs du peuple, de traiter les questions dont l'importance a grandi depuis le dernier synode ; enfin, comme le droit commun admet le principe des exceptions, des dérogations ou des modifications faites dans des conditions régulières,

ces conciles voient encore s'il n'y a pas lieu d'apporter à quelques détails de ce droit un tempérament légitime qu'ils subordonneront ensuite à la sanction de Rome. " Par là, tous les besoins divers des divers lieux trou- " vent une juste satisfaction, puisque l'autorité qui y " pourvoit est celle des législateurs locaux dûment " instruits et informés, s'entr'aidant de leurs conseils " et de leurs lumières réciproques ".

Les conciles particuliers remontent jusqu'au berceau de l'ère chrétienne. Celui tenu à Jérusalem par les apôtres nous a légué, outre des lois disciplinaires très importantes, un admirable *Credo* que les chrétiens de tous les siècles n'ont cessé de répéter comme la formule la plus précise et la plus claire de leur foi et de leur amour. Tant que durèrent les persécutions, ces conciles furent assez rares, mais une fois la paix rendue à l'Eglise, ils se multiplièrent et produisirent partout des fruits abondants de salut.

Ceux d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, de France, d'Angleterre et d'Allemagne sont restés mémorables dans l'histoire et ont puissamment contribué non seulement à l'extension du règne de Jésus-Christ dans le monde par celui de son Eglise, mais encore au bonheur temporel des peuples, à la paix et à la prospérité des nations, à l'affermissement de l'autorité sous toutes ses formes légitimes, au triomphe de la liberté véritable, au développement des sciences et des arts, et ont ainsi préparé, dans une large mesure, les éléments de la civilisation moderne.

III

Le 28 avril prochain, nos très chers frères, s'ouvrira, pour la première fois dans notre métropole de Montréal, l'une de ces assemblées solennelles que l'Eglise, dans sa sagesse et sa sollicitude pour le bien des âmes et l'ordre disciplinaire de chaque diocèse, ordonne aux évêques d'une province ecclésiastique de tenir, autant que les circonstances le permettent, tous les trois ans.

Cet événement remarquable nous reporte naturellement vers le passé et rend plus sensible encore le développement religieux de notre pays et l'extension rapide qu'y a prise la hiérarchie catholique. Il y a à peine 70 ans, le Canada ne possédait qu'un siège épiscopal, celui de Québec ; siège vénérable non seulement par l'antiquité de son origine et de ses traditions, mais aussi par son histoire, par les pontifes qui l'ont illustré de leurs vertus et de leur science, par le prestige dont il jouit à si juste titre, et d'une manière particulière par ces Eglises nombreuses qui sont sorties de son sein, ont grandi sous sa garde et sous sa protection, sont devenues à leur tour la mère d'autres Eglises, et lui forment maintenant une couronne d'honneur et de gloire.

Aujourd'hui, en effet, sept archevêques et plus de vingt évêques exercent dans la vallée du Saint-Laurent, l'Ontario, les Provinces Maritimes, les Territoires du Nord-Ouest et les Montagnes Rocheuses de la Colombie Anglaise, les sublimes fonctions et le ministère redou-

table confiés autrefois à la vigilance et au dévouement d'un seul pasteur. Evidemment, ce progrès merveilleux n'est pas l'œuvre des hommes ; multiples, sans doute, ont été leurs travaux, grands leurs sacrifices, actif et éclairé leur zèle ; mais par eux-mêmes et sans les bénédictions de Celui de qui procède toute fécondité, ces travaux, ces sacrifices, ce zèle auraient été impuissants à produire de tels fruits d'accroissement, de grâce et de salut.

Le diocèse de Montréal, pour ne parler que de celuici, a eu sa large part de faveurs et de privilèges dans la protection toute spéciale dont la divine Providence n'a cessé d'entourer l'Église du Canada. Détaché de Québec en 1836, il a pris, en moins d'un demi-siècle, un développement extraordinaire.

Les œuvres de piété et de bienfaisance, les établissements d'éducation et de charité, les communautés d'hommes et de femmes, le clergé, tout a été visiblement béni de Dieu et conduit par sa main toute-puissante. Cette prospérité toujours croissante nécessita, à diverses reprises, des démembrements plus ou moins considérables. C'est ainsi que s'est formé, en partie, le diocèse d'Ottawa, en 1847, et le 8 juin 1852, le diocèse de Saint-Hyacinthe dans sa presque totalité.

Le 8 juin 1886, Rome, voulant reconnaître et récompenser le bien immense opéré parmi nous, donner un élan nouveau au zèle des catholiques, augmenter le prestige de notre ville épiscopale, daigna ériger en

archevêché le diocèse de Montréal, assignant comme suffragants à la nouvelle métropole les sièges de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke.

Enfin, quelques années plus tard, le 5 avril 1892, le Souverain-Pontife créait le diocèse de Valleyfield et ajoutait, par là, à la force et à l'influence de notre province ecclésiastique.

C'est ainsi que semé dans une terre féconde, arrosé des pluies du ciel, cultivé par des mains laborieuses, le petit grain de sénevé a crû et est devenu un arbre magnifique protégeant sous son ombre un vaste territoire et une nombreuse population de fidèles (10).

Le premier concile provincial de Montréal vient donc à son heure. Il sera en même temps la consécration du passé et la préparation de l'avenir. Le clergé et les fidèles y trouveront une occasion favorable de se répandre en actions de grâces pour tant de bienfaits reçus et de supplier le Dieu tout-puissant de vouloir bien veiller toujours sur nous, conserver dans leur intégrité la foi et les pieuses traditions de nos pères, fortifier de plus en plus au sein de nos populations le règne de Jésus-Christ et déjouer les efforts sacrilèges de ceux qui, par haine ou par aveuglement, cherchent à détruire ce règne, au moins à l'entraver et à le restreindre.

Unis dans une même pensée et une même prière, vos

(10) Voir lettre pastorale sur l'érection du diocèse de Valleyfield.

Pasteurs travailleront sous le regard de Dieu et avec l'assistance de son esprit de conseil et de lumière, à tout ce qui peut assurer le salut des âmes confiées à leur garde, l'observation des lois divines, le respect de la discipline ecclésiastique, la majesté du culte, la sainteté des prêtres, la perfection des religieux, le développement des œuvres d'éducation et de charité, en un mot, le bien de la religion dans la vie publique non moins que dans la vie domestique et privée. Les dangers à éloigner et les abus à réprimer, seront encore l'objet de leur attention et de leur sollicitude. Enfin, quelques-unes des grandes questions sociales qui intéressent si vivement notre époque et auxquelles l'Église ne saurait rester étrangère, seront étudiées et traitées d'après les enseignements admirables de force et de clarté que l'illustre Pontife, qui préside actuellement aux destinées du monde catholique, n'a cessé de donner depuis le commencement de son règne.

Sept fois déjà, de semblables assemblées se sont tenues dans la métropole de Québec. Ces conciles, sanctionnés par la suprême autorité du Saint-Siège, ont produit des résultats dont personne n'osera nier l'importance ni la fécondité au double point de vue religieux et social. Ils resteront dans notre histoire, comme des monuments impérissables du zèle, de la prudence et de la piété de l'épiscopat canadien.

Nous avons lieu d'espérer, nos très chers frères, que non moins fructueux sera le prochain concile de Mont-

réal. Vous en connaissez maintenant la date, le but et l'objet, à vous d'en assurer le succès ; par vos ferventes prières, la réception fréquente des sacrements de pénitence et d'eucharistie, vos aumônes, vos mortifications et vos bonnes œuvres, faites en sorte que, moyennant la grâce de Dieu, une action si haute et si grave commence sous des auspices favorables, qu'elle se poursuive dignement et qu'elle arrive à une conclusion heureuse(11).

Vous surtout, vierges saintes, qui offrez à la Majesté souveraine un holocauste parfait de tout vous-mêmes, âmes simples et cachées aux yeux des hommes, mais que Jésus-Christ, votre divin Époux, connaît et dont il ne repousse jamais les gémissements, associez-vous aux ministres des autels, aux hommes du cloître et du sanctuaire, et parceque " tout bien parfait et tout don excellent vient d'en haut et descend du Père des lumières " (12), ne cessez pas de demander à Dieu, suivant la belle prière de saint Charles-Borromée, d'être présent avec nous, qui allons nous assembler en son Nom. Qu'il illumine nos âmes de l'éclat de sa lumière, qu'il les échauffe de son amour, qu'il les dirige par sa sagesse, qu'il fasse que tous, dans un même dessein, par la conscience d'un même devoir, obéissant aux mêmes règles et aux mêmes exemples, nous payions et acquittions si pleinement la dette de notre charge qu'un jour nous-mêmes et tous

(11) Cérémonial des évêques.

(12) Jac., I, 17.

les fidèles de cette province, unis et identifiés en Lui, nous jouissions avec Lui de la gloire éternelle (13).

Ces supplications universelles, nos très chers frères, vous les ferez arriver au trône de Dieu par l'entremise de celle que les docteurs de l'Église ont appelée la lumière, le conseil et le soutien des conciles.

Sous les yeux de Marie, et avec le bénéfice de sa prière s'est accompli le premier de tous les conciles ; sous les regards et sous les auspices de Marie, assise désormais, non plus à côté de Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, mais à la droite même du Pasteur suprême, et dominant " de là tous les ordres de la hiérarchie céleste et de la hiérarchie terrestre, " se sont assemblés les évêques de tous les siècles et de tous les pays ; sous la protection de son très saint nom, se tiendra aussi, dans la ville qui lui a été consacrée d'une manière spéciale, le premier de nos conciles provinciaux. Par la prière toute-puissante, les influences bénies, les intercessions efficaces de la Mère de Dieu, ce concile, nous en avons la ferme conviction, donnera donc son fruit en son temps, il le donnera plein et entier, et les générations à venir trouveront dans ses enseignements et ses règles disciplinaires la vie, la lumière, la force et le salut.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables Frères les chanoines du chapitre de notre métropole, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

(13) *Acta Ecclesiæ Mediolanen.*

1o A la sainte messe, *servatis rubricis*, les prêtres continueront à dire l'oraison " du Saint-Esprit, " ajoutant à l'intention déjà indiquée, celle de prier pour tous ceux qui doivent participer au prochain concile provincial de Montréal.

2o Les trois dimanches qui précèderont le concile, et le jour même où s'en fera l'ouverture, on chantera le *Veni Creator* avant la grand'messe dans toutes les églises et chapelles publiques de ce diocèse ; dans les communautés où il n'y a qu'une messe basse, on récitera cet hymne avant la messe principale.

3o Tous les jeudis du mois d'avril, on chantera dans l'église métropolitaine la messe du Saint-Esprit.

4o Tous les jours du mois d'avril et pendant le temps que durera le concile, le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée dans les communautés de femmes, et le soir il y aura salut solennel. Chacune de ces communautés recevra un tableau indiquant le jour qui lui est assigné.

5o Messieurs les curés et les recteurs d'églises inviteront les fidèles à faire quelques prières spéciales et à offrir quelques mortifications aux intentions du concile.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, ce quinze février mil huit cent quatre-vingt-quinze, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier.

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par mandement de Monseigneur,

ALFRED ARCHAMBEAULT, chanoine,
Chancelier.

No 138

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — Les mauvais journaux.

II — L'Œuvre de la Propagation de la Foi.

III — Cierges

IV — Ecoles d'agriculture.

V — Rapports des conférences ecclésiastiques.

VI — Services et libéras, à la ville, les dimanches et jours de fête.

VII — Procession de la Fête-Dieu.

Archevêché de Montréal,
le 28 février 1895.

I

LES MAUVAIS JOURNAUX

Mes chers collaborateurs,

Le 11 novembre 1892, je condamnais deux feuilles périodiques publiées dans le diocèse et j'en interdisais la lecture à tous les fidèles. Dieu soit loué, les catholiques ont compris la gravité de cette défense et se sont empressés d'obéir. Par là, ils ont prouvé leur esprit de foi, leur respect de la discipline, comme aussi leur zèle à placer les intérêts spirituels de l'âme au-dessus de tout intérêt personnel ou de parti. L'histoire religieuse de notre pays conservera le souvenir de cette grande leçon et de cet exemple salutaire donnés aux générations à venir.

Le mal, pour être réprimé, n'est cependant pas entièrement détruit ; la lutte se continue, quoique moins vive, et de nouveau on cherche, par des moyens plus détournés, à semer l'ivraie dans le champ du père de famille. Certains journaux, en effet, par le ton habituel de leur rédaction, leurs critiques acerbes et injustes des actes de l'autorité ecclésiastique, leurs sarcasmes et leurs indignes moqueries au sujet des pratiques de piété de

notre religion, et même par la négation plus ou moins ouverte de quelques-uns de ses dogmes, prouvent que, s'ils ont changé de nom, ils ont cependant le même esprit qu'autrefois et poursuivent le même but.

Il est donc de votre devoir, chers collaborateurs, d'achever l'œuvre si heureusement commencée et de prémunir encore une fois vos paroissiens contre les mauvais journaux, leurs dangers multiples, leurs résultats funestes, soit au point de vue de la foi, soit au point de vue de la discipline et des mœurs.

Peu importe le nom que prend une feuille périodique, du moment qu'elle manifeste un esprit hostile à l'Eglise, à ses ministres, à ses œuvres, elle est digne de condamnation, et les catholiques ne peuvent, en conscience, ni la recevoir, ni l'encourager, mais ils doivent, au contraire, s'y désabonner et lui interdire absolument l'entrée de leurs foyers.

II

L'Œuvre de la Propagation de la Foi

L'Œuvre de la Propagation de la Foi n'est pas une œuvre libre et laissée simplement au zèle de chaque curé. Suivant mes intentions formellement exprimées dans plusieurs circulaires, elle devrait être établie dans toutes les paroisses, mêmes les plus pauvres.

Cependant, l'état annuel des recettes démontre que

plus de quarante paroisses, parmi lesquelles plusieurs de la ville, ne figurent pas dans le compte-rendu de 1894. Bon nombre de ces paroisses, sans doute, ne sont qu'en retard dans l'envoi à l'archevêché des argents déjà recueillis, mais d'autres semblent ignorer l'existence de cette œuvre excellente et si digne de notre zèle.

De nouveau j'attire donc sur ce point l'attention de messieurs les curés qui n'ont pas encore fait leur devoir et je les prie d'établir au plus tôt dans leur paroisse, ou d'encourager de tous leurs efforts, si déjà elle y est fondée, la pieuse association de la Propagation de la Foi, association enrichie par Rome de nombreuses indulgences, d'une très grande utilité pour le soutien des missions du diocèse, et qu'il est facile, avec tant soit peu d'activité et de dévoûment, de répandre au milieu de nos populations de la ville et de la campagne.

Je désire que dans les paroisses pauvres, où l'Œuvre ne peut guère être établie régulièrement, on fasse du moins une quête dont le produit sera envoyé à l'archevêché avant le 31 décembre de chaque année.

III

Cierges

On a constaté que les cierges, achetés pour l'usage du culte divin : messes, services, saluts du Très-Saint-Sacrement,etc.,n'ont pas toujours la quantité de cire exigée par

les règles de la liturgie, et même qu'ils sont quelquefois plutôt formés de stéarine ou autres matières de ce genre, que de cire véritable. Afin de remédier à cet abus, je déclare de nulle valeur, à partir du 1er avril prochain, toutes les approbations, écrites ou verbales, données jusqu'à ce jour aux marchands qui font le commerce de cierges. Ceux-ci auront donc à se pourvoir auprès de moi ou de monsieur le vicaire général d'une nouvelle reconnaissance et d'une nouvelle approbation.

IV

Ecoles d'agriculture

Voulant encourager le développement de l'agriculture en notre pays, le gouvernement de la Province de Québec favorise de plus en plus les écoles établies, depuis plusieurs années déjà, dans le but de former le plus de jeunes gens possible à cet art éminemment utile et dont l'importance n'a pas toujours été assez comprise.

Quoique ces écoles soient dirigées avec zèle et habileté, elles n'ont cependant pas encore produit tout le bien qu'elles sont en état de faire, et cela uniquement parce qu'elles ne sont pas fréquentées par un nombre suffisant d'élèves.

Il est donc à désirer que chaque paroisse ait au moins un élève dans l'une ou l'autre de ces institutions, et qu'ainsi partout, avant longtemps, la classe des cultiva-

teurs puisse profiter des connaissances variées acquises par ces jeunes gens pendant deux ou trois ans d'études à la fois théoriques et expérimentales.

Je compte, chers collaborateurs, sur votre dévoûment bien connu à la cause de l'agriculture, pour gagner ce point important et assurer ainsi, avec l'existence prospère de nos écoles agricoles, sinon la richesse, du moins le bien-être et l'aisance des campagnes.

V

Rapports des conférences ecclésiastiques

Conformément à ce qui a été réglé par ma circulaire du 17 novembre 1893, un quart d'heure est maintenant consacré, lors des conférences ecclésiastiques, à l'étude et à la pratique du cérémonial. Dans ce but, j'ai nommé un maître des cérémonies dans chacun des vicariats forains. Monsieur le secrétaire de la conférence fera donc rapport, à l'avenir, non seulement des travaux qu'on y aura lus, mais encore des avis et des remarques du maître des cérémonies et de tout ce qui aura été fait à ce sujet.

De plus, messieurs les vicaires forains sont priés de m'informer au plus tôt du départ de leur vicariat, ou de la résignation du prêtre chargé des cérémonies aux conférences, afin que je puisse, sans retard, lui donner un remplaçant.

VI

Services et libéras, a la ville, les dimanches et jours de fête

L'expérience a démontré que recevoir les corps des fidèles dans l'église, les dimanches et jours de fête, offrait, dans les villes, des inconvénients de plus d'un genre et troublait l'ordre des exercices religieux de ces jours consacrés non seulement aux offices publics, mais encore aux réunions des diverses confréries ou congrégations.

De plus, les libéras dans l'après-midi, amèneraient, tôt ou tard, comme conséquence presque inévitable, la diminution des services pour le repos de l'âme du défunt.

Il est donc réglé que, dans toutes les églises ou chapelles publiques de la ville et de la banlieue, on refusera à l'avenir de recevoir les corps des fidèles, les dimanches et jours de fête, soit pour un service chanté, soit simplement pour un libéra.

VII

Procession de la Fête-Dieu dans la ville et la banlieue

Relativement à la procession de la Fête-Dieu, je règle ce qui suit, pour l'avenir. Comme par le passé, il n'y aura qu'une procession dans la ville le jour de la solennité de la Fête-Dieu. A cette fin, le dimanche de la

solennité de cette fête, les paroissiens de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, de Saint-Joseph, de Saint-Jacques, de Saint-Patrice, de Saint-Antoine et de Sainte-Brigide se réuniront à ceux de Notre-Dame. Dans toutes les autres paroisses, les processions, ce jour-là, se feront dans l'église.

Le dimanche suivant, les paroisses qui se seront réunies à Notre-Dame, le jour de la solennité de la Fête-Dieu, feront la procession dans l'intérieur de l'église, et dans les autres paroisses, la procession se fera publiquement et au-dehors, en formant les groupes suivants : le Sacré-Cœur, la Nativité et Saint-Vincent-de-Paul seront ensemble ; Saint-Jean-Baptiste et Saint-Louis formeront le deuxième groupe ; Saint-Gabriel et Saint-Charles le troisième. Les paroisses de la banlieue seront libres de faire comme les années précédentes. Cependant, j'invite Saint-Henri et Sainte-Cunégonde à se réunir pour cette procession ; L'Enfant-Jésus et Saint-Grégoire à s'unir ensemble et même à se joindre à Saint-Jean-Baptiste et à Saint-Louis. Enfin, la paroisse du Saint-Nom-de-Jésus pourrait faire partie du premier groupe formé par le Sacré-Cœur, la Nativité et Saint-Vincent-de-Paul.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

✝ ÉDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 139

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — Ecoles du Manitoba.
II — Circulaires et mandements.

Archevêché de Montréal,
le 25 mars 1895.

I

Ecoles du Manitoba

Mes chers collaborateurs,

La question des écoles du Manitoba vient d'entrer dans une phase nouvelle. Nous avons lieu d'espérer que nous touchons à la fin de l'épreuve.

Le gouvernement de cette province se rendra-t-il à l'ordre que le gouverneur-général en conseil vient de lui signifier ? Va-t-il, enfin, amender sa loi scolaire de manière à rétablir les droits lésés de la minorité catholique ? Quoiqu'il en soit, son refus d'adopter une mesure que réclament, de l'aveu de tous, la justice et le respect

de la constitution, donnerait le droit au pouvoir fédéral et lui imposerait le devoir d'intervenir directement et de remédier lui-même à l'état de choses actuel.

D'ici à ce que nous connaissions exactement ce qui sera fait de part et d'autre, je vous demande de garder un silence absolu sur cette question brûlante et délicate. C'est de l'épiscopat seul, et non d'un journal quelconque, que le clergé et les fidèles doivent prendre leur direction dans les circonstances présentes.

Les évêques se réservent le droit d'élever la voix quand ils le jugeront convenable et d'exprimer eux-mêmes leurs pensées et leurs vues.

Sachons, chers collaborateurs, tenir compte de la bonne volonté dont on vient de faire preuve pour arriver à une solution favorable aux intérêts catholiques et ayons confiance qu'après avoir été officiellement admis et courageusement proclamés, les droits de nos frères du Manitoba seront protégés efficacement par nos législateurs.

Plaçons cette question si grave sous la protection spéciale de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle. C'est le jour même de sa fête et pendant que s'accomplissaient les imposantes cérémonies de la consécration épiscopale du nouvel archevêque de Saint-Boniface, que l'ordre en conseil a été définitivement adopté. Cette heureuse coïncidence n'est-elle pas pour nous comme le gage du succès, et ne nous donne-t-elle pas l'espérance fondée que saint Joseph a veillé sur nous, qu'il saura

obtenir de son divin Fils le triomphe d'une cause chère à tous les cœurs catholiques de la Puissance.

II

Mandements et circulaires

Malgré ma défense, plusieurs fois renouvelée, de ne pas publier, sans mon assentiment, les documents épiscopaux, ma dernière circulaire a été livrée aux journaux. Les inconvénients multiples de ces publications sont cependant trop évidents pour qu'il soit nécessaire de les énumérer ici. Veuillez donc considérer comme très important ce point de discipline, et faites-vous un devoir de ne jamais le violer pour un motif quelconque, renvoyant à l'archevêché ceux qui pourraient s'adresser à vous pour avoir le texte des mandements ou des circulaires.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† ÉDOUARD-CHS, arch. de Montréal.

No 140

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — Concile provincial.
II — Écoles de Manitoba.

Archevêché de Montréal,
le 9 avril 1895.

I

Concile provincial

Mes chers collaborateurs,

Des circonstances imprévues nous obligent à remettre à la fin de septembre prochain, la réunion du premier concile provincial de Montréal déjà convoqué pour le 28 du courant.

La récitation ou le chant du *Veni Creator* dans les églises et chapelles publiques est donc renvoyée aux trois derniers dimanches de septembre.

Quant à l'exposition du Très-Saint-Sacrement dans les couvents, rien n'empêche qu'elle ne soit continuée jusqu'au commencement de mai et dans l'ordre indiqué.

II

Écoles de Manitoba

En vous demandant de garder le silence sur la question des écoles de Manitoba, mon intention est que vous n'en parliez pas du haut de la chaire. Vous êtes libres toutefois, en-dehors de là, d'exprimer l'entière satisfaction de l'épiscopat canadien au sujet de la position ferme et courageuse prise dernièrement par le gouvernement fédéral. Ce n'est que rendre justice à la bonne volonté de nos législateurs et les encourager à poursuivre jusqu'au bout l'œuvre si heureusement commencée.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD-CHS, arch. de Montréal.

No 141

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — Lettre de Notre Saint-Père le pape Léon XIII, au peuple anglais.

II — Lettre apostolique de Notre Saint-Père le pape Léon XIII, recommandant aux catholiques des prières spéciales pendant les solennités de la Pentecôte.

III — Lettre de Son Éminence le cardinal Ledochowski aux évêques du Canada, au sujet de la question des écoles du Manitoba.

IV — Addition à faire aux offices de saint Jean-de-Dieu et de saint Camille-de-Lellis.

Archevêché de Montréal,
le 30 mai 1895.

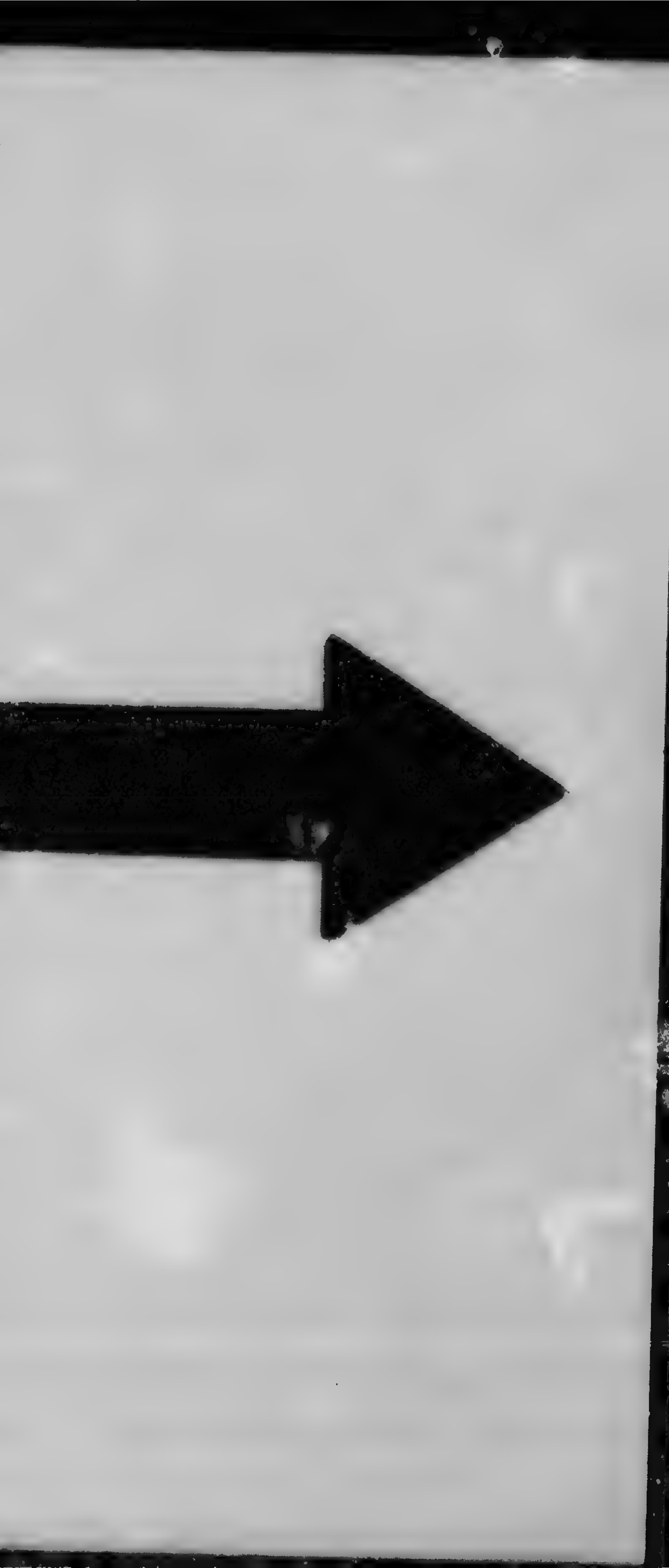
I

LETTRE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII AU PEUPLE ANGLAIS

Mes chers collaborateurs,

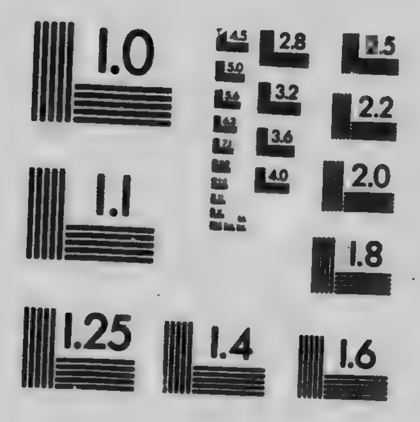
Je vous donne aujourd'hui communication de plusieurs documents importants.





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)







Le premier est la magnifique lettre apostolique que Sa Saintcté adressait au peuple anglais, le 14 avril 1895. Depuis plusieurs années déjà, il se fait en Angleterre un mouvement de retour vers l'Église romaine, mouvement de jour en jour plus accentué et plus consolant. La hiérarchie catholique y est non seulement organisée d'une manière régulière, mais elle y jouit d'une justice incontestable et exerce partout autour d'elle une salutaire influence. Les pouvoirs publics, contrairement à ce qui se passe actuellement en d'autres pays oublieux de leurs devoirs les plus graves et de leurs obligations les plus sacrées, ne mettent aucune entrave à son action, aucun obstacle à son apostolat. Ils ont même, à l'heure de la persécution contre les ordres religieux, donné l'hospitalité à ceux d'entre eux qui la leur ont demandée après avoir été chassés de leurs légitimes possessions et expulsés de leur patrie.

Aussi Dieu a-t-il visiblement béni l'Angleterre et aujourd'hui les esprits les plus sérieux et les moins enthousiastes parlent, comme d'une chose probable, de la conversion prochaine de ce pays jadis si fortement attaché à la foi catholique et dont les pontifes illustres, les saints multiples et les œuvres puissantes ont, pendant plusieurs siècles, jeté un si vif éclat sur l'Église.

C'est pourquoi Léon XIII, qu'une seule pensée semble préoccuper au déclin de sa glorieuse carrière : le retour vers l'union de toutes les âmes chrétiennes, a cru le moment favorable pour se tourner d'une manière spé-

ciale vers le peuple anglais égaré, il est vrai, par l'erreur, mais demeuré fidèle à l'idée religieuse, et l'inviter à rentrer dans le bercail : *Ut fiat unum ovile et unus pastor.*

Appliquant à l'Angleterre en particulier les paroles de son encyclique *Præclara* du 20 juin 1894, Notre Saint-Père le pape lui adresse un appel paternel et apostolique, lui rappelle ses gloires antiques, son grand attachement au Siège de Rome, et trace un tableau saisissant de l'action bienfaisante de la papauté en Angleterre, même après que furent venus les tristes jours de la séparation.

Léon XIII termine en recommandant aux catholiques anglais de prier avec humilité, ferveur et persévérance afin d'obtenir de la divine miséricorde, le retour des frères dissidents.

L'appel du grand Pontife sera entendu, il produira des fruits abondants et trouvera un écho dans la conscience d'un grand nombre d'hommes honnêtes et sincères.

Nous unirons donc nos prières à celles de nos frères d'Angleterre, et nous ferons aussi prier les âmes confiées à notre direction, afin d'avoir notre part de coopération et de mérite dans une œuvre au succès de laquelle se rattachent, à tant de titres, la gloire extérieure de Dieu et l'extension du règne de Jésus-Christ par son Église.

II

Lettre apostolique de Léon XIII, recommandant aux catholiques des prières spéciales pendant les solennités de la Pentecôte

Toujours poursuivi par la même idée : ramener à l'unité de foi et de régime tous les peuples chrétiens, Sa Sainteté le pape Léon XIII vient d'adresser une autre lettre aux fidèles chrétiens du monde entier, les exhortant à prier avec ferveur pendant les solennités de la Pentecôte, afin que l'Esprit de vérité et de charité opère lui-même, dans les âmes égarées par l'hérésie ou par le schisme, l'œuvre de la réconciliation et les amène à posséder un jour la même foi et la même espérance que nous.

Aux prières faites à cette intention, le Saint-Père attache de précieuses indulgences, et cela non seulement pour cette année, mais encore pour les années à venir.

Vous vous ferez un devoir, chers collaborateurs, de lire aux fidèles cette lettre pleine de charité de notre Père commun et de les engager à se rendre avec empressement à l'invitation pressante et aux sages conseils qu'elle renferme.

III

Lettre de Son Éminence le cardinal Ledochowski aux archevêques et évêques du Canada

La lettre que Son Éminence le cardinal Ledochowski

adressait, le 5 mai 1895, à chacun des archevêques et évêques du Canada, est un document précieux que vous aimerez à conserver. Il renferme à la fois l'éloge de la conduite tenue par l'épiscopat canadien dans la question des écoles du Nord-Ouest et des enseignements précis et catégoriques sur les écoles neutres.

IV

ADDITION A FAIRE AUX OFFICES DE SAINT JEAN DE-DIEU ET DE SAINT CAMILLE-DE-LELLIS

Le Saint-Père a bien voulu approuver, le 23 juillet 1894, un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, qui prescrit d'insérer dans le bréviaire et le martyrologe du 8 mars (saint Jean-de-Dieu) et du 18 juillet (saint Camille-de-Lellis) certaines additions comme suit ;

Die VIII Martii. — In festo Sancti Joannis De Deo Confessoris

ADDITIO AD CALCEM VI. LECTIONIS

Post verba " in Sanctorum numerum retulit ", addatur : et Leo decimus tertius, ex sacrorum catholici orbis Antistitum voto ac Rituum Congregationis consulto, cœlestem omnium hospitalium et infirmorum ubique degentium Patronum declaravit, ipsiusque nomen in agonizantium Litaniis invocari præcepit.

ADDITIO MARTYROLOGIO ROMANO INSERENDA

(8 Martii) Octavo Idus Martii......

Granatæ in Hispania, Sancti Joannis de Deo, Ordinis Fratrum Hospitalitatis Infirmorum Institutoris, misericordiâ in pauperes Maximus omnium hospitalium et infirmorum cœlestem Patronum renuntiavit.

Apud Antinoum etc.

Die XVIII Julii. — In festo Sancti Camilli de Lellis Confessoris

ADDITIO AD CALCEM VI. LECTIONIS

Post verba " Sanctorum fastis adscripsit " addatur : " et Leo decimus tertius, ex sacrorum catholici orbis Antistitum voto ac Rituum Congregationis consulto, cœlestem omnium hospitalium et infirmorum ubique degentium Patronum declaravit, ipsiusque nomen in agonizantium Litaniis invocari præcepit ".

ADDITIO MARTYROLOGIO ROMANO INSEREDAN

(13 Julii) Quinto decimo Kalendas Augusti... " Sancti Camilli de Lellis Confessoris, Clericorum Regularium infirmis ministrantium institutoris, cujus natalis dies pridie Idus Julii recensetur : Quem Leo decimus tertius Pontifex Maximus hospitalium et infirmorum cælestem Patronum renuntiavit ".

Il faudra donc intercaler sans retard les noms de saint Jean-de-Dieu et de saint Camille-de-Lellis dans les litanies des agonisants, au *Rituel*, après l'invocation de saint François.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

LETTRE APOSTOLIQUE DU SOUVERAIN-PONTIFE LÉON XIII

Aux Anglais qui cherchent le royaume du Christ dans l'unité de la foi,

SALUT ET PAIX DANS LE SEIGNEUR

Nous voulons que l'illustre nation anglaise reçoive aussi un gage de Notre très vive affection.

Il y a quelque temps, dans une lettre adressée à tous les princes et à tous les peuples, Nous nous adressâmes

à cette nation en même temps qu'à d'autres, mais Nous désirions vivement le faire par une lettre spéciale. Ce désir était nourri par la bienveillance que Nous avons toujours ressentie envers votre peuple, dont l'histoire de l'Église retrace les grandes actions dès les temps antiques.

Nous étions davantage encore animé à agir ainsi par les fréquents entretiens que Nous avions eus avec vos compatriotes. Ceux-ci Nous avaient attesté les grands égards des Anglais envers Notre personne et par-dessus tout la soif ardente qu'ils ont de chercher la paix et le salut éternel par l'unité de la foi. Dieu Nous est témoin de la vivacité de l'espoir que Nous nourrissons de voir Nos efforts contribuer à favoriser et à faire aboutir cette grande œuvre : obtenir l'unité chrétienne en Angleterre, et Nous rendons grâces à Dieu qui a prolongé Notre vie, de ce qu'il Nous a accordé le temps et la santé nécessaires pour cette entreprise.

Mais puisque la confiance que Nous avons d'une heureuse issue, Nous l'appuyons par-dessus tout sur le merveilleux pouvoir de la grâce de Dieu, Nous avons, après un mûr examen, pris la résolution d'inviter tous les Anglais qui se font gloire du nom chrétien à coopérer à la même œuvre et Nous les exhortons à élever leur cœur à Dieu avec Nous, à mettre leur confiance en Lui et à Lui demander, en s'appliquant assidûment à la sainte prière, le secours qui est nécessaire dans de si grandes circonstances.

Notre affection et Notre sollicitude pour l'Angleterre ont pour exemples celles de Nos prédécesseurs et surtout de Grégoire-le-Grand.

Les services qu'il a rendus à la religion et à l'humanité en général et spécialement à la nation anglaise sont dignes des plus grands éloges. Réservé par l'appel de Dieu à un devoir encore plus élevé, il ne put entreprendre lui-même l'œuvre apostolique " de convertir les Anglo-Saxons comme il s'était proposé de le faire tandis qu'il était encore moine, mais son esprit demeura appliqué à ce projet " (1).

Il s'attacha avec une ardeur et une constance admirables à accomplir cette tâche. En effet, parmi la famille monastique que, dan[illegible]re maison, il avait formée à l'étude de toutes [illegible]s et à une sainte vie, il choisit quelques relig[illegible] qu'il envoya sous la conduite de saint Augustin en Angleterre, pour être les messagers de la grâce, de la sagesse et de la civilisation, près de ceux qui étaient encore ensevelis dans une malheureuse superstition. Et comme il ne comptait sur aucun secours humain, son espérance s'accroissait avec les difficultés jusqu'à ce qu'enfin il vit son œuvre pleinement couronnée de succès.

Lui-même écrivait à ce sujet avec l'accent d'une joie triomphante en réponse à saint Augustin qui lui avait envoyé par lettre la nouvelle de l'heureux résultat :

---

(1) Jean Diacre : Vie de saint Grégoire-le-Grand.

" Gloire à Dieu dans le ciel et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Gloire soit au Christ dont la mort nous donne la vie, dont la faiblesse nous rend forts, pour l'amour duquel nous cherchons en Bretagne des frères que nous ne connaissions pas et, par la grâce duquel nous avons trouvé ceux que nous cherchions sans les connaître. Qui pourrait dire quelle joie a rempli les cœurs de tous les fidèles qui sont ici lorsqu'ils ont appris que la race anglaise, par l'effet de la grâce du Dieu tout-puissant et par les travaux de votre fraternité, a été éclairée de la lumière de notre sainte foi, les ténèbres de l'erreur ayant été dissipées, et que déjà, en pleine liberté d'esprit, elle foule aux pieds les idoles auxquelles elle était auparavant soumise par une crainte insensée ".

Et félicitant Éthelbert, roi de Kent, et Berthe son épouse, dans une lettre pleine de bienveillance, de ce qu'ils avaient imité " l'une Hélène, d'illustre mémoire, et l'autre Constantin, le pieux empereur " il les fortifia ainsi que leur peuple par de salutaires avis. Et il ne cessa pas pendant le reste de sa vie d'entretenir et de développer leur foi par des instructions remplies de prudence.

Ainsi, le christianisme que l'Église avait introduit en Bretagne, qu'elle y avait répandu et défendu dès les temps anciens (2), après avoir disparu pour longtemps

---

(2) L'action de saint Célestin Ier fut très efficace contre l'hérésie pélagienne, comme le rapporte, dans sa Chronique, saint Pros-

par suite de l'invasion de races étrangères, fut à cette époque heureusement rétabli, sous les auspices de saint Grégoire. *

Nous avons voulu rappeler au commencement tous ces faits, non seulement parce qu'ils sont remarquables en eux-mêmes et glorieux pour l'Église du Christ, mais parce que le souvenir en sera certainement très agréable au peuple anglais en faveur de qui ils ont été accomplis.

Mais il importe beaucoup d'y songer, ces mêmes preuves d'affection et de zèle qu'avait données saint Grégoire se transmirent, comme par héritage, aux Pontifes qui lui succédèrent et brillent de la même façon dans leur conduite. En effet, soit en désignant pour l'Angleterre de dignes pasteurs, soit en y envoyant d'excellents maîtres dans les sciences humaines et divines, soit en lui accordant l'appui de leur autorité et de leurs exhortations, ils accomplirent avec soin et avec générosité tout ce qui était nécessaire pour affermir et faire fructifier parmi vous cette Église renaissante.

Et très vite ce soin fut récompensé, car, en aucun autre cas peut-être la foi nouvellement apportée n'a pris

per d'Aquitaine, un écrivain de cette époque, qui fut ensuite secrétaire de saint Léon-le-Grand : " Agricola le Pélagien, fils de l'évêque Pélagien Sévarianus, infesta les Églises d'Angleterre des erreurs de son enseignement, mais sur les instances du diacre Palladius, le pape Célestin envoya Germanus, évêque d'Auxerre, comme son vicaire et ramena le peuple anglais à la foi catholique, ayant éloigné les hérétiques.

racine plus profondément, et un si vif et si ardent amour ne s'est manifesté envers le siège du bienheureux Pierre. La race anglaise était à cette époque entièrement attachée à ce centre de l'unité chrétienne, qui a été divinement établi dans la personne des évêques de Rome, et, durant le cours des siècles, cette union persista au milieu d'une soumission très fidèle. C'est là un fait qui est prouvé par des monuments historiques si nombreux et si importants qu'on ne peut désirer de témoignages plus solides.

Mais, dans les tempêtes qui dévastèrent la catholicité en Europe au XVIe siècle, l'Angleterre, elle aussi, subit de graves dommages pour une raison qui n'est pas inconnue. Elle fut d'abord malheureusement séparée de la communion avec le Siège Apostolique et ainsi privée de cette sainte foi dans laquelle, pendant de longs siècles, elle avait trouvé la joie et une grande liberté.

Ce fut une triste défection et Nos prédécesseurs, la déplorant dans leur ardent amour, firent tous les sages efforts, qu'il leur fût possible de faire, pour y mettre fin, et pour atténuer les nombreux maux qui en résultaient.

Il serait long et il n'est pas nécessaire de rappeler en détail les preuves des soins zélés et sans cesse croissants qu'ils prirent dans ces circonstances.

Mais ils apportèrent surtout à cette cause un appui très efficace en indiquant à plusieurs reprises, la pratique de prières spéciales adressées à Dieu pour qu'Il regarde avec compassion son Angleterre.

A cette mission spéciale de charité, se dévouèrent surtout des hommes illustres par leur sainteté, en particulier saint Charles-Borromée et saint Philippe-de-Néri, et au dernier siècle ce Paul, fondateur de la société de la Passion du Christ, qui, non pas sans une inspiration de Dieu, fit, est-il raconté, d'instantes applications " près du trône de la Grâce divine " et cela, d'autant plus ardemment, que les circonstances semblaient moins favorables à la réalisation de ses espérances.

Nous-même, longtemps avant d'être élevé au Pontificat suprême, Nous avons vivement senti l'importance de la sainte prière offerte pour cette cause, et Nous l'avons approuvée du fond du cœur. Et ce souvenir Nous est agréable : en effet, à l'époque où Nous étions nonce en Belgique, Nous fîmes connaissance avec un Anglais, Ignace Spencer, qui était lui-même un très pieux disciple de saint Paul-de-la-Croix. Il nous exposa le projet qu'il avait déjà commencé à réaliser, lui Anglais, d'étendre une société de pieux fidèles dans le but de prier comme il convient pour le salut de cette nation (3).

C'est à peine s'il est nécessaire de dire combien Nous entrâmes cordialement dans ce projet inspiré par la foi et par la charité, et combien Nous favorisâmes cette

(3) Dans ce but, il recommandait spécialement la Salutation Angélique et il obtint de l'assemblée solennelle de son ordre tenue à Rome en 1827, sur ce point, une règle spéciale pour tous les membres de cet ordre.

œuvre, prévoyant que la nation anglaise en tirerait d'importants avantages. Les fruits de la grâce divine obtenus par la prière des hommes vertueux s'étaient déjà manifestés clairement auparavant ; cependant ils devinrent plus abondants, à mesure que cette sainte société se répandit davantage.

Il arriva, en effet, qu'un grand nombre d'hommes, même d'un nom illustre, suivirent l'appel divin avec ardeur et piété, et cela souvent en s'exposant aux plus grands dommages temporels qu'ils subirent généreusement. En outre, il y eût une attraction merveilleuse des cœurs vers la foi et la pratique du catholicisme, qui vit croître envers lui le respect et l'estime du public, et plus d'un préjugé, longtemps entretenu, céda devant la force de la vérité.

Considérant ces événements, Nous ne doutons pas que les supplications humbles et unies de tant de fidèles, adressées à Dieu, hâtent le temps où sa miséricorde se manifestera davantage au peuple anglais, où " la parole de Dieu se propagera et sera glorifiée (4) ".

Notre confiance s'affermit lorsque Nous considérons les mesures législatives et sociales qui, si elles ne tendent pas directement au but que Nous avons en vue, y visent au moins indirectement en contribuant à assurer la dignité de l'individu et en rendant efficaces les lois de la justice et de la charité.

(4) Thess., II, I.

En effet, on donne en Angleterre une grande attention à la solution de la question sociale, dont Nous avons traité avec beaucoup de soin dans Nos encycliques, et vous avez sagement fondé des sociétés ayant pour but d'apporter un juste soulagement aux maux des ouvriers et du peuple et d'instruire ceux-ci.

Il est aussi très bon de voir travailler, comme vous le faites avec vigueur et persévérance, pour réserver au peuple une éducation religieuse, qui est la base la plus solide de l'instruction de la jeunesse et de l'intégrité de l'ordre domestique et civil ; Nous vous louons encore du zèle et de l'énergie avec lesquels un si grand nombre d'hommes s'appliquent à promulguer les mesures opportunes pour réprimer le vice dégradant de l'intempérance.

Nous avons appris enfin avec joie que des sociétés se sont formées parmi les jeunes gens des classes supérieures pour conserver la pureté des mœurs et maintenir l'honneur dû à la femme. En effet, au sujet de la vertu chrétienne de continence se répandent subtilement, ce qui est très regrettable, des opinions pernicieuses, comme si l'on croyait qu'un homme n'est pas aussi étroitement lié par le précepte qu'une femme. D'ailleurs, des hommes sages sont profondément effrayés avec raison par la diffusion du rationalisme et du matérialisme, Nous-même avons souvent élevé la voix pour condamner ces maux qui affaiblissent ou paralysent toute autorité, non seulement au point de vue religieux, mais encore dans la science et dans la pratique de la

vie. Aussi ils agissent sagement ceux qui embrassent sans crainte et proclament les droits de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi que leurs lois et leurs enseignements sur lesquels repose le royaume divin ici-bas. C'est de là seulement que dérivent toute force, toute sagesse et toute sécurité. Les diverses et nombreuses manifestations de bienfaisance pour les vieillards, les orphelins, les incurables et les indigents, ainsi que les refuges, pour celles dont la pudeur est en danger, les maisons de réforme et autres œuvres de charité, tout ce que l'Eglise, comme une tendre mère, a établi et, dans tous les temps, a recommandé, tout cela prouve d'une façon évidente l'esprit qui vous anime et votre vertu.

Nous ne pouvons omettre de mentionner d'une façon spéciale l'étroite observance publique des jours sacrés et l'esprit général de respect pour les Saintes Ecritures, que vous professez. Qui ne connaît la puissance et les ressources de la nation anglaise et l'influence civilisatrice qui, avec la diffusion de la liberté et de la civilisation, accompagne sa prospérité commerciale, même dans les régions les plus éloignées ? Mais de la noblessse et de la multiplicité que présentent ces louables institutions, Notre âme s'élève jusqu'à l'origine de toute puissance, jusqu'à l'éternelle source de tout bien, Dieu, notre Père céleste très bienfaisant.

Les travaux de l'homme, soit publics, soit privés, n'obtiendront pas leur pleine efficacité sans un appel à

Dieu par la prière et sans sa bénédiction. " Car heureux est le peuple dont Dieu est le Seigneur (5) ".

En effet, l'âme du chrétien doit être dans de telles dispositions qu'il fasse reposer sa principale espérance dans ses entreprises sur le secours divin obtenu par la prière. Elle ajoute à nos actions un caractère de grandeur et de générosité surnaturel, un désir d'acquérir des mérites et, comme aidée par un secours d'en haut, elle s'élève davantage et nous apporte plus d'avantages.

Dieu, en effet, en nous donnant le pouvoir de le prier, nous a accordé à la fois un grand honneur et un grand bienfait ; ce secours est à la portée de tous, facile à obtenir, et ne demeure vain pour aucun de ceux qui y font appel du fond du cœur.

" La prière est notre arme efficace, notre grand appui, notre richesse, notre port de refuge, notre place de sûreté " (6).

Mais si celui qui prie avec piété la puissance divine peut attendre ce qui tend au bonheur de cette vie, il est évident que l'homme, appelé à une destinée éternelle, n'aura rien à désirer en ce qui concerne l'acquisition des biens excellents que le Christ a procurés à l'humanité " par le sacrement de son amour ". Car Celui que " Dieu a fait homme pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption " (7), en outre

(5) Ps. CXLIII, 15.

(6) Chrysost., Hom. 30, *in Gen.*

(7) 1ère aux Corinthiens, I, 30.

de ce qu'Il a enseigné, établi et accompli, nous a aussi donné, dans ce but, le précepte de la prière et l'a confirmé avec une bonté incroyable.

Ces vérités sont d'ailleurs connues de tous les chrétiens ; mais beaucoup d'entre eux ne s'en souviennent pas et ne les apprécient pas comme ils le devraient. C'est pour cette raison que Nous insistons surtout sur la confiance qu'on doit avoir dans la prière et que Nous rappelons les paroles et le paternel amour du Christ Notre-Seigneur. Ces paroles, en effet, sont très importantes et pleines de promesses : " Je vous le dis, demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira, car quiconque demande reçoit, qui cherche trouve, et à celui qui frappe il sera ouvert " (8).

Ces paroles mettent merveilleusement en lumière les desseins de la Providence de Dieu, à savoir que la prière soit l'expression de notre indigence et nous procure en même temps, d'une façon assurée, les secours dont nous avons besoin.

Mais, afin que nos vœux soient acceptables et agréables à la majesté du Père, le Fils nous ordonne de les unir au mérite de sa propre prière et de les exprimer en son nom : " En vérité, en vérité je vous le dis, si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera ; jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon

(8) Luc, XI, 9 et 10.

nom : demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite " (9) et il confirme cet exemple par une comparaison avec l'affection agissante, dont sont animés les parents envers leurs enfants : " Si donc, dit-il, étant méchants, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans le ciel donnerait-il le bon esprit à ceux qui le lui demandent " (10).

Et combien ne sont-ils pas abondants, les biens choisis contenus dans ce bon esprit. Le plus grand de tous, est cette force cachée, dont le Christ parlait quand il disait : " Personne ne vient à moi, si mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire " (11).

Il est impossible que des hommes, appuyés sur cet enseignement, ne se sentent pas attirés, et même, en quelque sorte, contraints à l'habitude salutaire de la prière. Avec quelle persévérance ne la pratiqueront-ils pas, avec quelle ferveur ne la poursuivront-ils pas, ayant devant les yeux l'exemple du Christ lui-même, qui, n'ayant rien à craindre et n'ayant besoin de rien, car Il était Dieu, passait cependant toute la nuit en oraison (12) et " offrait ses prières et ses supplications avec de grands cris et des larmes ". " Et en agissant

(9) Jean, XVI, 23, 24.
(10) Luc, XI, 13.
(11) Jean, VI, 44.
(12) Luc, VI, 12.

ainsi, Il a voulu se montrer à son Père en suppliant, se souvenant qu'Il est notre Maître, " ainsi que l'a compris sagement le vénérable Bède, cette gloire de votre nation.

Mais rien ne met en lumière si clairement le précepte et l'exemple de Notre-Seigneur en ce qui concerne la prière que son dernier discours aux apôtres, pendant ces tristes moments qui précédèrent sa passion, alors que, élevant les yeux vers le ciel, Il suppliait à plusieurs reprises Dieu son Père, le priant et le conjurant pour que ses disciples et ceux qui l'avaient suivi fussent très intimement unis dans la vérité, afin que cela soit pour le monde une preuve convaincante de la divine mission qu'Il allait leur confier.

Et, sur ce point, c'est une considération bien douce que la pensée de cette unité de foi et de volonté pour laquelle Notre Rédempteur et Maître priait avec larmes dans cette supplication, unité qui, si elle est pour toujours utile, même aux intérêts de l'État, soit dans la patrie soit à l'étranger, est maintenant plus que jamais nécessaire, par suite des divisions et des confusions qui règnent à l'heure actuelle.

Pour Notre part, averti par l'exemple du Christ et par la conscience de Notre devoir, Nous n'avons rien laissé à désirer, Nous semble-t-il, par Notre vigilance, Nos exhortations, les mesures que Nous avons prises ; Nous avons humblement prié Dieu, et Nous le prions encore, pour le retour des nations chrétiennes, maintenant séparées de Nous, à l'unité des premiers jours.

Nous avons plus d'une fois en ces dernières années exprimé clairement ce désir et Nous avons résolu de consacrer de toute façon et avec ardeur Nos soins à en assurer la réalisation.

Que Nous serions heureux si, devant bientôt rendre compte de Notre administration au Prince des Pasteurs, il Nous était donné de lui présenter les fruits abondants de ces désirs, qu'à son inspiration et sous sa conduite Nous avons entrepris de réaliser.

Pendant ces jours, Nos pensées se tournent avec beaucoup d'amour et d'espoir vers le peuple anglais. Nous observons des preuves nombreuses et manifestes de l'action salutaire que la grâce divine y exerce sur les cœurs. Nous voyons combien pour beaucoup la multiplicité des dissensions religieuses qui divisent cette nation, sur les sujets les plus graves, est une cause de profonde douleur ; combien d'autres aperçoivent clairement le besoin de quelque appui assuré contre l'invasion des erreurs modernes, qui ne concordent que trop avec les désirs de la nature déchue et de la raison dépravée ; combien s'accroît le nombre des hommes religieux et discrets qui travaillent avec beaucoup de sincérité à la réunion avec l'Eglise catholique.

C'est à peine si Nous pouvons dire combien vivement ces faits et tant d'autres semblables animent en Nous l'amour du Christ, avec quelle ardeur Nous demandons une mesure plus abondante de la grâce de Dieu qui, répandue sur des esprits si bien disposés, puisse aboutir

au fruit ardemment désiré, à savoir " que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu (13) travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix, comme nous avons tous été appelés à la même espérance — il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un baptême " (14).

Vous tous donc, qui êtes en Angleterre, quelle que soit la communauté ou l'institution à laquelle vous appartenez, Nous vous invitons avec une profonde affection à poursuivre ce saint but de ramener l'union. Laissez-Nous vous exhorter, pour votre salut éternel et pour la gloire du nom chrétien, à adresser vos prières et vos vœux au Souverain-Père céleste, et à ne pas cesser de le faire avec ardeur.

Efforcez-vous de demander les secours nécessaires à ce Dieu qui est le dispensateur de toute lumière, et dont la très douce impulsion nous guide vers tout ce qui est bien, afin qu'il vous soit donné de connaître la vérité en toute sa plénitude et d'embrasser les vues de sa miséricorde avec une entière fidélité. Invoquez à cette fin le nom glorieux et les mérites de Jésus-Christ, qui est " l'auteur et le consommateur de notre foi (15) qui a aimé l'Église jusqu'à se livrer lui-même pour elle, afin

(13) Eph., IV, 13.

(14) *Ib.*, 3, 5.

(15) Héb., XII, 2.

de la sanctifier, et de se donner à lui-même une Église pleine de gloire " (16).

S'il se présente quelques difficultés, elles ne sont pas de nature à arrêter notre zèle apostolique ni à faire obstacle à notre énergie. Sans doute, les nombreux changements qui ont survenu et le temps lui-même ont permis aux divisions existantes de prendre de plus profondes racines. Mais est-ce là une raison pour abandonner toute espérance de réconciliation et de paix ? Nullement, s'il plaît à Dieu. En effet, nous ne devons pas juger les événements en nous plaçant seulement à un point de vue humain, mais nous devons plutôt considérer la puissance et la miséricorde de Dieu. Dans les entreprises grandes et pénibles, pourvu qu'on s'y consacre avec une volonté ardente et droite, Dieu se tient au côté de l'homme, et, c'est précisément dans ces difficultés que l'action de la Providence brille avec le plus d'éclat.

Il est une considération qui doit fortifier Notre commune espérance. Le temps n'est pas très éloigné où treize siècles seront accomplis depuis que la race anglaise accueillit ces hommes apostoliques, envoyés comme Nous l'avons dit au début de Rome même, et où rejetant le paganisme, elle consacra les prémisses de sa foi à Jésus-Christ notre Dieu.

C'est là, s'il en fut jamais, un événement mémorable

(16) Eph., v, 25, 27.

et digne d'actions de grâces publiques, car il vous procura une multitude de biens et une grande gloire à travers les âges. Plaise à Dieu que ce souvenir vous apporte surtout ce bienfait que les esprits droits se souviennent de la foi prê .ée alors à vos ancêtres, la même qui est prêchée encore maintenant, car : " Jésus-Christ était hier, Il est aujourd'hui et Il sera de même dans tous les siècles " (17), comme l'a proclamé saint Paul. Lui-même avec beaucoup d'opportunité vous exhorte " à vous souvenir de ces premiers pasteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu et, considérant quelle a été la fin de leur vie, à imiter leur foi " (18).

Dans une si grande cause, Nous appelons d'abord à Notre aide, comme Nos alliés, les catholiques d'Angleterre dont Nous connaissons la foi et la piété.

On ne saurait douter que, appréciant exac' ·ment la valeur et les effets de la sainte prière dont Nous avons en toute vérité montré la vertu, ils s'efforceront par tous les moyens d'aider leurs compatriotes et leurs frères, en invoquant en leur faveur la divine clémence. Prier pour soi-même est un besoin, prier pour les autres est une inspiration d'amour fraternel, et il est évident que cette dernière prière obtiendra aux yeux de Dieu plus de faveur que celle qui est dictée par la nécessité. Les premiers chrétiens adoptèrent certainement cette

(17) Héb., XIII, 2.

(18) *Ib.*, 7.

pratique. En particulier, pour ce qui concerne le don de la foi, les premiers siècles nous offrent un frappant exemple ; ainsi c'était la coutume de prier Dieu avec ardeur pour que les parents, les amis, les princes et les compatriotes obtinssent le bienfait de la soumission à la foi chrétienne (19).

Sur ce point, il y a un autre sujet qui Nous donne de l'inquiétude. Nous avons appris qu'en Angleterre il existe des hommes qui, étant catholiques de nom, ne se montrent pas tels dans la pratique ; que, dans vos grandes villes, beaucoup de gens ne connaissent pas les éléments de la foi chrétienne, ne prient jamais Dieu et vivent dans l'ignorance de sa justice et de sa miséricorde. En présence de cette calamité, il faut prier Dieu et le prier avec instance, pour que Lui, qui peut seul le faire, Il nous indique les moyens de porter remède à un tel mal, soutienne le courage et la force de ceux qui travaillent avec ardeur à cette tâche ardue, et " envoie des ouvriers à sa moisson ". Tandis que Nous insistons si vivement auprès de Nos fils sur le devoir de la prière, Nous désirons en même temps les avertir qu'ils ne doivent souffrir aucune omission en ce qui touche à la grâce et aux fruits de cette prière et qu'ils doivent avoir toujours présent à l'esprit le précepte de l'apôtre Paul aux Corinthiens : " Ne donnez aucune occasion de scan-

(19) Saint Augustin : *De dono persev.*, XXIII, 63.

dale ni aux Juifs ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu " (20).

Car il est nécessaire que les dispositions de l'âme, qui sont surtout nécessaires à la prière, soient accompagnées des actions et des exemples qui conviennent à la profession chrétienne. Ces exemples sont l'observation de la droiture et de la justice, de la pitié pour les pauvres, de la pénitence, de la paix et de la concorde dans vos propres maisons, du respect pour les lois ; c'est là ce qui appuiera vos prières de la façon la plus excellente.

La miséricorde divine est favorable aux demandes de ceux qui, en toute justice, accomplissent les préceptes du Christ suivant sa promesse. " Si vous demeurez en moi et si mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez et cela vous sera accordé ".

Aussi, Nous vous exhortons maintenant à ce que, unissant votre prière à la Nôtre, vous demandiez ardemment à Dieu, qu'il vous accorde d'accueillir vos compatriotes et vos frères dans les liens de la parfaite charité. En outre, il est profitable d'implorer le secours des saints de Dieu. L'efficacité de leurs prières, surtout dans une semblable cause, ressort de cette remarque frappante de saint Augustin, au sujet de saint Etienne : " S'il n'avait pas ainsi prié, l'Eglise n'aurait pas eu saint Paul ".

---

(20) Ière aux Corinthiens, x, 32.

Aussi, Nous invoquons avec ferveur saint Grégoire, que les Anglais ont toujours honoré comme l'apôtre de leur nation, saint Augustin, son disciple et son messager, tous les autres saints de Dieu, dont les éclatantes vertus et les non moins remarquables actions ont valu à l'Angleterre le nom d' " Ile des Saints ", saint Pierre, prince des apôtres, et saint Georges, ses patrons spéciaux, et par-dessus tout la sainte Mère de Dieu, que le Christ lui-même, du haut de la croix, a désignée pour être la mère du genre humain, et à laquelle votre royaume fut consacré par vos ancêtres, sous ce glorieux titre : " L'Apanage de Marie ".

Tous, Nous les invoquons avec une pleine confiance, Nous leur demandons d'être Nos avocats devant le trône de Dieu, de sorte que, renouvelant votre gloire des anciens jours, Il puisse : " vous combler de paix et de joie dans votre foi, afin que votre espérance croisse de plus en plus par la vertu du Saint-Esprit " (21).

Il faut prendre soin que les prières spéciales pour l'unité de la foi instituées déjà parmi vous, catholiques, et fixées à certains jours, soient récitées plus souvent avec une grande dévotion ; en particulier, que le pieux exercice du saint rosaire de Marie, que Nous-même avons si vivement recommandé, soit parmi vous en honneur, car cette prière renferme pour ainsi dire un abrégé de la doctrine de l'Evangile et a toujours été très salutaire pour les peuples.

---

(21) Rom., xv, 12.

De plus, Nous voulons, par Notre propre volonté et autorité, ajouter une nouvelle indulgence à celles qui ont été accordées successivement par nos prédécesseurs. Nous accordons donc à tous ceux qui réciteront pieusement la prière jointe à cette lettre, même à ceux qui ne sont pas Anglais, une indulgence de 300 jours et, en outre, une indulgence plénière, une fois le mois, moyennant l'observation des conditions ordinaires, à tous ceux qui l'auront récitée quotidiennement.

Puisse-t-elle fortifier ces vœux et en assurer la réalisation, la prière divine du Christ en faveur de l'unité, cette prière qu'aujourd'hui, célébrant le souvenir de sa très sainte résurrection, Nous répétons avec la plus vive confiance : " Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient une seule chose comme nous sommes un... Sanctifiez-les dans la v'rité. Votre parole est vérité... Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole, afin qu'ils soient tous une seule chose, comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous, et qu'ils soient de même une seule chose en nous... Je suis en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé et que Vous les avez aimés comme vous m'avez aimé " (22).

Et maintenant, Nous demandons et Nous souhaitons

---

(22) Jean, XVII, 11, 14, 20, 21, 23.

toutes les bénédictions de Dieu pour le peuple entier de Grande-Bretagne, et, du fond du cœur, Nous prions pour que ceux qui cherchent le royaume du Christ et le salut dans l'unité de la foi, puissent voir la pleine réalisation de leurs désirs.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 14 avril 1895, la dix-huitième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

AD SANCTISSIMAM VIRGINEM PRO ANGLIS FRATRIBUS PRECATIO

O Beata Virgo MARIA, *Mater Dei, Regina nostra et Mater dulcissima, benigna oculos tuos converte ad Angliam, quæ* Dos *tua vocatur, converte ad nos, qui magna in te fiducia confidimus. Per te datus est Christus Salvator mundi, in quo spes nostra consisteret ; ab ipso autem tu data es nobis, per quam spes eadem augeretur. Eia igitur, ora pro nobis, quos tibi apud Crucem Domini excepisti filios, o perdolens Mater : intercede pro fratribus dissidentibus, ut nobiscum in unico vero Ovili adiungantur summo Pastori, Vicario in terris Filii tui. Pro nobis omnibus deprecare, o Mater piissima, ut per fidem, bonis operibus fecundam, mereamur tecum omnes contemplari Deum in cœlesti patria et collaudare per sæcula. Amen.*

PRIÈRE À LA TRÈS SAINTE VIERGE POUR NOS FRÈRES LES ANGLAIS

O bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, notre reine et très douce mère, tournez avec bienveillance vos regards vers l'Angleterre qui est appelée votre " apanage ", tournez-les vers nous qui avons en vous une vive confiance.

C'est par vous que nous a été donné le Christ sauveur du monde, afin que notre espérance s'appuie sur lui. Il vous a donnée à nous, afin que par vous cette même espérance s'accroisse. Priez donc pour nous, ô mère de douleurs, qui nous avez reçus comme vos fils près de la croix du Seigneur.

Intercédez pour nos frères séparés, afin qu'ils soient unis avec nous dans le seul vrai troupeau au suprême Pasteur, le vicaire de votre Fils sur la terre. Priez pour nous tous, ô très douce mère, afin que par une foi féconde en bonnes œuvres nous méritions tous de contempler Dieu avec vous dans la céleste patrie et de le louer dans tous les siècles. *Amen !*

LETTRE APOSTOLIQUE DE NOTRE-TRÈS-SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII,

Recommandant aux catholiques des prières spéciales pendant les solennités de la Pentecôte

---

LÉON XIII, PAPE

À TOUS LES FIDÈLES CHRÉTIENS QUI LIRONT CES LETTRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

C'est un vœu vraiment maternel que celui que forme l'Église, lorsqu'elle demande incessamment à Dieu, pour tous les peuples chrétiens de la terre, une seule foi dans la pensée, une même piété dans l'action. Pour Nous pareillement, qui remplissons ici-bas les fonctions du divin Pasteur et Nous efforçons de réaliser ses intentions, Nous n'avons jamais cessé d'en provoquer l'accomplissement par tous les moyens, dans les nations catholiques, et c'est avec plus d'ardeur encore que Nous y excitons aujourd'hui les nations que l'Église, depuis longtemps, désire vivement rappeler à elle. D'où viendront surtout les grâces et les secours nécessaires à cet accomplissement de Nos desseins et à la satisfaction de nos sollicitudes, c'est ce qui n'est pas obscur et devient plus clair de jour en jour : ils viendront de Celui qui est appelé à bon droit le Père des miséricordes, et qui a

le pouvoir tant d'illuminer les esprits que de tourner avec bonté les volontés vers le chemin du salut.

Il est impossible aux catholiques de ne pas voir combien sont graves et importantes les choses que Nous avons entreprises, puisqu'il s'agit et de l'accroissement de l'honneur rendu à Dieu, et de la gloire du nom chrétien, et du salut éternel d'un grand nombre d'âmes. S'ils considèrent la question consciencieusement et religieusement, comme il convient, ils sentiront certainement s'allumer en eux la flamme puissante d'une charité supérieure, de cette charité qui ne refuse aucun travail pour Dieu, et qui fait tout tenter à des chrétiens pour le salut de leurs frères. Il en résultera, conformément à Notre vif désir, que tous s'uniront à Nous avec zèle, non seulement par leur confiance en une heureuse issue de Nos projets, mais encore par le haut concours qu'ils pourront Nous donner, celui surtout qui découle d'humbles et pieuses prières.

Aucun temps ne Nous paraît plus propre à l'exercice de ce devoir que celui où jadis les apôtres, après l'Ascension du Seigneur, se rassemblèrent en un seul lieu, *persévérant unanimement dans la prière avec Marie, mère de Jésus* (1), attendant *la vertu d'en haut* promise par le Christ et tous les dons de la grâce. C'est en effet dans cet auguste Cénacle, et à partir de cette mystérieuse descente du Paraclet, que l'Église, déjà conçue par

(1) Act., I, 14.

Jésus-Christ, et née par sa mort, commença, comme sous l'heureuse impulsion d'un souffle divin, à remplir sa mission parmi les peuples, qu'elle devait tous amener à la même foi et à la rénovation des mœurs par la vie chrétienne. En peu de temps les fruits de cet apostolat apparurent nombreux et insignes, parmi lesquels cette souveraine union des cœurs qu'on ne saurait trop proposer à l'imitation ; *La multitude des croyants n'étaient qu'un cœur et qu'une âme* (2).

Pour cette cause, Nous avons jugé bon d'insister et d'exhorter la piété des catholiques, afin que, à l'exemple de la Vierge Marie et des saints apôtres, ils veuillent bien, durant la neuvaine de la prochaine fête de la Pentecôte, adresser à Dieu des prières communes, avec une ardeur particulière et en répétant cette supplication : *Emitte Spiritum tuum, et creabuntur : et renovabis faciem terræ.* Il est permis en effet d'attendre des biens très grands et très salutaires de Celui qui est l'Esprit de vérité, qui a révélé les secrets de Dieu dans les Ecritures, et qui soutient l'Église par sa perpétuelle présence, source vive de sainteté par qui les âmes régénérées retrouvent l'adoption divine, se développent et se perfectionnent admirablement en vue de l'éternité. En effet, de la grâce multiple de cet Esprit découlent dans les âmes, comme un perpétuel présent, la lumière divine et le zèle, la guérison et la force, le soulagement et le

(2) *Ib.*, IV., 32.

repos, tout désir du bien et toute fécondité en bonnes œuvres. Enfin ce même Esprit agit par sa vertu dans l'Église de telle sorte que si le Christ est dignement appelé le Chef de ce corps mystique, il peut lui-même, par une comparaison analogue, en être appelé le cœur : car " le cœur a une certaine influence secrète, et c'est pour cela qu'on peut comparer au cœur l'Esprit-Saint qui vivifie et unit invisiblement l'Église " (3).

Puisque cet Esprit est tout charité et que ses œuvres sont spécialement considérées comme œuvres de l'amour, il y a lieu d'espérer fermement que, par lui, l'esprit d'erreur se dissipant et l'esprit de malice étant réfréné, l'union et la communauté des esprits qui convient aux enfants de l'Église deviennent plus étroites et plus solides. Que les fidèles, suivant l'avertissement de l'Apôtre, évitent toute dispute, rapprochent leurs pensées, se pénètrent tous de la même charité (4) ; et que, Nous comblant ainsi de joie, ils forment, sous la diversité de noms de peuples, une robuste et florissante patrie. Cet exemple d'une chrétienne concorde entre catholiques et ces prières instantes pieusement adressées à l'Esprit divin seront de nouveaux gages d'espoir dans l'œuvre de la réconciliation de nos frères séparés, œuvre qui consiste à amener ceux-ci à sentir en eux-mêmes ce que

(3) *Summa theol.* I, S. Thomas, p. III, q. VIII, art. 1 ad 3.

(4) II Philipp., III, 3.

l'on sent *dans le Christ Jésus*, (5) à posséder un jour la même foi, la même espérance que nous et à être réunis à nous par les liens si désirables d'une parfaite charité.

Mais, outre les grâces particulières que tous les fidèles, qui auront répondu de bon cœur à Notre exhortation, obtiendront de Dieu pour prix de leur zèle et de leur amour fraternel, il Nous plaît de puiser largement dans le trésor de l'Église pour y ajouter la récompense des saintes indulgences.

C'est pourquoi, à tous ceux qui, durant les neuf jours qui précèdent la Pentecôte, adresseront pieusement chaque jour quelques prières particulières, soit privées, soit publiques, Nous accordons pour chacun de ces jours une indulgence de sept ans et sept quarantaines. Nous accordons de plus une indulgence plénière pour un quelconque de ces jours, ou pour le jour même de la Pentecôte, ou pour un quelconque des huit jours qui suivront, à ceux qui, régulièrement confessés et absous, et nourris du pain eucharistique, adresseront des prières à Dieu dans l'intention que Nous avons exprimée plus haut. Nous accordons aussi à ceux qui, dans leur piété, renouvelleront leurs prières dans les mêmes conditions durant les huit jours qui suivent la Pentecôte, la faculté de gagner une seconde fois l'indulgence. Nous déclarons et ordonnons, par Notre autorité, que ces indulgences sont applicables, sous mode de suffrage, aux âmes condam-

(5) *Ib.*, 5.

nées aux flammes du Purgatoire et qu'elles pourront être gagnées chaque année à l'avenir ; toutes prescriptions étant d'ailleurs, suivant la coutume, régulièrement observées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 5 mai 1895, en la dix-huitième année de Notre pontificat.

C. card. DE RUGGIERO.

S. CONGREGAZIONE DE PROPAGANDA FIDE

(Protocello N. 12051)

Roma, li 14 marzo 1895.

R. P. D. EDUARDO CAROLO FABRE,

Archiepiscopo Marianopolitano.

Illme ac Revme Domine,

Sacra haec Congregatio Fidei Propagandæ compertum habet quam graves catholicis in Manitoba leges quædam acciderint circa scholarum regimen ab illius Provinciæ Gubernio recens conscitæ. Quod quidem eo magis dolendum evenit, quod rerum conditioni in ea regione favore Catholicorum ex solemnibus pactionibus jampri-

dem constabilitæ refragetur, florentesque ibidem catholicæ scholæ in discrimen adducantur. Merito proinde, ad tam grave periculum propulsandum, eorum catholicorum patrocinium penes Fœderale Gubernium universi Canadenses Antistites nobilissimis datis litteris susceperunt. Nec violatis catholicorum juribus atque Episcoporum conatui Fœderalis Gubernii voluntas defuit vel auctoritas. Verum quominus res e sententia succederet, haud levia interjecta obstacula hactenus prohibuere. Nunc autem quum ex Regii Consilii Privati in Anglia data nuper sententia Fœderale Gubernium ad hoc gravissimum negotium pertractandum certa auctoritate muniatur, spei locus est ut res eo tandem evadat, quo firmissima jura, religionis bonum atque ipsius rei publicæ emolumentum postulant. Capessenda tamen alacriter opportunitas, nec eorum catholicorum tutela deserenda. Quapropter Sacrum hoc Consilium, in re tanti momenti, cohibere vocem non potest, quin erecta jam in id catholicorum ac præsertim Episcoporum Canadensium studia confirmet magisque accendat ; ac dum meritis honestat laudibus sedulam in hujusmodi causam jam collatam operam, simul animum addit ut pro viribus inceptum nobilissimum prosequentes, ad felicem exitum perducere adnitantur.

Falso quippe quorumdam mentibus ea opinio incessit, nihil periculi in scholis quas neutras vocant adesse, easque sine discrimine a catholicis pueris posse frequentari. Etenim, aliis omissis, eae quæ neutræ scholæ

dicuntur, eo ipso quod ex ambitu suo exclusam una cum aliis veram etiam religionem faciant, gravem huic injuriam inferunt quum ab illo principe loco deturbatur, quem quum in omni humanæ vitæ consuetudine, tum maxime in juventutis educatione habere debet. Nec fas est asserere privata parentum cura huic defectui posse sufficienter suppleri. Id scilicet remedium mali esse tantum ex parte poterit, sed educationis illius sine Deo in scholis traditæ vitium pessimum non excusat. Cui et illud addatur, religionis dignitatem in puerorum existimatione imminui opportere, si illam veluti publico honore carentem intra domesticos parietes relegatam viderint. Quid vero si parentes desidia aut occupationibus impediti, remissius, ut fieri solet, agant, neque extra disciplinam a liberis in scholis habitam, eorum religiosam institutionem sive per se sive per alios satis curent ?

Quamobrem nihil ferme ad fidem præservandam in populis consultius fieri potest, hoc præsertim tempore quum eam tot errorum procella impetitam videamus, quam ope catholicarum scholarum religionem ac pietatem in teneris puerorum animis inserere, excolere et munire, ita ut una cum litterarum rudimentis ac liberalioribus disciplinis christianæ vitæ instituta alte recipiant, firmaque in reliquum vitæ cursum retineant. In id operis qui studia viresque contulerit, is optime meritus de religione jure habeatur.

Porro firmissima hæc principia, quibus Canadenses Episcopi tanta constantia jugiter institere, Sacrum hoc

Consilium nunc permovent ut noto ipsorum zelo vehementer commendet catholicorum Provinciæ Manitobæ jurium circa religiosam liberorum educationem defensionem, ut hæc prouti spem facit justitia causæ, vindicentur, ac gravis ab Ecclesia avertatur injuria.

Interim precor Deum ut Te sospitem servet,

A. T. addictissimus servus,

M. card. LEDOCHOWSKI,

Præfectus.

A., archiep. Larissen,

Secretarius.

(*Traduction*)

SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

(Protocole N. 12051)

Rome, 14 mars 1895.

Au R. P. D. EDOUARD CHARLES FABRE,

Archevêque de Montréal.

Très illustre et très révérend Seigneur,

Cette Sacrée Congrégation de la Propagande sait tout ce que font souffrir aux catholiques du Manitoba cer-

taines lois scolaires récemment édictées par le gouvernement de cette province. C'est une mesure d'autant plus regrettable qu'elle renverse un ordre de choses depuis longtemps établi dans ce pays en faveur des catholiques par des conventions solennelles, et y compromet l'existence de florissantes écoles catholiques.

Aussi est-ce à bon droit que, pour conjurer un si grave danger, tous les évêques canadiens ont pris, dans une admirable lettre, la défense de ces catholiques auprès du gouvernement fédéral. Et pour soutenir les droits lésés des catholiques et les efforts des évêques, ni la bonne volonté, ni l'autorité de ce gouvernement n'ont fait défaut. Cependant si cette démarche n'a pas réussi à souhait, c'est que de sérieuses difficultés y ont jusqu'à présent mis obstacle. Mais aujourd'hui, en vertu d'un jugement rendu par le Conseil privé de la reine d'Angleterre, le gouvernement fédéral se trouve revêtu d'une autorité certaine pour traiter cette grave affaire ; et il y a lieu d'espérer qu'elle se terminera comme le demandent les droits les mieux fondés, le bien de la religion et l'avantage même de l'Etat. Toutefois, c'est le moment où jamais d'agir rigoureusement et de point laisser ces catholiques sans défense.

Et tel est l'intérêt de la question, que cette Sacrée Congrégation ne peut s'empêcher d'élever la voix pour soutenir et pour enflammer encore plus le zèle qu'ont déjà déployé les catholiques et surtout les évêques canadiens. Et les louant, comme ils le méritent, du dévoû-

ment qu'ils ont apporté à cette cause, elle les encourage, en même temps, à poursuivre autant qu'il est en eux cette glorieuse entreprise et à s'efforcer de la conduire à un heureux résultat.

C'est à tort que certains esprits se sont persuadés que les écoles neutres sont une chose inoffensive et que les enfants catholiques peuvent les fréquenter sans danger. Entre autres considérations, il suffit que les écoles dites neutres excluent de leur enceinte la vraie religion comme les autres pour lui faire une grave injustice ; car c'est lui refuser ce premier rang auquel elle a droit dans toute la conduite de la vie humaine, mais tout spécialement dans l'éducation de la jeunesse. Et qu'on ne dise pas que les parents pourront suffisamment combler cette lacune par des soins particuliers. Ses soins pourront tout au plus servir de remède partiel au mal, mais nullement d'excuse au vice radical d'une éducation scolaire sans Dieu. A cela s'ajoute que la religion perdra toujours de sa dignité dans l'estime des enfants quand ils la verront comme dépourvue d'honneurs publics et reléguée entre les murs de la maison paternelle. Que serace si, par insouciance ou par excès d'occupations, les parents négligent leurs devoirs, comme il arrive souvent, et que, s'en tenant à ce qui s'enseigne aux enfants dans les écoles, ils ne songent pas assez à pourvoir par eux-mêmes ou par d'autres à leur instruction religieuse ?

Assurément, on ne saurait guère mieux faire pour conserver la foi chez les peuples, surtout de nos jours

où tant d'erreurs se déchaînent contre elle, que de s'appliquer par le moyen des écoles catholiques à implanter, cultiver et fortifier la religion et la piété dans le cœur encore tendre des enfants ; car, en y pénétrant de concert avec les éléments des lettres et les connaissances plus relevées, les principes de la vie chrétienne atteindront le fond de ces âmes et s'y enracineront pour la vie.

C'est donc bien mériter de la religion que de consacrer à une telle œuvre son zèle et ses forces.

Ces principes incontestables ont toujours été soutenus avec la plus grande constance par les évêques canadiens. Aussi cette Sacrée Congrégation recommande-t-elle vivement à leur zèle bien connu la défense des droits catholiques de la province du Manitoba relativement à l'éducation religieuse des enfants ; et la justice de la cause lui fait espérer que ces droits seront rétablis et qu'une grave injure sera ainsi épargnée à l'Eglise.

De Votre Grandeur,

Le très dévoué serviteur,

M. card. LEDOCHOWSKI,
Préfet.

A., archevêque de Larissen,
Secrétaire.

No 142

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — Le concile provincial.
II — La quarte funéraire.

Archevêché de Montréal,
le 27 août 1895.

I

Le concile provincial

Mes chers collaborateurs,

Le 29 septembre prochain, s'ouvrira, dans l'Église métropolitaine de Saint-Jacques-le-Majeur, le premier concile provincial de Montréal.

Conformément aux avis déjà donnés, vous voudrez bien engager tous les fidèles, confiés à vos soins, d'assurer, par de ferventes prières, la réception fréquente des sacrements de pénitence et d'eucharistie, des aumônes et autres bonnes œuvres, le succès de cette assemblée solennelle.

Les trois dimanches qui précèderont le concile, les 8, 15 et 22 septembre prochain, on chantera le *Veni Creator*, avant la grand'messe, dans toutes les églises et chapelles publiques de ce diocèse ; dans les communautés

où il n'y a qu'une messe basse, on récitera cette hymne avant la messe principale.

Tous les jeudis du mois de septembre, on chantera, dans l'église métropolitaine, la messe du Saint-Esprit.

Enfin, tous les jours du mois de septembre et pendant le temps que durera le concile, le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée dans les communautés d'hommes (1), et le soir, il y aura salut solennel. Un tableau, indiquant le jour assigné à chacune de ces communautés sera publié dans la *Semaine religieuse.*

II

La quarte funéraire

Bon nombre, parmi messieurs les curés, ont payé la quarte funéraire ou du moins sont venus prendre des arrangements relativement à la date du paiement. Je rappellerai, à ce sujet, qu'il s'agit ici, non d'une question libre, que chacun peut régler comme il l'entend, mais bien d'un devoir de justice, dont personne ne peut se dispenser.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

---

(1) Les communautés de femmes ont eu leur jour d'adoration au mois d'avril dernier.

LETTRE PASTORALE DES PÈRES DU PREMIER CONCILE PROVINCIAL DE MONTRÉAL

Sur la presse

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

I — Des devoirs de la presse.
II — Les abus de la presse.
III — Des droits de l'Église et de l'État à l'égard de la presse.
IV — Des devoirs des fidèles à l'égard de la presse.

Nos très chers frères,

Les travaux du premier concile provincial de Montréal sont terminés. Unis dans une même pensée, une même prière, nous avons cherché, sous le regard de Dieu et avec l'assistance de son esprit de conseil et de lumière, les moyens les plus amples à vous affermir de plus en plus dans votre foi, dans l'observation des lois divines et dans le respect de la discipline ecclésiastique. La majesté du culte, la sainteté du clergé, la per-

fection des religieux, le développement des œuvres d'éducation et de charité, enfin, quelques-unes des grandes questions sociales agitées à notre époque, ont été l'objet particulier de notre attention et de notre sollicitude.

Les résultats de ces travaux et les décrets qui les résument devront être soumis à la sanction du Pontife Romain, chef de l'Église universelle, avant d'être promulgués et portés à votre connaissance.

En attendant, nos très chers frères, nous venons, avant de nous séparer, vous entretenir sur l'un des sujets les plus graves que l'on puisse traiter à l'heure présente, nous voulons parler de la presse, instrument puissant d'instruction, de moralité et de progrès, mais aussi, hélas ! dans bien des cas, cause de périls pour les âmes, de troubles, de scandales et de ruines pour la société.

Bien souvent, du haut de la chaire et dans nos lettres pastorales, nous avons rappelé aux écrivains, particulièrement aux journalistes, les devoirs multiples qui leur incombent, s'ils veulent demeurer fidèles à leur noble mission ; mais notre affection pour vous et notre ministère Nous imposent l'obligation de vous parler de nouveau de cette question d'une suprême importance.

Suivant la remarque d'un illustre pontife, la cause " que nous servons ici, est la cause de la religion, de la " moralité et de la vertu. Nous croyons que c'est la " cause de tous. Nous défendons la pureté des âmes,

" l'innocence de vos enfants, l'honneur de vos familles
" la grandeur de notre pays. Nous sommes ici sur des
" hauteurs où notre droit et notre devoir ne peuvent
" être contestés par personne. Nous sommes sur un
" terrain où les partis n'existent plus, où tous les cœurs
" honnêtes doivent s'entendre et s'unir ".

I

DES DEVOIRS DE LA PRESSE

L'influence de la presse pour le bien est considérable. Elle a favorisé le progrès matériel, elle l'a encouragé, soutenu vaillamment dans ses luttes, exalté dans ses conquêtes, et elle n'a cessé de mettre à son service ses revues périodiques et ses journaux quotidiens. Les beaux-arts ont aussi reçu de la bonne presse un élan vigoureux et un puissant appui. Elle a contribué largement au progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. La science elle-même, sous toutes ses formes et à tous ses degrés, a été, grâce à la presse, vulgarisée et mise à la portée des intelligences les plus ordinaires. Nous lui devons enfin, du moins en grande partie, l'heureux rapprochement entre des peuples autrefois presque complètement étrangers les uns aux autres Mises, par elle, en communications intimes et journalières, les diverses nationalités se sont mutuellement aidées et fortifiées. Echangeant entre elles, non seulement les

produits du sol et de l'industrie, mais encore les résultats de leur expérience, leurs divers systèmes scientifiques, leurs vues et leurs programmes en matière d'éducation, de politique et d'économie sociale, elles ont trouvé, en cet ensemble de connaissances universelles, des moyens plus efficaces d'amélioration et de progrès.

Supprimer la presse serait donc faire disparaître l'un des leviers les plus puissants de cette civilisation universelle vers laquelle la génération contemporaine se porte avec une ardeur infatigable et comme par un irrésistible besoin. Cependant, on ne saurait lui laisser une liberté désastreuse au bien des individus et à celui des sociétés.

Il est nécessaire que la presse soit guidée et surveillée. Elle demeure soumise aux lois divines et humaines. Elle est liée par de graves devoirs, devoirs sacrés qui ne mutilent pas sa liberté, mais lui fixent simplement des limites légitimes et honorables et lui tracent la route à suivre si elle ne veut pas s'égarer fatalement.

Ces devoirs de la presse sont de diverses sortes. Elle en a surtout de particuliers à remplir dans les questions religieuses, dans celles de la politique et dans le choix et la rédaction des faits et nouvelles dont, chaque jour, elle couvre ses colonnes.

***

Le pouvoir juridictionnel que possède l'Eglise de Jésus-Christ n'est pas soumis à la volonté populaire.

Par son origine immédiate, son objet et sa fin, il est supérieur à tout pouvoir humain. Personne n'a donc le droit d'en entraver l'action, ni de s'en constituer le juge.

Rappeler ces quelques principes, nos très chers frères, c'est tracer d'avance le rôle de la presse catholique, c'est poser les fondements de ses grands devoirs envers la sainte Eglise.

Le journal catholique, qu'elle que soit d'ailleurs la raison de son existence, ou sa couleur politique, ne doit jamais, dans ses articles éditoriaux, ses correspondances, les faits qu'il relate, les nouvelles qu'il publie, attaquer l'Eglise, sa divine origine, la légitimité de ses pouvoirs, la suprématie de son autorité, l'infaillibilité de ses enseignements, la prudence et la sagesse de sa direction. Il sait respecter, en toute circonstance, le sacerdoce, sa mission, ses représentants, ses œuvres, et se garde bien de dire quoique ce soit qui serait de nature à le discréditer, à diminuer son influence sociale, à l'entraver dans l'exercice de ses droits et de ses devoirs.

Mais il est des moments où le journal catholique ne peut pas se contenter d'une soumission négative à l'Eglise. Quand arrive l'heure de la lutte, de la calomnie, de la persécution, il doit affirmer publiquement sa foi et son allégeance à l'autorité religieuse.

L'écrivain ambitieux de remplir fidèlement ce rôle difficile, doit unir à la science beaucoup de modération et de prudence.

Il est souvent dans la nécessité de se prononcer et de

former l'opinion publique sur les questions les plus variées et les problèmes les plus délicats de l'histoire, de l'économie politique et des sciences sociales. Il lui faut donc les bien connaître, être en mesure de les exposer avec clarté et de réfuter victorieusement les objections qu'on lui oppose. Et pour cela, l'étude est nécessaire ; une étude sérieuse, approfondie, constante. S'agit-il de traiter des sujets relatifs à la doctrine, qu'il ne s'en rapporte pas à ses seules lumières, mais qu'il sache consulter ceux qui sont les dépositaires de la foi et ses défenseurs autorisés.

La modération exige du journaliste qu'il évite les exagérations dangereuses, les confusions regrettables et les écarts de langage. Elle demande encore qu'il sache respecter chez l'adversaire, les idées et les opinions que l'Église n'a jamais, soit par ses pontifes, soit par ses docteurs, déclarées contraires aux dogmes, à la morale ou à la discipline.

La prudence, enfin, veut qu'on ne soulève aucune discussion personnelle, qu'on ne transforme pas en questions de principe, des questions accidentelles ou purement historiques, et surtout qu'on ne parle jamais au nom de l'Église. Ce n'est pas à dire que l'autorité désavoue les journalistes qui se font les généreux défenseurs de ses droits et de ses libertés ; au contraire. elles les encourage, les bénit et ne cesse de leur adresser des avis et des directions. " Mais elle tient à ne pas se rendre " solidaire d'une institution qui, imposée par les circons-

" tances et née de notre organisation moderne, présente " des inconvénients. Par là du reste, l'Église laisse à " la presse catholique une attitude que ne sauraient " avoir des organes officiels" (1).

Il est un autre devoir sur lequel Nous voulons insister, et que les Souverains-Pontifes ont maintes fois rappelé et inculqué dans de solennels documents. Dans une lettre à Monseigneur l'archevêque de Tours, Léon XIII a résumé admirablement les enseignements de l'Église à ce sujet.

" Il est constant et manifeste qu'il y a dans l'Église " deux ordres bien distincts par leur nature : les pas- " teurs et le troupeau, c'est-à-dire les chefs et le peuple. " Le premier ordre a pour fonction d'enseigner, de gou- " verner, de diriger les hommes dans la vie, d'imposer " des règles ; l'autre, a pour devoir d'être soumis au " premier, de lui obéir, d'exécuter ses ordres et de lui " rendre honneur. Que si les subordonnés usurpent le " rôle du supérieur, c'est, de leur part, non seulement " faire un acte d'injurieuse témérité, mais encore c'est " bouleverser, autant qu'il est en eux, l'ordre si sage- " ment établi par la providence du divin Fondateur de " l'Église. S'il se trouvait, par hasard, dans les rangs de " l'épiscopat, un évêque ne se souvenant pas assez de sa " dignité et paraissant infidèle à quelqu'une de ses sain- " tes obligations, il ne perdrait, malgré cela, rien de ses

(1) Mgr Mermillod.

" pouvoirs, et tant qu'il demeurerait en communion
" avec le Pontife Romain, il ne serait certainement per-
" mis à personne d'affaiblir, en quoi que ce soit, le res-
" pect et l'obéissance qu'on doit à son autorité. Par con-
" tre, scruter les actes épiscopaux, les critiquer, n'appar-
" tient nullement aux particuliers, mais cela regarde
" seulement ceux qui, dans la hiérarchie sacrée, ont un
" pouvoir supérieur, et surtout le Pontife suprême ; car
" c'est à lui que Jésus-Christ a confié le soin de paître
" partout, non seulement les agneaux, mais encore les
" brebis. Tout au plus, que si les fidèles ont de grands
" sujets de plainte, leur est-il permis de déférer la cause
" entière au Pontife Romain, pourvu toutefois que, gar-
" dant la prudence et la modération conseillées par
" l'amour du bien commun, ils ne se répandent point en
" cris et en objurgations, ce qui contribue plutôt à faire
" naître les divisions et les haines ou certainement à les
" augmenter ".

***

La presse, en sa qualité de puissance intellectuelle, constitue, en politique surtout, une espèce d'aristocratie. Elle est, à la fois, le contrôle des pouvoirs, la protection des minorités, l'auxiliaire du législateur, le miroir de l'opinion publique, la lumière et le guide des électeurs. De là, des devoirs dont la gravité n'est peut-être pas toujours comprise. L'esprit de parti, l'ambition, l'intérêt personnel font, trop souvent, du journal un instrument d'injustice, de mensonge et de séduction.

Les gouvernements ont une lourde responsabilité : c'est à eux qu'il appartient de sauvegarder et de promouvoir les intérêts de la nation. Dépositaires d'une autorité, dont ils ne sont pas la source, ils sont tenus de ne s'en servir que dans les limites et pour les fins fixées par l'Auteur et le Modérateur suprême des sociétés. Administrateurs et dispensateurs des trésors de l'État, ils doivent les employer avec prudence et économie pour le bien commun.

Ils ont encore l'obligation d'éloigner les indignes des emplois publics, et de ne choisir que des hommes capables, par leurs talents, leurs aptitudes et leur intégrité, de les remplir honorablement. Dans l'accomplissement d'obligations si nombreuses et si diverses, les fautes et les abus sont faciles. Il est donc bon et utile que les gouvernements responsables soient tenus constamment sous l'œil du peuple, afin que celui-ci puisse les observer, les étudier, les louer, les blâmer et au besoin les forcer au respect de la justice et du droit.

C'est le rôle de la presse. Elle doit surveiller les hommes d'État, mettre le peuple au courant de leurs actes publics, de leur manière de gouverner, de leurs projets et de leurs tendances.

La presse représente aussi le droit : elle fait entendre, quand les circonstances l'exigent, sa voix indignée, elle proteste avec énergie, lutte avec courage, soulève, en les maintenant dans les bornes de la modération et de la justice, les légitimes réclamations de tout un peuple, et

finalement, c'est la raison qui l'emporte, c'est le droit qui triomphe.

On ne saurait le nier, lorsque la presse a devant elle des méfaits à redresser, des abus graves à signaler, des compromis désastreux à prévenir, son devoir, c'est le combat quotidien, et sa mission c'est d'empêcher que l'égoïsme et l'improbité ne finissent par compromettre les intérêts les plus chers de la nation.

Cependant, si tous les partis politiques, sous la forme des gouvernements constitutionnels surtout, ont besoin de journaux qui soient leur organe auprès du peuple, l'expression fidèle de leurs idées, les soutiens et les défenseurs de leur programme et les coopérateurs de leurs luttes, il n'en est pas moins vrai, nos très chers frères, qu'il n'est jamais permis de sacrifier le bien public au bien privé, ni de pousser le dévouement au parti au point de violer le droit et la vérité. Ainsi donc, le journal, est tenu d'apporter, dans ses discussions, beaucoup de réserve, et de ne pas combattre systématiquement des mesures nécessaires ou utiles au bien du pays, à sa paix et à son développement.

En toute circonstance, le journal politique doit encore avoir pour règle de conduite le respect de l'autorité et celui de la magistrature ; il doit éviter tout ce qui serait de nature à diminuer, chez le peuple, ce respect si nécessaire au bon fonctionnement de l'Etat, à l'administration de la justice et, par suite, c'est pour lui un devoir impérieux de s'opposer vigoureusement à l'invasion des idées contraires à l'ordre social.

Le peuple a besoin d'être guidé dans le choix de ses mandataires. Il lui faut, pour représenter ses croyances, ses vues, ses volontés, et pour défendre énergiquement ses intérêts, des hommes bien éclairés, d'une honnêteté au-dessus de tout soupçon,et non pas des partisans aveugles,des chercheurs de place,d'argent et de popularité,des instruments inconscients entre les mains des politiciens habiles qui exploiteront leur faiblesse ou leur ignorance. A la presse incombe encore le devoir de ne proposer aux suffrages de la nation et de ne soutenir de son influence que des candidats dignes de confiance, capables de travailler efficacement au bien public et d'assurer au pays une législation sage et durable.

Enfin, s'il s'intéresse aux classes ouvrières, que le journal ait des intentions plus particulièrement pures et élevées : qu'il demeure étranger aux calculs de l'égoïsme et de l'ambition. Loin de flatter le peuple, loin de soulever, chez lui, la haine ou les préjugés contre les riches, loin de le jeter dans ces grèves qui aboutissent totalement aux désordres les plus graves et au paupérisme, qu'il cherche à lui inspirer, au contraire, le respect de l'ordre, l'obéissance aux lois, l'amour du travail et de l'économie et, par-dessus tout,une soumission chrétienne à la volonté divine. Qu'il le mette en garde contre les sociétés secrètes et contre ces associations dont le but et les moyens d'action sont plus ou moins cachés, et qui se soustraient systématiquement à l'influence de la religion ; les unes et les autres sont pleines de dan-

gers pour les catholiques et, trop souvent, elles préparent la voie au socialisme et à l'indifférence religieuse.

Pour bien traiter ces questions sociales d'une si haute importance, le journaliste catholique consultera, avec avantage, les admirables encycliques de Léon XIII à ce sujet. Il y a là une abondance extraordinaire de lumières opportunes et de directions prudentes.

Bien compris, nos très chers frères, ce rôle de la presse, en politique, est l'un des plus nobles et des plus utiles qu'il soit donné à l'écrivain d'ambitionner à notre époque. S'il exige du courage, du dévoûment, des sacrifices, il offre aussi des consolations, des joies pures et fortes aux intelligences supérieures qui mettent au service de leur pays leurs talents et leur influence.

***

Le public a le droit indiscutable de n'être ni trompé, ni scandalisé par les anecdotes et le récit des évènements mis, chaque jour, sous ses yeux. Le journal est donc tenu d'user de la plus grande circonspection dans le choix et la rédaction des faits et nouvelles qui occupent aujourd'hui une si large place. Il doit n'affirmer que ce qu'il sait être vrai, ne pas donner comme choses certaines les bruits et rumeurs, encore moins publier des racontages qu'il sait être complètement faux ou même odieux à l'égard de certaines personnes ou de certaines institutions. Que de réputations intègres ont été perdues par l'indiscrétion de la presse !

Laisser à une main inhabile ou malveillante, à des employés inintelligents et sans souci de ce qu'ils livrent à l'impression, le soin de recueillir et de publier les faits divers, souvent les plus compromettants, n'est-ce pas s'exposer à causer des torts peut-être irréparables ? Quoiqu'il en soit, le journal menteur et le journal mal renseigné sont indiscutablement, pour les masses, deux sources fécondes de préjugés, d'idées fausses et d'appréciations injustes.

Le journal perd encore sa dignité et manque à son devoir en se faisant le colporteur des scandales, en livrant au domaine public ce qui n'appartient qu'au domaine privé, en favorisant, par ses annonces et ses comptes-rendus, les mauvais spectacles, les divertissements contraires au bon ordre, à la morale ou à la sanctification du dimanche, en ouvrant ses pages à la description détaillée et complaisante du crime.

Outre le scandale donné, il y a très souvent offense grave contre la justice et, par suite, nécessité d'une restitution.

Que d'illusions en cette matière ! Que d'abus dont les auteurs ne semblent pas comprendre les tristes conséquences dans les âmes, dans les foyers et jusque dans la vie sociale.

II

Les abus de la presse

Il serait trop long, nos très chers frères, de suivre ici, dans ses écarts multiples, la mauvaise presse. Nous nous

contenterons donc de signaler les caractères principaux qu'elle revêt de nos jours et qui en font la cause de troubles incessants, de divisions profondes, de ruines souvent irréparables.

Aujourd'hui, tout le monde lit le journal.

Exploitant habituellement ce besoin universel de lire, des hommes, ne possédant pas les qualités nécessaires, se mettent à la tête d'un nouveau journal, l'annoncent avec éclat, et le répandent avec profusion. Que cherchent-ils ? Les intérêts du pays ? Nullement. La protection de la morale au foyer ? Pas du tout. Leur grand objectif, leur unique ambition, c'est d'arriver à la fortune le plus rapidement possible. C'est pourquoi, ils visent avant tout à une circulation lucrative et à des profits considérables, fallût-il, pour cela, piquer la curiosité malsaine, flatter les instincts vicieux et les passions mauvaises. Ils cherchent ce qui réussit, ce qui rapporte, ce qui se vend.

Pour atteindre ce but, le journal à spéculation est prêt à tout sacrifier et à faire marchandise de tout. N'ayant pas de principes arrêtés, il n'a qu'une honnêteté déguisée. En même temps qu'il fait l'éloge de la religion et proclame la nécessité de sa morale, il ouvre ses colonnes à des écrivains plus ou moins hostiles à la foi, à des écrits pleins de préjugés et d'erreurs. Il va parfois jusqu'à se poser en défenseur de l'Eglise, ce qui ne l'empêche pas de publier des écrits tendant à diminuer l'influence de cette divine institution, à entraver sa

liberté, à nier la plupart de ses droits et de ses immunités.

Il annoncera avec éclat nos solennités religieuses, il décernera des éloges enthousiastes aux prédicateurs et, cependant, dans le même numéro, souvent dans la même page et dans la même colonne, il mettra sous les yeux de ses lecteurs des réclames en faveur de théâtres condamnés par la morale et d'amusements contraires à la sainteté du dimanche, il publiera des chroniques scandaleuses, des romans obscènes, des attaques contre le clergé et les communautés religieuses, des anecdotes propres à ridiculiser le prêtre et son ministère.

Combien sont désastreux les résultats de ce journalisme, où le talent se vend avec la conscience, où la noble mission de l'écrivain s'abaisse au rang de spéculation honteuse ! A la lecture quotidienne de ces feuilles sans principe[illegible] la foi devient moins vive, le sens [illegible]atholique s'ém[illegible] le goût des réunions mondaines, des plaisirs ma[illegible]t des clubs, le besoin d'une vie dissipée détruisent l[illegible]e de famille, vie si douce, si chrétienne et si heureuse.

Quand la conscience d'une nation s'avilit sous l'action dissolvante d'une telle presse, on ne distingue plus ni honnêteté commerciale, ni dignité professionnelle, ni honneur politique ; les grandes et généreuses ambitions font place à des projets égoïstes et mesquins ; le travail et l'économie sont méprisés ; on s'abandonne à l'oisiveté, au luxe, aux folles dépenses ; on ne songe

qu'à jouir du présent, sans préoccupation aucune des ruines du lendemain.

***

Certaine presse va plus loin encore que le journal à spéculation. Non seulement elle outrage les moeurs par la publication d'écrits licencieux, mais elle sape dans sa base la morale elle-même. Elle se plaît à revêtir de tous les charmes de l'art les passions qui captivent et aveuglent. Elle s'attaque particulièrement à la famille. Souvent même, au lieu de nous la montrer telle que Dieu le veut et avec l'auréole de sainteté dont Jésus-Christ l'a comme enveloppée, elle nous la représente, commençant par des unions qui n'ont d'autre mobile que les passions désordonnées, l'intérêt sordide ou le caprice éphémère, se poursuivant à travers des déceptions, des malaises et des douleurs sans consolation et sans espérance, puis, finalement, brisant ses liens et donnant au public le scandale de la séparation et du divorce.

Elle flétrit, un à un, les membres dont la famille se compose, en leur offrant le spectacle continuel du vice sous toutes ses formes, en représentant sans cesse à l'imagination, au cœur et aux sens les charmes de l'amour corrupteur, les chutes, les infidélités, les trahisons, et quelquefois même en faisant l'apologie de toutes ces séductions et de tous ces crimes.

Ce sont bien ces écrivains qui, selon le langage du prophète Isaïe, appellent mal le bien et bien le mal, don-

nent aux ténèbres le nom de lumière et, pour un peu d'or, justifient l'impie et ravissent au juste sa vertu (2).

Si digne de mépris que soit cette presse, la conscience ne saurait résister longtemps à ses artifices. Sous l'action constante de ses écrits perfides, disparaissent bientôt la force du caractère et l'énergie de l'âme. Chez le jeune homme et chez la jeune fille, jusque là simples dans leur foi et purs dans leurs moeurs, naissent des tableaux qui troublent l'âme, des tentations lâchement combattues, des désirs coupables, trop souvent, hélas ! suivis de la honte et du déshonneur. Au sein même de la famille, surviennent les dégoûts, les doutes et les divisions. Les principes et les dogmes, sur lesquels repose la société domestique, sont discutés et méconnus les uns après les autres ; l'unité n'est plus qu'un mot, l'indissolubilité un fardeau, une impossibilité, une tyrannie odieuse ; le divorce s'introduit et avec lui monte le flot de la corruption qui entraîne, à sa suite, la dissolution du foyer et, par suite, la décadence de la société civile.

Il y a plus encore, les idées essentielles du bien et du mal s'afaiblissent graduellement sous l'influence néfaste de ces justifications et de ces glorifications sacrilèges, dont est remplie la presse ouvertement immorale. Aidées par toutes les passions en révolte, ces théories finissent par anéantir, au fond des consciences, les notions les plus élémentaires de la morale naturelle, par étouffer les

---

(2) Isaïe, v, 20-23.

remords de la conscience, et par renverser, dans les âmes et chez les peuples, les barrières élevées par la raison et par Dieu.

Pour ne pas atteindre toujours ce degré de malice et de dépravation, la presse immorale n'en reste pas moins, à notre époque, l'une des causes indéniables de l'avilissement des caractères et de l'augmentation des crimes de tout genre.

***

Un autre abus de la presse est le servilisme politique. Nous l'avons dit plus haut, avec notre système de gouvernement, les partis politiques ont besoin d'un journal fidèle qui exprime leurs idées, leurs plans, leurs légitimes aspirations et qui les aide dans leurs travaux et leurs campagnes. L'abus que Nous signalons ici ne consiste donc pas à soutenir un parti, mais à le défendre aveuglément, au mépris des principes et du droit. Le parti avant tout, le parti par-dessus tout et toujours, tel est le mot d'ordre du journal servile, et, pour y rester fidèle, il ne rougira pas de rompre avec les lois de la conscience, et de mettre son influence à glorifier ceux qui violent les intérêts de la nation. Ce journal approuve les mesures évidemment iniques ou contraires au bien de l'Etat ; il accorde ses faveurs à des agissements inavouables, et n'hésite pas à prodiguer les éloges aux indignes. Dans le feu de la lutte, il ne recule devant aucun moyen : calomnies odieuses, médisances injustifiables,

violation des secrets les plus intimes de la famille et de l'amitié, ingratitudes et trahisons, tout lui semble permis, pourvu qu'il arrive à ses fins. Alors même que l'Eglise est attaquée, insultée dans ses ministres, outragée dans ses droits, entravée dans sa marche, il garde un lâche silence plutôt que de s'exposer à compromettre le parti qu'il représente et à perdre ses faveurs.

***

Cependant, plus funestes encore, nos très chers frères, sont les abus du journal irréligieux et propagateur de l'impiété. Hostile de parti pris à la foi chrétienne, il ne met à profit la licence de la presse que pour donner libre cours à ses théories délétères, à ses sarcasmes et à ses blasphèmes. Il s'étudie quelquefois, il est vrai, par une nécessité que lui imposent les circonstances, à déguiser ses coupables menées et ses intentions perfides, mais il n'en reste pas moins inspirés par la haine de la religion, non d'une religion quelconque, mais bien de la religion catholique, la seule vraie, la seule divine et vraiment capable de régénérer le monde.

Chose remarquable, parmi ces mêmes écrivains qui font de la presse un instrument de démoralisation et de décadence, il n'en est pas un seul qui ne soit, en même temps, un ennemi acharné du catholicisme et qui, en outrageant la vertu, n'outrage aussi, chaque jour, tout ce que nous vénérons et nous aimons. « Pourquoi cette

" double et implacable haine ? Pourquoi unir dans une
" même répulsion, honorer des mêmes attaques et des
" mêmes outrages l'Église catholique, les vérités éternel-
" les du bon sens et la morale enseignée par la nature
" elle-même ? Pourquoi ? Ah ! ils savent bien que l'É-
" glise est la gardienne incorruptible de la morale et de
" la raison, la maîtresse incomparable de la vertu. Ils
" le savent bien, un instinct secret les en avertit, et
" l'histoire de dix-neuf siècles le leur affirme comme
" l'histoire de leur propre vie ; ces flots de boue qu'ils
" poussent sans cesse, par toutes les pages de leurs livres
" et par toutes les colonnes de leurs journaux, sur les
" âmes et sur les peuples, trouveront éternellement
" devant eux, comme une invincible barrière, les ensei-
" gnements, l'autorité et les vertus de l'Église catholi-
" que. C'est notre honneur, c'est notre gloire, c'est aussi
" une lumineuse et irrésistible démonstration " (3).

Il n'y a pas de presse plus active, plus entreprenante, plus souple et plus artificieuse que celle qui se fait ainsi l'organe des ennemis de l'Église. Son but, c'est de rendre la religion odieuse au peuple. Elle lui représente nos dogmes comme un obstacle au développement de la raison et au progrès de la science. Elle suscite des préventions et soulève des préjugés contre les dépositaires de l'autorité ecclésiastique, afin d'arriver par là à détruire cette autorité elle-même. Elle se plaît à exagé-

(3) Mgr Turinaz.

rer et à mettre en relief ce qu'il y a d'imparfait dans l'homme, afin d'effacer ou du moins de voiler ce que Dieu a déposé en lui de divin.

Cette presse sans conscience se pique pourtant, avec une audace révoltante, de protéger les *droits* et l'*honneur* de l'humanité ; elle s'érige en défenseur du peuple et des classes ouvrières, arme sourdement le travailleur contre le patron, le prolétaire contre le capitaliste et le propriétaire, travaille à persuader aux masses que les grèves sont un moyen légitime et sûr d'obtenir des gages plus élevés, et que les révolutions mènent à la richesse, aux honneurs et à la propriété. Peu lui importe si, en trompant ainsi le peuple, elle le perd ; ce qu'elle veut, c'est l'émancipation des consciences, c'est la licence sans frein, c'est le renversement de l'autorité par la destruction du règne de Dieu dans les âmes et au sein des sociétés.

Vous le comprenez, nos très chers frères, quand la presse en est arrivée à ce point de dégradation, c'est un ennemi public qu'il faut combattre, un poison qu'il faut s'appliquer à détruire.

En effet, pour être lente parfois, l'action de la presse impie est toujours fatale. Son influence, si légère qu'elle soit au début, finit par entamer les caractères les mieux trempés. Elle affaiblit graduellement, dans les masses, les convictions sincères, les rend indifférentes à ce qui est étranger au bien-être matériel et aux jouissances de la vie présente. Ébranlé dans ses croyances religieu-

ses et dans son respect pour l'autorité, le peuple se déprave et se corrompt.

Voyez ce qui se passe dans presque tous les pays : rongées, minées, épuisées par les principes les plus dissolvants, déjà les classes ouvrières s'agitent, audacieusement trompées par des meneurs hypocrites et des prophètes de mensonge, elles réclament des libertés sans limites, des droits qu'elles ne possèdent pas, des privilèges inadmissibles. " Dans les familles,—dit Notre Saint-" Père le pape Léon XIII—s'est considérablement amoin-" dri le respect aimant qui forme l'harmonie domesti-" que ; l'autorité paternelle est trop souvent méconnue " et par les enfants et par les parents ; les désaccords " éclatent fréquemment, les divorces ne sont pas rares. " Dans les villes, on voit se multiplier, chaque jour, des " discordes civiles, des haines envenimées, parmi les " diverses classes de la population, le déchaînement des " générations nouvelles qui, grandies sous le souffle " d'une liberté mal entendue, ne respectent plus rien, ni " en haut, ni en bas, pendant que se multiplent aussi " les excitations au vice, les délits précoces, les scandales " publics... " (4).

Telles sont, nos très chers frères, les conséquences désastreuses qu'entraîne nécessairement après elle une presse qui, après avoir avili le prêtre, méconnu les droits de l'Église, entravé les libertés les plus saintes,

(4) Lettre aux Italiens, le 8 décembre 1892.

en vient à blasphémer Jésus-Christ et même à nier Dieu. Quelle n'est donc pas la responsabilité des parents, des patrons, des chefs d'usines et des chefs d'Etat, s'ils l'encouragent, la soutiennent et contribuent à sa diffusion ou du moins ne s'y opposent pas, dans la mesure de leurs forces !

III

DES DROITS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT A L'ÉGARD DE LA PRESSE

Ce serait une erreur de croire que la presse ne relève que des lois intimes et secrètes de la conscience, et qu'elle peut manquer à ses devoirs sans que les pouvoirs, chargés des sociétés, aient le droit de l'en punir. Admettre une telle liberté, serait enlever toute garantie à la paix des familles et compromettre la sécurité publique elle-même. " La liberté de penser et de publier ses pensées— " dit Léon XIII—soustraite à toute règle, n'est pas de " soi un bien dont la société ait à se féliciter, mais c'est " plutôt la source et l'origine de beaucoup de maux "(5). " Accordez à chacun la liberté illimitée de penser et " d'écrire, et rien ne sera épargné, pas même ces vérités " premières, ces grands principes naturels, que l'on doit " considérer comme un noble patrimoine commun à

(5) Encyclique *Immortale Dei.*

" l'humanité. Ainsi la vérité est peu à peu envahie par les " ténèbres, et l'on voit, ce qui arrive souvent, s'établir " avec facilité la domination des erreurs les plus perni- " cieuses et les plus diverses. Tout ce que la licence y " gagne, la liberté le perd : car on verra toujours la liberté " grandir et se raffermir à mesure que la licence sentira " davantage le frein " (6).

Il est donc certain que l'État peut et doit prohiber la publication d'ouvrages hostiles aux principes et aux conclusions de la loi naturelle. Il a même l'obligation de s'opposer, par des mesures préventives, à l'impression et à la propagation d'écrits notoirement mauvais. A raison de circonstances particulières, et pour éviter un plus grand mal, il lui est permis, il est vrai, d'user d'une certaine tolérance exigée par la prudence, mais il ne doit jamais accorder à la presse une liberté absolue, également funeste au bien des âmes et à celui de la société. " Les écarts d'un esprit licencieux qui, pour la multitude " ignorante, deviennent facilement une véritable oppres- " sion—dit encore notre grand Pontife—doivent juste- " ment être punis par l'autorité des lois non moins que " les attentats de la violence commis contre les faibles " " (7).

" C'est pourquoi, l'État s'écarte des règles et des pres- " criptions de la nature, s'il favorise à ce point la licence

(6) Encyclique *Libertas humana*.

(7) Encyclique *Libertas humana*.

" des opinions et des actions coupables, que l'on puisse " impunément détourner les esprits de la vérité et les " âmes de la vertu " (8).

Le paganisme lui-même, nos très chers frères, avait compris l'obligation pour l'Etat, de réprimer la licence des écrivains sans respect pour les choses divines et cherchant à troubler le peuple dans ses croyances religieuses.

Diogène Laërce rapporte que, sur l'ordre des magistrats d'Athènes, les écrits du philosophe Protagore furent brûlés sur la place publique, parce qu'ils attaquaient la divinité.

Valère-Maxime et Tite-Live nous apprennent qu'à Rome, le sénat condamna plusieurs fois des ouvrages qui blessaient l'honneur des dieux et détournaient le peuple de leur culte.

Le jurisconsulte Ulpien dit qu'une loi spéciale défendait le partage entre les héritiers les livres irréligieux trouvés dans une succession, et ordonnait aux juges de les détruire comme étant un poison pour les masses.

Dans les siècles chrétiens et sous les gouvernements catholiques, le droit de répression, à l'égard de la presse fut exercé avec une sévérité incomprise à notre époque, sévérité cependant nécessaire au maintien de l'ordre et à la conservation des bonnes mœurs.

Du reste, aujourd'hui encore, ceux-là même qui pro-

(8) Encyclique *Immortale Dei.*

clament le plus haut la liberté illimitée de la presse, ne sont-ils pas les premiers à la combattre et à l'enchaîner du moment qu'ils voient, en elle, un obstacle au but qu'ils poursuivent ? Ils lui permettent, au nom de cette liberté, d'insulter la religion et l'Église, d'outrager la morale, et cependant, par une inconséquence flagrante, ils l'arrêtent, la punissent quelquefois, pour s'être vigoureusement opposée à leurs scandales, à leurs desseins iniques et à leurs mesures oppressives.

Si tels sont les droits et les devoirs de l'État à l'égard de la presse, combien, à plus forte raison, l'Eglise de Jésus-Christ a-t-elle l'autorité nécessaire pour condamner les livres, les revues et les journaux qu'elle juge dangereux et nuisibles pour les âmes confiées à sa vigilance et à sa sollicitude !

" Quant aux mauvais livres, — écrivait le cardinal " Pecci, archevêque de Pérouse — comme elle (l'Église) " a reçu de Dieu la mission d'éloigner le peuple chrétien " des pâturages empoisonnés de l'erreur, et de conserver " intact le dépôt des vérités du salut et des trésors céles- " tes, elle en interdit sagement la lecture, et, par les pei- " nes dont elle menace les chrétiens inconsidérés, elle " les empêche de toucher à des ouvrages qui porteraient " atteinte à la pureté de leur âme.

" Et voyez en cela, nos très chers frères, comme " son affection vous est utile, comme sa prévoyance " vous préserve et vous sauve au sein du déluge " de tant d'écrits licencieux ! Par conséquent, il est

" injuste et téméraire le langage de ceux qui lui con-
" testent le droit de surveiller toute publication et d'in-
" terdire celles qu'elle trouve pernicieuses, qui calom-
" nient ses intentions, en la présentant comme favori-
" sant l'ignorance, comme l'ennemie du progrès et des
" vraies lumières ; elle est digne de blâme, la conduite
" de ceux qui éludent et méprisent ses défenses et ses
" censures en s'arrogeant le droit d'imprimer, de vendre,
" de lire, de garder, de recommander, de répandre les
" écrits qu'elle réprouve et qui battent en brèche les
" dogmes de la religion, la morale chrétienne, les bases
" et la constitution de la société catholique, en même
" temps que l'ordre lui-même et la sécurité publique !
" Qui fait un crime au médecin d'interdire à un malade
" une nourriture agréable qu'il juge nuisible à sa santé ?
" au père, de réprimander et de corriger un fils incon-
" sidéré et désobéissant qui s'expose à tomber dans un
" abîme ? Qui fait un crime au législateur, de mettre
" un frein à la vente des matières vénéneuses, des armes
" séditieuses, des produits homicides et même des écrits
" subversifs, afin de protéger la santé publique, la vie
" des citoyens et l'ordre social " (9) ?

A toutes les époques de son histoire, nos très chers frères, l'Église catholique a exercé le droit divin qu'elle possède de défendre à ses enfants la lecture de tout ouvrage contraire à la foi, aux moeurs, ou à la disci-

(9) Lettre Pastorale sur les erreurs contre la religion.

pline. Au XVIe siècle, elle a même institué une congrégation spéciale, celle de l'Index, avec la mission de signaler aux fidèles les mauvais livres et de s'opposer, par les censures, aux ravages toujours croissants de la presse irréligieuse. Dans chaque diocèse, l'évêque, de droit divin, est juge des motifs suffisants pour condamner même les écrits qui ne tombent pas sous les règles spéciales de l'Index.

IV

DES DEVOIRS DES FIDÈLES A L'ÉGARD DE LA PRESSE

Il ne nous reste plus, nos très chers frères, qu'à vous rappeler brièvement vos principaux devoirs à l'égard de la presse. Nous le ferons avec toute la liberté que nous donnent l'autorité de notre divin ministère et la sollicitude sans bornes que nous portons à vos âmes. Nous aurons à rendre compte à Dieu, un jour, de notre administration ; l'Esprit-Saint lui-même nous apprend que nous serons jugés plus sévèrement que tous les autres: *Judicium durissimum his qui præsunt fiet* (10). Nous voulons donc nous mettre en état de pouvoir dire alors avec l'apôtre saint Paul : *Fidem servavi* (11). Nous avons travaillé de toutes nos forces à empêcher la foi de défaillir et les moeurs de se corrompre.

(10) Sagesse, VI, 6.
(11) II Tim., IV, 7.

Le premier de ces devoirs, nos très chers frères, est de vous interdire rigoureusement la lecture des livres hostiles à notre sainte religion. L'Église vous y oblige sous les peines les plus sévères. Or, pour être bon catholique, il ne suffit pas de croire les dogmes qu'elle définit et de pratiquer sa morale, il faut de plus se soumettre à ses décisions. La parole du Maître est formelle à ce sujet : " Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour " vous comme un païen et un publicain " (12).

Au reste, prétendre rester enfant de l'Eglise, et, en même temps, accueillir favorablement et lire avec complaisance des écrits qui l'attaquent dans sa doctrine ou dans son gouvernement, c'est vouloir unir les contraires ; c'est vouloir servir deux maîtres qui s'excluent réciproquement. C'est aussi exposer votre foi. Peut-être ne voyez-vous pas toujours le mal que renferment ces livres impies ; il est parfois caché sous le masque de l'hypocrisie, sous le manteau de la charité, de la philanthropie et des œuvres de fraternité universelle, mais il n'en existe pas moins et vous finirez par rencontrer, tôt ou tard les principes dissolvants qui feront naître le doute dans votre esprit, y accumuleront les ténèbres et seront la cause de votre perte.

Ne dites pas, nos très chers frères, que votre foi est robuste et qu'elle peut résister à l'influence néfaste que la lecture des mauvais livres exerce sur d'autres âmes.

(12) Math., XVIII, 17.

Vous êtes dans l'erreur ; on prend, malgré soi, les idées des livres qu'on lit habituellement. Le travail de persuasion se fera lentement, mais infailliblement. Vous ne saurez d'abord comment résoudre les objections spécieuses présentées, dans ces écrits, au nom de la science et des données humaines ; et puis, finalement, vous serez ébranlés vous-mêmes dans vos croyances. L'expérience est là pour démontrer que les esprits les mieux raffermis dans la foi, en sont venus à perdre ainsi le sens de la vérité catholique, et même à faire complètement naufrage dans la foi.

Si quelques-uns d'entre vous objectent que, vu leur position sociale et leur genre d'études, ils sont tenus de lire certains ouvrages défendus par l'Eglise, Nous leur rappellerons qu'ils doivent recourir, dans ce cas, à l'autorité ecclésiastique, à laquelle seule il appartient de peser et de juger les motifs de dispenser de ses lois, et de déterminer les conditions et les garanties sous lesquelles cette dispense peut être accordée.

Quant aux mauvais romans, nos très chers frères, Nous vous avons décrit plus haut, les ravages qu'ils exercent dans l'âme de leurs victimes : dégoût de la vie sérieuse, aversion pour la piété et la vertu, attrait des choses frivoles et mondaines, entraînement irrésistible vers les plaisirs sensuels, très souvent la honte et l'ignominie, parfois même le désespoir et le suicide.

Ecartez donc avec soin de vos foyers ce poison qui ne pardonne pas, si vous voulez conserver innocent et pur

le cœur de vos enfants ; et vous-mêmes, ne vous permettez jamais la lecture de " ces histoires pour l'ordinaire " inventées où l'écrivain, libre dans ses allures, ménage " avec art les intrigues et les incidents, les péripéties les " plus saisissantes, de manière à exciter l'intérêt, émou- " voir les passions et laisser dans l'âme du lecteur de " profondes impressions ".

Mais il n'y a dans le roman que le mal qu'on y trouve, direz-vous ; nous en avons lu et nous n'avons ressenti aucune funeste conséquence.—Illusion fatale, nos très chers frères, par laquelle vous cherchez à vous tromper, pour autoriser votre conduite et excuser vos passions ; ou, ce qui est pis encore, aveu involontaire d'un cœur peut-être déjà corrompu, d'une conscience déjà trop coupable. Il est impossible de rester pur au contact de ces lectures qui repaissent l'âme d'images séduisantes ; il est impossible d'aimer le danger et de ne pas périr.—Il y a en nous trop de causes de défaillance, n'allons pas augmenter notre faiblesse et donner à notre ennemi de nouvelles armes pour nous vaincre.

Chefs de famille, qui possédez des bibliothèques composées d'ouvrages de tout genre, il est de votre devoir d'en faire une revue sévère et de détruire impitoyablement les livres qui seraient contraires à la foi ou aux bonnes mœurs. Peu importe l'argent sacrifié, il y va de votre salut éternel et du salut de vos enfants. Quel triste héritage vous lègueriez à votre famille, en laissant entre ses mains, à votre mort, des écrits anti-religieux, des

romans obscènes qui iraient, de génération en génération, gâter les cœurs, égarer et perdre à jamais les âmes.

***

Il ne vous est pas plus permis de recevoir un mauvais journal que de garder un mauvais livre. Le danger est même ici plus grand, à raison de la diffusion universelle des feuilles périodiques parmi les masses. Toutes les fois donc qu'en parcourant les colonnes d'un journal, vous rencontrez des principes plus ou moins en opposition avec vos croyances, des insultes à l'autorité, des insinuations malveillantes à l'égard de l'Eglise, de ses ministres et de ses institutions, vous devez considérer ce journal comme un ennemi de votre foyer. Laisseriez-vous entrer dans votre maison une feuille qui attaquerait votre honneur personnel, votre réputation et chercherait à ruiner votre crédit et la confiance que votre famille ou vos amis reposent en vous ? Certainement non. Ne soyez donc pas inconséquents au point de recevoir, de lire, de répandre, peut-être, des journaux remplis de mépris et d'outrages pour ce que vous avez de plus cher et de plus sacré, se moquant de votre foi et de votre piété, blessant l'honneur de votre mère la sainte Eglise, niant même audacieusement les droits de Dieu sur les sociétés.

En vous abonnant à ces journaux, vous commettez un triple péché : péché de témérité, puisque vous exposez votre foi à des dangers inévitables ; péché de scandale,

vous laissez croire à votre épouse, à vos enfants, à vos serviteurs, que vous approuvez et que vous partagez les idées anti-religieuses et les principes immoraux des feuilles que vous patronnez ; enfin, péché de coopération à un œuvre essentiellement mauvaise à laquelle vous procurez, par votre abonnement, les moyens de poursuivre son but de démoralisation et de ruine religieuse.

Les journaux que vous prohibez, opposeront certaines classes de lecteurs, représentent et défendent notre politique. Il nous faut bien les lire, puisqu'ils en sont l'organe et l'écho ?

Nous ferons à cette objection, nos très chers frères, l'admirable réponse d'un écrivain catholique de nos jours : " Si le journal que l'Eglise prescrit ne s'occupait que de " politique....l'Eglise ne vous en interdirait pas la lec- " ture. Elle ne s'occupe de politique, que quand la poli- " tique s'occupe d'elle, pour lui dénier ses droits, lui con- " tester sa liberté, nier ses dogmes, combattre sa morale " et sa discipline....Que les journaux dont il s'agit ces- " sent de l'attaquer, elle sera heureuse de n'avoir pas à " se défendre et à repousser les assauts qu'on lui livre, " Elle interdit la lecture de certains journaux non pas, " comme on se plaît à le lui reprocher, à cause de la poli- " tique qu'ils patronnent, mais à cause de leur irréligion, " de leur impiété, de leur immoralité.... A-t-elle rai- " son ou tort de tenir cette conduite ? Qu'en pensez- " vous ? Que si votre conscience vous force de l'approu- " ver, ne vous oblige-t-elle pas, du même coup, à con-

" damner votre conduite, vous qui méconnaissez et fou-
" lez aux pieds les lois de l'Eglise ? Si vous ne pouvez
" pas parvenir à persuader les rédacteurs ou éditeurs
" des journaux anti-religieux de renoncer à la guerre
" qu'ils font à l'église et à se renfermer dans les limites
" de la politique, vous êtes obligés de renoncer à ces
" journaux, vous rappelant la parole de Jésus-Christ :
" *Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à*
" *perdre son âme ?*"

***

C'est trop peu, nos très chers frères, de ne pas se laisser vaincre par le mal, il faut encore, suivant l'exhortation du grand apôtre, triompher du mal par le bien : *Noli vinci a malo ; sed vince in bono malum* (13).

Opposons les armes de la vérité aux armes du mensonge, repoussons avec les livres les attaques des livres, avec les journaux celles des journaux.

Grâce à la diffusion de l'enseigement dans toutes les classes de la société, le plus grand nombre d'entre vous sont initiés à cette première connaissance des lettres humaines qui permet de lire et de comprendre ce qui fait l'objet de leurs lectures. Il est donc à désirer que des bibliothèques, abondamment pourvues de ce que la presse chrétienne et consciencieuse a produit d'ouvrages substantiels et intéressants, en fait de piété et de reli-

(13) Rom., VII, 21.

gion, d'arts et de sciences utiles, soient fondées dans chaque ville, dans chaque village, afin que l'on puisse ainsi offrir à tous ceux qui ont le temps et le goût de lire, assez de bons livres pour leur ôter la tentation d'en lire de mauvais ou de dangereux. Avec ces bibliothèques paroissiales, vous pourrez acquérir une connaissance raisonnable et raisonnée de la religion qui vous mettra en état, selon les vœux de l'apôtre saint Pierre, *de rendre compte de votre foi à quiconque vous en demandera témoignage* (14).

En devenant plus éclairés, vous serez aussi plus fermes et plus stables dans vos croyances, et si vous n'en arrivez pas à pouvoir toujours démêler ce qu'il y a de vicieux et d'erroné dans les sophismes de l'impiété, de faux et de subtil dans ses objections, vous sentirez du moins que la vérité n'est point là, et il vous suffira souvent d'un raisonnement simple, puisé dans vos lectures, d'une pensée que vous en aurez retenue pour renverser ces sophismes, résoudre ces objections, ou du moins pour empêcher qu'ils ne produisent sur vous la funeste influence qu'ils exercent sur des esprits complètement ignorants et vides de saines instructions.

Enfin, nos très chers frères, Nous vous dirons avec le grand évêque que vous avez connu et aimé, et dont la longue carrière a été consacrée tout entière à la défense de la vérité, " faites-vous un devoir d'encourager les " bons journaux, qui répandent les bonnes doctrines,

(14) I Pierre, III, 15.

" qui recommandent l'ordre et la paix, qui respectent la
" pudeur et les mœurs, qui honorent la religion et la
" font aimer, qui enseignent à être de bons citoyens, qui
" donnent d'utiles et de sages conseils, pour apprendre
" à chacun ce qu'il doit faire, pour servir la patrie utile-
" ment sans oublier les devoirs imprescriptibles de la
" religion, et qui, enfin, sont le fruit de tant de veilles,
" de sacrifices et de peine. Car n'en doutez pas, il en
" coûte beaucoup à ceux qui, oubliant leur propre tran-
" quillité, se livrent à un ouvrage si ingrat, par zèle de
" la propagation des bons principes, et font un si noble
" usage des talents que leur a donnés la divine Provi-
" dence. Vous devez donc leur en savoir gré, puisqu'en
" les consacrant à la gloire de la religion et de la patrie,
" ils rendent à vos familles un éminent service, en les
" prémunissant contre tout danger de séduction et d'er-
" reur (15) ".

Si vous êtes fidèles, nos très chers frères, à respecter les lois de l'Église relatives à la presse, si vous suivez les conseils et la direction que nous vous avons donnés, nous, les pasteurs et les pères de vos âmes, vous resterez les amis de la Vérité, et cette Vérité, qui est le Christ Jésus (16), vous délivrera (17), elle vous délivrera des maux et des désastres que sèment, dans les sociétés qui les accueillent favorablement, les livres et

(15) Mgr Bourget : Lettre pastorale contre les mauvais journaux.

(16) *Ego sum veritas* (Jean., XIV, 6).

(17) *Veritas liberabit vos.* (Jean, VIII, 32).

les journaux irréligieux, impies ou immoraux ; elle vous délivrera surtout des peines et des désespoirs d'une éternelle réprobation. Car, comme autrefois Moïse : *Nous attestons le ciel et la terre, que Nous vous proposons ici la vie ou la mort, la bénédiction ou la malédiction. Choisissez la vie, afin que vous viviez, vous et vos enfants. Aimez le Seigneur votre Dieu, obéissez à sa voix et restez-lui attachés. C'est lui qui est votre vie et la durée de vos jours* (18).

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés religieuses de la province ecclésiastique de Montréal, les premiers dimanches et fêtes après sa réception.

Donné à l'archevêché de Montréal, sous nos signatures, le sceau de l'archevêque et le contre-seing du chancelier de l'archidiocèse, le neuvième jour d'octobre de l'an mil huit cent quatre-vingt-quinze.

† EDOUARD-CHS, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.
† L.-Z., ÉVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE.
† JOSEPH-MÉDARD, ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD.
† PAUL, ÉVÊQUE DE SHERBROOKE.
† MAXIME, ÉVÊQUE TITULAIRE DE DRUZIPARA, et coadjuteur de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe.

Par ordre de Nos Seigneurs,

ALFRED ARCHAMBEAULT, chanoine,
Chancelier.

(18) Deut., xxx, 19, 20.

(CONFIDENTIELLE)

Archevêché de Montréal,
12 novembre 1895.

Mes chers collaborateurs,

Je vous prie de m'envoyer, d'ici au 15 décembre prochain, une copie du tarif du casuel dans vos paroisses respectives.

Au sujet de la quarte funéraire, je suis heureux de féliciter ceux d'entre vous qui se sont déjà acquittés de leur devoir. Plusieurs curés cependant ne l'ont pas encore payée et n'ont pris aucun arrangement avec moi. Je rappelle donc qu'il s'agit ici d'une obligation très grave et d'un acte de justice dont il est de mon devoir de presser l'exécution. D'ici à la fin de janvier 1896, la quarte funéraire pour l'année 1895, telle qu'imposée par ma circulaire en date du 31 janvier dernier, devra être payée en entier par chacune des fabriques et par chacun de messieurs les curés du diocèse.

J'espère que tous comprendront la nature de cette obligation et s'empresseront d'y satisfaire.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

Archevêché de Montréal,
le 21 janvier 1896.

Monsieur le curé,

Les archevêques et évêques de la Province de Québec, dans leur mandement collectif du 6 janvier 1894, ont démontré l'importance de l'agriculture, et appelé l'attention de nos populations rurales sur la nécessité qu'il y a de rendre au sol sa fertilité première ainsi que sur les différents moyens qu'on pourrait adopter pour atteindre ce but si désirable.

Parmi ces moyens, le principal est incontestablement la diffusion de plus en plus universelle de l'instruction agricole en notre pays. Sans l'art de bien cultiver, les succès ne sauraient être, en effet, ni sérieux ni durables.

Afin de vulgariser et de propager sans retard cette science théorique et pratique de l'agriculture, nous avons non seulement encouragé le clergé à favoriser de toutes ses forces les écoles d'agriculture, mais nous avons de plus fondé l'œuvre des " missionnaires agricoles ". Cette œuvre a déjà produit des résultats très satisfaisants ; elle est destinée à faire un bien immense, si on veut efficacement la soutenir, la développer, en assurer l'existence.

J'ai tenu à donner moi-même l'exemple en me faisant un devoir d'assister, il y a quelques mois, à une grande assemblée convoquée à Saint-Jérôme dans le but de donner une impulsion nouvelle à ce mouvement agri-

cole. Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec prit part à cette importante réunion. Je profitai de l'occasion pour demander aux chefs de famille d'envoyer aux écoles d'agriculture ceux de leurs enfants qu'ils savent être intelligents, actifs, aimant la vie des champs et s'y destinant. J'exprimai le désir de voir chaque paroisse représentée au moins par un élève.

C'était l'ouverture d'une véritable mission que je désire ardemment voir se poursuivre et que je viens de nouveau, monsieur le curé, recommander à votre zèle et à votre dévouement.

Il est urgent d'ouvrir large, belle, pleine d'espérance, à la jeunesse de notre pays la carrière agricole. Les professions libérales sont encombrées, et trop souvent nous avons la douleur de voir ceux qui les ont embrassées au prix des plus grands sacrifices, de la part des parents ou des protecteurs, les abandonner ou aller chercher en pays étrangers les ressources pécuniaires qu'ils ne trouvent pas au milieu de nous. Ce sont autant de citoyens perdus pour l'État, quelquefois même autant de fils enlevés à notre mère la sainte Église.

Ce danger n'existe pas dans la carrière agricole. Jamais il n'y aura ici encombrement ; toujours le sol sera fécond et apportera une honnête aisance au cultivateur instruit et intelligent, qui saura varier les produits de sa terre suivant les variations du marché.

Il appartient au clergé, que l'on a vu à toutes les époques de notre histoire à la tête des grandes œuvres

nationales, de favoriser, de diriger même le développement de la science de l'agriculture, comme il a favorisé et dirigé la haute éducation, et de couronner ainsi sa mission bienfaisante dans la société même au seul point de vue des intérêts matériels de la nation. C'est la plus belle réponse que nous puissions faire à nos ennemis et à nos détracteurs, c'est l'un des titres les plus réels que nous puissions acquérir à la reconnaissance de l'État et à celle des générations futures.

Soyez donc persuadé, monsieur le curé, que les sacrifices personnels que vous ferez pour cette œuvre, à laquelle nous attachons tant d'importance, me seront très agréables ; Dieu les bénira et vous en récompensera. Aidé dans votre dévouement par vos paroissiens et par les membres des cercles agricoles, vous contribuerez puissamment au succès du mouvement commencé sous les bénédictions de Notre Saint-Père le pape, mouvement d'où nous attendons la prospérité et la richesse de nos campagnes et de nos villes.

L'un des chanoines de la cathédrale et deux prêtres du diocèse, auxquels veut bien s'adjoindre l'un des conférenciers agricoles du gouvernement, passeront dans votre paroisse. Préparez-leur les voies et, après leur départ, complétez vous-même leur œuvre en parlant à vos paroissiens de l'utilité, de la nécessité de l'agriculture, en la leur faisant aimer, en leur demandant de ne pas craindre de faire des sacrifices pour la favoriser, comme ils en font pour favoriser l'éducation classique. Le père doit s'imposer les dépenses nécessaires en faveur

de l'instruction agricole du fils qu'il destine à être l'héritier de ses terres et le gardien du foyer paternel, non moins qu'en faveur de celui qu'il pousse vers les carrières libérales. Le gouvernement accorde, il est vrai, quinze bourses par école, comme récompense aux plus méritants d'entre les élèves, mais tous doivent d'abord commencer par payer la pension qui est de sept dollars par mois. Veuillez vous occuper aussi du choix des enfants à envoyer dans ces écoles ; que ce soit des jeunes gens de bonnes mœurs, forts, intelligents, héritiers probables d'une terre, qu'ils auront un jour à cultiver eux-mêmes.

Je permets enfin que les travaux de cette mission agricole dans votre paroisse, commencent par un salut du Très Saint-Sacrement suivi de quelques mots d'édification aux fidèles. Mais qu'il soit bien entendu que les conférences agricoles ne devront jamais avoir lieu dans l'église.

Les noms des jeunes gens de votre paroisse qui sont déjà élèves de l'une ou de l'autre de nos écoles d'agriculture, ou qui le deviendront plus tard, pourraient être communiqués à monsieur le chanoine Racicot, ce qui me permettra de suivre avec plus d'intérêt encore le mouvement de l'œuvre.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur le curé,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur.

† EDOUARD CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 143

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — Chant et musique.
II — Vin de messe.
III — Cierges.
IV — Conférences ecclésiastiques.
V — Théâtre.
VI — Bazars.

Archevêché de Montréal,
le 29 janvier 1896.

I

CHANT ET MUSIQUE

Mes chers collaborateurs,

Bien des fois déjà, votre attention a été appelée sur les règles à observer relativement au chant et à la musique, dans les églises et chapelles publiques de ce diocèse. Malheureusement ces règles ont été souvent violées et elles le sont encore en plus d'un endroit. On s'autorise trop facilement de la désobéissance de quel-

ques-uns, pour croire à une tolérance de ma part, ou même à des permissions qui n'existent nullement.

Il est donc de mon devoir de rappeler les ordonnances du passé et de les confirmer. J'espère que messieurs les curés et les recteurs d'église s'y conformeront exactement et que je n'aurai plus le regret d'adresser des reproches à ce sujet.

1o *Du chant.* — Le plain-chant ou chant grégorien est à proprement parler le chant d'église ; il est important, par conséquent, qu'on le cultive avec soin dans les collèges, les écoles et ailleurs. Nous aimerions beaucoup à voir chaque curé s'occuper de former, dans sa paroisse, un bon chœur de voix d'hommes.

Conformément à ma circulaire du 25 décembre 1878, il n'est pas permis aux femmes de chanter à l'orgue, dans les églises, les dimanches et fêtes d'obligation, même aux offices du soir. Cependant nous les autorisons à chanter lors des retraites qui leur sont données, dans leurs réunions de congrégation, aux offices du mois de Marie, ou autres exercices de ce genre en semaine, mais à la condition qu'il n'y aura pas d'hommes dans ces chœurs, pas même pour toucher l'orgue.

Quant aux choeurs d'hommes et de femmes, qu'il soit bien compris qu'ils sont absolument défendus, de plus les filles et les femmes ne seront jamais admises à faire partie de l'orchestre, ni à chanter aux messes de mariage.

2o *De la musique.* — La musique d'église doit être grave, sévère, noble, pieuse ; il faut qu'elle porte à la prière et non à la réminiscence des airs de théâtre ou d'opéra —C'est pourquoi on doit, en tout temps, éviter de jouer sur l'orgue des airs étrangers à l'esprit religieux et propres à distraire plutôt qu'à édifier la piété des fidèles. L'orgue, en effet, est un instrument que l'église a laissé introduire dans l'enceinte de ses temples, non pour faire de ceux-ci des théâtres, mais bien pour relever, par la gravité et la majesté des accords qu'un artiste religieux est susceptible d'en tirer, les chants sacrés de la liturgie. Or, il arrive trop souvent que des organistes ne craignent pas de faire entendre des valses, des polkas ou autres morceaux tirés d'opéras en vogue. Si ces organistes ne comprennent pas leur devoir et si, par légèreté ou ignorance, ils ne connaissent pas tout ce qu'il y a d'inconvenant dans cette musique mondaine faite dans l'église, c'est à messieurs les curés à les instruire et à les reprendre sur ce point.

L'orgue est en réalité le seul instrument en rapport avec le caractère du chant sacré et si nous tolérons l'orchestre à l'église, ce n'est que pour accompagner le chant ; les *soli* de violon, de clarinette, etc., sont donc absolument interdits.

Il est maintenant permis, il est vrai, de jouer de l'orgue aux messes de *Requiem*, de l'Avent, du Carême et de certaines féries, mais seulement pendant que l'on

chante ; aussitôt que les voix se taisent, l'orgue doit se taire : *silent organa dum silet cantus.*

3o *Chant de la Passion.* — L'évangile de la Passion doit être chantée par trois diacres au chœur, et non par deux diacres seulement et un chœur de laïcs faisant la fonction du troisième diacre.

Le célébrant peut le chanter seul sur le ton ordinaire de l'évangile.

II

Vin de messe

Le vin qui sert au saint sacrifice de la messe mérite notre plus sérieuse attention.

Vous n'avez pas oublié, sans doute, les instructions venues de Rome et les directions de mon vénéré prédécesseur sur cet important sujet. Pour l'acquit de notre charge, nous rappelons que ce vin, qui est la matière nécessaire de la consécration, doit être vrai et pur.

Aujourd'hui la concurrence entre les marchands de vin nous expose, plus que par le passé, à nous servir de vin qui n'offre pas toutes les garanties nécessaires.

Voilà pourquoi, je règle que vous ne devez acheter du vin de messe que chez les marchands actuellement autorisés à vendre ce vin. Et si les marguilliers, ou d'autres personnes achètent ce vin pour les églises ou les chapelles, messieurs les curés ou chapelains ne

pourront l'accepter que si les pourvoyeurs susdits se conforment à cette règle.

Voici les conditions qui se rapportent à l'autorisation de vendre du vin de messe.

1o Il faut que celui qui la demande produise un certificat de probité incontestable signé par son curé, ou autre fonctionnaire ecclésiastique qui le connaît suffisamment, et qu'il présente la facture du vin qu'il offre en vente. Cette facture devra être accompagnée d'un certificat original avec la signature autographe de l'autorité ecclésiastique du lieu d'expédition attestant que le vin mentionné dans telle facture est bon pour la messe. Un certificat portant une signature imprimée ne sera pas accepté.

2o L'autorisation qu'il recevra moyennant ces conditions ne vaudra que pour la qualité et la quantité de vin qui seront mentionnées dans la facture et le certificat, de telle sorte que l'autorisation devra être renouvelée à chaque importation.

3o Si le marchand n'importe pas lui-même, il devra se faire donner par le marchand importateur la facture et le certificat nécessaires ; ce qui obligera le marchand importateur à se procurer autant de factures et de certificats qu'il y aura de marchands à pourvoir.

4o Aucun marchand, (ni aucune société) n'aura d'autorisation générale, mais une autorisation particulière est toujours requise.

5o Aussitôt que cette circulaire sera publiée, tout marchand qui voudra vendre du vin de messe, devra demander une autorisation dans le sens exposé plus haut.

6o Cette autorisation devra porter notre signature autographe, ou celle de notre vicaire général, également autographe, et toute feuille imprimée ou manuscrite sera regardée comme non avenue si elle ne porte qu'une signature imprimée.

Sans vouloir trop gêner les marchands qui fournissent du vin tel que nous devons l'exiger, nous recommandons le vin fabriqué par les Religieux Trappistes d'Oka.

III

Cierges

Je constate avec peine que la discipline de ce diocèse au sujet des cierges n'est pas fidèlement observée. Pour éviter à l'avenir les abus, messieurs les curés ou autres prêtres chargés d'une église ou d'une chapelle, ne devront acheter ou laisser servir pour le culte, messes, services, saluts, etc., que des cierges ou bougies conformes à la direction contenue dans notre circulaire No 20, savoir : " Ces cierges devront être de pure cire, ou du moins, si " on met d'autre substance, ce doit être en si petite " quantité, que l'on puisse dire que la cire est la matière " dominante ".

La cire exigée est la cire d'abeilles, et la discipline exclut toute matière animale ou huileuse, comme la stéarine, le blanc de baleine, etc. La cire japonaise ou cire végétale et la céréaine ressemblent tellement, la première à la vraie cire blanche, et la seconde à la cire jaune, qu'il est bien difficile de constater en quelle quantité ces matières entrent dans les cierges.

Comme les moyens de tromper sont très nombreux un certificat de probité incontestable signé par son curé, ou autre fonctionnaire ecclésiastique qui le connaît, est exigé de chaque marchand. De plus, les cierges seront vérifiés et analysés quand on le croira à propos, et s'ils ne sont pas en règle, le marchand qui les aura vendus ne sera plus autorisé à continuer d'en vendre pour le culte.

Messieurs les curés comprendront facilement qu'ils ne peuvent compter sur les bons cierges, s'ils les achètent à vil prix, puisque les marchands honnêtes disent qu'ils peuvent à peine fournir de bons cierges pour 45 centins la livre.

Messieurs les curés devront faire parvenir de temps en temps à l'archevêché des échantillons des cierges dont ils se servent, et le nom du marchand qui les a vendus, ainsi que le prix de ces cierges.

Il est défendu d'acheter des cierges pour le culte, de marchands qui ne sont pas autorisés à cet effet, ou de les accepter pour le culte, si les marguilliers, ou les familles, ou autres personnes les achètent ailleurs.

Toutes les autorisations pour vendre des cierges données jusqu'ici devront être renouvelées au 1er mai de l'année courante, et de même chaque année.

Aucune feuille manuscrite ou imprimée ne pourra être regardée comme contenant une autorisation pour vendre des cierges si elle ne porte pas notre signature autographe, ou celle de notre vicaire général ; si cette signature est imprimée elle ne vaudra rien.

Voici la liste des marchands autorisés actuellement à vendre des cierges dans ce diocèse :

M. Théophile Sicotte, Drummondville, représenté à Montréal par M. J. B. Sicotte, Sainte-Brigide.

M. Narcisse Brossard, Longueuil.

Mme Veuve Alfred Ulric, Chambly Canton.

M. J. B. Lasnier, Longueuil.

M. D. V. J. Sadlier & Cie, rue Notre-Dame, Montréal.

M. Léon Fréchon, rue St-Jacques, Montréal, représentant la compagnie d'approvisionnements alimentaires.

M. J. E. Molleur, Saint-Jean, P. Q.

Les communautés religieuses, en se conformant à nos conditions, conservent le privilège de vendre des cierges comme autrefois.

IV

Conférences ecclésiastiques

Relativement aux conférences ecclésiastiques, je crois opportun de rappeler les règles suivantes déjà données dans mes circulaires.

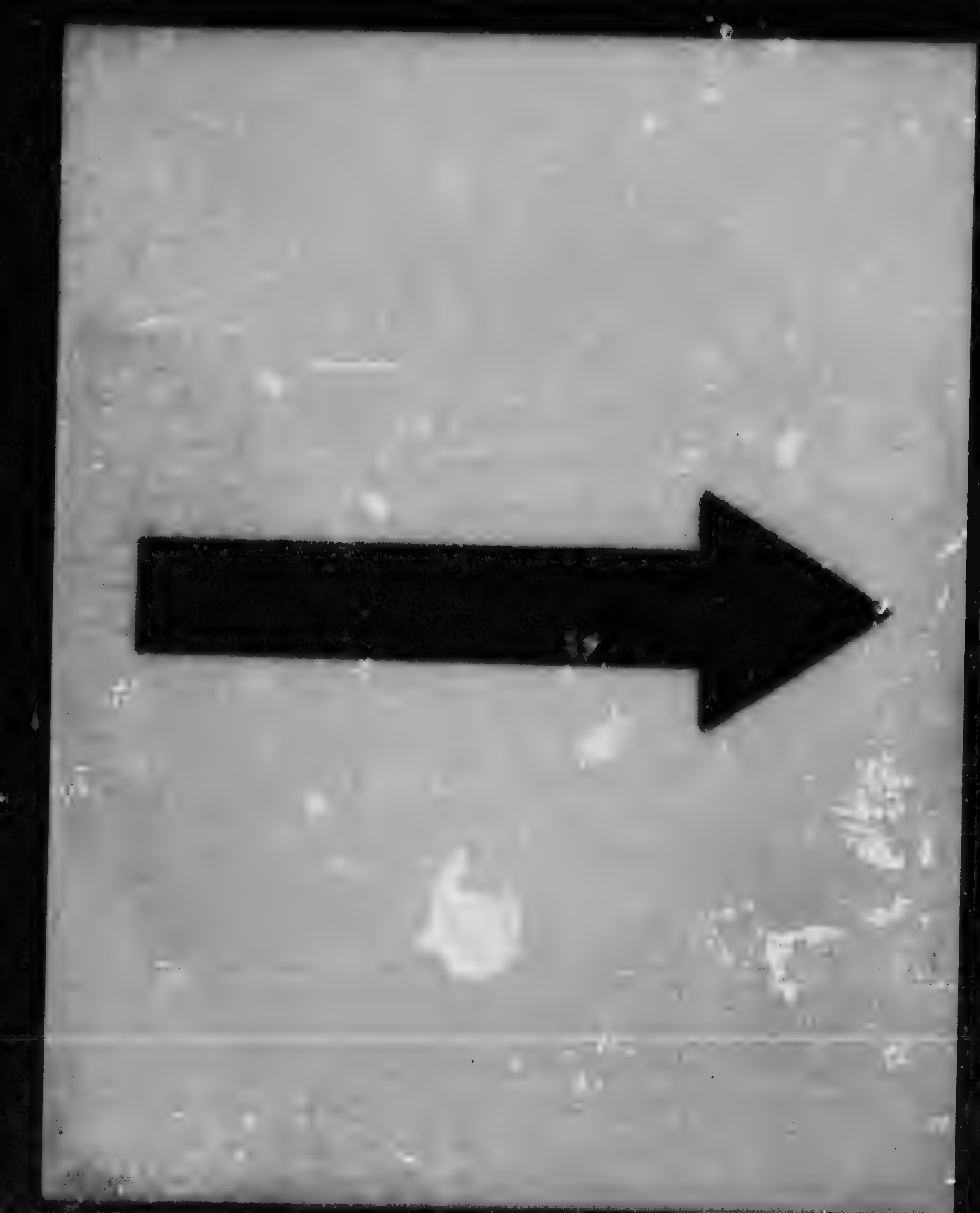
1o Tous les membres de la conférence doivent préparer les matières à traiter de manière à être prêts à exposer leurs vues sur chacune de ces matières.

2o Pour donner plus de mouvement et de vie aux réunions, il convient que l'on y fasse et que l'on y résolve les objections que comportent les sujets traités. A cet effet, le président invite nommément chacun des membres présents à prendre la parole, en commençant par le plus jeune. On a soin que les objections ainsi que les réponses soient formulées avec ordre et clarté et en aussi peu de mots que possible, ce qui offre, entre autres avantages, celui de donner au secrétaire la facilité de bien saisir le débat, pour en faire le résumé au procès verbal, et de permettre à tous ceux qui le désirent de prendre la parole, sans qu'il faille pour cela prolonger la séance au-delà des limites voulues.

Les discussions qui s'engagent au cours des conférences, bien que d'un caractère familier, ne doivent pas laisser cependant d'être sérieuses et dans le fond et dans la forme. Il faut de plus que la charité fraternelle et les convenances de manières, de ton et de langage y président invariablement.

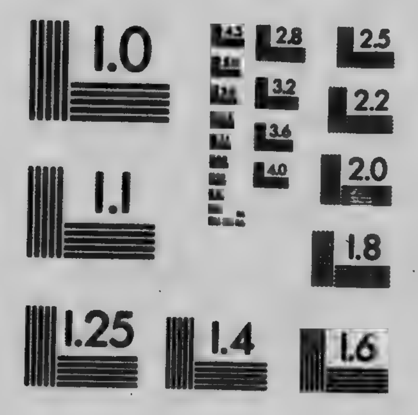
3o On doit consacrer un quart d'heure des conférences à l'*étude* et à la *pratique* du cérémonial sous la direction du maître de cérémonies que j'ai assigné pour chacun des vicariats forain.

4o Dans le cours du mois qui suit la conférence, le



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



secrétaire doit me faire parvenir le procès verbal de la dernière séance ainsi que tous les manuscrits, et me transmettre en même temps la liste des prêtres présents et absents, ainsi que les noms de ceux qui ont été désignés pour préparer les travaux sur les questions du programme de la prochaine conférence.

5o Tous les prêtres sont tenus d'assister aux conférences du vicariat auquel ils appartiennent. Ils ne peuvent s'en dispenser que pour des raisons graves qu'ils doivent me faire connaître dans le cours du mois qui suit ces conférences, et ils m'envoient en même temps par écrit leur opinion motivée sur chacune des questions officielles que l'on a traitées à la dernière conférence. Je vous le disais dans ma circulaire No. 39, il s'agit ici d'un ordre, et non pas d'un simple conseil.

V

THÉATRE — OPÉRA

Il est strictement défendu aux prêtres du diocèse d'aller soit au théâtre, soit à l'opéra, et même d'assister aux concerts publics donnés par un artiste ou une cantatrice de renom. A plus forte raison se rendrait-il coupable, le prêtre qui, espérant ne pas être reconnu pour tel, se mettrait en habit séculiers, afin de violer impunément cette loi disciplinaire, sur l'importance de laquelle il est inutile d'insister davantage.

VI

Bazars

Les règlements diocésains relatifs aux bazars, et en particulier à ce qui concerne la défense des élections, *sous une forme quelconque*, sont encore violés en plus d'un endroit. Il m'est pénible d'avoir à revenir si souvent sur le même sujet. J'engage donc tous ceux qui ont à s'occuper de l'organisation de ces bazars à relire mes circulaires et à s'y conformer avec soin.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

Liste des œuvres diocésaines de Montréal, reçues jusqu'au 31 décembre 1895

Noms des paroisses	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Univers. à Montréal
Notre-Dame	$59.65	$34 85	$	$40.25	$21.35	$67.35
Saint-Jacques (Cité)	31 00	33.00	11.25	21.50	20.00	33.30
Saint-Patrice	25.50			37.85	20 10	35.02
Sainte-Anne "						
Sainte-Brigide						
Sacré-Cœur	19.55	5 75	2.50	7.50	5.75	23.45
Saint-Vincent (Cité)	9 00	5.00		7.00	6.00	4.50
Saint-Jean-Baptiste	7.80	15 40	4.75	16.05		19.40
Saint-Louis	18.70	16 50	4.50	23 00	11.75	16.78
Hochelaga	17.17	8.81			11.50	
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	18.50	22.00	10 88	20.68	20.00	20.00
Saint-Antoine	21.00	7.00	5.00	7.25	6.50	6.00
Saint-Gabriel (Cité)	19.30	4.55	4.15	5.10	4.35	13.70
Saint-Charles	16.00	9.00	6.00	16.40	6 00	7 50
Saint-Grégoire-le-Thaumaturge	15.06	8.88	3.98	22.08	2.61	5.22
Sainte-Cunégonde	15.00		4 00	8.00	3.85	9.88
Saint-Henri à Montréal	8.00	5.00	5.00	8.00	6.00	9.00
Côte Saint-Paul	5.00	3.00	8 00	4 00	5.00	5.00

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Univers à Montréal
Sainte-Elisabeth, (Banlieue)	$	$	$	$	$	$
Notre-Dame-de-Grâce	13.65	8 25	9 31	7.00	9.50	17.81
Très Saint-Enfant-Jésus du Mile-End	6 00	4.00	4 00	4.00	3 00	4.00
Maisonneuve	10.77	3.79	3.30	4 15	2 09	6.99
Lachine	21.80	12 50	12 00	14 70	10.00	24.80
Pointe-Claire	2.26	2.17	2.04	2 90	1.46	2.36
Sainte-Anne du Bout de l'Ile						
Sainte-Geneviève	12.01	3 09	3.10	3.78	3 25	5.02
Saint-Laurent						
Sault-au-Récollet	8.25	4.00	2.30	6 00	3.00	9 15
Saint-Léonard de Port-Maurice	3.09	6 05	2.25	3.00	1.60	3.57
Rivière-des-Prairies	7.00	3.00	2.00	3 00	3.00	5 50
Pointe-aux-Trembles	3.17	2.34	1.18	1 08	1.32	5.25
Longue-Pointe	5.75	3.75	3.35	3.05	3.00	6.65
Saint-Martin		2 50	7.60	3.50	2.00	5.00
Sainte-Dorothée	5.25	2.75	2.25	2.25	3.70	3 75
Sainte-Rose	19.05	7.00	4.00	9.00	4.70	7.50
Saint-François-de-Sales	3.44	3.16	7.34	3.92	4.09	6.1
Saint-Vincent (Ile-Jésus)	10.00	5.00	5.00	5.00	5.00	15.00

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Univers. à Montréal
Saint-Eustache	$ 7.48	$	$	$	$ 4.93	$
Saint-Joseph-du-Lac	2.01	0.67	0.75	1.50	1.00	2.25
Oka	4.34	2.81	2.85	3.00	4.00	
Dorval	4 35	3.85		1.00		
Saint-Placide	4.45	2.26	1.52	1.52	1.43	2.52
Saint-Benoît	5.75	2.85	2.25	2.05	1.75	1.50
Saint-Hermas	0.61	1.11	1.25	1.25		2.20
Saint-Augustin	6.07	3.19	2.00	3.42	3.25	3.00
Sainte-Monique	5.50	2.75	2.00	7.85	2.50	4.25
Sainte-Scholastique	4.50	3.50	2.25	4.00	6 50	5.30
Saint-Canut	1 95	0.75	1.00	1.85	1 25	1.60
Saint-Jérôme	12.00	8.00	4.00	10.00	4.50	6.00
Sainte-Anne-des-Plaines	5.25	4.75	5.00	5.00	5.00	10.50
Sainte-Thérèse	12.60	8.65	29.50	7 80	7.35	7.55
Terrebonne	18.75	4.00		6.00	5.30	3.50
Saint-Janvier	2 94	1.65	1.12	2.81	1.36	1.50
Saint-Sauveur	3.60	1.65	1.60	1.10	1 15	0.50
Saint-Hyppolyte	1.55	0.64		0.43	0.50	0 94
Sainte-Marguerite	0.54		1.65	0.40	0.25	0.73

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'Esclavage	Univers. à Montréal
Sainte-Adèle	$ 2.45	$ 1.58	$	$ 1.38	$ 0.95	$ 2.11
Sainte-Lucie						
Sainte-Sophie	1.95			1.12	1.20	2.35
Saint-Colomban	1.89	1.08	0.49		0.27	1 23
Lachûte	1.05	0.65	0.80	0.60	0.55	0.85
Saint-André	7.40	3.55	2.75	4.00		5.25
Saint-Lin	14.17	8.24	5.43	6.55	6.25	35.02
Saint-Roch	4 00	4.08	3.00	4.00	3.00	4.50
L'Epiphanie	7.24	6.88	2.50	7.00	10.72	5.65
Mascouche	5.75	4.00	3.25	4.00	3.50	4 50
Lachenaie	5.50	1.35	0.75	1.50	1.65	2.40
Saint-Paul l'Ermite	3 21	3.35	1.85	4.38	2.45	4.05
Repentigny	2.86	0.70	1.68	2.30	0.50	0.55
Saint-Sulpice	4.00	2.00	3.50	2.50	2.00	2.37
L'Assomption	2.44	2.03	0.94	3.18	1.13	3.22
Sainte-Marie Salomée	1.55	1.50	0 52	3.11	1.10	2 12
Saint-Liguori	3.05	3.20	1.22	2.42	2.31	2.51
Saint-Jacques de l'Achigan	5.80	7.50	14.75	10.00	8.00	17.75
Saint-Alexis	3.25	2.00	1.50	2.50	2.50	4.25

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre Sainte	Abolit. de l'esclavage	Univers. à Montréal
Saint-Esprit	$	$ 4.36	$	$	$ 8.95	$ 2.83
Saint-Calixte						
Sainte-Julienne	3.60	2.70	1.32	3.37	4.13	1.30
Rawdon	6.36		2.41	0.87	1.42	2.20
Saint-Théodore de Chertsey	2 35	1.50	1.75	1.00	1.00	1.25
Notre-Dame-de-la-Merci						
Saint-Paul-de-Joliette		5.24		8.00	3.00	12.00
Joliette						
Saint-Thomas	5.49	4 50	3.05	8.25	2.20	5.50
Sainte-Elisabeth	7 75	5.00	3.00		4.75	7.50
Saint-Félix-de-Valois	8.36	5.00	2.00	6.00	3.58	8.28
Saint-Jean-de-Matha	2.50	1.59	5.00	1.08		
Sainte-Emmélie	3.45	1.10		1.41		1.27
Saint-Zénon						
Saint-Michel-des-Saints	1.92	1.58	1.69	2.40	1.83	2.00
Saint-Côme	0.81	0.95	0.58	0.53	0.38	1 86
Saint-Alphonse	1 70	0.66	1.48	1.00	1.00	0.71
Sainte-Béatrix	1.15	1.50	1.25	1.20		0.70
Sainte-Mélanie	3.00	4.65		3.25	8.00	3.10

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Univers à Montréal
Saint-Ambroise	$18.65	$ 8 00	$ 8.15	$10.00	$ 8.15	$
Saint-Damien	2.34	1.36	0.94	1.08	0.71	1.37
Saint-Gabriel-de-Brandon	3 20	1.37	1.50	2.00	2.00	1.18
Saint-Edmond						
Saint-Barthélemi	20.11	7.40	6.80	11.10	9.00	14 18
Ile-Dupas	3.50			3 85	1.34	5.41
Saint-Cuthbert	6.50	3.60	2.80	3.30	3.50	3.25
Saint-Norbert	2.00	2.60	1.67	3.00	2.00	2.00
Berthier	4.50	8.00	4.32	8.40	5.15	9.50
Lanoraie	2 75	1.74	1.66	2.00	1.20	4.10
Lavaltrie						
Contrecœur	2 75	3.20		3.13		3.50
Sainte-Théodosie	1.80	1.00	0.70	1.25	1.30	2 50
Verchères	4 15		.55	6.25	4.00	7 40
Varennes	25.00	25.00	12.00	20.00	10.00	
Sainte-Julie	5.50	2.50	1.75	2.25	2.00	2.00
Boucherville	30 00	10 00	5.00	10.00	8.00	30.00
Saint-Bruno						
Saint-Basile	2.50	1.30	2.60	1 15	3.15	

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Univers. à Montréal
Chambly	$ 9.36	$ 5.81	$ 3.50	$ 5.86	$ 6.08	$ 8.57
St-Hubert	4.00	2.00		3.00	1.50	
Longueuil				4.50	8.25	4.25
Laprairie	16.80	12.00	8.19	20.00	6.50	14.55
Saint-Constant	10.50	6.50	5.18	5.00		6.05
Caughnawaga	2.02	1.37	1.36	4.52	2.65	1.78
Saint-Isidore	5.40	3.35		4.40	3.05	2.05
Saint-Philippe	8.00	4.00	3.25	12.60	9.99	9.50
Saint-Jacques-le-Mineur	8.00	4.50	7.00	7.00	10.00	8.00
L'Acadie	5.88	4.22	2.50	8.25	4.00	1.00
Saint-Luc	5.55	1.66	1.00	1.75	2.25	2.05
Saint-Jean			5.60	12.15	7.50	6.25
Saint-Blaise	1.00	1.00	2.25	2.15	1.10	0.90
Saint-Valentin	3.00	1.25	1.25	3.00	4.50	2.00
Lacolle	5.30	1.17	0.75	3.30	1.50	1.75
Saint-Cyprien	2.09	0.65	9.69	2.15		1.65
Sherrington	3.40	1.26	2.90	2.50	2.50	1.75
Saint-Edouard	3.95	1.82	3.74	2.70	2.80	2.40
Saint-Michel de Napierville	7.24	4.26	4.36	4.46	6.00	8.45

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	tion Colonisa-	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Univers. à Montréal
Saint-Rémi	$18.00	$ 6.20	$ 7.25	$ 5.00	$ 7.80	$ 6.00
Le Bon-Pasteur	9.80	8.50	8.10	7.40	8.50	9.50
Grand Séminaire	39.80	8.05		4.00	6.00	7.10
Collège de Montréal	10.00	10.00		5.00	5.00	
La Miséricorde	3.00	3.00	2 00	1.00	2.10	4.00
Saint-Pierre	18.02	22.05		31.95	21.27	14.65
La Cathédrale	44.24	28.31	12.00	16.30	25.00	104.50

LISTE DES PAROISSES QUI N'ONT RIEN DONNÉ POUR L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI, DURANT L'ANNÉE 1895

Saint-Jacques	(Cité).	Saint-Hippolyte.
Saint-Patrice	"	Sainte-Adèle.
Saint-Joseph	"	Sainte-Lucie.
Sainte-Anne	"	Saint-Colomban.
Sainte-Brigide	"	Lachute.
Saint-Jean-Baptiste	"	Saint-Paul l'Ermite.
Hochelaga	"	Saint Liguorie.
N.-D. du Bon-Conseil	"	Saint-Calixte.
Saint-Gabriel	"	Sainte-Julienne.
Saint-Charles	"	Saint-Paul de Joliette.
Saint-Grégoire	"	Joliette.
Saint-Henri	"	Saint-Jean de Matha
Côte Saint-Paul	"	Sainte-Emmélie.
Sainte-Elisabeth	"	Saint-Zénon.
Notre-Dame de Grâce	"	Saint-Michel des Saints.
Ste-Anne du Bout de l'Ile.		Saint-Ambroise.
Sainte-Geneviève.		Saint-Edmond.
Ile Bizard.		Lavaltrie.
Saint-Laurent.		Saint-Bruno.
St-Léonard de Port-Maurice.		Saint-Lambert.
Pointe-aux-Trembles.		Laprairie.
Longue-Pointe.		Caughnawaga.
Saint-Martin.		Saint-Blaise.
Saint-Jérôme.		Saint-Cyprien.
Saint-Janvier.		Saint-Edouard.
Saini-Sauveur.		Dorval.

CIRCULAIRE DE NOS SEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA, AU CLERGÉ DE LEURS DIOCÈSES

Archevêché de Montréal,
le 6 mai 1896.

Bien chers collaborateurs,

Nous vous envoyons, avec la présente circulaire, notre mandement collectif relatif aux prochaines élections fédérales, qui devra être lu, sans commentaires, au prône de toutes les églises paroissiales, le premier dimanche après sa réception et le dimanche qui précèdera le jour de la votation. La lecture de ce mandement tiendra lieu, pour cette élection, de toute autre disposition épiscopale qu'on avait coutume de lire à la veille des élections.

Si vos évêques ont cru devoir s'adresser en termes si formels au peuple catholique qui leur est confié, c'est qu'il s'agit d'une affaire de la plus haute importance au point de vue religieux. Aussi, nous osons espérer que tous les membres du clergé, dont l'union est si nécessaire à l'accomplissement du bien de la société, seront les premiers à donner l'exemple de la prudence et de la soumission dans une circonstance aussi solennelle.

Nous demandons, et nous en avons le droit, que tous les prêtres, qui au jour de leur ordination ont promis respect et obéissance à leurs pasteurs respectifs, n'aient qu'un cœur et qu'une voix pour réclamer avec nous le redressement des griefs de la minorité Manitobaine par le moyen que l'épiscopat recommande, c'est-à-dire par une loi réparatrice.

Rien de plus approprié aux circonstances actuelles que ces paroles si sages de notre vénéré Pontife et Docteur Léon XIII : " Que l'autorité des évêques soit sacrée pour les prêtres et qu'ils sachent bien que le ministère sacerdotal, s'il n'est exercé sous la direction des évêques, ne sera ni saint, ni pleinement utile, ni honoré.... ".

" Nos ennemis ne désirent rien tant que les dissensions entre les catholiques ; à ceux-ci de bien comprendre combien il leur importe souverainement d'éviter les dissentiments et de se souvenir de la parole divine : « Tout " royaume divisé contre lui-même sera désolé. Si, pour " conserver l'union, il est parfois nécessaire de renoncer " à son sentiment et à son jugement particulier, qu'on " le fasse volontiers en vue du bien commun (1) ".

En conséquence, bien chers collaborateurs, nous vous prions avec instance, et, au besoin, nous vous enjoignons, de ne rien dire ou laisser entendre qui puisse amoindrir en quoi que ce soit la portée des enseignements de l'épiscopat ; mais au contraire quand vous serez consultés,

(1) Encyclique *Nobilissima Gallorum gens.*

répondez selon la pensée et le désir de ceux que l'Esprit-Saint a préposés au gouvernement de la société religieuse et qui travaillent d'un commun accord pour le triomphe de la foi, de la justice et de l'ordre social.

A la prudence et à la soumission qui vous sont demandées, ne manquez pas de joindre la prière pour obtenir de Dieu qu'il éclaire tous ceux qui prendront part à la prochaine élection : les candidats, les électeurs et les officiers chargés d'y faire respecter les lois, afin qu'avec la bénédiction de Dieu le résultat tourne au plus grand bien spirituel et temporel de notre chère patrie.

† ÉDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.
† J.-THOMAS, ARCH. D'OTTAWA.
† L.-N., ARCH. DE CYRÈNE, admin. de Québec.
† L.-F., ÉV. DES TROIS-RIVIÈRES.
† L.-Z., ÉV. DE SAINT-HYACINTHE.
† N.-ZÉPHIRIN, ÉV. DE CYTHÈRE, vic. apost. de Pontiac.
† ELPHÈGE, ÉV. DE NICOLET.
† ANDRÉ-ALBERT, ÉV. DE SAINT-GERMAIN de Rimouski.
† MICHEL-THOMAS, ÉV. DE CHICOUTIMI.
† JOSEPH-MÉDARD, ÉV. DE VALLEYFIELD.
† PAUL, ÉV. DE SHERBROOKE.
† MAX., ÉV. DE DRUZIPARA, coadjuteur de l'évêque de Saint-Hyacinthe.

LETTRE PASTORALE DE NOS SEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA

Sur la question des Ecoles du Manitoba

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA.

Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Appelés de par la volonté même de notre divin Sauveur au gouvernement spirituel des Églises particulières confiées à leurs soins, les évêques, successeurs des apôtres, n'ont pas seulement la mission d'enseigner en tout temps la vérité catholique et d'en inculquer les principes salutaires dans les âmes, ils ont encore, en certaines circonstances critiques et périlleuses, le droit et le devoir d'élever la voix, soit pour prémunir les fidèles contre les dangers qui menacent leur foi, soit pour les

diriger, les stimuler ou les soutenir dans la juste revendication de droits imprescriptibles manifestement méconnus et violés.

Vous connaissez tous, nos très chers frères, la position très pénible faite à nos coreligionnaires du Manitoba par les lois injustes qui les privèrent, il y a déjà six ans, du système d'écoles séparées dont ils avaient joui jusque-là en vertu même de la Constitution du pays, système d'écoles si important, si nécessaire, dans une contrée mixte, à la saine éducation et à la formation des enfants d'après les principes de cette foi catholique qui est ici-bas notre plus grand bien et notre plus précieux héritage.

Nous n'avions, certes, pas besoin, nos très chers frères, des décisions des tribunaux civils pour connaître toute l'iniquité de ces lois Manitobaines, attentatoires à la liberté et à la justice, mais il a plu à la divine Providence, en sa sagesse et en sa bonté, de ménager aux catholiques l'appui légal d'une autorité souveraine et irrécusable, en faisant reconnaître par le plus haut tribunal de l'Empire la légitimité de leurs griefs et la légalité d'une mesure fédérale réparatrice.

En présence de ces faits, l'épiscopat canadien, soucieux, avant toutes choses, des intérêts de la religion et du bien des âmes, ne pouvait se dissimuler la gravité du devoir qui s'imposait à sa sollicitude pastorale et qui l'obligeait à réclamer justice, comme il l'a fait.

Car, si les évêques, dont l'autorité relève de Dieu

lui-même, sont les juges naturels des questions qui intéressent la foi chrétienne, la religion et la morale, s'ils sont les chefs reconnus d'une société parfaite, souveraine, supérieure, par sa nature et par sa fin, à la société civile, il leur appartient, lorsque les circonstances l'exigent, non pas seulement d'exprimer vaguement leurs vues et leurs désirs en toute matière religieuse, mais encore de désigner aux fidèles ou d'approuver les moyens convenables pour arriver à la fin spirituelle qu'ils se proposent d'atteindre. Cette doctrine est bien celle du grand pape Léon XIII dans son encyclique *Immortale Dei :* " Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Église ".

Nous tenions, nos très chers frères, à rappeler brièvement ces principes inhérents à la constitution même de l'Eglise, ces droits essentiels de l'autorité religieuse, pour justifier l'attitude prise par les membres de la hiérarchie catholique dans la présente question scolaire, et pour mieux faire comprendre l'obligation où sont les fidèles de suivre les directions épiscopales.

S'il y a, en effet, des circonstances où les catholiques doivent manifester ouvertement envers l'Église tout le respect et tout le dévouement auxquels elle a droit, c'est bien lorsque, comme dans la crise actuelle, les plus hauts intérêts de la foi et de la justice sont en cause et

réclament de tous les hommes de bien, sous la direction de leurs che. s, un concours efficace.

Nous avions espéré, nos très chers frères, que la dernière session du Parlement Fédéral mettrait un terme aux difficultés scolaires qui divisent si profondément les esprits : nous avons été trompés dans ces espérances. L'histoire jugera elle-même des causes qui ont retardé la solution attendue depuis si longtemps.

Quant à nous, qui n'avons en vue que le triomphe des éternels principes de religion et de justice confiés à notre garde, nous qu'aucun échec ne pourra jamais désespérer ni détourner de l'accomplissement de cette mission divine qui fut celle des Apôtres eux-mêmes, nous sentons, en présence de la lutte électorale qui s'engage, qu'un impérieux devoir nous incombe : ce devoir, c'est d'indiquer à tous les fidèles soumis à notre juridiction et dont nous avons à diriger les consciences, la seule ligne de conduite à suivre dans les présentes élections.

Devrons-nous tout d'abord vous rappeler, nos très chers frères, combien le droit que vous accorde la constitution de désigner par vos suffrages les dépositaires du pouvoir public est noble et important ? Tout citoyen digne de ce nom, tout canadien qui aime sa patrie, qui la veut grande, paisible, prospère, doit s'intéresser à son gouvernement. Or, le gouvernement de notre pays, de ce peuple jeune encore, mais capable d'occuper une place distinguée parmi les autres nations,

sera ce que vous l'aurez fait vous-mêmes par votre choix et votre vote.

C'est dire, nos très chers frères, qu'en règle générale et sauf de rares exceptions, c'est un devoir de conscience pour tout citoyen de voter : devoir d'autant plus grave et d'autant plus pressant que les questions débattues sont plus importantes et peuvent avoir sur vos destinées une influence plus décisive.

C'est dire encore que votre vote doit être sage, éclairé, honnête, digne d'hommes intelligents et de chrétiens. Évitez donc, nos très chers frères, les excès si déplorables contre lesquels, bien des fois déjà, nous avons dû vous mettre en garde, le parjure, l'intempérance, le mensonge, la calomnie, la violence, cet esprit de parti qui fausse le jugement et produit dans l'intelligence une sorte d'aveuglement volontaire et obstiné. N'échangez pas votre vote pour quelques pièces d'une vile monnaie : ce vote est un devoir et le devoir ne se vend pas. Accordez votre suffrage non au premier venu, mais à celui qu'en conscience et sous le regard de Dieu vous jugerez le plus apte par les qualités de son esprit, la fermeté de son caractère, l'excellence de ses principes et de sa conduite, à remplir le noble ministère de législateur. Et pour que ce jugement soit plus éclairé et plus sûr, ne craignez pas de sortir du cadre restreint où les dires d'un journal et les opinions d'un ami enchaînent votre esprit ; consultez, quand il le faudra, avant de voter, les personnes que leur instruction, leur

rang, leurs rapports sociaux mettent en état de mieux connaître les questions qui s'agitent et de mieux apprécier la valeur relative des candidats qui briguent vos suffrages.

Ce sont là, nos très chers frères, des principes généraux de sagesse et de prudence chrétienne qui s'appliquent à tous les temps et à toutes les élections auxquelles les lois du pays vous permettent de prendre part.

Mais dans les circonstances où nous nous trouvons à l'heure actuelle, le devoir des électeurs du Canada, notamment des électeurs catholiques, revêt un caractère spécial d'importance et de gravité sur lequel nous sommes désireux d'appeler plus particulièrement votre attention. Une injustice grave a été commise envers la minorité catholique au Manitoba ; on lui a enlevé ses écoles catholiques, ses écoles séparées, et l'on veut que les parents envoient leurs enfants à des écoles que leur conscience réprouve. Le Conseil Privé d'Angleterre a reconnu le bien fondé des réclamations des catholiques, la légitimité de leurs griefs et le droit d'intervention des autorités fédérales pour que justice soit rendue aux opprimés. Il s'agit donc présentement pour les catholiques, de concert en cela avec les protestants bien pensants de notre pays, d'unir leurs forces et leurs suffrages de façon à assurer la victoire définitive de la liberté religieuse et le triomphe de droits qui sont garantis par la Constitution. Le moyen d'atteindre ce but, c'est de n'élire à la charge de représentants du peuple que des

hommes sincèrement résolus à favoriser de toute leur influence et à appuyer en Chambre une mesure pouvant porter un remède efficace aux maux dont souffre la minorité manitobaine.

En vous parlant ainsi, nos très chers frères, notre intention n'est pas de nous inféoder à aucun des partis qui se combattent dans l'arène politique ; au contraire, nous tenons à réserver notre liberté. Mais la question des écoles du Manitoba étant avant tout une question religieuse, intimement liée aux plus chers intérêts de la foi catholique en ce pays, aux droits naturels des parents, comme aussi au respect dû à la Constitution du pays et à la Couronne Britannique, nous croirions trahir la cause sacrée dont nous sommes et devons être les défenseurs, si nous n'usions de notre autorité pour en assurer le succès.

Remarquez bien, nos très chers frères, qu'il n'est pas permis à un catholique, quel qu'il soit, journaliste, électeur, candidat, député, d'avoir deux lignes de conduite au point de vue religieux : l'une pour la vie privée, l'autre pour la vie publique, et de fouler aux pieds, dans l'exercice de ses devoirs sociaux, les obligations que lui impose son titre de fils soumis de l'Église. C'est pour cela que Notre Très Saint-Père le pape Léon XIII, dans son Encyclique *Libertas præstantissimum*, condamne ceux qui " estiment que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques,

l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Église que si elle n'existait pas ". Pour la même raison, il dit ailleurs (Encyclique *Immortale Dei*) : " Avant tout, il est nécessaire que tous les catholiques dignes de ce nom se déterminent à être et à se montrer les fils très dévoués de l'Église ; qu'ils repoussent sans hésiter tout ce qui serait incompatible avec cette profession ; qu'ils se servent des institutions publiques, autant qu'ils le pourront faire en conscience, au profit de la vérité et de la justice ".

C'est pourquoi, nos très chers frères, tous les catholiques ne devront accorder leur suffrage qu'aux candidats qui s'engageront formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'Honorable Conseil Privé d'Angleterre. Ce grave devoir s'impose à tout bon catholique, et vous ne seriez justifiables ni devant vos guides spirituels ni devant Dieu lui-même de forfaire à cette obligation.

Nous avons pu, jusqu'à présent, nous féliciter de l'appui sympathique d'un grand nombre de nos frères séparés ; ils ont compris que, dans un pays de races et de religion différentes comme le nôtre, il est nécessaire, pour le bien général, d'user de cette largeur de vues qui sait respecter la liberté de conscience et tous les droits acquis. Nous osons faire un nouvel appel à leur esprit de justice et à leur patriotisme pour que, joignant leur

influence à celles des catholiques, ils aident de tout leur pouvoir à obtenir enfin le redressement des griefs dont se plaint à si juste titre une partie de nos coreligionnaires.

Ce que nous voulons, c'est le triomphe du droit et de la justice ; c'est le rétablissement des droits et privilèges de la minorité catholique romaine en matière d'éducation, chez nos frères du Manitoba ; de manière à mettre les catholiques de cette province à l'abri de toute attaque et de toute législation injuste ou arbitraire.

Nous comptons pour cela, nos très chers frères, sur votre esprit de foi, sur votre obéissance. Nous avons la ferme confiance que, soumis d'esprit et de cœur aux enseignements de vos premiers pasteurs, vous saurez, s'il le faut, placer au-dessus de vos préférences et de vos opinions personnelles les intérêts d'une cause qui prime toutes les autres, de la cause de la justice, de l'ordre, de l'harmonie dans les différentes classes qui composent la grande famille canadienne.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception et le dimanche qui précèdera la votation.

Fait et signé, à Montréal, le six mai mil huit cent quatre-vingt-seize.

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

† J.-THOMAS, ARCH. D'OTTAWA.

† L.-N., ARCH. DE CYRÈNE, admin. de Québec.

† L.-F., ÉV. DES TROIS-RIVIÈRES.

† L.-Z., ÉV. DE SAINT-HYACINTHE.

† N.-ZÉPHIRIN, ÉV. DE CYTHÈRE, vicaire apostolique de Pontiac.

† ELPHÈGE, ÉV. DE NICOLET.

† ANDRÉ-ALBERT, ÉV. DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI.

† MICHEL-THOMAS, ÉV. DE CHICOUTIMI.

† JOSEPH-MÉDARD, ÉV. DE VALLEYFIELD.

† PAUL, ÉV. DE SHERBROOKE.

† MAXIME, ÉV. TITULAIRE DE DRUZIPARA, et coadjuteur de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe.

Par ordre de Nos Seigneurs,

ALFRED ARCHAMBEAULT, chanoine,

Chancelier.

No 144

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — Rénovation de pouvoirs.
II — Chœurs de femmes à l'église.
III — Prières publiques.

Archevêché de Montréal,
le 8 mai 1896.

I

Rénovation de pouvoirs

Mes chers collaborateurs,

En vertu d'indults, en date du 3 mars 1896, accordés pour *cinq ans*, nous renouvelons, pour ce même espace de temps, en faveur de tous les prêtres qui ont actuellement la juridiction dans ce diocèse, ou qui l'auront dans la suite :

1o La faculté de donner aux fidèles, *in articulo mortis*, la bénédiction et l'indulgence plénière : *Concedendi Indulgentiam plenariam primo conversis ab hæresi, atque etiam fidelibus quibuscumque in articulo mortis saltem contritis, si confiteri non poterint.*

2o La faveur de jouir de l'autel privilégié personnel tous les lundis de l'année, dès lors que la rubrique permettra de célébrer une messe de *Requiem*, ou le mardi, si la rubrique ne le permet pas le lundi : *Singulis secundis feriis non impeditis officio IX lectionum, vel eis impeditis, die immediate sequenti, liberandi animas secundum eorum intentionem a purgatorii pœnis per modum suffragii.*

3o Le privilège de porter aux malades le Saint-Sacrement privément et sans lumière dans le cas où il y aurait à craindre quelque sacrilège de la part des hérétiques ou des infidèles : (Il ne faut jamais omettre de se faire accompagner dans ce cas). *Deferendi Sanctissimum Sacramentum occulte ad infirmos sine lumine... si ab hæreticis aut infidelibus sit periculum sacrilegii.*

4o Le privilège de gagner une indulgence plénière chaque fois qu'ils feront cinq jours de retraite et qu'ayant célébré la sainte messe, ou au moins communié, ils prieront pour la propagation de la foi et aux intentions du Souverain-Pontife. Cette indulgence est applicable aux défunts : *Impertiendi in perpetuum indulgentiam plenariam singulis ex Clero, qui per quinque dies S. Exercitiis interfuerint, ac sacrosanctum Missæ Sacrificium celebrantes, vel saltem sacram synaxim recipientes, pias ad Deum preces effundentes pro S. Fidei propagatione et juxta mentem Sanctitatis Suæ, et ejus-*

dem indulgentiæ applicationem per modum suffragii animabus in purgatorio detentis permittendi.

5o Le pouvoir de bénir les chapelets, croix et médailles, et de leur appliquer les indulgences, même celles dites de sainte Brigitte : *Benedicendi ad quinquennium per se, vel per... presbytoros in Diœcesi laborantes, coronas precatorias, cruces, seu sacra numismata, eisque applicandi indulgentias etiam divæ Birgitiæ nuncupatas, juxta folium adjectum.*

Nous continuons, pour le même espace de temps, à tous ces mêmes prêtres, le pouvoir de bénir le cordon de saint Joseph, ainsi que celui de recevoir du saint scapulaire du Mont-Carmel les malades en danger de mort.

Nous vous communiquons, enfin, un autre indult relatif aux messes de *requiem*.

SSmus D. N. Leo Divina Providentia PP. XIII... facultatem tribuit ad quinquennium celebrandi facere in ecclesiis suæ diœcesis missam de requiem, occurrente etiam festo ritus duplicis, exceptis primæ et secundæ classis, diebus Dominicis aliisque festis de præcepto servandis, necnon vigiliis, feriis atque octavis privilegiatis.

II

Chœurs de femmes à l'église

Nous tolérons, jusqu'à nouvel ordre, que, nonobstant le dispositif de notre dernière circulaire, les femmes chantent à l'orgue, dans les églises, les dimanches et fêtes d'obligation, aux offices du soir. Mais qu'il soit bien compris que les chœurs composés d'hommes et de femmes sont absolument défendus, et que celles-ci ne doivent jamais être admises à faire partie de l'orchestre.

III

Prières publiques

Les désastres causés par les inondations, cette année, ont été considérables. Nous sympathisons vivement aux malheurs de ceux qui ont eu à souffrir dans les biens de leur fortune, mais nous ne pouvons en même temps ne pas faire monter des actions de grâces vers le Dieu bon et miséricordieux qui a bien voulu épargner la vie de nos chers diocésains. Sachons profiter de ces épreuves, les faire tourner à l'avantage spirituel de nos âmes, en comprenant bien et en mettant en pratique les graves leçons qu'elles renferment.

J'apprends aussi avec peine que les sauterelles ont déjà fait leur apparition dans plusieurs des paroisses de ce diocèse. Il est donc à craindre que le fléau, s'il n'est pas arrêté à son début, n'exerce dans la suite de terribles ravages.

Il est écrit au deuxième livre des Paralipomènes que la nuit qui suivit la dédicace du temple, le Seigneur apparut à Salomon et lui dit : " J'ai adopté ce lieu pour " la maison du sacrifice. S'il arrive que je ferme le ciel " et qu'il ne tombe point de pluie, et que je commande " aux fléaux de ravager la terre, et que mon peuple sur " qui mon nom a été invoqué se convertisse, qu'il vienne " me prier, qu'il recherche mon visage et qu'il fasse " pénitence de sa mauvaise vie, je l'exaucerai du ciel, je " lui pardonnerai ses péchés, et je guérirai les plaies de " la terre qu'il habite (1) ".

Autrement saints sont nos temples chrétiens puisque la majesté divine y repose corporellement et que, chaque jour, on y offre l'auguste Victime immolée pour la rédemption du monde. Pressons-nous donc autour de l'autel, et faisons une sainte violence à Celui qui seul peut écarter de nous le danger qui nous menace. L'impiété a beau, en effet, se rire et se moquer de notre foi, ne vouloir voir dans les fléaux qui fondent parfois sur nous qu'un effet fortuit de causes aveugles ou capri-

(1) II Paralip., VII, 13, 14.

cieuses, qu'une fantaisie de la nature ou un résultat nécessaire des combinaisons atmosphériques, c'est, on l'a dit avec raison, rompre avec la persuasion universelle du genre humain, c'est donner le démenti à toute la tradition chrétienne, c'est déposséder à la fois la liberté de Dieu et la prière de l'homme d'un domaine où il leur appartient de s'exercer.

Que les fidèles unissent aux nôtres leurs prières, leurs pénitences et leurs bonnes œuvres, qu'ils recourent à la réception des sacrements, qu'ils assistent à la sainte messe aussi souvent que leurs occupations le leur permettront.

Invitez-les instamment à prendre part aux prières publiques des Rogations et aux processions solennelles qui se font en ces jours de grâces pour attirer les bénédictions de Dieu sur les biens de la terre. Donnez-leur vous-mêmes l'exemple à ce sujet et qu'à Montréal surtout le clergé assiste plus nombreux que jamais à ces saintes cérémonies.

Quant à nous, voulant favoriser ce pieux mouvement, Nous ordonnons que, le 15 du courant, fête de saint Isidore, patron des laboureurs, dans toutes les églises et chapelles publiques de ce diocèse, le Très Saint-Sacrement soit exposé depuis la messe jusqu'au soir, et qu'au salut solennel, qui terminera cette exposition, on chante un des sept psaumes de la pénitence.

Mais, en invoquant la miséricorde divine dans l'ordre des choses terrestres et temporelles, n'oublions pas de

demander avec plus d'instance encore les biens de l'ordre surnaturel. Prions spécialement pour que Dieu ne soit pas offensé pendant le temps des élections et que les lois de la justice, de la morale et de la charité fraternelle ne soient pas méconnues et violées comme elles ne le sont que trop souvent en ces jours difficiles et pleins de dangers.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 145

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 13 mai 1896.

MESSES DE REQUIEM

Mes chers collaborateurs,

Veuillez interpréter l'indult concernant les messes de *requiem* dans le même sens que nous lui avons donné

déjà, c'est-à-dire que, en vertu de cet indult, nous vous autorisons à chanter, trois fois la semaine, dans chaque église, et au choix du recteur de l'église, des messes de *requiem*, alors même qu'il y a une fête double ou double majeur, excepté toutefois les dimanches, les vigiles, les féries et les octaves privilégiées.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

✝ EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

Archevêché de Montréal,
le 17 juin 1896.

Monsieur le curé,

Dimanche prochain, le 21 du courant, Sa Sainteté le pape Léon XIII, célèbrera le 75e anniversaire de sa première communion.

Le Saint-Père serait très heureux si, dans l'univers catholique, les enfants, ce jour-là, joignaient leurs actions de grâces aux siennes et priaient Dieu avec amour pour la conservation de sa vie si chère à tous, et le succès de ses grandes entreprises.

Je désire donc que, partout où la chose est possible

les enfants de ce diocèse communient dimanche prochain et donnent ainsi à notre vénérable Pontife une marque de leur piété filiale et de leur attachement à leur Pasteur suprême.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur le curé,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur

† EDOUARD CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 146

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 25 août 1896.

Mes chers collaborateurs,

Le 3 septembre prochain, je quitterai Montréal, en route pour Rome, où je ferai ma visite *ad limina*, la troisième depuis que je gouverne ce diocèse. Vous le savez, ce voyage n'est pas seulement un voyage de

piété et de dévotion, ni une simple visite de convenance au Chef suprême de l'Eglise. Dans la solennité même de sa consécration, l'évêque s'engage à visiter, à des époques marquées par le droit canonique, la Ville sainte où reposent les précieuses reliques des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et à rendre compte au Souverain-Pontife de l'état de l'église confiée à sa sollicitude pastorale. Le pape Benoit XIV, dans son remarquable ouvrage *De Synodo diœcesano* observe que la constitution de Sixte-Quint sur cette matière n'a pas créé cette double obligation en vigueur dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, comme le prouve saint Grégoire-le-Grand d'après les documents de l'antiquité, obligation qui est, du reste, la conséquence nécessaire de la primauté donnée par Dieu à l'Eglise de Rome sur toutes les autres églises de l'univers catholique et au Pontife Romain sur l'Eglise tout entière de Jésus-Christ. La bulle Sixtine n'a fait que régler et déterminer le mode et les époques de l'accomplissement d'une loi préexistante.

Il nous tarde de nous agenouiller de nouveau aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, de lui offrir l'hommage de notre soumission la plus complète, le tribut de notre filiale et respectueuse affection et de lui demander les inspirations qui doivent diriger notre ministère et notre apostolat. Avec bonheur nous dirons à Léon XIII l'activité et le zèle de notre clergé, le bien qu'accomplissent les congrégations religieuses par la prédication

évangélique, par les fonctions du saint ministère, par l'enseignement chrétien, enfin, par les soins donnés, sous toutes les formes, aux orphelins, aux pauvres et aux malades. Nous lui présenterons avec joie le tableau consolant d'un diocèse où la foi est encore vive, la piété profonde, les œuvres de charité nombreuses et pleines de fécondité. Nous lui confierons aussi nos tristesses et nos craintes, afin que consolé, encouragé, béni par notre Père et notre Chef, nous employions toujours, comme Lui, les ressources de la patience, de la prudence et de la charité, mais qu'à son exemple nous ayons aussi toujours le courage de défendre énergiquement les causes sacrées qui nous sont confiées et pour lesquelles nous sommes prêt à donner notre repos, notre sécurité et notre liberté.

Priez donc Dieu, chers collaborateurs, de bénir ce voyage, afin qu'il soit utile à notre propre sanctification et aux intérêts des âmes placées sous notre direction. Demandez à la très sainte Vierge Marie, la glorieuse patronne de notre ville métropolitaine et de ce diocèse, de nous assister dans cette longue route, et à l'archange saint Raphaël de nous accompagner dans le chemin, de nous couvrir de sa protection, afin que nous revenions joyeux vers ce peuple de Montréal qui est l'objet de nos affections les plus chères : *Ut cum pace, salute et gaudio revertamur ad propria.*

C'est pourquoi, nous vous invitons à réciter, chaque jour, depuis celui de notre départ, jusqu'à celui de notre

arrivée, les prières de l'Itinéraire à la suite des Petites-Heures.

Nous désirons également que, tous les dimanches, l'on chante ces mêmes prières après la grand'messe, ou du moins le *Benedictus* au salut du Très Saint-Sacrement. Enfin, les prêtres diront à la messe, quand la rubrique le permettra, l'oraison de la messe votive : *Pro peregrinantibus et iter agentibus.*

Nous nommons monsieur Florent Bourgeault, doyen du chapitre et notre vicaire général, administrateur du diocèse pendant notre absence. Nous comptons sur votre bonne volonté pour rendre facile à ce digne prêtre l'accomplissement des grands devoirs inhérents à la lourde charge que nous lui confions.

Je demeure bien sincèrement,

Chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

Montréal, le 14 novembre 1896.

Monsieur le curé,

Une dépêche, reçue aujourd'hui, nous apprend que Mgr l'archevêque de Montréal a cru plus prudent, vu

l'indisposition dont il a souffert dernièrement, de ne pas prolonger son voyage et de revenir à Montréal.

Sa Grandeur s'est embarquée ce matin au Havre.

Vous voudrez bien recommander à vos fidèles de prier pour son heureuse traversée et son prompt retour parmi nous. Je vous invite à réciter les prières de l'Itinéraire demain, et dimanche prochain, après la grand'messe.

Je suis, monsieur le curé,

Votre bien dévoué,

F. BOURGEAULT, V. G.
Administrateur.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Archevêché de Montréal,
le 31 décembre 1896.

Messieurs,

Vous avez déjà appris la nouvelle de la mort de Mgr Edouard-Charles Fabre, notre archevêque. C'est hier soir, à 11 heures 6 minutes que Sa Grandeur a rendu son âme à Dieu.

Pour administrer le diocèse pendant la vacance du siège, mes vénérables confrères les chanoines de la cathédrale, conformément au Droit canonique, m'ont nommé vicaire capitulaire.

Vous annoncerez aux fidèles et aux communautés religieuses la perte douloureuse que nous venons de faire. Vous les inviterez à prier et à faire la sainte communion pour notre premier pasteur.

Le service de Monseigneur aura lieu le mardi, 5 janvier, à la cathédrale, à 10 heures a. m.

Vous devrez faire chanter un service dans vos églises, et autant que possible, dans les chapelles des communautés, dans le cours de janvier.

La volonté formelle de Monseigneur est qu'on ne mette ni fleurs, ni inscriptions dans les églises, et qu'on ne fasse aucune oraison funèbre, ni allocution, à l'occasion de l'annonce de sa mort, ou des services, pas même à la cathédrale.

Pour prévenir toute incertitude nous déclarons ce qui suit :

1o Nous continuons, tant qu'il n'en sera pas réglé autrement, toutes les facultés extraordinaires accordées par écrit par Monseigneur défunt.

2o Quant aux facultés accordées verbalement, on devra en demander le renouvellement avant la fin de janvier prochain (1897).

3o Nous renouvelons et continuons toutes les ordon-

nances, statuts et règlements de discipline actuellement en vigueur dans le diocèse.

Pour assurer la prompte expédition des affaires, nous avons nommé M. le chanoine A. Archambeault, chancelier, notre vice-gérant.

En recommandant de nouveau aux prières des fidèles et aux vôtres celui que nous pleurons, je demande une prière pour celui qui tient à honneur de se dire.

De vous tous,

Le très humble et très dévoué serviteur,

F. Bourgeault, ptre,
Vicaire capitulaire.

N. B. Le dîner se prendra à l'hospice Saint-Joseph, de la rue Cathédrale. Tout le clergé est invité à se rendre à ce repas de famille. F. B.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Archevêché de Montréal,
le 3 janvier 1897.

Messieurs,

Jusqu'à nouvel ordre, quand les Rubriques le permettront, vous direz l'*Oraison du Saint-Esprit*, pour obte-

nir du ciel que le siège archiépiscopal de Montréal soit bientôt occupé par un pasteur selon le cœur de Dieu.

Vous ne manquerez pas de faire prier beaucoup à cette intention.

L'octave de l'Épiphanie ne permettant pas de chanter des services autres que celui de la sépulture, il faut remettre après cette octave les services à chanter pour Monseigneur défunt. En conséquence le service du *Troisième jour* ne se chantera à la cathédrale que le 14, à 9 heures, et celui du *Septième jour* le 15, à la même heure.

Ces jours-là, il y aura place à la cathédrale pour les communautés et les fidèles qui n'auront pas eu la satisfaction d'assister au premier service.

En considération du grand deuil du diocèse, vous voudrez bien recommander fortement à vos ouailles de s'abstenir des amusements de l'hiver, et surtout de ceux qui offensent Dieu.

Croyez au parfait dévouement avec lequel je suis,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

F. BOURGEAULT, ptre,

Vicaire capitulaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

I — Appel en faveur des écoles catholiques du Manitoba.
II — Condamnation du livre de M. L.-O. David.
III — Discipline maintenue.
IV — Service de Mgr Fabre, dit du 30e jour.

Archevêché de Montréal,
25 janvier 1897.

I

Appel en faveur des Écoles catholiques du Manitoba

Messieurs,

Tardivement déjà, j'accomplis une des dernières volontés de notre regretté Mgr Fabre, en faisant appel à votre charité en faveur des écoles catholiques du Manitoba.

Vous savez tous que Monseigneur de Saint-Boniface n'a pu accepter le prétendu règlement de la question des écoles de son diocèse, et se trouve ainsi sans ressources pour le soutien de ces écoles. Mais on dira peut-être : " Monseigneur a bien tort de refuser un arrange-" ment qui lui assurerait de l'argent au lieu qu'il se con-

"damme à ne compter que sur la charité". La réponse à cette question est renfermée dans le *non possumus* des apôtres, qui a toujours été la devise de l'Église. Rappelons-nous les efforts tentés et l'or offert en abondance à Notre Saint-Père Pie IX par les spoliateurs de l'Église. Ce grand pape s'est condamné à la pauvreté ; il a condamné ces successeurs au même sort pour tout le temps que l'injustice l'emportera sur le droit, plutôt qu'accepter l'or qu'il ne pouvait recevoir sans trahison. Après les apôtres, les papes et les grands évêques, Mgr l'archevêque de Saint-Boniface prouvera que l'Église est toujours et partout la même.

Mgr l'archevêque de Saint-Boniface s'adresse à notre cœur et à notre charité ; Sa Grandeur s'adresse à nous, qui sommes les enfants favoris du grand père de famille, et nous demande de donner de notre abondance à des frères indigents. Nous avons toutes les facilités possibles de faire instruire nos enfants suivant les règles de notre sainte religion, refuserons-nous une légère offrande pour procurer à nos frères du Manitoba l'avantage de donner à leurs enfants l'instruction religieuse qui leur est nécessaire.

Monseigneur compte sur la charité du clergé, des communautés religieuses et des maisons d'éducation, et sans doute tous répondront à sa prière.

En effet, les prêtres en genéral pourraient donner $5.00 tandis que plusieurs pourraient fournir $10.00. Les plus pauvres en s'adressant à des parents ou à des

amis riches pourraient atteindre le premier montant. De leur côté les communautés d'hommes ou de femmes, répandues dans les villes et les campagnes, les magnifiques établissements d'éducation : collèges, couvents, pensionnats, académies, pourraient tous, soit avec leurs propres ressources, soit avec l'aide de leurs amis, arriver à donner $10.00.

Pour rendre efficace le fonctionnement de l'œuvre de charité en question, je nomme M. le chanoine Racicot, zélateur général, avec le pouvoir de s'adjoindre des zélateurs et des zélatrices pour l'aider dans son travail. Vous voudrez bien vous entendre avec lui, et lui remettre les sommes que vous donnerez ou recueillerez, et dont ce Monsieur me rendra compte. On vous prie de faire vos offrandes au plus tôt.

En lisant dans votre église cet appel vous ne manquerez pas de faire goûter à tous l'importance de l'œuvre de charité chrétienne que je vous recommande.

II

Condamnation du livre de M. L.-O. David

J'aurais dû avant ce moment vous parler du livre de M. L.-O. David. Je ne saurais mieux m'acquitter de mon devoir à cet égard, qu'en reproduisant la partie de la circulaire de Mgr. Bégin, administrateur du diocèse

de Québec, sous la date du 12 du présent mois, qui a trait à cette matière.

" C'est un devoir pour moi, dit Sa Grandeur de porter à la connaissance des fidèles les décrets des Congrégations de l'Index et du Saint-Office, condamnant une brochure intitulée : *Le Clergé Canadien, sa mission, son œuvre*, par L.-O. David.

" Ces deux Congrégations sont des tribunaux souverains de l'Eglise, composés de cardinaux et d'hommes éminents choisis, nommés et présidés par le Souverain-Pontife lui-même pour juger officiellement et sans appel les écrits et les doctrines référés aux jugements du Saint-Siège. Leurs décisions ont la même autorité que celle du Chef même de l'église, bien qu'elles ne soient pas des définitions dogmatiques, et elles obligent tous les catholiques à une entière soumission et à un souverain respect. Tenter de s'y soustraire ou de les combattre serait se révolter contre l'autorité suprême de l'Eglise.

" A l'apparition de ce pamphlet, qui vient d'être condamné, une juste indignation s'empara de toutes les âmes sincèrement catholiques. Sous le couvert du patriotisme et de la religion se trouvaient agglomérés des principes erronés, des appels aux préjugés et aux passions, des interprétations abusives de documents, des faits historiques travestis, des insinuations perfides, des irrévérences graves envers l'autorité et la personne des évêques.

" La Providence a permis que justice exemplaire fût
" faite déjà de cette œuvre déplorable en tous points.
" Sans parler des journaux honnêtes et chrétiens qui
" l'ont flétrie comme elle le méritait, personne n'ignore
" avec quelle sûreté de doctrine, quelle vigueur de rai-
" sonnement et quel bon sens chrétien un écrivain s'est
" chargé de réfuter tant d'erreurs et d'inexactitudes et
" de rétablir pour toujours les faits et la doctrine. Que
" Dieu récompense et bénisse le fidèle enfant de l'Eglise
" qui a vengé avec tant de zèle et d'amour l'honneur de
" sa sainte Mère !

" Mais comme dans le susdit pamphlet, la personne
" des évêques était mise en cause non moins que leur
" autorité, comme on en appelait contre eux surtout aux
" passions, comme l'on insinuait même que l'on ne trou-
" verait un jugement parfaitement équitable qu'auprès
" du Siège Apostolique, il a été jugé nécessaire, pour
" couper court à toute récrimination, de déférer l'ouvra-
" ge et la doctrine de l'école dont il s'inspire à la Sacrée
" Congrégation de l'Index et à celle du Saint-Office.

" Le jugement formulé dans le décret du Saint-Office,
" en date du 9 décembre 1896 et dans celui de l'Index,
" en date du 18 décembre de la même année, est la
" réponse du Saint-Siège, de l'autorité suprême sur
" cette question.

" A raison même des erreurs condamnées par le
" Saint-Office et du scandale donné aux fidèles par le
" mépris de la divine autorité des évêques, la Sacrée

" Congrégation de l'Index, de l'avis et avec la confirma-
" tion du Souverain-Pontife, interdit à tous les fidèles
" de lire, prêter, acheter, vendre, garder en sa possession
" le pamphlet intitulé : *Le Clergé Canadien, sa mission,*
" *son œuvre*, par L.-O. David.

" En promulgant par la présente ce décret de l'Index
" dans les limites de notre juridiction, comme il l'est de
" fait dans tout le monde catholique, sachez que tout
" fidèle est tenu par le fait même, sous peine de déso-
" béissance grave au Saint-Siège, de détruire aussitôt
" ce livre condamné ou le remettre aux mains de son
" confesseur qui le détruira immédiatement. Refuser
" de se soumettre constituerait une faute grave dont
" l'absolution est réservée à l'Ordinaire.

" Qu'on n'oublie pas que personne dans l'Eglise n'a
" mission ni autorité pour juger, condamner ou approu-
" ver authentiquement des doctrines ou des écrits quel-
" conque, que les évêques pour leurs diocèses et le
" Souverain-Pontife (jugeant par lui-même ou par ses
" congrégations de l'Index et du Saint-Office) pour
" toute l'Eglise. C'est un abus que de chercher à couvrir
" de l'autorité de certains personnages des erreurs ou
" des écrits dangereux. C'est par vos évêques et les
" prêtres qui leur sont unis que vous devez recevoir les
" enseignements et les directions du Saint-Siège. Que
" chacun ait assez de sens chrétien pour bannir de sa
" maison tout homme et tout écrit qui lui enseignerait
" au nom d'un dignitaire quelconque, à ne pas respecter

" et à ne pas écouter les évêques que le pape lui-même " vous donne pour vous gouverner et auxquels il vous " ordonne d'obéir comme à Jésus-Christ. C'est le cas " pour tous de vous rappeler la parole de l'apôtre saint " Paul : " Quand même un ange du ciel vous annonce- " rait un évangile différent de celui que nous vous " avons annoncé qu'il soit anathème " (1). Les lois du " gouvernement de l'Eglise ne se changent pas comme " les gouvernements parlementaires, au gré des passions " ou des caprices populaires ; et aujourd'hui comme " toujours, pour être avec le pape, il ne faut point se " mettre en opposition avec les évêques, tant qu'ils sont " en communion avec lui.

" En terminant, il nous fait plaisir de constater que " monsieur L.-O. David, en apprenant la condamnation " portée contre son ouvrage par les Congrégations " romaines, s'est empressé de se soumettre publiquement " et sans réserve à cette décision. Cette conduite est " celle d'un chrétien qui croit à l'autorité de l'Église ; " elle lui fait honneur et nous l'en félicitons bien cor- " dialement ".

---

(1) Gal., I, 8.

DECRET

(Traduction)

" La Sacrée Congrégation des Eminentissimes et
" Révérendissimes Cardinaux nommés et délégués par
" Notre Saint-Père le pape Léon XIII et le Saint-Siège
" pour examiner les ouvrages de doctrines malsaines,
" pour leur infliger la prohibition de l'Index ou les per-
" mettre dans tout l'univers catholique, dans une réu-
" nion tenue au palais apostolique du Vatican le 18
" décembre 1896, a condamné et condamne, a frappé et
" frappe d'interdiction, où, s'il avait été déjà condamné
" et proscrit ailleurs, a ordonné et ordonne d'inscrire à
" l'Index des livres défendus l'ouvrage suivant : *David,*
" *L.-O. ; le Clergé Canadien, sa mission, son œuvre.*
" *Montréal,* 1896, ouvrage déjà condamné par un décret
" du Saint-Office le 9 décembre 1896.

" C'est pourquoi qu'aucune personne d'aucun rang ou
" condition n'ose en quelque lieu et en quelque langue
" que ce soit, rééditer ou lire et conserver le susdit
" ouvrage condamné et défendu ; mais qu'on sache que
" l'on est tenu sous les peines indiquées dans l'index des
" livres prohibés, de le remettre à l'ordinaire du lieu
" ou aux inquisiteurs des doctrines hérétiques.

" Nous, soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation
" de l'Index, ayant fait part de cette condamnation à
" Notre Très Saint-Père le pape Léon XIII, Sa Sainteté

" a approuvé ce décret et en a ordonné la promulgation.

" En foi de quoi, etc.

Donné à Rome le 19 décembre 1896 ".

ANDRÉ, card. STEINHUBER,
Préfet.

Fr. MARCOLINUS CICOGNANI, O. P.,
Secrétaire.

Vous aurez soin de lire en chaire cette reproduction, qui n'a pas besoin de commentaire tant elle est complète et claire.

III

DISCIPLINE MAINTENUE

Une des obligations imposées au vicaire capitulaire, est ainsi formulée : *Ne sede vacante aliquid innovetur.* Vous devrez donc observer fidèlement toutes les règles de discipline tracées par Monseigneur défunt ou ses prédécesseurs, et ne jamais me demander de permissions à l'encontre de ces règles.

IV

SERVICE DE MGR FABRE, DIT DU 30e JOUR

Le service de feu Mgr Fabre, dit du 30e jour, se chantera, à la cathédrale, mercredi, le 3 février prochain, à 9 heures ; il sera facile à tous d'y trouver place.

Comptant, comme toujours, sur votre bonne volonté et vos prières,

Je demeure,

Votre très dévoué serviteur,

F. BOURGEAULT, ptre,

Vicaire capitulaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

I — Précautions à prendre contre les maladies contagieuses.
II — Formule d'*Exorcisme*.

Archevêché de Montréal,
le 4 février 1897.

I

PRÉCAUTIONS A PRENDRE CONTRE LES MALADIES CONTAGIEUSES

Messieurs,

Le Bureau d'hygiène de la Province de Québec se donne beaucoup de peine pour empêcher la propagation des maladies contagieuses, et rend ainsi grandement

service à la population. Je vous prie en conséquence de seconder son zèle en recommandant aux fidèles de prendre toutes les précautions nécessaires, quand ces maladies apparaissent, pour en enrayer la marche autant que possible.

Pour atteindre ce but, vous ferez bien de veiller à ce qu'on observe en tout temps les règlements tracés par ce Bureau. Et dans le cas d'une maladie contagieuse dans une localité, que les familles, dont quelque membre est atteint du fléau, s'abstiennent de fréquenter les lieux de réunions publiques, comme les écoles, les églises.

Cette circulaire sera commuiquée aux fidèles toutes les fois qu'il sera à propos d'en faire la lecture.

II

Formule d'exorcisme

Nous publions à la suite de cette circulaire la formule d'*Exorcisme* qui a été déjà adressée au clergé vers 1890. Tous les prêtres actuellement approuvés dans le diocèse, sont autorisés et invités à le réciter chaque jour, et ils pourront jouir des avantages qui y sont attachés.

Avec un entier dévouement,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

F. Bourgeault, ptre,

Vicaire capitulaire.

EXORCISMUS

IN

SATANAM ET ANGELOS APOSTATICOS

JUSSU

LEONIS XIII. P. M.

EDITUS

In nomine Patris, et filii, et Spiritus-Sancti. Amen.

Ps. LXVIII.

Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus : et fugiant qui oderunt eum a facie ejus.

Sicut deficit fumus, deficiant : sicut flit cera a facie ignis, sic pereant peccatores a facie Dei.

Ps. XXXIV.

Judica Domine, nocentes me : expugna impugnantes me.

Confundantur et revereantur quærentes animam meam.

Avertantur retrorsum, et confundantur cogitantes mihi mala.

Fiant tanquam pulvis ante faciem venti : et angelus Domini coarctans eos.

Fiat via illorum tenebræ, et lubricum : et angelus Domini persequens eos.

Quoniam gratis absconderunt mihi interitum laquei sui : supervacue exprobaverunt animam meam.

Veniat illi laqueus quem ignorat ; et captio quam abscondit, apprehendat eum : et in laqueum cadat in ipsum.

Anima autem mea exsultabit in Domino : et delectabitur super salutari suo.

Cloria Patri, et Filio, et Spiritui-Sancto :

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

AD S. MICHAELEM ARCHANGELUM

PRECATIO

Princeps gloriosissime cælestis militiæ, sancte Michael Archangele, defende nos in prælio et *colluctatione*, quæ *nobis est adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ, in cœlestibus* (1). Veni in auxilium hominum ; quos *Deus creavit inexterminabiles, et ad imaginem similitudinis suæ fecit*, et a tyrannide diaboli *emit pretio magno* (2). Præliare hodie cum beatorum Angelorum exercitu prælia Domini, sicut pugnasti olim contra ducem superbiæ luciferum, et angelos ejus apostaticos ; *et non valuerunt, neque*

(1) Eph., VI.

(2) Sap., II ; — I Cor., VI.

locus inventus est eorum amplius in cœlo. Sed *projectus est draco ille magnus, serpens antiquus qui vocatur diabolus et satanas, est in terram, et angeli ejus cum illo missi sunt* (3). En antiquus inimicus et homicida vehementer erectus est. Transfiguratus in angelum lucis, cum tota malignorum spirituum caterva late circuit et invadit terram ut in ea deleat nomen Dei et Christi ejus, animasque ad æternæ gloriæ coronam destinatas furetur, mactet ac perdat in sempiternum interitum. Virus nequitiæ suæ, tamquam flumen immundissimum draco maleficus transfundit in homines depravatos mente et corruptos corde ; spiritum mendacii, impietatis et blasphemiæ ; habitumque mortiferum luxuriæ, vitiorum omnium et iniquitatum — Ecclesiam, Agni immaculati sponsam vaferrimi hostes repleverunt amaritudinibus, inebriarunt absinthio ; ad omnia desiderabilia ejus impias miserunt manus. Ubi sedes beatissimi Petri et Cathedra veritatis ad lucem gentium constituta est ibi thronnm posuerunt abominationis impietatis suæ ; ut *qui seducit universum orbem ; et projectus* percusso pastore, et gregem disperdere valeant. — Adesto itaque, Dux invictissime, populo Dei contra irrumpentes spiritales nequitias, et fac victoriam. Te custodem et patronum sancta veneratur Ecclesia ; te gloriatur defensore adversus terrestrium et infernorum nefarias potestates ; tibi tradidit Dominus animas re-

(3) Apoc., XII.

demptorum in superna felicitate locandas. Deprecare Deum pacis, ut conterat satanam sub pedibus nostris, ne ultra valeat captivos tenere homines, et Ecclesiæ nocere. Offer nostras preces in conspectu Altissimi ut cito anticipent nos misericordiæ Domini, et apprehendas draconem serpentem antiquum qui est diabolus et satanas, ac ligatum mittas in abyssum, *ut non seducat amplius gentes* (4).

Hinc tuo confisi præsidio ac tutela, sacra ministerii nostri auctoritate, ad infestationes diabolicæ fraudis repellendas in nomine Jesu-Christi Dei et Domini Nostri fidentes et securi aggredimur.

V. Ecce crucem Domini, fugite partes adversæ.

R. Vicit Leo de tribu Juda, radix David.

V. Fiat misericordia tua, Domini, super nos.

R. Quemadmodum speravimus in te.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Deus, et Pater Domini Nostri Jesu-Christi, invocamus nomen sanctum tuum, et clementiam tuam suppli-

(4) Apoc., XX.

ces exposcimus, ut per intercessionem immaculatæ semper Virginis Dei genitricis Mariæ, beati Michaelis-Archangeli, beati Joseph ejusdem beatæ Virginis Sponsi, beatorum Apostolorum Petri et Pauli et omnium Sanctorum, adversus satanam, omnesque alios immundos spiritus, qui ad nocendum humano generi animasque perdendas pervagantur in mundo, nobis auxilium præstare digneris. Per eumdem Christum Dominum Nostrum. Amen.

EXORCISMUS.

Exorcizamus te, omnis immunde spiritus, omnis satanica potestas, omnis incursio infernalis adversarii, omnis legio, omnis congregatio et secta diabolica, in nomine et virtute Domini Nostri Jesu † Christi, eradicare et effugare a Dei Ecclesia, ab animabus ad imaginem Dei conditis ac pretioso divini Agni sanguine redemptis †. Non ultra audeas, serpens callidissime, decipere humanum genus, Dei Ecclesiam persequi, ac Dei electos excutere et cribrare sicut triticum †. Imperat tibi Deus altissimus †, cui in magna tua superbia te similem haberi adhuc præsumis ; *qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire* (5). Imperat tibi Deus Pater † ; imperat tibi Deus Filius † ; imperat tibi Deus Spiritus-Sanctus †. Imperat tibi majestas Christi, æternum Dei Verbum caro factum †,

(5) I Tim., II.

qui pro salute generis nostri tua invidia perditi *humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem* (6) ; qui Ecclesiam suam ædificavit supra firmam petram, et portas inferi adversus eam nunquam esse prævalituras edixit, cum ea ipse permansurus *omnibus diebus usque ad consummationem sæculi* (7). Imperat tibi sacramentum Crucis †, omniumque christianæ fidei Mysteriorum virtus †. Imperat tibi excelsa Dei Genitrix Virgo Maria †, quæ superbissimum caput tuum a primo instanti immaculatæ suæ conceptionis in sua humilitate contrivit. Imperat tibi fides sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et ceterorum Apostolorum †. Imperat tibi Martyrum sanguis, ac pia Sanctorum et Sanctarum omnium intercessio †.

Ergo, draco maledicte et omnis legio diabolica adjuramus te per Deum † vivum, per Deum † verum, per Deum † sanctum, per Deum qui *sic... dilexit mundum ut Fil*[illegible] *suum unigenitun daret, ut omnis qui credit i*[illegible]*on pereat sed habeat vitam æternam* (8) : ce[illegible]cipere humanas creaturas, eisque æternæ perdit[illegible] venenum propinare ; desine Ecclesiæ nocere, et ejus libertati laqueos injicere. Vade satana, inventor et magister omnis fallaciæ, hostis humanæ salutis. Da locum Christo, in quo nihil invenisti de

(6) Phil., II.
(7) Matth., XVIII, 20.
(8) Jo., III.

operibus tuis ; da locum Ecclesiæ uni, sanctæ, catholicæ, et apostolicæ, quam Christus ipse acquisivit sanguine suo. Humiliare sub potenti manu Dei ; contremisce et effuge, invocato a nobis sancto et terribili nomine JESU quem inferi tremunt, cui Virtutes cælorum et Potestates et Dominationes subjectæ sunt ; quem Cherubim et Seraphim indefessis vocibus laudant, dicentes : Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus at te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Deus cæli, Deus terræ, Deus Angelorum, Deus Archangelorum, Deus Patriarcharum, Deus Prophetarum, Deus Apostolorum, Deus Martyrum, Deus Confessorum, Deus Virginum, Deus qui potestatem habes donare vitam post mortem, requiem post laborem ; quia non est Deus præter te, nec esse potest nisi tu creator omnium visibilium et invisibilium, cujus regni non erit finis : humiliter majestati gloriæ tuæ supplicamus, ut ab omni infernalium spirituum potestate, laqueo deceptione et nequitia nos potenter liberare, et incolumes custodire digneris. Per Christum Dominum Nostrum. Amen.

Ab insidiis diaboli, libera nos, Domine.

Ut Ecclesiam tuam secura tibi facias libertate servire, te rogamus, audi nos.

Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus, audi nos.

(Et aspergatur locus aqua benedicta).

EX AUDIENTIA SSMI.

Die 18 Maii 1890.

Ssmus D. N. LEO divina providentia PP. XIII, omnibus Rmis Episcopis, nec non Sacerdotibus ab Ordinariis suis legitime ad id auctoritatem habentibus, qui exorcismum supra expressum devote semel in die recitaverint, partialem tercentum dierum indulgentiam singulis diebus lucrandam ; iisdem vero per totum mensem id peragentibus, confessis, ac sacra Eucharistia refectis, plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam semel in mense, die eorum arbitrio designanda, pariter lucrandam impertitus est : quam etiam animabus Christifidelium in purgatorio detentis applicari posse declaravit. Præsentibus in perpetuum valituris.

† D. Archiep. Tyrensis,
S. C. de Propaganda Fide Secretarius.

Marianopoli, 24a junii 1896.

Imprimatur :

† Eduardus-Car., Archiep. Marianop.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Archevêché de Montréal,
le 6 février 1897.

ŒUVRES DIOCÉSAINES POUR L'ANNÉE 1896

Messieurs,

Le tableau qui suit contient le rapport des œuvres diocésaines pour l'année expirée le 31 décembre dernier.

Il vous sera facile de constater que les vides sont nombreux dans les colonnes de ce tableau.

Pourtant, suivant la discipline en vigueur dans ce diocèse, toutes ces œuvres sont obligatoires. Ceux qui n'ont pas fait les quêtes devront se conformer à ce qu'a réglé feu Mgr Fabre, dans sa circulaire du 15 février 1892, c'est-à-dire, les faire au plus tôt et en envoyer le montant à l'archevêché, de ce jour au jour de Pâques.

Dans la circulaire que je viens de citer, notre défunt archevêque rendait la Propagation de la Foi aussi obligatoire que les quêtes. Il faut donc la faire fonctionner

régulièrement, et au plus tôt en remettre le produit à l'archevêché.

N. B. — Ce rapport ne comprend que ce qui a été reçu du 1er janvier 1896 au 31 décembre inclusivement.

Je demeure,

Messieurs,

De vous tous,

Le très dévoué serviteur,

F. Bourgeault, ptre,

Vicaire capitulaire.

LISTE DES ŒUVRES DIOCÉSAINES DE MONTRÉAL, REÇUES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1896

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Sémin. des Indes	Univers. à Montréal	Propag. de la Foi
La Cathédrale............	$55.38	$35.50	$20.24	$16.60	$12.90	$15.05	$64.65	$29.75
Notre-Dame................	42 10	34.65	23.60	41.70	21.50		69.70	
Saint-Jacques (Cité).....	54.01	17.10	14.09	24.00	24.00	18.50	35.90	56.50
Saint-Patrice.........	41.55	35.97		31.91	22.50			
Saint-Joseph...............	28.97	26.00	18.04	20.64	17.69	8.65	21.58	6.80
Sainte-Anne...............	100.00	18 00	11.00	19.00	10.00	10.00	12.00	25.00
Sainte-Brigide								
Saint-Pierre................	39.07	29.65	30.48	32.18	21.66		17.78	
Sacré-Cœur................	11.00	5.00	2.00	5.50	2.00	2.00	5.00	10.00
Saint-Vincent (Cité).....	11.00	10.00		6.00	6.00	5.00	5.00	25.00
Saint-Jean-Baptiste......					8.50			
Saint-Louis.................	17.30	12.25	5 56	16.60	12.50	6.85	17.00	63.68
Hochelaga	5.95			12.10				
N.-D.-du-Bon-Conseil....								
Saint-Antoine	10.00	7.00		5.00	8.00		7.00	
Saint-Gabriel (Cité)......	10.15	4.15	3.15	4.45	4.35		13.05	
Saint-Charles.	15.00	6 00	4.90	8.75	3.20	5.00	8.80	
St-Grégoire-le-Thaumat	8.58	8.61	2.65	14.07	2.85	3 76	8.48	

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Sém'n. des Indes	Univers à Mont éal	Propagat de la Foi.
Sainte-Cunégonde.	$ 6.00	$ 4.00	$	$12 00	$	$	$ 6.00	$
Saint-Henri à Montréal.								
Côte Saint-Paul...........	5.00	3.00	3.00	3.00	3.00	2.00	8.00	
Sainte-Elisabeth. (Cité)	13.86	4.80	7.76	4.59	4.18	1.83	10.11	
Notre-Dame-de-Grâce ...	27.96	9 50	8.14	8.50	10.59	11.71	19.60	43.50
T. St-Enf.-J. du M.-End.	9.00	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	8.00	58.00
Maisonneuve	8.01	3.44	3.23	5.00	3.45	3.80	6.51	6.50
Lachine....................	37.55	20.00	11.00	13 00	8.50	15.57	34.43	46.75
Pointe-Claire......								
Ste-Anne, Bout de l'Ile.	20.26	9.37	8.02	16.30	10.05	3.58	18.68	10.70
Sainte-Geneviève...	6.78	8.03	2.18	6.48	3.22		2.80	
Ile Bizard.........	2.15	0.80	0.90	1.25	1.00		0.75	
Saint-Laurent....	31.40	24.00	16.60	10 25	25.16	23.75	32.75	10.00
Sault-au-Récollet.........	9.00	6.00	4.00	5.50	3.60	3.00	7 00	
St-Léon. de P.-Maurice..	3.85		1.70	2 35	1.40		1.50	34.52
Rivière-des-Prairies	6 00	3 00	2.00	3.00	3.00	3.00	5.50	10.00
Pointe-aux-Trembles. ..	4.05	1.25		2.[illegible]	1.66	1.00	2.75	48 33
Longue-Pointe...	4.49	2.83	2.28	2 50	2 30	2.70	4.35	6.00
Saint-Martin..	13.00	5.00	4.00	6.00	2.00	4.50		100.00

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Sémin. des Indes	Univers. à Montréal	Propagat. de la Foi.
Sainte-Dorothée...........	$ 2.25	$ 3.75	$	$ 2.75	$ 1.00	$ 3 00	$ 4.18	$
Sainte-Rose	9.15	5.10	5.00	5.00	4.50	4.00	7.25	
Saint-François-de-Sales.	7.24	3.10	2.66	3.00	2.92	2.4.	5.59	24.00
St-Vincent (Ile-Jésus)...	9 20	4.60	4.55	4.60	4.60	4.55	9.25	35.00
Saint-Eustache..	8.82	7.70	8.85	6 85	5.85		10.50	2.00
Saint-Joseph-du-Lac.....	1 65	1.34	0 86		1.00		0 44	
Oka........	3.27	2.06	1.60	2.50	2.00		2.70	5.00
Saint-Placide	3.78	2.38	1.14	2.31	1.50	1.51	3.01	3.70
Saint-Benoît.........	1.50	2.00	1 50	2.25	2.00		2.00	
Saint-Hermas...............				1.48	0.71			4.50
Saint-Augustin.............	4.00	4.22		4.00	2.19		1.69	15.50
Sainte-Monique...........	3.40	2.20	2.00	7.00	4.60		1.45	
Sainte-Scholastique......	3.88	6 35	2.34	3.10	3.05	1.85	5.10	15.00
Saint-Canut.................	1.45	1.05	0.75	1.10	0.85	0.70	1.90	2.20
Saint-Jérôme...............	16.00	4.00		8.00	6.00		4.00	4.00
Ste-Anne-des-Plaines....							7.00	
Sainte-Thérèse...	9.45	10.95	3.80	7.50	3.85	4.45	7.90	42.07
Terrebonne..................	3 00		2.00	5.00	4.00	3,00	6.50	55.00
Saint-Janvier.......	1.30			1.87	1.70		1.77	

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'Esclavage	Sémin. des Indes	Univers. à Montréal	Propagat. de la Foi
Saint-Sauveur	$ 2.35	$ 1.00	$ 1.00	$ 1.82	$ 1.10	$ 0.80	$ 2.10	$ 2.50
Saint-Hyppolyte	1.42	1.05	1.00	0.60	0.60		0.75	
Sainte-Marguerite	1.30	0.50	0.40	0.50	0.40		0.64	1.00
Sainte-Adèle					1 07			
Sainte-Lucie	1.49	0.35	1.40	0.60	0.35		1.55	
Sainte-Sophie	1.02	1.08		1.20	1.45	0.82	0.77	
Saint-Colomban	1.52	1.01	0.60	0.56	0.17	0.61	0.96	
Lachûte	1.60	0.70	0.42	0.92	1.05	0.94	1.25	
Saint-André	2.55	3.20	2.65	3.70	1.75		2.25	5.00
Saint-Lin	9.95	7.70	12.50	6.00	5.75	3 80	10.14	16.30
Saint-Roch	10.55	5.65	3 00	5.00	4.00	3.50	5.25	79.09
L'Epiphanie	6.00	10.00	2.00	5.20	14.00	7.50	7.00	118.25
Mascouche	5.85	3.45	2.70	3.15	3.55		4 30	76.00
Lachenaie	2.45	1.00	1.70	2.00	1.10	0.75	2.50	20.50
Saint-Paul l'Ermite	3.60	2.05	1.86	6.36	3.05	2.75	4.18	18 40
Repentigny	3.48	0.60	1.00	2.00	0.35	0 62	0.95	18.50
Saint-Sulpice	3.20	3.16	1.60	3.75	2.39		2.00	
L'Assomption	2.28	2.30	0.79	3.55	1.48	1.78	4.65	82.00
Sainte-Marie Salomée	1.58	2.87	0.70	3.00	1.01		1.10	21.29

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Sémin. des Indes	Univers. à Montréal	Propagat. de la Foi.
Saint-Liguori..................	$ 5.12	$ 4.10	$ 2.77	$ 8.04	$ 2.95		$ 5.90	$
St-Jacques de l'Achigan	18.25	11.00	8.00	10.00	10.00	9.75	19.00	50.00
Saint-Alexis	8.00	1.75	1.00	2.00	2.00	1.50	4.50	85.00
Saint-Esprit........	9.84	8.61		8.50	5.77		7.09	98.00
Saint-Calixte................	1.60	0.71		1.20	0.99		0.56	1.80
Sainte-Julienne..	2 40	1.84	1.30	2.25	8.75	0.55	2 50	9.00
Rawdon.........								
St-Théodore de Chertsey								
Notre-Dame-de-la-Merci								
Saint-Paul-de-Joliette ..	16.63	4 68	4.26	8.00	23.25	8.80	8.20	78.10
Joliette......................		16.42	5.40	29.22	7.60		6.91	24.17
Saint-Thomas.......	2.60	2.95	8.50	1.75	2.77	8.00	4.60	16.00
Sainte-Elisabeth	5.00	5.25	6.50	4.75	8.75	8.25	8.50	16.00
Saint-Félix-de-Valois....	10.00	5.00	8.00	8.78	4.00	5.00	7.68	20.00
Saint-Jean-de-Matha. ...		2.45	2.21	2.00			2.04	
Sainte-Emmélie..........	2.94	0.75	0.61	1.10	0.59		8.50	
Saint-Zénon.......	1.35	0.47	1.77	1.67	0.84		2.00	
Saint-Michel-des-Saints	4.10	1.58	2.59	1.61	1.21		2.35	2.00
Saint-Côme................	0.95	1.91	0.71	0.61	0.41	1.17	1.54	

NOMS DES PAROISSES	[illegible] St-Pierre	Écoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Semin. des Indes	Univers à Montréal	Propagat. de la Foi.
Saint-Alphonse........	$ [illegible]	$ 1.40	$ 1.78	$ 0.90	$ 0.85		$ 2.62	$
Sainte-Béatrix......	[illegible]	1.80	1.10	1.80	0.80		0.90	10.50
Saint-[illegible]nie..........		3.15		2.45			3.10	6.00
Saint-Ambroise.....	[illegible]	9.11	7.80	8.25	10.75		26.72	16.66
Saint-Damien............	[illegible]	0.99	0.77	0.94	0.68	0.57	1.17	0.50
St-Gabriel-de-Brandon	8.87	2.12	1.11	4.65	2.80	2.00		44.00
Saint-Edmond............								
Saint-Barthélemi.........	[illegible]	10.51	8.25	12.50	10.2[illegible]	9.30	16.55	232.50
Ile-Dupas.........		1.82	4.86	8.40	[illegible].09	1.70	3.60	17.00
Saint-Ignace	9.40	5.[illegible]	2.60	5.00	[illegible]		3.50	
Saint-Cuthbert........	5.48	[illegible]	[illegible].50	3.60	2.20	2.25	4.0[illegible]	38.00
Saint-Norbert.............	8.85	1.4[illegible]			2.00		2.0[illegible]	20.00
Berthier.......................	8.27	7.20	[illegible]	8.[illegible]		6.00	8.75	58.00
Lanoraie	4.98	2.40	2.35	2.[illegible]		1.90	4.40	20.65
Lavaltrie......................	9.34	6.11	5.00	4.28	2.93	3.[illegible]	3.71	27.30
Contrecœur	8.85		2.81	5.00	3.75		[illegible]	
Sainte-Théodosie..........	2.50	0.68	0.50	1.22	1[illegible]	[illegible]	2.[illegible]	16.45
Verchères	15.05	3.80	8.00	8.65	6.25	[illegible]	[illegible]	60.00
Varennes......	8.26	3.20	7.25	9.75	8.00		1.00	[illegible].50

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonis[illegible]	[illegible]	[illegible] de l'esclavage	Sémin des Indes	U[illegible]	Propagat de la Foi.
Sainte-Julie	$ 4.00	$ 2.50	$ 2.50	$ 2.25	$ 5.40	$	$ 2.25	
Boucherville......	30.00	10.00	5.00	8.00	10.00	7 00	30.00	60.00
Saint-Bruno.........	8.01	2.00	1.74	2.00	1.47		2.16	
Saint-Basile................		1.50	2.00	1.56		1.25	7.40	0.50
Chambly......................	6.67	5.35	3.50	6.50	4.50		9.00	26.15
St-Hubert	5.00	2.00		3.00	1.00	1.00		
Longueuil..........	5.03	2.00	3.12	4.20	4.10	5.05	9.25	72.50
Saint-Lambert.............	6.87	2.10	2.07	0.89	0.42		2.47	
Laprairie.......................	25.80	14.00	9.68	28.05	7.50	9.50	17.60	163.75
Saint-Constant..	5.00	7.00		6.00	6.00	6.00	10.50	82 10
Caughnawaga	2.70	1.55	1.31	5.50	1.69		3.40	2.00
Saint-Isidore.....	6.30	6.76	2.76	3.75	2.20	3.50	5.75	55.00
Saint-Philippe...	5.00	4.00	2.00	16.34	5.00	3.00	5.00	
St-Jacques-le-Mineur....	12.90	8.00	3.00	7.00	10.00		6.00	24.00
L'A[illegible]	2.50	1.40	1.00	1.55	8.25	1.20	1.10	5.00
Sain[illegible]	2.65	2.25	1.32	1.25	1 70	0.91	1 67	0.45
Sa[illegible]	15.50	10.50	5.00	9.10	3.00		11.10	15.00
Sa[illegible]	2.40	1.75	0.65	1.25	1.00		1.75	
Sain[illegible]	2.75	3.00	1.10	3.50	1.75	1.50	3.40	

NOMS DES PAROISSES	Denier de St-Pierre	Ecoles du Nord-Ouest	Colonisation	Terre-Sainte	Abolit. de l'esclavage	Sémin. des Indes	Univers. à Montréal	Propagat. de la Foi.
Lacolle....................	$ 6.03	$ 2.47	$ 3 00	$ 6.50	$ 3.28	$ 2.10	$ 3.98	$ 3.30
Saint-Cyprien..............								17.00
Sherrington................	4.62	3.18	1.50	2.21	1.05	1.17	6.27	5.00
Saint-Edouard..............	8.10	2.85	1.83	1.50	2.92	2.24	2.70	25.05
Saint-Michel de Napier.	7.24	2.95	12.00	4.66	3.31		7.45	
Saint-Rémi.................	12.50	4.60	7.00	8.00	6.50	5.50	11.00	130.00
Le Bon-Pasteur.............	28.65	8.40	2.90	12.70	9.00	7.25	16.20	
La Miséricorde.............	3.00	3.00	3.00	2.00	3.00	2.00	3.00	
Dorval.....................	3.65	2.85		3.30	1.60		4.45	

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

I. — Adoucissement temporaire à la pénitence du carême.
II. — Compensation à faire pour cet adoucissement.

Archevêché de Montréal,
le 1 mars 1897.

I

Adoucissement temporaire à la pénitence du carême

Messieurs,

Vous savez que, en 1892, alors que la maladie sévissait dans le diocèse, Monseigneur défunt, se prévalant d'un décret de la sainte Inquisition Romaine, a supprimé le carême pour cette année-là.

Pour la même raison, et en vertu du même décret, j'ai autorisé, pour le carême de cette année seulement, l'adoucissement mentionné dans la *Semaine religieuse* de Montréal, datée de samedi dernier, 27 février, savoir :

Tous les dimanches seront gras ;

Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, excepté le samedi des Quatre-Temps et le samedi saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Et, ces

jours-là, les personnes légitimement empêchées, ou dispensées de jeûner pourront faire les trois repas en gras.

Les autres jours, c'est-à-dire les mercredis, les vendredis et deux samedis, seront maigres.

L'obligation du jeûne devra s'observer comme à l'ornaire.

II

COMPENSATION À FAIRE POUR CET ADOUCISSEMENT

Si, d'un côté, la maladie qui nous éprouve actuellement demande que la rigueur du carême soit adoucie, d'un autre côté, la nécessité de faire pénitence reste la même, ou plutôt, est plus pressante peut-être que jamais à cause des péchés qui se commettent dans ce diocèse.

Voilà pourquoi, en pleurant *entre le vestibule et l'autel*, comme l'Eglise vous y invite avec le prophète Joël (1), vous conjurerez le Seigneur *de pardonner à son peuple les péchés dont il est coupable*. Puis vous exhorterez les fidèles à faire de grand cœur ce qui leur reste de la pénitence du carême ; vous les presserez à détester et à abandonner le péché [illegible] que Dieu se montre moins sévère ; car il faut ne pas oublier que tous les maux de la vie présente sont le châtiment du péché.

Et pour offrir à Dieu une réparation publique du péché et une compensation publique pour la diminution

(1), Chap. II, verset 17.

de la rigueur du carême, tous les dimanches du carême, dans les églises paroissiales et autres, à la suite de la grand'messe, on chantera le psaume *Miserere mei, Deus, etc.* Dans les églises et les chapelles où l'on ne chante pas la grand'messe, on récitera le même psaume à la suite de la messe principale

Vous communiquerez cette circulaire aux fidèles et la commenterez de manière à la rendre efficace.

Comptant sur votre zèle pour ramener à Dieu les pécheurs et pour sanctifier davantage les justes,

Je demeure,

Messieurs,

Votre tout dévoué serviteur,

F. BOURGEAULT, ptre,

Vicaire capitulaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

I. — Concours de la *Quasimodo* et des *litanies majeures.*
II. — Confirmation dans la ville et la banlieue.

{Archevêque de Montréal,
le 13 avril 1897.

I

CONCOURS DE LA *Quasimodo* ET DES *litanies majeures*

Messieurs,

Le 25 avril tombant cette année (1897) dimanche prochain, jour de la *Quasimodo*, je dois approuver et promulguer les règles liturgiques à suivre ce jour-là. Voici ces règles :

L'office de la sainte messe sera renvoyé au premier jour libre selon les Rubriques. Mais il n'en sera pas ainsi de la procession et des *litanies majeures*.

Tous ceux qui sont tenus à réciter le Bréviaire et n'assistent pas à la procession devront donc ajouter à l'office dominicale les litanies des saints avec le verset et les oraisons qui les suivent.

Dans toutes les églises paroissiales du diocèse, SANS EXCEPTER CELLES DE LA VILLE, le célébrant, vêtu de la chape violette, fera l'aspersion ; ensuite aura lieu la procession, suivie de la messe fériale, laquelle sera la messe principale. La mémoire du dimanche sera ajoutée, ou omise selon qu'il est expliqué dans l'*Ordo*.

On fera de même dans toutes les églises non-paroissiales où les Rogations sont habituellement célébrées avec le consentement au moins tacite de l'ordinaire.

Les réguliers connaissent leurs droits et leurs règles sur ce point.

Si pour une raison quelconque, par exemple, à cause des réparations qui se font dans l'église où doit se faire la procession, il fallait omettre cette procession, la messe principale serait du dimanche, avec mémoire de la messe des Rogations.

Partout ailleurs, la messe principale, chantée ou non, sera du dimanche, sans mémoire des Rogations.

II

Confirmation dans la ville et la banlieue

Monseigneur l'évêque de Valleyfield veut bien se charger de donner la confirmation dans les paroisses de la ville et de la banlieue, Sa Grandeur destine le mois de mai pour accomplir cette sainte fonction.

En conséquence, messieurs les curés et autres prêtres chargés de l'instruction de la jeunesse, et pareillement les sœurs, voudront bien s'entendre au plus tôt avec M. Perron, maître de cérémonies à la cathédrale, pour fixer le jour le plus commode pour Monseigneur et pour eux.

Je demeure,

Avec dévouement,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

F. Bourgeault, ptre,
Vicaire capitulaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

I. — Jubilé de Sa Majesté la reine Victoria.
II. — Prier et faire pénitence pour détourner les fléaux.
III. — Notre futur archevêque.
IV. — Vin de messe et cierges.
V. — Neuvaine en l'honneur du Saint-Esprit.

Archevêché de Montréal,
le 1 juin 1897.

I

Jubilé de Sa Majesté la reine Victoria

Mes chers confrères,

Le 20 du mois de juin courant sera le soixantième anniversaire de l'élévation de notre gracieuse souveraine, la reine Victoria, sur le trône d'Angleterre.

Nous devons, en notre qualité de sujets de Sa Majesté, nous réjouir à l'occasion de cet anniversaire, et offrir à notre Souveraine notre respect, notre reconnaissance, nos félicitations, nos souhaits pour l'avenir, et l'assurance de notre fidélité.

Nos Seigneurs les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, ont parfaitement exprimé en leur nom, au nom de leur clergé et de leurs diocésains les sentiments conformes à ces devoirs, dans une magnifique adresse que Leurs Grandeurs ont signé à Québec le 19 du mois d'avril dernier.

De plus, en notre qualité de sujets catholiques, nous devons remercier Dieu d'avoir accordé à notre Reine un règne aussi glorieux que long et avantageux pour nous, et prier pour la prospérité de l'Empire Britannique. C'est un devoir que Nos Seigneurs les évêques nous ont soigneusement recommandé d'accomplir.

Nous voyons que les citoyens de Montréal se préparent à fêter joyeusement et religieusement cet anniversaire le 20 de ce mois, au soir, à l'église Notre-Dame.

Et ce même jour, le 20 juin, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, où se fait l'office public, on chantera, à la suite de la messe principale, ou le soir, si on le préfère, un *Te Deum* solennel, en action de grâces, et pour demander la prospérité des États si sagement gouvernés par notre illustre reine.

II

Prier et faire pénitence pour détourner les fléaux

L'hiver a fait beaucoup de mal aux champs et aux prairies, et les pluies presque continuelles que nous

avons depuis le commencement des semailles, nous font craindre avec raison un été peu avantageux. D'un autre côté les tremblements de terre sont plus fréquents qu'à l'ordinaire.

A la vue de l'état de choses que nous constatons, nous devons abandonner le péché, faire pénitence et prier. On continuera, tant que le besoin s'en fera sentir, à réciter l'oraison *Ad postulandam serenitatem*, ordonnée dans la *Semaine religieuse* du 8 mai dernier. Et remarquons que dans cette oraison, nous confessons à Dieu que nous sommes affligés pour nos péchés. Il faut éviter les désordres qu'amène l'été, et tout particulièrement la violation des saintes lois du dimanche. Un bon moyen de nous rendre Dieu favorable est de bien faire le mois du Sacré-Cœur de Jésus.

III

Notre futur archevêque

La vacance du siège de Montréal dure plus longtemps que nous ne le pensions d'abord. C'est une raison de plus pour réciter avec une nouvelle ferveur l'oraison du Saint-Esprit tant que la divine Providence n'aura pas pourvu Montréal d'un nouveau titulaire.

Tandis que nous attendons que le ciel nous exauce, nos journaux se donnent la mission de dire sur ce sujet des choses plus ou moins risquées. Espérons qu'ils ver-

ront qu'ils sont entrés dans une voie qui ne leur est pas régulièrement ouverte. Au reste, ne tenons pas compte de leurs dires tant qu'ils ne seront pas fondés sur des pièces autorisées.

IV

VIN DE MESSE ET CIERGES

Je vous prie de relire et d'observer strictement les articles II et III de la circulaire No 143 de feu Mgr Fabre, datée du 20 janvier 1896, au sujet du *vin de messe et des cierges.* Il paraît que les règles contenues dans ces articles ne sont pas toujours observées. Cependant elles imposent de bien graves obligations. Il faut forcer les fournisseurs à s'y conformer en n'achetant que de ceux qui les observent fidèlement, et ils sont rares.

V

NEUVAINE EN L'HONNEUR DU SAINT-ESPRIT

Dans une encyclique datée du 9 de mai dernier et commençant par ces mots : *Divinum illud munus,* Notre Saint-Père Léon XIII recommande d'invoquer le Saint-Esprit pour qu'il opère le retour à l'unité de la foi des églises séparées de l'Église catholique.

Cette encyclique, qui ne m'a été connue que ces jours-ci, ordonne pour cette année et à l'avenir une

Neuvaine au Saint-Esprit avant la Pentecôte. Vu qu'il est trop tard pour faire cette neuvaine, je laisse à notre futur archevêque le soin de l'établir. Cependant je vous engage à prier pendant l'octave de la Pentecôte aux intentions de Notre Saint-Père.

Vous communiquerez aux fidèles la présente circulaire, excepté l'article IV, qui vous regarde spécialement.

En finissant je vous demande un souvenir dans vos prières afin que je puisse remplir, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien de tous, les devoirs que la longue vacance du siège m'impose, et je me souscris de vous tous,

Mes chers confrères,

Le très humble et très dévoué serviteur,

F. BOURGEAULT, ptre,

Vicaire capitulaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Archevêché de Montréal,
le 12 juillet 1897.

Messieurs,

Les journaux vous ont déjà appris la mort soudaine du révérendissime Florent Bourgeault, doyen du

chapitre de la cathédrale et vicaire capitulaire du diocèse.

En tout temps, cette mort eût été pour le clergé et les fidèles une douloureuse épreuve ; elle l'est doublement dans les circonstances présentes.

Qui aurait pu prévoir une fin si soudaine ? M. Bourgeault était d'une constitution robuste et jouissait d'une santé parfaite. Depuis près d'un an, il avait porté, sans fléchir, le lourd fardeau de l'administration diocésaine ; il paraissait infatigable au travail, et tout le monde lui donnait, assurément, plusieurs années à vivre. Dimanche, le quatre de ce mois, il accomplissait son pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré. Revenu à Montréal, un peu fatigué, il put cependant, les jours suivants, vaquer à ses occupations ordinaires, et, le matin même du jour de sa mort, il se rendit dans une communauté de la ville, pour y entendre les confessions.

Le midi, il dînait encore avec tous les prêtres de l'archevêché. A trois heures, il se retirait dans sa chambre pour prendre un peu de repos. A cinq heures, un des chanoines qui allait s'informer de son état, le trouvait étendu sur son lit, sans connaissance. Une congestion cérébrale s'était déclarée tout-à-coup, le vicaire capitulaire était frappé à mort. Les médecins, mandés en toute hâte, constatèrent qu'il n'y avait aucun espoir. Je lui administrai alors les derniers sacrements. Quelques instants auparavant, je l'avais appelé par son nom ; il avait fixé ses regards sur moi,

et il m'a semblé, aux articulations que j'ai saisies, qu'il faisait des efforts pour répéter l'invocation que je lui suggérais : " Sacré-Cœur de Jésus, ayez pitié de nous ".

Avertis par le téléphone, plusieurs prêtres de la ville accoururent aussitôt. Ensemble nous dîmes les dernières prières, et bientôt, sans agonie, le vénéré vicaire capitulaire s'éteignit, pendant que, du fond de notre cœur, nous adressions à Dieu la touchante parole du cantique de l'action de grâces : " Nous vous en conjurons donc, Seigneur, secourez vos serviteurs que vous avez rachetés au prix de votre sang précieux ".

Informés de sa mort par dépêche, Son Excellence le délégué apostolique, les archevêques et les évêques du Canada nous adressèrent immédiatement les plus cordiales sympathies, en des termes qui sont un hommage précieux rendu aux vertus de l'illustre défunt.

Partout on fut comme atterré par la nouvelle de cette mort ; mais c'est à l'archevêché surtout que la consternation fut grande ; toutes les douleurs éprouvées il y a six mois, au décès de notre bien aimé archevêque, Mgr Fabre, se renouvelèrent.

C'est vraiment " l'homme de Dieu " que nous venons de perdre, l'homme du devoir, le bon et saint prêtre, dans toute l'acception de ces deux mots, le conseiller prudent, le confident discret, l'administrateur doux et ferme à la fois, l'ami fidèle et compatissant à toutes les douleurs.

Les différentes paroisses dont il fut le pasteur, Saint-

Joseph-du-Lac, la Pointe-Claire et Laprairie, n'oublieront jamais son zèle pour l'instruction du peuple, sa charité envers les malades, sa piété profonde, son amour des pauvres. Les communautés religieuses ont maintes fois bénéficié des conseils de son expérience, comme elles ont connu les effets de sa générosité.

Peu d'hommes pourraient se vanter d'être aussi attachés à leur nationalité que l'était M. Florent Bourgeault. Après l'Eglise, il n'aimait rien tant que son pays, et il n'est pas d'œuvre vraiment patriotique qu'il ne voulut encourager de sa sympathie, de ses conseils ou de son argent. Il fut un modèle de respect et de soumission envers l'autorité ; ce qu'il prêchait aux autres il le pratiquait lui-même le premier.

Les qualités de son esprit n'étaient pas moindres que celles de son cœur, et vous avez pu très souvent admirer en lui une érudition étonnante, une science théologique qui lui permettait de répondre, sur le champ, aux questions les plus difficiles et les plus variées, une mémoire des plus heureuses, une rare sûreté d'appréciation et de jugement.

Il fut pour les siens d'une bonté et d'une affection à toute épreuve, et, jusqu'à la fin de sa vie, il entoura des soins les plus délicats la pieuse sœur qui avait passé de si longues années à ses côtés et que, dans les notes jointes à son testament, il aime à appeler une autre mère et son ange gardien : preuve manifeste que ni la religion

ni le sacerdoce n'éteignent dans le cœur les sentiments de la piété filiale ou de l'amour fraternel.

La mort de M. le chanoine Bourgeault, bien que subite, n'a pas été une mort imprévue, car ce vénérable prêtre n'avait vécu que pour Dieu et avec la pensée de l'éternité. Nous pouvons donc lui appliquer sans crainte la belle parole de nos Saints Livres : " Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur ! "

Mais son départ crée à l'archevêché de Montréal un bien grand vide, et personne ne le sent plus que moi-même. Je comptais tant sur les conseils de son expérience, sur son dévouement, sur sa connaissance des hommes et des choses, sur cette amitié si paternelle dont il m'avait donné plus d'une preuve, et de laquelle je pouvais toujours attendre la vérité. J'avais besoin de lui et Dieu me le prend ; il faut bien avant tout me soumettre à sa volonté et adorer ses impénétrables desseins. *Dominus dedit, Dominus abstulit, sit nomen Domini benedictum* ; le Seigneur nous l'avait donné, le Seigneur nous l'a repris, que son Nom soit béni !

Vous savez que j'ai été nommé, par le chapitre de la cathédrale vicaire capitulaire.

Jusqu'à nouvel ordre, je renouvelle toutes les facultés que l'on possédait par écrit ou de vive voix à la mort du regretté M. Bourgeault.

Vu la multiplicité de mes occupations, vous voudrez bien vous adresser pour tout ce qui concerne les dispenses et affaires de paroisse à M. le chanoine Archambeault, que j'ai nommé mon vice-gérant.

Priez, et faites prier pour celui que nous venons de perdre. Je désire que dans votre église et dans les chapelles des communautés religieuses, autant que cela sera possible, on chante bientôt un service pour le repos de son âme. C'est une dette de reconnaissance dont vous serez tous, j'en suis sûr, heureux de vous acquitter.

Vous continuerez de dire, à la sainte messe, l'oraison du *Saint-Esprit*, afin d'implorer de cet Esprit divin les forces et les lumières dont nous avons tous si grand besoin à l'heure présente.

Enfin, veuillez me recommander au Sacré-Cœur de Jésus et au Cœur Immaculé de sa divine Mère, et agréez, chers messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués,

PAUL BRUCHÉSI,
Vicaire capitulaire.

P. S. — Vous lirez la présente circulaire à vos fidèles dimanche prochain.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Archevêché de Montréal
le 22 juillet 1897.

Messieurs,

Les circonstances exceptionnelles, dans lesquelles la

mort du regretté M. Florent Bourgeault, vicaire capitulaire, a placé le diocèse, me procurent l'honneur et la joie de vous annoncer aujourd'hui officiellement l'élection au siège archiépiscopal de Montréal du révérendissime Paul Bruchési, chanoine titulaire de l'église métropolitaine, docteur en théologie et licencié en droit canonique.

Il y aura bientôt sept mois, Dieu enlevait à notre respect et à notre filiale affection l'illustrissime et le révérendissime Edouard-Charles Fabre dont la mémoire, comme celle du juste, ne périra pas. Depuis lors, aux larmes versées sur la tombe du père bien-aimé et du doux pontife, se sont mêlées d'incessantes prières pour obtenir de Dieu un évêque selon son cœur, un chef capable de continuer, d'affermir et de développer les grandes œuvres fondées depuis la création du diocèse. Ces prières ferventes, qui sont montées chaque jour vers le ciel, du plus pauvre de nos sanctuaires aussi bien que du plus majestueux de nos temples, du fond des cloîtres comme du foyer de chacune de nos familles chrétiennes, ont été entendues, accueillies et exaucées. Il ne pouvait en être autrement. En effet, Celui qui donne aux royaumes de la terre, quant ils le méritent, des rois sages et des guides expérimentés, veille avec encore plus d'amour et de sollicitude sur l'empire spirituel de son Fils unique et accorde volontiers, surtout quand ils le lui demandent avec confiance et humilité, aux différents diocèses qui composent la sainte Eglise de Jésus-Christ, des pasteurs remplis de son Esprit de lumière et de sainteté.

Nous avons donc l'heureuse conviction que le vénéré et cher confrère devenu, par le choix du Saint-Siège, notre archevêque et notre père, vient à nous au nom du Seigneur, qu'il est vraiment l'élu de Dieu, l'instrument de ses miséricordes et de ses desseins sur l'Eglise de Montréal. C'est pourquoi, après notre deuil et nos tristesses, nous pouvons chanter comme autrefois le peuple juif acclamant son Maître et son roi : *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

Dieu se plaît, d'ordinaire, à former lui-même et à préparer de longue main les âmes qu'il destine à de grandes choses et auxquelles il réserve, dans l'avenir, de sublimes et redoutables fonctions. Il se montre libéral à leur égard dans la distribution de ses dons et de ses grâces, veille avec un soin jaloux, dès leur entrée dans la vie, sur chacun de leurs pas, écarte d'elles ce qui pourrait compromettre leur carrière et doucement, mais infailliblement, les dirige vers le but qu'il leur a marqué de toute éternité. L'œil de l'homme ne saisit pas tout d'abord cette marche providentielle des événements, mais plus tard, quand il regarde en arrière, il la voit, la comprend et reconnaît le doigt de Dieu qui a tout ordonné, tout exécuté.

Cette pensée résume, il me semble, ce que je pourrais dire ici de la carrière de Mgr Paul Bruchési, depuis son enfance, jusqu'à ce jour béni où l'Esprit-Saint nous le donne pour premier Pasteur.

Né de parents profondément chrétiens, et remarqua-

bles par leur piété envers Dieu et leur charité envers les pauvres, il vit ses premières années s'écouler paisiblement dans la prière, l'étude et l'éloignement de ce qui peut altérer la beauté et l'innocene des enfants de Dieu. Encore sur les bancs de l'école, il fit paraître, comme on l'a déjà écrit, " les indices précoces de ces brillantes et " solides qualités du cœur et de l'esprit qui devaient se " développer encore plus tard au collège et au séminaire, " et faire constamment de l'écolier comme du lévite, un " camarade estimé de ses condisciples, un élève aimé de " ses professeurs, un lutteur ardent, presque toujours " victorieux et chargé de lauriers, toujours admiré et " chéri même de ses émules (1) ".

Après son cours classique au collège de Montréal et deux années passées au séminaire de Saint Sulpice, à Paris, M. l'abbé Bruchési se rendit à Rome, pour y compléter sa formation ecclésiastique et y perfectionner la brillante éducation morale et intellectuelle qui a fait de lui un prêtre pieux, un conférencier plein de charmes et d'érudition, un écrivain distingué, un professeur remarquable par la sûreté de sa doctrine et la clarté de son enseignement, un directeur des âmes, zélé, discret et compatissant à leurs misères et à leurs faiblesses.

C'est sans doute pendant son séjour dans la Ville Eternelle, que notre futur archevêque puisa, sous l'œil du Vicaire de Jésus-Christ, près des tombeaux des apô-

(1) La *Semaine religieuse* de Montréal, 3 juillet 1897.

tres et des martyrs et sous la direction d'illustres et pieux théologiens, cet amour ardent de la vérité et ce dévouement sans borne à l'Eglise qui ont été la marque caractéristique de sa vie de prêtre et qui seront, au cours de la noble carrière ouverte par Dieu devant lui, un gage assuré de succès et de fécondité.

De retour au pays, M. l'abbé Bruchési eut à exercer ses talents et son activité sur les théâtres les plus variés jusqu'au jour où Mgr Fabre l'appela et le fixa définitivement auprès de lui. Dieu poursuivait ainsi son œuvre ; guide invisible, il préparait les voies de l'avenir et sa grâce, agissant victorieusement dans l'âme de son fidèle serviteur, la sanctifia de plus en plus, la murit par l'épreuve et l'initia par l'expérience aux travaux et aux difficultés de l'administration diocésaine. Depuis cette époque, en effet, les fonctions les plus délicates et les plus ardues furent confiées à ce prêtre infatigable, qui les a toutes remplies avec tact, prudence et discernement.

Enseignement élémentaire et supérieur, œuvres de charité, direction des religieuses, affaires de paroisses, il fut mêlé à tout et toujours le succès s'est attaché à ses pas et est venu couronner ses efforts. Aussi la nouvelle de son élévation au siège métropolitain de Montréal, l'un des plus importants de l'Amérique, a-t-elle été accueillie avec une joie immense non seulement par le diocèse, mais encore par la province ecclésiastique et par le pays tout entier. Les télégrammes et les lettres

sans nombre envoyés de partout, en sont une preuve irrécusable. Les archevêques et évêques de la Puissance, le chapitre, le clergé, les communautés religieuses d'hommes et de femmes, les fidèles de tout rang et de toute condition ont tenu à exprimer, en termes sympathiques, au nouvel élu leur bonheur et leur entière satisfaction.

Coïncidence digne de remarque, c'est du 25 juin, fête du Sacré-Cœur de Jésus, qu'est daté le bref apostolique nommant M. le chanoine Bruchési archevêque de Montréal ; c'est aussi au pied de l'autel dédié à ce divin Cœur que Monseigneur a voulu recevoir ce grave document des mains du délégué du vénérable doyen des suffragants de Montréal.

N'est-il pas permis de voir là un autre indice que Notre-Seigneur Jésus-Christ destine particulièrement notre nouveau pasteur à être le défenseur intrépide des droits de son Eglise dans les jours difficiles que nous traversons et dans les luttes qu'il nous faut soutenir pour conserver ces droits dans leur intégrité ?

Remercions donc Dieu avec effusion et supplions-le de verser dans l'âme de notre archevêque, au jour de sa consécration, avec la plénitude du sacerdoce, ces grâces de choix qui rendent un épiscopat fécond en œuvres précieuses aux yeux du Maître, dont elles procurent la gloire, utiles à l'Eglise, dont elles étendent et affermissent le règne, salutaires aux âmes, dont elles facilitent et assurent le salut éternel. Prêtres et fidèles, reportons

sur notre nouveau chef cet esprit de foi vive qui nous fit toujours voir, dans ses illustres prédécesseurs, les représentants de Jésus-Christ et les délégués de l'Esprit-Saint. Apportons-lui une obéissance prompte et entière, une affection respectueuse et profonde, un concours actif et généreux ; et sachons lui rendre ainsi moins pénibles les travaux et les épreuves inséparables de la lourde charge jetée sur ses épaules.

Mgr Bruchési a pris pour devise ces paroles du Psalmiste qui résument admirablement son état d'âme au début de sa carrière épiscopale : *In Domino confido.* Il a mis en Dieu sa confiance; ses espérances ne seront pas trompées. Dieu ne l'abandonnera pas ; après l'avoir appelé, il sera son guide, son soutien, son consolateur ; il continuera, par lui, les glorieuses traditions du passé ; par lui, il perpétuera, en les agrandissant encore, les œuvres puissantes accomplies jusqu'à ce jour dans le diocèse de Montréal grâce au zèle et au dévouement de Nos Seigneurs Lartigue, Bourget et Fabre, de sainte et vénérée mémoire.

La prise de possession du siège, cérémonie à laquelle vous êtes spécialement invités, aura lieu solennellement, dimanche soir, à 7.30 heures, dans l'église cathédrale. A cette occasion, on chantera le *Te Deum* d'actions de grâces, après la grand'messe, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse.

Le *Pontifical* exige que le sacre des évêques ait lieu soit un dimanche, soit un jour de fête d'apôtre. Mgr

l'archevêque voulait choisir un jour qui eût permis à tout le clergé d'assister à cette imposante cérémonie. Rome ayant manifesté le désir que les règles liturgiques fussent observées à ce sujet, Sa Grandeur a dû fixer au deuxième dimanche du mois d'août, c'est-à-dire au 8, sa consécration épiscopale. Tous les membres du clergé du Canada et des Etats-Unis sont cordialement priés d'assister à cette fête, ainsi qu'au dîner, qui sera servi à l'Hôpital-Général des Sœurs-Grises, rue Guy. Chacun voudra bien emporter avec lui sa barrette et son surplis.

Les retraites pastorales sont retardées de huit jours : la première s'ouvrira donc le 15 août et la seconde le 29 du même mois.

Dès lundi prochain, on mentionnera le nom du nouvel archevêque au canon de la messe ainsi qu'à l'oraison *Pro Episcopo* chantée au salut du Très Saint-Sacrement.

Monseigneur fera sa retraite préparatoire au sacre dans la première semaine d'août. Veuillez donc engager vos fidèles à unir, pendant ces jours, leurs prières aux nôtres, et à s'approcher des sacrements de pénitence et d'eucharistie, afin d'obtenir de Dieu, pour notre pontife bien-aimé, une longue et heureuse carrière.

Agréez, messieurs, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de mon entier dévouement,

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan.,
Vice-gérant.

N. B. — Vous voudrez bien lire la présente circulaire à vos fidèles dimanche prochain.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Archevêché de Montréal,
le 5 août 1897.

Monsieur le curé,

Comme je l'ai annoncé dans ma lettre du 22 juillet dernier, la consécration épiscopale de Mgr Paul Bruchési aura lieu dimanche prochain, dans l'église métropolitaine. L'office religieux commencera à 8 heures du matin ; non seulement le clergé y est invité, mais il est à désirer que le plus grand nombre possible de prêtres y assistent. Nous sortirons, en effet, de cette belle et touchante cérémonie plus unis que jamais à notre Pasteur bien-aimé, et ce sera, pour notre vie entière, un souvenir inoubliable d'avoir reçu sa première bénédiction de pontife et d'avoir fait entre ses mains notre obédience.

Vu ces graves raisons, Monseigneur l'archevêque, usant des facultés spéciales accordées par le Saint-Siège, permet de biner ce jour-là, si la chose est vraiment requise pour que tous les fidèles puissent satisfaire au précepte d'entendre la messe.

Je demeure avec respect, monsieur le curé, votre dévoué serviteur,

ALFRD ARCHAMBEAULT, chan.,
Vice-gérant.

APPENDICE

ANNONCE DE LA MORT DE MGR FABRE

(*Semaine religieuse*, 2 janvier 1897)

MGR EDOUARD-CHARLES FABRE

Archevêque de Montréal

Le sacrifice est consommé ; le diocèse a perdu son premier pasteur ; nous avons, nous, perdu le meilleur et le plus tendre des pères. O Dieu, que votre volonté soit faite ! C'est la première parole qui nous vient aux lèvres, au milieu de notre grande douleur, en présence du corps inanimé du bien-aimé et saint archevêque qui, durant sa vie toute entière, n'eut rien tant à cœur que d'accomplir la volonté divine.

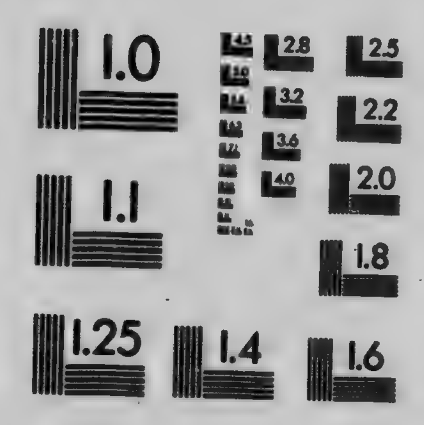
L'épreuve est grande et notre âme est plongée dans la plus profonde tristesse. Nous nous sentons orphelins.

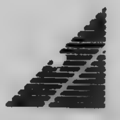
Avec quelle ardeur pourtant, nous avons, unis à tous les catholiques du diocèse, supplié le Maître de la vie



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





d'avoir pitié de nous et de nous laisser quelque temps encore notre père vénéré.

Nous avions tant besoin de lui ! C'est un miracle que nous demandions, mais, jusqu'à la fin nous avons gardé l'esp··r de l'obtenir. Dieu en a jugé autrement ; son serviteur était prêt ; il voulait lui donner sa récompense ; il l'a appelé à lui.

Mgr Fabre est mort mercredi soir (30 décembre), à onze heures. Il s'est éteint doucement, sans agonie, gardant jusqu'au dernier moment sa connaissance parfaite, au milieu des prières de Mgr de Valleyfield, des prêtres et des religieux qui, agenouillés près de lui, imploraient pour son âme les miséricordes éternelles.

C'est tout ce que le temps nous permet de dire aujourd'hui.

Que la vénérable mère de notre bien-aimé défunt et toute sa famille veuillent bien recevoir nos plus vives sympathies. Leur deuil est le nôtre. Quant au père que nous pleurons, tout nous le dit, il est avec Dieu déjà ; le bonheur sans fin est commencé pour lui.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

FEU MGR FABRE

(*Semaine religieuse*, 9 janvier 1897)

MGR EDOUARD-CHARLES FABRE

Archevêque de Montréal

Mgr Edouard-Charles Fabre est né à Montréal, le 28 février 1827.

Ses parents furent M. Edouard-Raymond Fabre et Mme Luce Perrault, tous deux de Montréal. La vénérable mère de Mgr Fabre vit encore ; elle a quatre-vingt-six ans, seize de plus que son fils aîné. Le père de Monseigneur était libraire ; il jouissait, de la haute estime de ses concitoyens et fut maire de Montréal en 1849-50. Deux fils et deux filles, à part Monseigneur, composaient la famille Fabre.

Des deux fils, l'un, M. Ls.-R.-Hector Fabre, est bien connu dans la presse canadienne où il a redigé long-

temps le journal l'*Evènement*. Après avoir représenté, au sénat, la division Lasalle, il a été nommé commissaire canadien à Paris, poste qu'il occupe encore.

L'autre fils est M. G. Fabre, autrefois marchand de ferronneries, de cette ville.

Des deux filles, l'aînée, Hortense, fut l'épouse de feu Sir George-Etienne Cartier ; la plus jeune est devenue madame L.-J.-A. Surveyer.

Mgr Fabre fit ses études classiques au petit séminaire de Saint-Hyacinthe, en même temps que Nos Seigneurs Taché, archevêque de Saint-Boniface, et McIntyre, évêque de Charlottetown.

A l'âge de seize ans, il se rendit en France et suivit les cours de philosophie au séminaire d'Issy, ayant pour compagnons d'études S. E. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, Mgr De la Tour d'Auvergne, évêque de Bourges, Mgr Leuilleux, archevêque Chambéry, Mgr Thomas, archevêque de Rouen, Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, Mgr Larue, évêque de Langres, et Mgr Soubiranne, archevêque titulaire de Néo-Casarée.

Après avoir reçu la tonsure des mains du saint martyr Mgr Affre, il revint au Canada en 1846, et résida à l'évêché de Montréal jusqu'en février 1850, époque à laquelle il fut ordonné prêtre par Mgr Prince, évêque de Martyropolis.

Le 3 août suivant, le nouveau prêtre était envoyé à Sorel ; puis le 30 août 1852, il était nommé curé à la Pointe-Claire.

Au bout de deux ans, le 22 novembre 1854, Mgr Bourget rappela l'abbé Fabre à l'évêché et le nomma chanoine titulaire le 25 novembre 1855, alors qu'il n'était âgé que de vingt-huit ans.

Dans les différents postes qu'il occupa, M. Fabre s'est toujours distingué par l'affabilité de ses manières, la douceur de son caractère, la fécondité de son apostolat surtout parmi les jeunes gens, par le charme et la facilité de sa parole, et par les fruits remarquables de ses retraites prêchées dans un grand nombre de maisons d'éducation et de paroisses.

C'est en 1873, le 1er avril, que le chanoine Fabre fut élu évêque de Gratianopolis et coadjuteur, avec future succession, de Mgr Bourget.

Il reçut la consécration épiscopale le 1er mai, à Montréal, dans l'église du Jésus, des mains de Mgr Taschereau, archevêque de Québec.

Les pontifes assistants étaient Mgr Pinsonneault, évêque de Birtha, et Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières.

Six autres évêques étaient présents à la cérémonie du sacre : Mgr Guigues, évêque d'Ottawa, Mgr Larocque, évêque de Germanicopolis, Mgr de Goësbriand, évêque de Burlington. Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean, N. B., Mgr Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, et Mgr Wadhams, évêque d'Ogdensburg.

Mgr Bourget se trouvait alors retenu à l'Hôtel-Dieu par la maladie.

Mgr Fabre devint évêque de Montréal le 11 mai 1876, après la résignation de Mgr Bourget ; dix ans plus tard, le 8 juin 1886, il était élu archevêque, et recevait le pallium le 27 juillet de la même année.

Mgr Fabre était en tournée pastorale, lorsque fut reçue de Rome la nouvelle de l'érection de Montréal en archevêché. Cette faveur insigne, accordée au diocèse par Sa Sainteté Léon XIII, fut accueillie par tous avec des transports de joie et de reconnaissance envers le Souverain-Pontife. Les félicitations ne manquèrent pas au nouveau titulaire. Le conseil municipal lui offrit ses hommages ; et de toutes les parties du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe, arrivèrent des cartes de visite, des télégrammes, des lettres et des cadeaux, prouvant au nouvel archevêque en quelle estime il était tenu et quelle affection il avait su inspirer.

Pendant ses vingt-trois années d'épiscopat, Mgr Fabre a été infatigable : il a visité sans jamais y manquer toutes les paroisses de son immense diocèse, il a fait lui-même toutes les ordinations, toutes les confirmations et toutes les consécrations d'églises.

Le chiffre des cérémonies accomplies par le vénérable pontife est vraiment étonnant : ordinations, 210 ; professions religieuses et prises d'habit, 4,200 ; confirmations, 222,438 ; consécrations d'églises, 47 ; visites de paroisses, 1,254 ; bénédictions de cloches, 204 ; consécrations d'autels fixes, 91 ; consécrations de pierres d'autel, 969 ; consécrations de calices, 1,252 ; consécra-

tions des saintes huiles, 23 ; bénédictions de cimetières, 20 ; grand'messes, 700 ; installations de chanoines, 25 ; absoutes d'évêques, 10.

Sept évêques ont été sacrés par lui : Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac ; Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax ; Mgr Louage, évêque de Dacca ; Mgr Emard, évêque de Valleyfield ; Mgr Decelles, évêque titulaire de Druzipara et coadjuteur de Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe ; Mgr LaRocque, évêque de Sherbrooke ; et Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface.

Il a donné la bénédiction au Révérendissime Père Antoine, abbé mitré de la Trappe d'Oka.

Enfin, dans l'espace relativement court de vingt-trois ans, Mgr Fabre a pu faire 1,919 tonsurés, 1,559 minorés, 1,415 sous-diacres, 1,219 diacres, et 1,030 prêtres.

Ces prêtres, appartenant à quatre-vingt-huit diocèses ou ordres religieux, sont répandus aujourd'hui sur tous les points du globe terrestre.

Parmi ceux qui ont reçu de ses mains l'onction sainte, l'Eglise universelle est heureuse et fière de compter des pasteurs remplis de zèle et de science ; des apôtres dévoués et des ouvriers infatigables dans l'œuvre si importante de l'éducation chrétienne ; des missionnaires enflammés du saint désir de porter la bonne nouvelle de l'Evangile aux nations assises à l'ombre de la mort ; des religieux qui, par l'austérité de leur vie et la fécondité de leurs œuvres, sont un exemple et une sauvegarde

au milieu de l'affaiblissement général de l'esprit de foi ; les princes de l'Eglise qui continuent au sein de notre ligion la chaîne ininterrompue des bienfaisantes influences de l'épiscopat catholique ; et même des martyrs intrépides qui ont confessé la foi du Christ en rougissant de leur sang les terres païennes.

Sept sont devenus évêques : Mgr Pascal, évêque titulaire de Mosinopolis, vicaire apostolique de la Saskatchewan ; Mgr Emard, évêque de Valleyfield ; Mgr Beaven, évêque de Springfield ; Mgr Cardot, vicaire apostolique de la Birmanie méridionale ; Mgr Dépierre, évêque de Benda, vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale ; Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface ; et Mgr O'Dea, évêque de Nesqu...

Neuf autres ont souffert le marty... F.-X.-L. Barat, F. Châtelet et J. Pernet, en Co...chine ; M. A.-M. Bellanger, en Turquie d'Asie ; M. L.-C. Laurent, à Kouang-Tong ; MM. B. Satie, L.-M. Gras, G.-C. Béchet et A. Tamet, au Tonkin.

Le 22 juillet 1896, les représentants de tous les prêtres ordonnés par Sa Grandeur se réunissaient à l'archevêché, en une fraternelle fête de famille, pour offrir au prélat consécrateur de tant de ministres sacrés un témoignage public de leur respectueuse affection.

Cette démonstration, comme celle du 1 mai 1892, organisée par les citoyens de Montréal pour protester contre la conduite inqualifiable de quelques publicistes catholiques, avait profondément touché et consolé l'âme si sensible du regretté défunt.

Mgr Fabre a admis dans son diocèse les Trappistes, les Rédemptoristes, les Pères du Très-Saint-Sacrement, les Franciscains, les Frères Maristes, les Frères de Saint-Gabriel, les Frères de l'Instruction Chrétienne et les Frères du Sacré-Cœur, et, parmi les religieuses, les Petites Sœurs des Pauvres. Allant au-devant des désirs de Léon XIII, il a désigné pour la desserte des étrangers, spécialement pour les Italiens et les Orientaux, des prêtres de leur nationalité.

Mgr Fabre est aussi le fondateur du diocèse de Valleyfield, détaché sur sa demande de celui de Montréal. Il était le vice-chancelier de l'Université Laval, dont une succursale florissante a pu s'établir à Montréal grâce à sa sollicitude. C'est encore pendant son épiscopat que la magnifique cathédrale de Saint-Jacques-le-Majeur, copie fidèle de la basilique vaticane, a été inaugurée après plus de vingt années de travaux. Et puis combien d'églises, de maisons d'éducation, d'institutions religieuses et de maisons de charité de tous genres ont été élevées avec son concours actif et bienveillant. Enfin, il a réorganisé, il y a quelques années, le chapitre de la cathédrale de Montréal qui avait cessé d'exister.

Le 29 septembre 1895, Mgr Fabre présidait le premier concile de Montréal, auquel prenaient part, accompagnés de leurs théologiens, ses trois suffragants de Saint-Hyacinthe, de Valleyfield et de Sherbrooke, avec le coadjuteur de Saint-Hyacinthe et le T. R. P. abbé de la Trappe du Monastère d'Oka.

Cinq voyages en Europe lui permirent de voir, à Rome, les papes Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII. C'est leur doctrine qu'il n'a point cessé d'exposer en toute circonstance, notamment pendant ce premier concile de Montréal et aux trois derniers conciles provinciaux de Québec, dont il fut membre.

Très versé dans l'étude et la pratique des rubriques de la sainte liturgie, Mgr Fabre en ces matières faisait autorité, et il était presque toujours invité à présider les grandes cérémonies religieuses, soit au Canada, soit aux Etats-Unis.

Mgr Fabre n'avait pas d'ennemis personnels. Sa mansuétude, sa douceur, sa tendresse, son désir de plaire à tous, son scrupule de contrister le plus humble de ses adversaires forçaient cette sympathie vivace, pleine de révérence et d'affection, dont il se voyait entouré par tous ceux à qui il fut donné de le bien connaître. S'il eût des adversaires, des persécuteurs égarés par un funeste entêtement, les malheureux qui assumèrent ce rôle indigne déploreront sans doute bien amèrement leur conduite au souvenir de ce que fut ce père, pour eux et pour tous les siens.

Toutefois, il faut le dire hautement, cette douceur et cette bonté proverbiales de notre archevêque ne l'empêchaient pas de poursuivre, avec une persévérance et une ténacité rares, les entreprises qu'il avait décidées, les vues auxquelles il s'était arrêté dans l'impartialité, le tact et la prévoyance de son esprit éminemment pra-

tique. Les difficultés ne le décourageaient jamais. La sûreté de son jugement lui ayant fait dès l'abord viser le point juste, rien ne le détournait d'y tendre constamment.

Doué d'une mémoire prodigieuse, on peut aussi mesurer par son activité, le nombre et l'étendue de ses relations, quelle expérience des hommes et des choses il avait pu accumuler.

Ce qui caractérisait encore la vie du vénérable prélat, c'était une régularité qu'on n'a jamais trouvé en défaut, sa fidélité aux moindres exercices de piété, son amour convaincu du sacerdoce et des fonctions ecclésiastiques, qu'il exerça toujours avec un si heureux mélange de foi et de distinction innée.

Notre archevêque était tenu en haute estime. à Rome par N. T. S. P. Léon XIII et par tous les prélats de la cour pontificale qui avaient eu l'occasion d'entrer en relations avec lui. Le pape, a-t-on rapporté, avait coutume de dire familièrement : " Il ne faut pas faire de peine à Fabre, c'est la bonté même ! "

Cette bonté dont l'éclat se reflétait de la sorte en si haut lieu, ne rayonnait pas avec moins d'intensité sur l'entourage de Mgr Fabre et sur tous ceux avec qui il venait en contact. Il aimait d'un égal amour le pauvre et le riche, le petit et le grand, et il pardonnait généreusement à ceux même qui contristèrent le plus son cœur de père.

Aussi était-il tendrement chéri de tous les prêtres de

sa maison. Les membres de sa famille épiscopale, écrit un journaliste, lui ont donné de cette affection un témoignage sensible au cours de sa longue maladie. Leur attention à l'assister, avec tous les soins d'une filiale tendresse, a été admirable. Jamais un seul instant, ni le jour, ni la nuit, depuis que Monseigneur est rentré d'Europe et a langui sur son lit de souffrance, jamais un seul instant ne s'est passé sans qu'un de ses prêtres au moins fût à son chevet pour le veiller et lui prodiguer les meilleurs soins.

Ses nombreux amis se recrutaient parmi toutes les classes de la société ; les diverses races et croyances en fournissaient leur important contingent. On en a eu la preuve, par toutes les expressions de sympathies dont Mgr Fabre a été l'objet pendant sa dernière maladie.

En effet, non seulement ses dignes collègues, NN. SS. les archevêques Duhamel, Bégin et Langevin, les évêques Laflèche, Moreau, Gravel, Labrecque, LaRocque, Decelles, Pascal, Emard sont accourus à son chevet, mais les plus hautes personnalités civiles et politiques ont voulu y porter l'expression de leurs regrets.

Faisant écho aux appréciations élogieuses de ses confrères catholiques de toute la Province, le rédacteur de la *Gazette*, journal protestant, ajoute :

" Mgr Fabre était capable autant que bon. Dans l'administration de son diocèse, il a déployé un grand savoir-faire ; il a su prévenir et éviter les conflits, recourir aux méthodes pacifiques, aider à la bonne entente. Et ce

n'est pas une petite tâche que d'administrer sans heurts et sans conflits un diocèse aussi considérable que celui de Montréal, un diocèse dont les intérêts sont si variés et si nombreux, présentant sans cesse des occasions de difficultés, sinon de péril ".

Si l'on veut maintenent un portrait de Mgr Fabre lisons l'extrait suivant de la biographie, légèrement modifiée, publiée par M. L. O. David, lors de l'élévation de Sa Grandeur, à l'épiscopat, en 1873.

Mgr Fabre était de taille un peu au-dessous de la moyenne, mais solide ; il avait de l'embonpoint, de l'aisance et de la distinction dans le maintien, de la grâce dans tous ses mouvements. Sa physionomie était douce, affable vive, et presque toujours souriante. Aucune aspérité, rien de triste ou d'anguleux dans son extérieur qui respirait le bonheur et inspirait la confiance et les sympathies. Il y avait, dans tout ce qu'il faisait, dans sa manière de parler et d'officier, un heureux mélange de simplicité, d'élégance, de dignité et de cachet de bonne éducation qui sied admirablement à un évêque. Il était né prêtre et gentilhomme.

" C'est le lieu de dire qu'il avait une mémoire remarquable, une grande rapidité de pensée servie par une facilité de paroles que tout le monde a connue. Son discours était un jet continu qu'entretenait une source intarissable. Il n'avait pas la peine de chercher la phrase, elle lui arrivait toute faite, toute habillée. Il n'était jamais pris au dépourvu. Il excellait à tirer parti de

l'idée du moment, à appliquer un texte ou un précepte à la fête, à la circonstance du jour. Il saisissait une question au vol, en voyait immédiatement les côtés les plus saillants, les points essentiels et disait clairement ce qu'il avait vu si rapidement.

" Sa prédication, sans être véhémente, était fort goûtée ; elle plaisait et persuadait, se mettait à la portée de tout le monde ; elle avait l'onction épiscopale, le caractère de dignité et de noble simplicité qui convient aux paroles d'un évêque.

" A la solidité des principes, et à la solidité des doctrines, Mgr Fabre joignait un esprit de paix et de conciliation, une bienveillance et une connaissance du monde qui n'ont pas peu contribué à l'union et à l'harmonie des esprits sur lesquels il a commandé ".

La mort — La dépouille mortelle — La levée du corps et les obsèques

DE

MGR FABRE

(*Semaine religieuse*, 9 janvier 1897)

LA MORT DE Mgr FABRE

Le mercredi, 30 décembre 1896

Les circulaires qu'on vient de lire informent le clergé et les fidèles du diocèse de Montréal que leur vénérable archevêque est entré dans l'éternité.

Depuis son retour au pays, et plus particulièrement depuis le jour où il recevait l'extrême-onction des mains de Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, la plus

grande préoccupation de Mgr Fabre a été manifestement la pensée à laquelle s'attache tout vrai chrétien, le souvenir des fins dernières.

Jusqu'à son dernier moment toutefois, le malade n'a pas laissé de se livrer aux soins de sa charge ; par exemple, à des correspondances d'un intérêt supérieur, à la direction des catholiques dans les questions les plus importantes, aux nominations qui suivent toujours les ordinations générales, et même à la fatigue résultant des réceptions.

Le 28 décembre, des symptômes alarmants l'ont mis en face de la mort ; plusieurs prêtres de sa maison se sont réunis autour de sa couche pour recevoir ses adieux et sa bénédiction.

Les alarmes continuèrent près de lui les jours suivants ; et Monseigneur, sans la moindre illusion sur son état, attendait le fatal dénoûment dans une prière plus ardente et le baisement plusieurs fois répété du crucifix.

Mercredi, dans la nu , Mgr Emard, évêque de Valleyfield, récita auprès du malade les prières des agonisants. Mgr Fabre en reçut un surcroît de courage pour s'offrir en victime à l'Infiniment Saint.

Vers onze heures, en pleine connaissance, et après une nouvelle demande de suffrages pour son âme, en murmurant la belle prière :

Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur, mon esprit et ma vie ;

Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi dans ma dernière agonie ;

Jésus, Marie, Joseph, faites que je meure paisiblement dans votre sainte compagnie ;

Monseigneur eut un mouvement de tête ; — le prélat avait décliné peu à peu et s'était éteint sans secousse.

Il y avait alors autour du malade Mgr Emard, M. le vicaire général, les chanoines et les chapelains de l'église cathédrale, MM. les abbés Descarries et Adam, deux frères des Ecoles chrétiennes, deux frères de la Charité, le docteur Hudon, et les infirmiers de Monseigneur. Quelques heures avant sa mort, l'archevêque avait appelé auprès de lui tous les domestiques de sa maison pour leur donner sa dernière bénédiction.

Mgr Fabre mourait à l'âge de soixante-neuf ans et dix mois. Son âme franchissait le seuil de l'autre monde où s'explique, dans le sein de Dieu, le mystère de la sanctification humaine par la douleur et les épreuves.

On connaît les développements antérieurs de la maladie qui vient de terrasser l'illustre pontife : un cancer au foie, se compliquant de la jaunisse.

Le prélat en portait probablement le germe depuis longtemps ; mais les symptômes s'accentuèrent lorsqu'il entreprit son dernier voyage *ad limina*. Son compagnon de voyage, M. l'abbé Dubuc, constata ce fait dès le deuxième jour de la traversée. Il pressa chaleureuse-

ment Mgr Fabre de se rendre directement à Paris et de s'y faire soigner.

Le vaillant archevêque ne ressentant pas de mal, ne voulait point s'avouer vaincu ; il se rendit au congrès de Reims. De là, il fit un voyage en province et ce n'est qu'au retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins.

Monseigneur logeait chez M. l'abbé Brisset, curé de Saint-Augustin, où il fut traité avec la plus bienveillante sollicitude. Son médecin, le docteur Hutinel, voyant la gravité du mal qui minait Sa Grandeur, l'avisa de ne pas procéder jusqu'à Rome et de rentrer immédiatement dans son diocèse. Il lui procura, à cette fin, un notable soulagement temporaire. Mgr Fabre s'embarqua et la traversée fut heureuse ; si bien que l'on crut encore, au retour, à une possibilité de guérison.

Néanmoins, malgré toutes les ressources de l'art et le dévoûment constant des médecins de Sa Grandeur, les docteurs McDonnell, Rottot, Hudon et Bruneau, la maladie a fait son œuvre.

Inutile de dire que cette catastrophe, toute prévue qu'elle fut, a causé autour du défunt de vives émotions. Pouvait-il en être autrement, surtout pour sa famille épiscopale, pour ses parents, pour sa vénérable mère, âgée de 86 ans !

Répétons ici les paroles écrites à l'instant même par l'un des collaborateurs intimes de l'illuste défunt.

Elles disent bien l'impression produite par la mort du plus sympathique et du plus aimé des évêques ; il importe de les conserver dans ce numéro spécial de la *Semaine religieuse*.

" Le sacrifice est consommé ; le diocèse a perdu son premier pasteur ; nous avons, nous, perdu le meilleur et le plus tendre des pères. O Dieu, que votre volonté soit faite ! C'est la première parole qui nous vient aux lèvres, au milieu de notre grande douleur, en présence du corps inanimé du bien-aimé et saint archevêque qui, durant sa vie toute entière, n'eut rien tant à cœur que d'accomplir la volonté divine.

" L'épreuve est grande et notre âme est plongée dans la plus profonde tristesse. Nous nous sentons orphelins.

" Avec quelle ardeur pourtant, nous avons, unis à tous les catholiques du diocèse, supplié le Maître de la vie d'avoir pitié de nous et de nous laisser quelque temps encore notre père vénéré.

" Nous avions tant besoin de lui ! C[illegible] un miracle que nous demandions, mais, jusqu'à la fi[illegible]us avons gardé l'espoir de l'obtenir, Dieu en a jugé autrement ; son serviteur était prêt ; il voulait lui donner sa récompense ; il l'a appelé à lui.

" Mgr Fabre est mort mercredi soir (30 décembre), à onze heures. Il s'est éteint doucement, sans agonie, gardant jusqu'au dernier moment sa connaissance parfaite, au milieu des prières de Mgr de Valleyfield, des

prêtres et des religieux qui, agenouillés près de lui, imploraient pour son âme les miséricordes éternelles.

" Que la vénérable mère de notre bien-aimé défunt et toute sa famille veuillent bien recevoir nos plus vives sympathies. Leur deuil est le nôtre. Quant au père que nous pleurons, tout nous le dit, il est avec Dieu déjà ; le bonheur sans fin est commencé pour lui ".

EXPOSITION DE LA DÉPOUILLE MORTELLE

DE

MGR FABRE

(*Semaine religieuse*, 16 janvier 1897)

Le corps de Mgr Fabre a été exposé dans le grand salon de l'archevêché ; là même où avaient lieu ces réceptions mensuelles qui tenaient tant au cœur de notre archevêque, parce qu'il y voyait un moyen de ménager entre plusieurs des relations et des échanges de vues propres à faire tomber des préjugés, à cimenter l'union entre les différentes races, et à entretenir une fraternelle concorde parmi toutes les classes de la société.

Conformément aux désirs exprimés par le défunt, la chapelle ardente avait une apparence tout à fait modeste.

Au centre de la pièce, faisant face à la porte d'entrée, se dressait le lit funèbre, consistant en un cercueil de bois posé sur des tréteaux drapés de tentures noires. Une rampe endeuillée entourait la bière pour la garan-

tir contre l'empressement des visiteurs. Un crucifix et six chandeliers allumés, dominaient la dépouille mortelle.

L'archevêque était à demi couché dans son cercueil, revêtu des ornements pontificaux et coiffé de la mitre blanche. Dans ses mains recouvertes de gants violets, reposait le gage de notre résurrection, l'image de Jésus mourant sur la croix pour la rédemption du genre humain.

Aux quatre angles de la chambre mortuaire, des autels avaient été élevés, auxquels une vingtaine de prêtres séculiers et réguliers sont venus, chaque jour, offrir le saint sacrifice pour le repos de l'âme de celui que nous pleurons tous.

C'était vraiment la prière des enfants pour leur père bien aimé, montant vers le ciel dans sa forme la plus parfaite et la plus efficace. Les laïques édifiés allaient s'agenouiller sur le parquet au pied de ces autels, et, mêlant leurs larmes et leurs prières aux invocations des ministres sacrés, ils assistaient ainsi à plusieurs messes consécutives.

Entraînés par l'exemple qui leur venait des prêtres, et sans doute aussi pour manifester leur filiale affection sans contrevenir aux ordres de l'illustre défunt, qui avait absolument prohibé toute pompe à ses funérailles et plus spécialement les tributs floraux, un grand nombre de visiteurs déposaient au pied du lit mortuaire des offrandes de messes, de chemins de croix, de chapelets, etc., etc.

Non seulement les familles riches et les communautés religieuses apportaient ainsi des promesses de suffrages, mais on a vu, scène touchante, de pauvres personnes, d'humbles servantes, de tout petits enfants, offrir modestement leur obole ou le fruit de leurs épargnes.

Nous croyons pouvoir évaluer à plus de deux mille le nombre de messes demandées pour le repos de l'âme de Mgr Fabre.

Le vénéré prélat se trouve donc aujourd'hui bien récompensé du zèle qu'il a déployé pour établir dans son diocèse cet usage chrétien de remplacer par les prières les couronnes offertes à l'occasion de la mort des parents et des amis.

C'est peut-être le moment de rappeler, encore une fois, que cette mode de déposer des fleurs sur les cercueils est d'inspiration païenne : elle tend à la glorification de la personne humaine et à une négation pratique des humiliations et des souffrances de la vie. De plus, c'est une dépense bien inutile et dont les trépassés ne retirent aucun avantage.

Des profondeurs de l'éternité où elle est entrée, l'âme de Mgr Fabre s'est sentie heureuse, sans doute, d'avoir contribué à répandre parmi le peuple une pratique si louable et si sainte !

Toute la maladie, la mort et les funérailles du regretté prélat auront été d'ailleurs une éloquente prédication de foi, de piété, de résignation et d'humilité.

Les décorations de la chapelle ardente où ses restes

ont été exposés pendant une semaine, avaient un grand caractère d'humilité pieuse et grave.

Seules les draperies de deuil dissimulaient les fenêtres, et quatre larges banderolles de couleur noire partant des angles de la pièce venaient se nouer au-dessus du lit funèbre.

En-dehors de cela, rien n'avait été changé, sinon que dans l'espace libre, à droite et à gauche du cercueil des chaises et des bancs étaient rangés sur plusieurs lignes, pour permettre aux prêtres et aux religieux de se former plus facilement en deux chœurs et de chanter l'office des morts auprès de la vénérable dépouille.

Tous les jours, à dix heures de l'avant-midi, une partie de l'office divin a été psalmodiée par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

L'après-midi, vers deux heures, les matines et les laudes étaient chantées par cinquante à soixante séminaristes accompagnés de leur directeur, M. Lecoq. Cette partie de l'office fut présidée, le jeudi, par les Pères du Très Saint-Sacrement ; le vendredi, par les Rédemptoristes ; le samedi, par les Oblats ; le dimanche, par les Jésuites ; et le lundi, par les religieux Franciscains et les Trappistes.

La récitation de ces prières liturgiques, non moins que la célébration du saint sacrifice de la messe, impressionnait et édifiait vivement la foule des fidèles qui venait contempler une dernière fois les traits aimés du regretté défunt.

Un certain nombre d'entre eux auraient voulu s'arrêter pendant quelques instants pour unir leur voix à celles des clercs et des prêtres ; mais l'affluence était trop grande.

Obéissant à la consigne qui avait été donnée, les constables, chargés du service d'ordre, dûrent faire circuler sans interruption les visiteurs, dont le chiffre s'est élevé à plus de cent mille.

Pour donner une idée de l'empressement de la foule, il suffira de dire que le défilé, à partir du bas de l'escalier jusqu'à l'intérieur de l'archevêché, durait en moyenne tout près d'une heure.

Quel beau spectacle que de voir tout un peuple accourir aupres des restes du saint archevêque pour lui rendre les derniers devoirs !

Puissants et humbles, pauvres et riches, citadins et villageois, catholiques et protestants, hommes, femmes et enfants, tous, d'un commun accord, mûs par les mêmes sentiments de regret et d'affection respectueuse, sont venus, tristes, émus, affligés, les uns pleurant même à chaudes larmes.

Deux frères des Écoles chrétiennes se tenaient près des restes mortels et suffisaient à peine à faire toucher aux mains du pontife les divers objets de piété présentés par les fidèles.

Nous aimons à le reconnaître ici, malgré cette affluence et cet empressement, le capitaine Charbonneau, les constables Bélanger, Rompré, Gagnon, Houle, Laval-

lée et Lacombe se sont attirés les félicitations de tout le monde pour leur tact, la manière prudente, ferme et courtoise, avec laquelle ils ont su maintenir l'ordre pendant tout le temps qu'a duré l'exposition de la dépouille mortelle.

A l'occasion de la mort de Mgr Fabre, plusieurs autres personnes ont aussi mérité des éloges et des remerciements ; l'expression de la gratitude de tout le clergé leur est communiquée dans ce numéro de la *Semaine* par M. le vicaire capitulaire et le chapitre de la cathédrale de Montréal.

LA LEVÉE DU CORPS DE MGR FABRE

Le lundi, 4 janvier, à 2.30 heures de l'après-midi

(*Semaine religieuse*, 16 janvier 1897)

Les cloches sont en branle ; c'est le moment de la levée du corps.

Le clergé entoure le cercueil dans le grand salon de l'archevêché ; et, les prières liturgiques terminées, le signal est donné pour le départ.

Le cortège s'avance vers l'église métropolitaine en suivant les rues du Palais, de la cathédrale et Dorchester.

Voici l'ordre de la procession, dressé d'après le cérémonial romain.

En tête, la députation des différentes associations, sociétés et corporations catholiques de la ville, avec bannières et insignes ; puis, les délégations de toutes les communautés religieuses du diocèse.

Ensuite, la croix de la cathédrale portée entre deux acolytes ; elle est suivie du clergé régulier, des clercs séminaristes, du clergé séculier en surplis, des chapelains de la cathédrale, de l'abbé mitré de la Trappe d'Oka, des chanoines honoraires et titulaires de Montréal.

Précédant de plus près le cercueil, chacun à leur rang, s'avancent le vicaire capitulaire, les évêques et archevêques, le prélat officiant en chape et mitre, Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, assisté par MM. les abbés Lonergan, curé de Sainte-Brigitte, et O'Donnell, curé de Sainte-Marie.

Le corps du défunt, à demi couché dans sa bière, revêtu de ses insignes, entouré de flambeaux allumés, est portée par six prêtres : MM. les abbés Baril, curé de Saint-Rémi, Adam, curé du Sacré-Cœur, Hétu, curé de Sainte-Scholastique, Vaillant, professeur au collège de l'Assomption, Gaudet, curé de l'Acadie, et LaRocque, curé de Saint-Louis.

Suivant immédiatement la dépouille mortelle, viennent les familiers de Monseigneur et plusieurs membres de sa famille.

Le cortège est fermé par les professeurs et les étudiants de l'université en uniforme, les délégations de la magistrature en robe, les représentants des différents corps publics, et la foule incalculable des fidèles qui se presse, vivement émue, à cette pieuse cérémonie.

Sur tout le parcours, une affluence sympathique a envahi les trottoirs, le square Dominion et la grande place du parvis de la cathédrale.

Aussitôt que les restes mortels furent déposés sur le cénothaphe, commença le chant de l'office des morts, exécuté alternativement par les séminaristes à l'orgue et par les membres du clergé rangés au bas du chœur.

D'après un privilège qui est propre aux ordres mendiants, les trois premières absoutes furent présidées par le Rév. Père Colomban, religieux franciscain. La dernière absoute fut faite par le Révérendissime Père Antoine, abbé mitré de la Trappe d'Oka, assisté de deux religieux de son institut.

Puis la foule s'écoula lentement, pour faire place aux milliers de personnes qui attendaient aux abords de l'église le moment d'y pénétrer à leur tour.

Pendant la cérémonie de la translation et jusqu'à une heure avancée dans la nuit, l'ordre a été maintenue par cinquante constables en uniforme.

LES OBSÈQUES DE Mgr FABRE

ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

Le mardi, 5 janvier 1897

(*Semaine religieuse*, 16 janvier 1897)

Les obsèques de Mgr Fabre ont eu le caractère le plus grave et le plus imposant.

La veille, lundi soir, toutes les cloches de la ville avaient longtemps sonné le glas.

Le lendemain, dès les premières heures de la matinée, il y avait foule aux environs de l'archevêché et de la cathédrale.

Au palais épiscopal, quelle édifiante simplicité ! Seul un long crêpe, suspendu à la porte du portail principal, flotte au vent.

A la cathédrale, sur la façade, seules aussi les deux colonnes de la porte royale sont enveloppées de tentures noires et jaunes.

Dans l'intérieur de l'église, quoique très modestes, les décorations funéraires sont d'un effet saisissant.

Les quatre piliers du dôme, le chœur tout entier, l'abside, les transepts et la nef sont tapissés à la hauteur des chapiteaux avec des draperies sans ornementation.

Au bas du sanctuaire, s'élève le cénotaphe orné de franges jaunes seulement et entouré de six flambeaux à bougies.

Au-dessus du catafalque, huit banderolles de couleur noire et jaune, disposées en faisceaux, descendent gracieusement de la lanterne et vont rejoindre les piliers du chœur et de l'avant-nef.

D'autres banderolles, en grand nombre, toutes noires celles-là, s'échappent également des voûtes de la nef et des transepts en formant comme une croix aérienne dont l'ombre funèbre plane majestueusement dans l'immensité du superbe édifice.

La chaire, la tribune et les balcons sont recouverts d'un voile de crêpe lamé de jaune. Un manteau de deuil surplombe le trône épiscopal. Un tapis noir couvre le parquet du chœur.

Dans toutes les fenêtres la lumière est tamisée par des rideaux de couleur violette ; et des bordures festonnées, où scintillent les lampes électriques, sont fixées sur tout le pourtour de la coupole.

Les riches candélabres offerts à sa Grandeur par les citoyens de Montréal répandent de toutes parts des flots de lumière.

Il est bientôt dix heures ; on se dispose à la cérémonie. La foule envahit l'église, les ministres sacrés font leur entrée solennelle.

L'orgue, tenu par M. Pelletier, fait entendre de funèbres accents. Les chants liturgiques exécutés, sous la direction de M. Couture, par plus de deux cents voix choisies, expriment en mélodies et en accords imposants la prière de l'assemblée chrétienne.

Dans le transept, du côté de l'évangile, se pressent, recueillis, près de mille prêtres et clercs en habit de chœur.

Les délégations des paroisses du diocèses sont placées dans le transept du côté de l'épitre, suivant les indications fournies par des cérémoniaires.

Près du catafalque, à droite et à gauche, des fauteuils sont occupés par les représentants de l'autorité royale : le lieutenant-colonel Strathy, délégué de Lord Aberdeen, gouverneur du Canada, et Sir Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Les membres de la famille du prélat occupent aussi des sièges à proximité du cénotaphe.

Dans la vérité et le symbolisme de leur costume de forme et de couleur différentes, des députations de toutes les communautés d'hommes et de femmes, occupent l'abside.

Dans les bancs de la nef, des places sont assignées aux représentants des corps officiels. les zouaves

pontificaux, les délégués de l'université, des professions libérales, de l'industrie, du commerce, du conseil municipal, du parlement fédéral, du parlement provincial, du conseil législatif et du sénat, la magistrature y est toute entière.

Deux balcons ont été réservés : l'un pour les journalistes de la ville ; l'autre pour quelques élèves du Mont Saint-Louis, en reconnaissance des services qu'ils ont rendus au primicier de la cathédrale à l'occasion de plusieurs grandes démonstrations.

Une garde spéciale, en costume de parade, composée des constables Lavallée, Gagnon, Lacombe, Houle, Bélanger, et Rompré, se tient auprès du mausolée.

Dans le chœur, M. le vicaire capitulaire, MM. les chanoines titulaires et honoraires occupent leurs stalles.

Mgr Laflamme, recteur de l'Université Laval de Québec, Mgr Dugas, curé de Cohoes, Mgr Tètu, procureur à l'archevêché de Québec, Mgr Champoux, curé de Saint-Polycarpe, protonotaires apostoliques, M. l'administrateur du diocèse de Buffalo, MM. les grands vicaires de Kingston, Albany et Hamilton, représentant leurs évêques respectifs, avaient aussi des places au sanctuaire sur les banquettes latérales.

Au nombre de vingt-trois, NN. SS. les archevêques et évêques, en costume de chœur, occupent des fauteuils et des prie-Dieu disposés en hémycicle, dans l'avant-chœur.

L'espace nous manque pour donner ici les noms de tous les personnages marquants, ecclésiastiques et civils, présents aux funérailles ; nommons au moins les prélats qui sont venus rendre hommage à la mémoire du chef vénéré de notre diocèse : Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa ; Mgr O'Brien, archevêque de Halifax ; Mgr Walsh, archevêque de Toronto ; Mgr Bégin, archevêque de Cyrène et administrateur du diocèse de Québec ; Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface ; Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean, N. B. ; Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières ; Mgr Lorrain, évêque de Cythère et vicaire apostolique de Pontiac ; Mgr Gravel, évêque de Nicolet ; Mgr O'Connor, évêque de Peterborough ; Mgr MacDonald, évêque de Charlottetown ; Mgr Blais, évêque de Rimouski ; Mgr O'Connor, évêque de London ; Mgr MacDonnell, évêque d'Alexandria ; Mgr Pascal, évêque de Mosinopolis et vicaire apostolique de la Saskatchewan ; Mgr Gabriels, évêque d'Ogdensburg ; Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi ; Mgr Emard, évêque de Valleyfield ; Mgr Beaven, évêque de Springfield ; Mgr Decelles, évêque de Druzipara et coadjuteur de Saint-Hyacinthe ; Mgr LaRocque, évêque de Sherbrooke, et le Révérendissime Père Antoine, abbé mitré de la Trappe d'Oka.

Mgr l'archevêque d'Ottawa officie avec majesté au maître autel et au fauteuil. Le Rév. Père Filiatrault, de la société de Jésus, confesseur du défunt, remplit les fonctions de prêtre assistant. MM. les abbés Troie, curé

de Notre-Dame, et Lafortune, curé de Saint-Jérôme, celles de diacre et sous-diacre.

Il n'y a pas d'oraison funèbre, ainsi l'avait réglé Mgr Fabre lui-même dans une lettre laissée au chapitre.

Après la messe ont lieu les cinq absoutes ; elles sont faites successivement par Mgr Emard, Mgr Langevin, Mgr Bégin, Mgr Walsh et Mgr Duhamel,

Enfin la procession s'organise de nouveau pour conduire au tombeau les restes mortels du prélat.

Dans la crypte, un autel endeuillé se dressait, illuminé de six flambeaux.

La tombe fut bénite par Mgr Duhamel, qui officiait à titre de doyen des archevêques du Canada.

Le corps fut enlevé du cercueil en bois recouvert de drap où il avait reposé jusqu'alors, et placé dans une bière en fonte.

Après que les assistants eurent jeté un dernier regard sur les traits aimés du regretté prélat, ce cercueil fut scellé avec un soin religieux, pendant que prêtres et laïques recueillaient, comme des reliques, quelques lambeaux des étoffes du premier cercueil.

La dépouille de Mgr Edouard-Charles Fabre repose maintenant à côté de ses deux prédécesseurs sur le siège épiscopal de Montréal, Mgr Lartigue et Mgr Bourget.

Voici le texte de sépulture de notre père bien-aimé :

" Le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept,

Nous, soussigné, Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, avons déposé dans la voûte d'un des piliers de la cathédrale de Saint-Jacques de Montréal, le corps de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Edouard-Charles Fabre, troisième évêque et premier archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université Laval, né à Montréal, le 28 février 1827, ordonné prêtre le 23 février 1850, élu évêque titulaire de Gratianopolis et coadjuteur *cum futura successione* de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, le 1er avril 1873, sacré évêque le 1er mai de la même année, élu évêque le 11 mai 1876, ayant pris possession de son siège le 19 septembre de la même année, élu premier archevêque de Montréal le 8 juin 1890, décédé en son palais archiépiscopal le 30 décembre 1896.

A LA MÉMOIRE DE MGR FABRE

(*Semaine religieuse*, 16 janvier 1897)

A LA MÉMOIRE D'UN PÈRE

Comme elle est sombre aujourd'hui, notre maison naguère si joyeuse. Notre vie de famille, si douce et si intime, a été brisée par la mort. Le père est parti, et le soir, réunis dans notre salle de récréation où il aimait à venir, pour se distraire avec nous de ses travaux et se reposer de ses fatigues, nous évoquons, tristes et émus, son souvenir aimé. Car nous l'aimions notre archevêque et il nous aimait bien lui aussi. Que de fois il l'a répété à chacun de nous et à ses visiteurs, pendant sa maladie et sur son lit de mort ! Il nous manque et nous manquera longtemps. Nous ne pouvons nous faire à l'idée de son départ. A chaque instant, il nous semble qu'il va paraître parmi nous, que sa voix va retentir à nos oreilles. Nous l'attendons. Et nous parlons de lui, c'est un besoin de notre cœur. Nous nous redisons sa bonté, sa mansuétude, sa régularité édifiante, sa haute

vertu de religion, tant d'exemples de piété qu'il nous a laissés, tant de faveurs et de délicates attentions dont nous avons tous été l'objet de sa part.

Qu'il était bon ! Ce mot est aujourd'hui dans toutes les bouches ; il vaut à lui seul la plus éloquente des oraisons funèbres.

Mgr Fabre avait défendu tout éloge à ses obsèques. " Je veux, avait-il dit, dans une lettre qui exprimait ses dernières volontés, qu'on observe pour moi la règle que j'ai faite pour les funérailles de mes prêtres ". Son ordre a été religieusement exécuté ; mais il n'a pu empêcher le peuple de lui rendre spontanément hommage.

A cette parole qui dit tout : " Qu'il était bon ", joignons le deuil immense dans lequel sa mort a plongé le diocèse tout entier, les pleurs versés par les prêtres, les religieuses, tant de fidèles dont il avait été l'ami bienfaisant, tant de pauvres dont il avait été le protecteur, et l'on comprendra la place immense que tenait ce pasteur dans l'affection des siens.

De quelle vénération, de quelle sympathie touchante nos frères séparés eux-mêmes n'ont-ils pas entouré son lit de douleur et son cercueil ! Ceux à qui nous donnons ce nom, Mgr Fabre s'était montré bon et aimable pour eux en toute circonstance. Ah ! si nous pouvions voir venir le jour où ils seraient tout simplement *nos frères !*

Saint Paul écrivant à un évêque, son disciple Timo-

thée, lui disait : " Exerce-toi à la piété, car la piété est utile à tout ; elle a les promesses de la vie présente et de la vie future ". Mgr Fabre semblait toujours avoir présent à l'esprit ce précepte de l'Apôtre. Jusqu'à la fin de sa vie, sa piété a été admirable, régulière, comme celle du séminariste le plus fervent. Jamais les occupations absorbantes de la charge pastorale ne lui en ont fait omettre les exercices.

Dans sa dernière maladie, lorsque les médecins et son confesseur voulaient l'exempter de la récitation du bréviaire, il répondait : " Laissez-moi faire, ce serait une fatigue pour moi si je ne le récitais pas ". Et il ne se rendit que dans les derniers jours, lorsque les forces lui firent complètement défaut. Mais alors il disait le rosaire avec nous, faisait sur un crucifix indulgencié le chemin de la croix, communiait tous les matins, aimait à entendre quelque lecture sur la sainte Eucharistie. Sa mort a été l'écho fidèle de sa sainte vie.

Il aimait les cérémonies de l'Église ; on l'appelait avec raison le grand liturgiste de l'Amérique. Tout ce qui touchait au culte lui tenait particulièrement au cœur. Il avait pour les moindres rubriques une vénération profonde, veillait à ce qu'on les observât fidèlement et donnait l'exemple le premier. Il connaissait aussi parfaitement les cérémonies d'une consécration d'évêque que celles de la messe basse. On l'a vu plus d'une fois, en voyage, servir humblement la messe de son secré-

taire, et il y mettait autant de bonheur que s'il avait eu à accomplir des fonctions grandioses dans une cathédrale.

Son humilité était grande. Pour lui point d'acception de personnes, point de différence entre les pauvres et les riches ; les pauvres sont là par milliers pour le dire. Il était vraiment tout à tous, fidèle image du Maître qui a dit : " Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ". Pas d'exigence fatigante, pas la moindre prétention, et ses familiers disaient qu'il était l'homme du monde le plus facile à servir.

Il avait une mémoire prodigieuse et une rare facilité de parole. Il en tirait tout le parti possible pour gagner les cœurs et faire le bien ; mais il avouait avec une simplicité charmante ce qui, à ses yeux, paraissait être chez lui une lacune ou une faiblesse. L'humilité, c'est la vérité, disait sainte Thérèse. Or, Mgr Fabre était si vrai, si franc si droit !

Le 4 décembre, après qu'on lui eut annoncé la gravité de son mal, il se prépara à recevoir les derniers sacrements. En présence de l'hostie sainte, il voulut parler aux prêtres agenouillés à ses côtés. Il le fit avec des larmes dans les yeux et dans la voix. Ce qu'il dit alors restera à jamais gravé au plus intime de notre âme et nous l'écrivons ici pour l'édification de nos lecteurs : " Je " désire profiter de cette circonstance solennelle, pour " demander pardon de toutes les fautes que j'ai pu com- " mettre, de ce qui en moi a été peut-être faiblesse de

" caractère, des offenses dont je me suis rendu coupable " au cours de mon administration. A ceux qui m'auraient " causé quelque peine je pardonne de grand cœur. Je " remercie sainte Barbe, pour qui j'ai toujours eu une " dévotion spéciale, et à qui j'ai dédié une paroisse de " mon diocèse, de la grâce qu'elle m'a obtenue de rece- " voir les derniers sacrements le jour de sa fête. Je vous " remercie tous des bontés que vous avez eues pour moi. " Et maintenant je m'abandonne à Dieu, de tout cœur " et sans réserve ".

Tout Mgr Fabre est dans ces paroles. Ne sont-ce pas en vérité les paroles, n'est-ce pas l'humilité, la charité, la résignation des saints ?

Il s'abandonnait à Dieu, oui, et avec quelle générosité, nous en avons été les heureux témoins. C'est dans la plénitude de ses facultés qu'il a fait le sacrifice de sa vie. Il l'a fait sans tristesse, sans regret, et combien de fois ne l'a-t-il pas renouvelé avant de rendre le dernier soupir ! " Offrez-vous à Dieu, Monseigneur, lui disait un jour le R. P. Filiatrault, son dévoué confesseur, donnez-vous bien tout à lui ". Monseigneur lui répondit : " C'est ce que je fais à chaque instant ".

Mgr Fabre est mort pauvre, n'ayant plus rien à lui, car tous ses biens étaient depuis longtemps donnés à la corporation archiépiscopale de Montréal pour la pension des séminaristes pauvres, ses séminaristes tant aimés. Voilà pourquoi il a pu dire que n'ayant rien à léguer, il

n'avait pas de testament à faire. Tel est le pasteur et le père que la mort nous a ravi.

O père vénéré et tendrement aimé, votre souvenir vivra à jamais dans notre mémoire. Que le Seigneur lui-même vous récompense là-haut de tout le bien que vous nous avez fait ici-bas. Vos fils n'ont qu'une voix et qu'un cœur pour vous redire la touchante parole que nous lisions un jour sur une tombe, dans une église de la Ville Éternelle :

Bene sit tibi, qui nos bene amasti !

TÉMOIGNAGES DE SYMPATHIES

ET

DERNIERS ECHOS

(*Semaine religieuse*, 16 janvier 1897)

TÉMOIGNAGES DE SYMPATHIES

Bien nombreux ont été les télégrammes et les lettres adressés à l'archevêché, à l'occasion de la perte douloureuse que nous venons de faire dans la personne de notre bien aimé père et pontife, Mgr Edouard-Charles Fabre.

Ils sont arrivés en abondance, de toutes les sources, spontanés et touchants.

Au-dessus de tous ces témoignages de condoléances se place celui de Sa Sainteté Léon XIII.

Les éminentissimes cardinaux, archevêques de Paris, de Baltimore et de Londres, et Mgr Bégin, au nom du cardinal Taschereau, archevêque de Québec, ont trans-

mis les vives sympathies des Églises de Franc[illegible]es Etats-Unis, d'Angleterre et du Canada.

Les représentations de l'autorité royale : Lord Aberdeen, gouverneur du Dominion, et Sir Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le premier ministre du gouvernement provincial, le maire de la ville de Montréal, le recteur de l'Université Laval dont Mgr Fabre était le vice-chancelier, ont aussi envoyé l'expression de leurs condoléances.

Nous allons transcrire ici quelques-uns des télégrammes reçus ; ceux qui portent un caractère plus particulièrement officiel.

Condoléances et prières.

Cardinal RICHARD.

Paris, le 1er janvier.

Baltimore, le 31 décembre.

I regret my inability to attend funeral. Accept my sincere condolences in your bereavement.

Cardinal GIBBONS.

Québec, le 31 décembre.

L'Église de Québec pleure avec l'Église de Montréal la mort de Mgr l'archevêque Fabre. Sa longue et belle carrière n'a été remplie que d'actes de zèle et de dévouement à l'Église. Son peuple, objet de sa charité et de sa grande et inaltérable douceur, l'aimait, avec raison, comme un père. Son nom sera toujours en bénédiction et sa mémoire ne s'effacera pas.

Archevêque de Cyrène.

Ottawa, le 3 janvier.

Je suis bien sensible à la délicate attention que vous avez eue de m'annoncer la perte douloureuse que l'archidiocèse de Montréal vient de faire dans la personne de Sa Grandeur Mgr Fabre ; et je vous prie de croire que je m'associe, ainsi que la comtesse Aberdeen, au deuil profond dans lequel sa mort plonge ses nombreux amis. Nous sommes sincèrement touchés par son souvenir de nous dans sa dernière maladie.

Lord Aberdeen.

Québec, le 31 décembre.

Je viens d'apprendre la triste nouvelle que la mort a passé emportant avec elle l'âme d'un prélat remarquable, d'un grand citoyen, d'un ami incomparable ; car le regretté archevêque Fabre était largement tout cela.

Ma douleur personnelle joint sa note sincère au profond regret de toute notre Province.

J.-A. CHAPLEAU.

Québec, le 4 janvier.

Recevez l'expression de ma profonde sympathie dans le deuil qui afflige l'Église de Montréal par le décès de son vénérable archevêque. Je regrette de ne pouvoir, à cause des travaux de la session, me rendre aux funérailles de l'illustre et regretté défunt ; mais le gouvernement de Québec y sera représenté par l'un de mes collègues, l'honorable M. Nantel.

E.-J. FLYNN.

Montréal, le 2 janvier.

Permettez-moi de vous faire part de mes sincères sentiments de condoléances à l'occasion du décès du vénérable et très estimé archevêque de Montréal. Sa Grandeur, par sa courtoisie inaltérable, ses bonnes et généreuses dispositions, la largeur de ses vues, avait su s'assurer le respect et l'estime de tous les citoyens de la métropole, quelles que fussent leurs croyances et leur religion.

Le maire W. SMITH.

Québec, le 31 décembre.

Les plus sympathiques condoléances à propos de la mort du regretté Mgr Fabre, archevêque de Montréal et chancelier de l'Université Laval.

Mgr LAFLAMME, recteur.

Et combien d'autres dépêches du même genre, de lettres plus longues, nous pourrions ajouter, si l'espace ne nous était pas mesuré.

Pour mieux marquer le deuil général qui frappait la ville métropolitaine, le diocèse de Montréal et le pays tout entier, des drapeaux flottaient en berne, à l'hôtel de ville, au nom de la cité ; au palais de justice, en celui du gouvernement provincial ; et à la salle de manège, en celui du pouvoir fédéral. On apercevait en même temps des drapeaux endeuillés sur la plupart des édifices religieux et civils, et sur un grand nombre d'habitations particulières.

Nos frères séparés se sont aussi fait remarquer par leurs franches sympathies.

Les chefs des principales Congrégations de Montréal ont plusieurs fois visité Monseigneur pendant sa maladie ; les cloches de leurs temples ont sonné le glas funèbre à l'unisson avec celles de nos églises ; et dans leurs prêches quelques ministres ont fait un bel éloge de l'évêque défunt.

La plupart des associations catholiques de la ville, les sociétés de Saint-Jean-Baptiste, les zouaves pontificaux le bureau des commissaires d'écoles catholiques dont Mgr Fabre fut membre alors qu'il était chanoine, ont fait remettre à M. le vicaire capitulaire leurs respectueux compliments de condoléances.

DERNIERS ÉCHOS

L'homme, l'évêque, les œuvres, appréciés par quelques revues et périodiques des deux mondes

(*Semaine religieuse*, 27 février 1897)

Même après avoir lu les nombreux articles et les documents officiels que nous avons déjà publiés au sujet de la mort de Mgr l'archevêque de Montréal, nos lecteurs, nous n'en pouvons douter, aimeront à prendre connaissance de ce qui a été écrit à la mémoire de l'illustre défunt par quelques revues et périodiques de la France et du Canada.

Nous croyons donc leur être agréable en nous faisant aujourd'hui l'écho du concert unanime de louanges qui a salué la fin d'une existence si précieuse pour l'Eglise de Montréal.

Le son de toutes ces voix sympathiques, qui s'élèvent des deux mondes, sera dans tous les cas un tempérament à la douleur qui nous afflige.

Le Rosaire, SAINT-HYACINTHE

Dans la personne de son vénérable métropolitain, l'Eglise de Montréal pleure certes plus qu'un prélat, un père. "*In fide et lenitate*" — c'était sa devise, et l'Esprit Saint semble avoir lui-même pris à charge de la lui faire remplir en tout point et jusqu'aux dernières heures de sa vie. En effet on peut difficilement rencontrer, au milieu d'occupations si diverses et si multiples, une aussi grande vie intérieure et tant d'esprit de foi. Tel est le témoignage unanime que se plaisent à rendre au premier archevêque de Montréal, ceux qui eurent le bonheur de vivre dans son intimité. Quant à sa douceur et mansuétude elle était proverbiale et restera légendaire. Attirés par ses manières affables et l'indicible bonté de son regard, les enfants, les pauvres, les malheureux et les pécheurs, en un mot tous ceux qui craignent et souffrent, tous ceux qui ont besoin de bienveillance, de secours ou de pardon, tous ceux-là se sentaient à l'aise auprès de l'archevêque Fabre car ils devinaient dans son cœur un trésor d'inépuisables tendresses, et savaient son âme beaucoup plus faite pour la miséricorde que pour les rigueurs de la justice.

Nous recommandons tout particulièrement l'auguste défunt aux prières de nos lecteurs, bien que nous le croyions déjà auprès du Dieu qui réserve aux miséricordieux ses miséricordes.

Le Paris-Canada, PARIS

La mort de Mgr Fabre a frappé de tristesse, il n'est point banal de le dire, tous ceux qui l'ont connu ; elle a causé un chagrin profond à ceux qui l'ont aimé. Il était comme l'a dit de lui simplement un de ses collègues de l'épiscopat, la bonté même. C'est cette bonté qui, dès le premier jour de sa carrière ecclésiastique, lui a attaché le cœur des fidèles. Jamais il ne s'est montré indifférent pour personne ; toujours il est entré dans les peines et les épreuves des autres comme si elles étaient les siennes propres : il avait d'autant plus de mérite à cela qu'il était d'une sensibilité extrême et que, de ces peines et de ces épreuves d'autrui, il souffrait lui-même tout le premier.

Né pour la vie qu'il a embrassée, il n'a connu d'autres pensées que celles d'un pasteur des âmes.

Sa vocation se révèle de bonne heure ; et, comme pour en faire l'épreuve, son père l'envoie à Paris. Ce séjour, la fréquentation du monde, ne font que le confirmer dans sa résolution d'être prêtre.

Dans une lettre adressée à sa mère, il annonce à nouveau son intention d'entrer dans l'état ecclésiastique en lui demandant d'intercéder en sa faveur pour obtenir le consentement du chef de la famille.

Cette lettre écrite par ce jeune homme de dix-huit

ans décidé à fuir le monde, est d'une sincérité admirable. En voici les principaux passages :

Ma chère Mère,

C'est aujourd'hui le jour de la Saint-Pierre ; vous la fêtez très solennellement à Montréal, tandis qu'ici elle est remise au dimanche. Cette semaine aussi était le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Je pense bien que les Canadiens n'ont pas oublié de la célébrer avec beaucoup de pompe. J'espère que dans quelques années je pourrai moi-même célébrer le saint sacrifice de la messe pour la prospérité du pays, pour l'union des Canadiens, pour toutes les grâces qu'on doit demander en un pareil jour.

Ma chère mère, vous voyez que je veux vous parler d'une chose bien importante. Connaître et suivre sa vocation sont deux choses bien essentielles pour le bonheur de cette vie et surtout pour celui de l'éternité.

Ma bonne mère, c'est ici que votre cœur de mère va parler plus que jamais. De tout temps j'ai aimé l'état ecclésiastique, toujours mon esprit a préféré cette situation à tout autre. Quand j'étais à Saint-Hyacinthe, on prétendait que j'avais ces idées-là parce que j'étais toujours avec les prêtres, qu'elles changeraient bien si je voyais le monde. Eh bien ! voilà quinze mois que je suis à Paris ; il me semble que j'ai vu assez du monde,

autant qu'il était possible de le voir honnêtement, et même je suis persuadé que Dieu a voulu que je connusse le monde afin que je fusse plus en état de diriger les autres plus tard, lorsque je serai obligé de prêcher et de confesser.

Oh ! unissez votre voix à la mienne pour que mon père se hâte de me faire une réponse favorable ; je serais si malheureux s'il me refusait ! Faites-lui voir que Dieu lui ayant permis d'élever quatre enfants, il ne doit pas trouver injuste que ce même Dieu en demande un pour le service de ses autels. Et vous-même ne serez-vous pas heureuse d'assister au sacrifice de la messe offert par votre fils aîné et de recevoir de sa main la sainte communion........

On a remarqué tous les traits de cette lettre : *Ne serez-vous pas heureuse d'assister au saint sacrifice de la messe offert par votre fils aîné ; connaître le monde afin d'être en état de diriger les autres ; célébrer la messe pour la prospérité du pays, pour l'union des Canadiens.*

Sa joie toute sa vie sera de dire la messe ; son rôle, de prier pour ses compatriotes.

C'est au séminaire d'Issy qu'il fait ses études théologiques et qu'il achève de former son esprit pour l'apostolat avec des condisciples dont un bon nombre sont arrivés comme lui à l'épiscopat et qu'il aimait plus tard à venir revoir en France, dans leur diocèse, échangeant

avec eux des souvenirs et aussi les fruits de leur expérience dans le maniement des hommes.

De retour au Canada où il est ordonné prêtre, il est d'abord vicaire à Sorel, puis curé à la Pointe-Claire, et il obtient aussitôt la confiance et l'affection de ses paroissiens. Sa prédication, d'un caractère vraiment évangélique, amène à lui les âmes.

A la mort de son père, l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, l'appelle à l'évêché de cette ville, et un peu plus tard le nomme chanoine. C'est alors que se montre son influence sur les jeunes gens, sur les ouvriers. Comme l'a dit justement M. L.-O. David dans une notice biographique parfaite de ton et de sentiment, il a " prêché, confessé et marié presque toute la génération actuelle, l'ami par-dessus tout, le confident et le directeur de la jeunesse ".

Evêque, archevêque, il continue son œuvre. Ce qui marque son épiscopat, c'est un zèle infatigable, c'est l'esprit de conciliation et de pacification ; en toute occasion, il reste en complet accord avec le Saint-Siège. Très ferme sur les principes, il s'efforce dans leur application de ménager les personnes.

Son épiscopat est fécond en œuvres, et son action personnelle, toujours active, s'exerce de la façon la plus salutaire. On ne saurait imaginer vie plus féconde, ni plus heureuse aussi. Il suit sa voie sans jamais s'en détourner, dans la plénitude de ses aspirations, dans la

pratique constante de ses devoirs. Il gouverne par la mansuétude, par la douceur. La force d'âme qu'il a montrée devant la mort, a révélé, comme on l'a dit avec raison, quelle énergie morale se cachait sous sa rare bonté. Il ne fait point de mal à personne, ne blesse aucune susceptibilité, n'éveille aucun trouble, aucune inquiétude dans les esprits, ne soulève aucune question de nature à les diviser, procédant toujours de la même façon pour résoudre les difficultés : rapprocher les hommes de bonne volonté, en sauvegardant les principes sacrés. Il n'a jamais dans son cœur que de la bienveillance et de l'esprit de justice pour tous.

Jusqu'à la fin, il conserve un esprit pur et comme ingénu, la parfaite innocence du cœur. Il semble vraiment qu'il ignore l'existence du mal ; que, tout au moins, il ne le soupçonne pas en ceux qui l'approchent. Il ne demande qu'à croire à leur sincérité, qu'à les bénir. Il les veut voir bons et vertueux, et prêts à revenir à l'Église, s'ils s'en sont éloignés. Il lui semble qu'en étendant la main sur les hommes, il leur rend l'innocence des enfants. L'expérience, la cruelle expérience, que tout homme de bien fait de la méchanceté, de l'ingratitude, de l'envie, le désenchantement des choses n'ont pas même effleuré son âme. Son contentement de la vie, sa confiance dans les hommes vont de pair avec sa foi en Dieu et son attente du ciel.

Doué d'une prodigieuse mémoire, il connaît toutes les familles de son vaste diocèse et il porte intérêt à cha-

cun de leurs membres, les suit dans la vie, et lorsqu'il les retrouve devant lui leur parle comme s'il venait de les quitter et n'ignorait rien de ce qui les touche.

Pour le service de Dieu, il s'entoure de prêtres jeunes et pieux, d'une haute intelligence et d'une doctrine sûre, qui ont montré par les soins dont ils ont entouré ses derniers jours, combien ils étaient reconnaissants de la confiance qu'il leur avait ainsi témoignée. Ses choix pour les hautes charges, pour les missions difficiles, ne lui sont jamais inspirés que par des considérations se rattachant étroitement au bien de l'Eglise. Si on lui rappelle que celui qu'il choisit n'a pas toujours été d'accord avec lui, — que peut-être il devrait réserver sa faveur à qui a dit comme lui, — il répond simplement : c'est un bon prêtre.

C'est sous l'aspect religieux qu'il considère tout ce qui se passe en ce monde ; ses grandes, ses seules joies, sont des joies ecclésiastiques ; et lorsqu'il voit s'approcher de lui des prêtres, son regard s'éclaire, sa voix prend comme une autre inflexion : ils s'enferment ensemble dans le sein de l'Église.

Pendant cette longue vie, il ne sort jamais un instant de la voie qu'il se traçait à lui-même dans la lettre à sa mère ; pas un instant sa pensée ne quitte le sanctuaire ; tous ses actes sont conformes à ses pieux sentiments et comme les étapes régulières de son acheminement vers le ciel.

Aussi, rien n'aura manqué à sa félicité terrestre et à sa perfection spirituelle ; et, comme une dernière faveur, le ciel veut qu'il quitte la terre avant celle à qui il devait, avec la vie, ses plus belles vertus, échappant ainsi à la plus cruelle douleur que puisse éprouver le cœur de l'homme en ce monde.

Une suprême consolation lui a manqué cependant, celle de se rendre à Rome et de s'agenouiller une dernière fois devant le Souverain-Pontife, qui le récompensait par une haute estime de sa soumission entière aux intentions du Saint-Siège. Il s'était mis en route au mois de septembre pour la Ville Éternelle, mais après avoir assisté aux fêtes de Reims, il dut s'aliter à Paris. Il était déjà trop tard pour combattre le mal qui le minait sourdement. Du premier jour, le docteur Hutinel, appelé auprès de lui, ne s'y trompa pas ; sa science et son zèle ne purent vaincre la maladie. Grâce à la fidèle amitié de M. l'abbé Brisset, curé de Saint-Augustin, et au dévouement de son compagnon de voyage, M. l'abbé Dubuc, l'archevêque a été entouré de tous les soins qu'exigeait la crise qui le frappait loin de son diocèse, soins si dévoués que sa famille n'y pouvait rien ajouter.

C'est sans connaître la gravité de son mal que, sur le conseil de son médecin, il a quitté Paris au mois de novembre pour retourner mourir au milieu des siens, en ce diocèse de Montréal qui conservera à jamais son souvenir.

Il est mort comme il avait vécu, sans paraître souffrir, sans se plaindre, bénissant les hommes, obéissant à Dieu.

Le Gaulois, Paris

L'éminent prélat Mgr Fabre était d'une infinie bonté, d'une grande indulgence ; il s'intéressait tout particulièrement à la jeunesse, et sa générosité pour les malheureux était sans bornes. Aussi était-il entouré d'affection et de respect.

Dès qu'on le sut gravement malade, on ne pria pas pour lui seulement dans les églises catholiques, mais aussi dans les temples protestants.

L'illustre défunt aimait beaucoup la France ; il y avait conservé de nombreuses relations, venait assez souvent à Paris, où il était l'hôte, naguère, de M. l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine, son ancien condisciple à Issy, et où, de plus, il se retrouvait en famille chez son frère, M. Hector Fa[illegible]mmissaire général du Canada.

Le rôle politique de Mgr [illegible]e a été considérable et bienfaisant pour son pays. Dans la dernière crise au Canada, c'est son opinion qui a prévalu et dicté à l'épiscopat une attitude de réserve et d'expectative, bornant l'intervention du haut clergé à un mandement accepté par les deux partis.

La mort de Mgr Fabre causera d'unanimes regrets au

Canada, où il pouvait rendre encore de grands services et il est hors de doute que ses obsèques seront un témoignage éclatant du souvenir qu'il laisse au milieu des populations de ce pays anglais, de cette ancienne France, où tant de cœurs battent encore pour la mère-patrie !

La Voix de Notre-Dame, CHARTRES

La veille du premier de l'an, les dépêches du Canada apportaient en France la nouvelle de la mort de Mgr Fabre, archevêque de Montréal, qui avait assisté en octobre à nos grandes fêtes de Reims et qui était retourné malade en Amérique.

Le vénérable prélat était chanoine d'honneur de la cathédrale de Chartres.

Chaque année, depuis fort longtemps, Mgr Fabre nous faisait l'honneur de nous écrire lui-même pour nous adresser le prix de son abonnement à la *Voix*. Plusieurs fois il vint en pèlerinage à Chartres ; il y a officié pontificalement. On sait que les relations entre les évêques de Chartres et ceux de Montréal, comme entre les chapitres des deux Églises, datent de très loin ; elles remontent à l'évangélisation des premières tribus canadiennes par des missionnaires.—Le P. Bouvard, était chartrain.

Le Messager du Sacré-Cœur, MONTRÉAL

Mgr Édouard-Charles Fabre vient de s'éteindre doucement dans la paix du Seigneur à l'âge de 70 ans. Notre Œuvre perd en lui un protecteur dévoué, le diocèse un père bien-aimé, l'Église un vrai serviteur de Dieu, et le pays un ardent promoteur de la colonisation.

C'est à Monseigneur Fabre que nous devons le décret d'érection par le Saint-Siège de l'Archiconfrérie Romaine du Sacré-Cœur en centre suprême pour le Canada avec pleins pouvoirs d'y agréger toutes les confréries du même nom et de leur communiquer ses précieuses indulgences.

Sa Grandeur s'est aussi toujours montrée d'une extrême bienveillance toutes les fois que nous avons eu recours à elle en faveur de l'Apostolat de la Prière. Elle suivait avec intérêt le développement rapide de cette Œuvre et se prêtait avec bonté à présider les cérémonies de la Ligue. L'on se souvient qu'elle voulut bien marcher elle-même dans la grande procession des ligueurs en 1889.

Aussi sommes-nous sûr que tous nos associés ne manqueront pas de prier avec ferveur pour le repos de son âme.

Monseigneur était vraiment le père de ses diocésains ; on l'aimait ; il était si bon ! Cœur d'or, il ne savait rien

refuser. Durant son récent voyage en France, quelqu'un qui avait eu l'occasion de l'approcher, disait : " J'ai rarement vu de physionomie plus sympathique que celle de Mgr Fabre. Il attire par une bonté exquise ; c'est bien le pasteur idéal ". Aussi quelles foules énormes ont visité sa dépouille mortelle pendant les quelques jours qui ont précédé son inhumation !

Monseigneur aimait tendrement l'Église et tout ce qui la touche. Sa soumission au Saint-Siège était parfaite et entière ; aussi Léon XIII en fit un éloge public dans une audience donnée à des Canadiens.

L'on sait quel fut son amour du sacerdoce, des institutions religieuses et des fonctions ecclésiastiques. Ces fonctions, qu'il a exercées avec un zèle incroyable durant ses vingt-trois années d'épiscopat, atteignent un chiffre étonnant, savoir : ordinations de 1,025 prêtres, 4,200 prises d'habit et professions religieuses, 222,438 confirmations, 47 consécrations d'églises, 1,254 visites de paroisses, 969 consécrations de pierres d'autel, 1,252 consécrations de calices, 20 bénédictions de cimetières, 7 consécrations d'évêques, etc.

Monseigneur était d'une grande piété, de cette piété sans ostentation, douce et aimable, qui gagne les cœurs et les attire vers Dieu.

Enfin, on peut l'appeler l'évêque de la colonisation. Que ne fit-il pas, de concert avec le regretté Mgr Labelle, pour la formation de nouvelles paroisses dans le

Nord de notre province ? Il présidait lui-même les séances de la Société de colonisation et saisissait toutes les occasions de faire appel, pour leur soutien, à la générosité de ses diocésains.

Dieu veuille accorder le repos éternel à l'âme du bon et pieux Pontife que pleure en ce moment le diocèse de Montréal !

Un journal de Rome

La mort du vénérable archevêque de Montréal a créé une vive émotion parmi les nombreux amis qu'il comptait à Rome. Son amabilité si franche et si simple, sa bonté si accueillante lui avaient gagné des sympathies profondes et durables. Et si la Providence ne l'avait pas arrêté dans son voyage vers Rome, il eut vu avec quel respect et quelle affection on l'eut partout accueilli. Sa mort nous aura montré aussi en quelle estime on le tenait en hauts lieux. Des personnes haut placées nous disaient encore ces jours derniers combien on prisait à la Propagande l'ordre et la régularité de son administration à la fois ferme et paternelle, sa sage prudence et sa douceur. Nous étions vraiment heureux de recueillir des éloges tombés de lèvres si autorisées. Ils ne sauraient sans doute nous enlever les vifs regrets que nous cause cette mort ; ils seront pourtant une consolation pour ceux qui ont connu et aimé le digne prélat que fut Mgr Fabre.

Bulletin de l' " Alliance Nationale ", MONTRÉAL

Tous les membres de l'Alliance Nationale ressentiront comme nous la perte cruelle que notre Société vient d'éprouver.

Notre illustre archevêqne, notre vénéré pasteur, notre regretté Président-Général Honoraire vient de s'éteindre doucement, laissant pour le pleurer des milliers de catholiques qui ne cesseront de chérir sa mémoire.

Un courant de sympathie et de regrets n'a cessé de se manifester depuis cette mort qui a plongé tout le monde dans un deuil profond.

Des fidèles de toutes les croyances religieuses " ont témoigné de l'estime générale dont était entouré Mgr Fabre, et de l'amitié qu'il avait su se conquérir dans tous les cercles par son esprit de conciliation, son amour de la paix, sa droiture de vues, sa charité sans bornes. Aussi est-ce avec une satisfaction bien grande que nous avons vu les ministres des différents cultes protestants de cette ville, mêler leur douleur à celle des catholiques. Ce mouvement spontané de sympathie de nos concitoyens professant d'autres croyances que les nôtres ne peut que produire d'heureux résultats au sein de notre population ".

Nous étions légitimement fiers de l'avoir pour guide.

Sous son auguste patronage nous avons combattu les

bons combats et bien souvent notre Conseil-Général lui a dit notre reconnaissance à tous, et l'a assuré de notre respectueux dévouement ; mais qui lui dira notre douleur maintenant ?

Sans doute, du haut du ciel il nous entendra et continuera à veiller sur l'œuvre qu'il lui avait plu de bénir et de protéger dès ses débuts.

Journal de l'Instruction publique, MONTRÉAL

Nous avons la douleur d'enregistrer la mort du premier pasteur de ce diocèse, arrivée le 30 décembre dernier.

Mgr Édouard-Charles Fabre naquit à Montréal le 28 février 1827. Il fit ses études classiques au collège de Saint-Hyacinthe, et fut ordonné prêtre le 23 février 1850 par Mgr Prince. Peu de temps après, le nouveau prêtre fut nommé vicaire à Sorel, puis curé de la Pointe-Claire le 30 août 1852. Le 22 novembre 1854, Mgr Bourget, de vénérée mémoire, l'appelait à l'évêché, et le nommait chanoine titulaire le 23 novembre de l'année suivante. Le 1er avril 1873, M. le chanoine Fabre fut élu évêque de Gratianopolis et coadjuteur de Mgr Bourget, et sacré par Mgr Taschereau le 1er mai de la même année. En 1876, le 11 mai, il succéda à Mgr Bourget. Dix ans plus tard, le 8 juin 1886, Montréal fut érigé en archevêché, et Mgr Fabre reçut le pallium le 27 juillet suivant.

Telles sont les principales dates de la vie du regretté Mgr Fabre. Nous n'osons pas entrer dans plus de détails ni porter un jugement sur sa carrière ; nous dirons, cependant, que, par sa douceur et son tact, il réussit à aplanir bien des difficultés et à prévenir bien des dissensions. De plus, les œuvres qu'il a accomplies témoignent de son zèle, et rappelleront longtemps son fécond apostolat.

Nous prions la famille de l'illustre défunt d'agréer nos plus sincères condoléances.

Le Couvent, RAWDON, P. Q.

Mgr Lartigue, Mgr Bourget, Mgr Fabre

Voilà trois noms chers surtout aux fidèles de Ville-Marie.

Mgr Lartigue a fondé.
Mgr Bourget a consolidé.
Mgr Fabre a décoré.
Le premier a lutté contre la révolution.
Le deuxième a lutté contre l'erreur.
Le troisième a lutté contre les coutumes indues.
L'autorité doit beaucoup à Mgr Lartigue.
La doctrine doit plus encore à Mgr Bourget.
La discipline liturgique se doit surtout à Mgr Fabre.

Admirons :

Chez le premier, la prudence;

Chez le deuxième, l'indomptable énergie ;

Chez le troisième, la longanimité.

Admirons chez tous : la foi profonde, la piété exemplaire, l'esprit ecclésiastique modèle, le dévouement aux vrais intérêts du peuple, le zèle pour l'honneur de l'Église et pour la gloire de Dieu.

L'auguste patronne de Ville-Marie nous donnera sans doute l'ange digne d'un siège si vénérable.

Le Propagateur des bons livres, Montréal

Mgr Édouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, est décédé.

Sa Grandeur s'est éteinte doucement, en pleine connaissance, entourée des chanoines de son chapitre, des prêtres de l'archevêché, assistée par Mgr Émard, évêque de Valleyfield, qui ne l'a pas quitté pendant ces derniers jours d'agonie.

Monseigneur est mort profondément résigné à la volonté de Dieu et ses derniers moments ont affirmé les vertus d'obéissance et de bonté qui faisaient le fond de son caractère. « Heureux les doux », dit l'Evangile, cette parole peut lui être appliquée. Son plus grand chagrin était d'en causer aux autres.

Nous n'avons point l'intention de retracer ici sa vie, mais nous tenons à noter la grande impression causée par sa mort. Un des vœux de Monseigneur de Montréal était de mourir au milieu des siens : il a été exaucé et c'est dans cette belle cathédrale, qu'il a eu l'honneur de bénir, qu'il reposera près de ses prédécesseurs.

LETTRE DU CARDINAL LEDOCHOWSKI

A MGR FABRE

(*Semaine religieuse*, 23 janvier 1897)

Le 12 décembre dernier, l'archevêque de Montréal écrivait à Son Eminence le cardinal préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande pour lui faire ses suprêmes adieux et lui exprimer une dernière fois ses sentiments de respect et d'affectueux dévouement envers le Saint-Siège.

Le 30 du même mois, date de la mort de notre regretté pontife, le cardinal Ledochowski lui adressait la réponse suivante, qui est un témoignage éloquent rendu à la mémoire du regretté défunt et le plus bel éloge de sa longue carrière épiscopale, marquée par une obéissance sans bornes et sans réserve aux moindres directions venues de Rome.

Rome, le 30 décembre, 1897.

Monseigneur,

La lettre que je viens de recevoir de votre part m'a si profondément ému et touché, que je ne veux pas

retarder un moment à vous exprimer les sentiments qu'elle a éveillés dans mon cœur.

D'abord c'est la grande douleur que j'ai éprouvée en apprenant le mauvais état de votre santé qui écarte à vos yeux la possibilité d'une guérison. Pour moi je ne veux pas déposer l'espoir d'une guérison, et je la demande à Dieu pour vous afin que vous puissiez continuer pendant de longues années encore à travailler avec le même succès à la gloire de Dieu et au salut des âmes dans l'exercice de votre haut ministère apostolique ; et afin que vous m'édifiez longtemps encore par l'exemple de vos vertus.

Ensuite, Monseigneur, c'est le sentiment d'une sincère reconnaissance que mon âme a ressenti en lisant vos lignes [illegible] d'affection et d'attachement à mon humble personne. Certes, je suis heureux d'avoir pu vous être agréable dans l'accomplissement de ma charge, mais c'est à Votre Grandeur que j'en suis moi-même redevable, puisque je n'ai rencontré, de votre part, que bienveillance et soins assidus d'agir, en toute circonstance, en parfait accord avec les intentions du Saint-Siège.

Le regret que vous m'exprimez de n'avoir pas pu venir à Rome où nous aurions fait connaissance personnelle, est mon regret aussi. Et il est d'autant plus vif que si je ne perds pas l'espérance de votre rétablissement et d'une autre visite *ad limina* que vous feriez encore, je crois que vous ne me trouveriez plus ici.

Chez moi aussi, un mal qui ne pardonne pas m'avertit qu'il ne faut pas compter sur un avenir lointain. Je dis comme Votre Grandeur : *fiat voluntas tua.*

Recevez, Monseigneur, la sincère assurance de mon respectueux dévouement.

De Votre Grandeur,

Le très humble et affectionné serviteur,

M. card. LEDOCHOWSKI.

LETTRE DU RÉV. PÈRE LACOMBE, O. M. I.

Le Rév. Père Lacombe et Mgr Fabre

(*Semaine religieuse*, 8 mai 1897)

Nous donnons aujourd'hui sous ce titre une des dernières lettres adressées par le Rév. Père Lacombe à Mgr Fabre.

Les relations d'amitié intime entre le vieux missionnaire et l'illustre défunt étaient bien connues dans tout le pays. L'un et l'autre ont vu le jour le 28 février de la même année ; le Père Lacombe fait allusion à cette coïncidence dans sa lettre.

Monseigneur et très vénérable ami,

Quoique notre correspondance ne soit plus aussi suivie qu'elle l'a été autrefois, cependant je puis vous dire que mes sentiments de respectueuse affection et de grande estime pour Votre Grandeur ne se sont pas ralentis.

Les souvenirs de notre jeune temps me donnent aujourd'hui la liberté de vous adresser ces lignes, qui vous diront, de nouveau, mes saluts et mes hommages.

Depuis quarante ans, missionnaire au milieu des Métis et des tribus sauvages de ce grand Nord-Ouest, tantôt vivant de la vie nomade dans les grandes prairies, et tantôt campé dans le sein de la forêt, ma forte constitution de pionnier, mais surtout la Bonne Providence, m'ont tiré de bien des dangers, de vrais *narrow escapes*.

Il semblerait qu'un pionnier de quarante ans, missionnaire de la bonne nouvelle, identifié avec la vie et les mœurs des sauvages, et se faisant tout à tous pour gagner le pauvre sauvage à notre sainte religion, aurait dû avoir perdu le souvenir de ses jeunes années passées au pays natal. Mais ce n'est pas le cas pour moi.

Ma tête a pu blanchir et mes années se multiplier, je n'ai pas oublié ce cher évêché de Montréal, où j'ai tant reçu de bienfaits et de faveurs ; je n'ai pas oublié ces deux années de bonheur où, ensemble, nous remplissions des fonctions qui nous rendaient si intimes. Je n'ai pas oublié surtout ces heureux anniversaires du 28 février, où assis à la table de votre si vénérable Mère, j'avais l'honneur de partager avec vous son affection maternelle. Ah ! Monseigneur, combien je suis vrai, quand je parle ainsi à Votre Grandeur après quarante ans de séparation.

Pour vous, la plus belle église du Canada s'emparait ensuite de vous, pour en faire son archevêque. Combien j'ai suivi et je suis toujours, au moyen des journaux, les différents incidents de votre vie d'évêque et de pasteur d'un si grand peuple ; oui, avec quel intérêt je contemple vos combats et vos luttes pour le bien de votre immense diocèse.

Dans mes solitudes ou au milieu de mes populations de peaux rouges, en apprenant vos triomphes, vos joies et vos chagrins, je prie le Maître de la vie de vous protéger et conserver longtemps. Nos anciens amis de l'évêché de Montréal ont disparu pour aller se reposer au ciel. Nous les rejoindrons un jour, n'est-ce pas ?

Veuillez dire à votre chère et bonne Mère que je la salue avec respect et que je lui baise les mains avec autant de filiale affection que si elle était ma propre mère.

Avant de terminer cette lettre, cher Monseigneur, permettez-moi de vous exprimer un désir. Tout d'abord, il faut avouer que je n'ai pas perdu l'habitude de mendier. Cela mourra avec moi. Je me rappelle, lors de notre voyage à la Colombie Britannique, votre généreuse libéralité envers une de nos missions de cette contrée. Vous nous disiez que c'était un don déposé entre vos mains pour une bonne œuvre. Ah ! Monseigneur, si, par hasard, une semblable occasion s'offrait de nouveau à votre bon cœur, serait-ce trop de ma part de

vous prier de vous souvenir de votre humble frère dans ce pays, qui a tant besoin de secours religieux ?

Aux pieds des Montagnes Rocheuses, j'ai conçu le projet de construire une école industrielle pour nos enfants sauvages ; — mais où prendre les ressources ? Vous, qui tenez dans votre main tant de cœurs généreux, dirigez-les donc de mon côté.

Quand trouverons-nous, parmi nos compatriotes, la fortune et la générosité de cette demoiselle Drexel, de Philadelphie ? Qui sait ? Peut-être que le divin Pasteur des âmes les plus délaissées me réserve quelque agréable surprise.

Je finis, Monseigneur, en demandant votre bénédiction et en me disant votre dévoué missionnaire.

A. LACOMBE, o. m. i.

LE RÉVÉRENDISSIME FLORENT BOURGEAULT

QUELQUES NOTES BIOGRAPHIQUES

(*Semaine religieuse*, 17 juillet 1897)

La bienveillante autorisation qui nous permet de publier, dès cette semaine, la lettre circulaire par laquelle Mgr l'archevêque élu de Montréal annonce la mort du T. Rév. M. Florent Bourgeault, nous exempte d'étudier au long le caractère et les œuvres de ce vénérable défunt.

Pour répondre au désir qui nous en a été exprimé, nous devons cependant donner ici, tout simplement, quelques notes biographiques.

M. le chanoine Bourgeault, doyen du chapitre et vicaire capitulaire, naquit à Lavaltrie, en février 1828.

Malgré tout le zèle que déployait sa vénérable sœur pour lui apprendre à lire et à écrire, le jeune Florent, aux années de son enfance, se sentait plutôt incliné

vers les travaux manuels et champêtres. Mais aussitôt qu'il eut fait sa première communion et qu'il se mit à fréquenter l'école, on vit se réveiller chez l'adolescent ce goût pour l'étude qui devait être plus tard un des traits distinctifs du prêtre laborieux, érudit et savant, dont la mort inattendue vient de plonger dans un deuil profond l'Eglise de Montréal tout entière.

L'écolier se faisait en même temps remarquer par la régularité de sa vie, la gravité de son maintien, sa piété solide et son application à bien remplir les fonctions d'enfant de chœur dans l'église paroissiale.

M. l'abbé Théberge, un prêtre sincèrement dévoué à l'éducation de la jeunesse, devinant sans doute la vocation de cet enfant si bien doué, l'entoura de soins spéciaux. Après lui avoir donné lui-même pendant quelques années des leçons de latin, il le fit entrer au collège de l'Assomption. Le bon curé n'eut qu'à se féliciter de cette charitable démarche : d'année en année son protégé croissait en vertus et remportait des succès toujours grandissants.

Promu au sacerdoce, le 14 septembre 1851, par Mgr Prince, alors coadjuteur de Montréal, M. Bourgeault passa d'abord quatre ans au collège de l'Assomption comme professeur de philosophie et de théologie. Ses élèves ont conservé de lui le meilleur souvenir. Il était bon ; mais il fallait travailler, et si l'on s'écartait de la discipline, il savait rappeler fermement à l'ordre.

Le jeune prêtre quitta l'enseignement en 1855. Après avoir pendant quelque mois exercé les fonctions de vicaire dans la paroisse de Saint-Polycarpe, aujourd'hui au diocèse de Valleyfield, il fut nommé par Mgr Bourget curé du Patronage de Saint-Joseph, près le lac des Deux-Montagnes.

En 1859, il succédait comme curé à la Pointe-Claire à M. l'abbé Fabre ; et en 1877, celui-ci, devenu évêque de Montréal, le transférait à la cure de Laprairie.

Dans ces derniers postes surtout, M. l'abbé Bourgeault laissa des traces ineffaçables de son passage, stimulant la foi de son peuple par l'exemple de ses vertus, édifiant ses paroissiens par une impeccable ponctualité en toutes choses, soulageant les pauvres par d'abondantes aumônes, employant à l'embellissement des églises ses solides connaissances en architecture, connaissances qui semblent être un don naturel dans la famille des Bourgeault.

En 1891, Mgr Fabre, qui s'y connaissait en hommes, offrit la charge de vicaire général à ce curé modèle.

M. Bourgeault comptait alors plus de soixante ans. Plus tard il avouait lui-même qu'il lui en avait coûté de rompre avec ses habitudes et de briser les liens qui l'attachaient au ministère paroissial pour commencer une vie nouvelle, tout entière consacrée aux assujétissants et quelquefois pénibles labeurs de l'administration diocésaine. Mais c'était un homme de devoir dans toute

la force du mot : acquiesçant aux désirs de son archevêque, il vint sans retard s'installer dans l'humble bureau du vicariat général.

Depuis six ans, M. le chanoine Bourgeault s'est tenu constamment à son poste, accueillant prêtres et fidèles tout le long du jour, écoutant leurs requêtes avec bienveillance, scrutant avec un soin minutieux toutes les questions qui lui étaient soumises, les jugeant dans le calme, l'étude et la prière, expédiant les affaires en toute conscience et exactitude, sans aucune acception de personne.

Et quand la mort est venue subitement l'enlever à la vénération générale, il remplissait les fonctions de vicaire capitulaire depuis plusieurs mois.

Autour de sa dépouille mortelle, exposée dans le salon de l'archevêché, il y eut beaucoup de visiteurs et des prières continuelles.

Mardi dernier fut chanté dans la cathédrale, toute tendue de noir, le service solennel des funérailles. La messe a été célébrée par Mgr Decelles, représentant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, doyen des suffragants de Montréal. M. le chanoine Piché agissait comme prêtre assistant, et MM. les abbés Hétu et Payette, comme diacre et sous-diacre d'office.

Les trois cents prêtres présents à cette imposante cérémonie funèbre, remplissaient les stalles du chœur, l'abside et plusieurs rangées de sièges disposés au bas du sanctuaire.

Des prie-Dieu étaient placés dans le chœur pour Mgr Gravel, Mgr Emard et le Révérendissime Père Antoine, abbé mitré. Un grand nombre d'évêques empêchés se sont fait représenter par des délégués.

Dans la nef il y avait aussi, parmi un immense concours de fidèles, des délégations de toutes les communautés religieuses d'hommes et de femmes du diocèse.

Après l'absoute, M. Bourgeault, accompagné par l'assistance des prêtres, alla prendre possession de sa dernière demeure, dans la crypte de la cathédrale, à côté du pilier des évêques défunts, où il repose maintenant.

In spem resurrectionis.

NOCES DE DIAMANT

DE

SA MAJESTÉ LA REINE D'ANGLETERRE

A MONTRÉAL

(*Semaine religieuse*, 26 juin 1897)

Le Jubilé de la Reine, a été fêté en grande pompe. Fêtes scolaires, fêtes athlétiques, fêtes religieuses, fêtes civiques, fêtes militaires, se succédant sans interruption et durant chacune tout un long jour : c'était beaucoup ; mais ce n'était pas trop, ni pour célébrer dignement la gloire de notre souveraine, ni pour manifester les sentiments de joyeuse loyauté du peuple canadien.

Pendant les soixante années du règne de Victoria, reine d'Angleterre et d'Irlande, impératrice des Indes, de grandes et bonnes choses, en effet, se sont accomplies : progrès dans l'industrie, l'agriculture, les sciences, le commerce : progrès dans l'art militaire et la navigation prospérité dans la politique et la religion ; développe-

ment de l'empire, affermissement de la paix, expansion du christianisme.

Voilà, sans doute, de quoi inspirer des manifestations de sincère allégresse, et de quoi mettre la joie dans les cœurs et des vivats sur les lèvres.

***

L'idée était heureuse de faire une part aux enfants dans ces fêtes jubilaires. La reine s'est montrée mère de famille modèle : elle a pris soin d'élever elle-même ses nombreux enfants ; avec tendresse et fermeté, elle s'est appliquée à leur inculquer l'amour du travail, de la vertu et de l'honneur. Sous son administration, l'éducation de l'enfance en général a reçu aussi des encouragements précieux. Et pendant qu'en certains pays, des hommes qui se targuent d'être les seuls amis du progrès voudraient chasser de l'école toute influence religieuse, son gouvernement donne une loyale et sûre hospitalité aux clercs enseignants, et tend à consacrer, par des lois et des subventions de haute et généreuse justice, les droits sacrés de l'enseignement confessionnel.

Aussi les enfants, qui sont les premiers à bénéficier de ces rares vertus privées et politiques, ont-ils fêté leur gracieuse souveraine en y mettant tout l'entrain et le brio propres à leur âge.

Ensemble, ils ont salué d'un tonnerre d'applaudisse-

ments le drapeau britannique. Et la nuit venue, ces futurs citoyens, ces enfants de races et de religions différentes ont tous rêvé, sans doute, dans des rêves d'or, de défendre un jour côte à côte, au prix de leur sang, ce drapeau de la patrie.

***

Le sport est entré définitivement dans les mœurs modernes ; il a pris un large essor en Angleterre et s'est ensuite répandu dans tous les pays du monde.

Il avait donc aussi sa place bien naturelle dans le programme des réjouissances jubilaires. Ces amusements, ces exercices en plein air n'étaient d'ailleurs pas inconnus aux vieilles races de l'antiquité. Facteur pesant dans la formation des invincibles guerriers ou des peuples courageux et forts, moyen efficace, aimable et facile de donner aux jeunes générations de la force physique et morale, de la souplesse et de l'endurance, attrait fécond dans l'organisation des démonstrations publiques, — de tout temps les athlètes, leurs brillants tournois, leurs exploits variés, leurs luttes et leurs jeux, ont été chantés par le génie des poètes et couronnés par les chefs de nation.

La parade des différents clubs athlétiques, revêtus de costumes riches de couleurs, élégants, brodés, dorés, les concours, les matchs menés avec art, adresse et vigueur, l'enthousiasme soulevé parmi des milliers de specta-

teurs, toute cette partie de la fête rayonnante de vie, mouvementée, à la fois grave et gaie, a été splendide. Et la nation canadienne peut être fière, non moins que les races romaines, grecques ou saxonnes, de cette patriotique manifestation de la force ardente et disciplinée de ses enfants.

***

La partie religieuse de la fête s'est épanouïe dans une démonstration grandiose, rehaussée par la présence de Mgr Merry Del Val, délégué apostolique au Canada.

On n'ignore pas qu'un attrait de plus s'ajoutait à la célébration du grand anniversaire.

Le même jour, a eu lieu à travers les rues pavoisées, décorées d'arcs de triomphe et de feuillages, la procession solennelle du Très Saint-Sacrement.

Le temps était frais et beau ; le soleil répandait doucement ses rayons lumineux ; la foule, comme toujours, était immense, pieuse, recueillie.

Mais cette solennité qui tombait en pleine fête jubilaire, ne se confondait pourtant pas avec elle.

A Dieu la première part ; les majestés terrestres viennent ensuite, à leur tour, à leur rang.

Ces hommages publics rendus au souverain Roi et Maître de toutes choses et de toutes personnes, le peuple tout entier, prêtres, religieux, citoyens, militaires,

magistrats, fut appelé à prier pour la prospérité de l'empire et le bonheur de la reine.

Prières vives et solennelles !

Notre-Dame est ornée avec une somptuosité sobre et pleine de goût. Dans le sanctuaire, au-dessus du maître-autel, à la voûte, aux piliers, sont suspendues de vastes draperies, quelques larges banderolles et des trophées de drapeaux. Cette parure, ces couleurs et des centaines de lampes électriques mettent dans le vaisseau de l'église une note claire et réjouissante ; elles n'en cachent ni n'en gâtent en rien la majestueuse architecture.

Dans la nef, se presse une affluence énorme ; on y distingue les autorités civiles et militaires, ayant à leur tête le gouverneur-général, le lieutenant-gouverneur, le maire de la cité, et les officiers des différentes sections de la Société Saint-Jean-Baptiste.

De brèves allocutions, éloquentes, inspirées par le plus pur patriotisme et de nobles sentiments religieux, sont prononcés par le curé de la paroisse, le supérieur de Saint-Sulpice et Son Excellence Mgr Merry Del Val.

Le *Te Deum* est entonné. L'audition musicale commence.

Les exécutants tiennent l'assemblée sous un long enchantement par l'harmonie avec laquelle ils interprètent les œuvres des grands maîtres. Tantôt l'orgue remplit l'édifice de sa voix sonore, tantôt s'élève l'ensemble vigoureux ou délicat du chœur, tantôt les solistes font monter leurs chants vers la voûte élevée.

C'était le digne couronnement des fêtes de la journée et des offices religieux qui ont eu lieu, au cours de l'après-midi, dans les églises catholiques et les temples protestants, où sont venus de nombreux bataillons militaires rassemblés à Montréal pour la circonstance.

Cette union intime de tous les partis, de toutes les classes de la société, des forces vives de la nation, de l'Église et de l'État qu'a réalisée l'heureux anniversaire du couronnement de notre auguste souveraine, espérons qu'elle sera scellée d'une façon définitive dans la paix, la concorde et la justice.

***

La parade civique a été aussi l'un des grands événements du jubilé.

Il faudrait plusieurs pages pour en esquisser simplement les traits principaux.

Il y avait dans le cortège environ quarante chars allégoriques mûs les uns par l'électricité, les autres traînés par des chevaux vigoureux richement harnachés : éclatants symboles, emblêmes vivants des hauts faits de notre histoire, de la prospérité du pays, et de la vivacité persistante du patriotisme et de la foi religieuse au sein de toutes les associations qui se sont formées sous l'empire de ces deux nobles sentiments.

Une cinquantaine de fanfares et de corps de musique

semaient au vent leurs notes graves et sympathiques, rapides et légères.

Près de trois cents sociétés, de tout nom et de toute catégorie, marchaient dans la procession d'un pas allègre portant leurs bannières déployées.

La brillante cavalcade représentant le départ de saint Louis pour les croisades, la splendeur des bayonnettes et des casques d'acier, la fière allure des pompiers d'antan, des zouaves pontificaux, des volontaires et des compagnies de cadets, évoluant au son du cor, de la trompette et du tambour, formaient un spectacle magnifique.

Cette procession s'est déroulée sur un long parcours, à travers les artères principales de la ville, comme une mer houleuse, pressée, étincelante, entre deux haies de spectateurs ravis.

Les sociétés anglaises, écossaises et irlandaises étaient représentées dans le cortège ; mais, il n'est que juste de le dire, les sociétés canadiennes-françaises y tenaient la plus large place, et c'est à leur concours, intelligent et empressé, qu'est dû le succès de cette incomparable démonstration.

***

Enfin plusieurs revues et parades militaires ont marqué la célébration des noces de diamant.

Et le peuple, toujours avide de ces manœuvres et déploiements de forces martiales, a pu donner libre cours à son enthousiasme.

Montréal n'a pas d'école militaire ni de casernes ; mais de tous les points du pays les plus beaux régiments s'étaient donné rendez-vous dans la métropole canadienne.

En présence du gouverneur-général qui a passé la revue, les Gardes à pied de Son Excellence, la Garde nationale du Vermont, les Hussards canadiens, les Royal-Ecossais, les Cadets du collège militaire royal, les Cadets du Mont-Saint-Louis, les bataillons de Montréal, de Sherbrooke et de Peterborough, les Carabiniers du prince de Galles et de la princesse de Galles, les Carabiniers d'Ottawa et de Carleton, les Fusilliers, les Artilleurs, la Batterie de campagne de Montréal et les Marins du croiseur de Sa Majesté, ont fait preuve de la meilleure tenue et de la discipline la plus parfaite

Les parades de dimanche et de mardi, dans les rues de la ville, ont provoqué plusieurs fois les acclamations de la foule.

Le salut royal, de vingt-et-un coups de canon, tirés simultanément à l'Ile Sainte-Hélène, à Westmount, à la Ferme-Logan et dans le port, a été d'un effet indescriptible, de force, de grandeur et d'allégresse.

***

Toutes ces fêtes se sont développées dans un merveilleux décor, et des illuminations magnifiques ont jeté sur elles des lueurs joyeuses.

Drapeaux, oriflammes, trophées, banderoles, bannières, feuillages, verdure, tentures, inscriptions, guirlandes, écussons surabondaient sur les places publiques, les squares, les jardins, sur les édifices civiques et les maisons privées, sur les institutions de charité, de bienfaisance et d'éducation.

Le soir, la ville resplendissait. Les rues, les parcs, la montagne, le port apparaissaient en pleine lumière, dessinés par des cordons et des jets de feu. Un éblouissement énorme surgissait, prenant possession, pour de longues heures, du domaine de l'obscurité. Symbole de joie, symbole de vie ! l'art et la puissance s'unissaient pour célébrer les noces de diamant de notre aimable souveraine.

Le type d'illumination le plus généralement adopté, consistait dans de longues séries, gracieuses, hardies, capricieuses, symétriques, brisées, de lampes électriques incandescentes, accrochées aux murs des édifices ou suspendues en festons à des mâts très élevés, et qui, de loin, formaient comme des palais féériques et des voûtes enflammées.

La ville et la montagne étaient littéralement en feu : le gaz, l'électricité, les lampions, les lanternes chinoises et vénitiennes éclairaient jusqu'aux moindres carre-

fours. Et tout cet éclat, immense, miroitait sur les ondes du fleuve majestueux et montait en traînées blanches ou rouges dans les profondeurs du firmament.

Plusieurs feux d'artifices ont été tirés ; celui du parc de la montagne a été le plus riche et le plus brillant.

C'était des détonations qui rappelaient des coups de tonnerre, des pyramides de soleils multiples, des pièces mobiles, une infinité de bombes, de grenades, de fusées, de charmilles, de girandoles et de tourbillons. Scintillation magique, puissante et gracieuse ; musique de lumière.

***

Maintenant que ces jours de joie et de fêtes retentissants sont passés, nous, catholiques et loyaux sujets de Sa Majesté, il nous reste encore un devoir à accomplir, celui de la prière incessante pour l'établissement du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le monde entier.

Comme il fit en 1887, le Souverain-Pontife a député cette année encore auprès de la reine Victoria un nonce apostolique, chargé de lui apporter les compliments du Saint-Siège et de lui offrir un cadeau. Cette fois, le pape a décidé de faire fabriquer un siège portatif, sur le modèle de sa propre *sedia gestatoria*, et qui a dû servir à porter la reine de sa voiture dans la cathédrale de Saint-Paul, à Londres, où a été célébré le service

d'action de grâces. La reine, de son côté, a voulu, au retour de la cérémonie, s'arrêter devant l'église catholique de Saint-Georges, pour y entendre une adresse de félicitations, lue par le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, assisté de ses quatorze suffragants.

C'est de bon augure pour le rapprochement des Églises vers l'union tant désirée par Léon XIII. Prions donc pour que cette unité de foi s'accomplisse au plus tôt.

L'occasion est favorable : puisque cet été même, nos frères de la Grande-Bretagne célèbrent le treizième centenaire du baptême de leur pays et renouvellent les promesses qu'Ethelbert, roi de Kent, prononça entre les mains de saint Augustin de Cantorbéry.

ADRESSE JUBILAIRE

DE

NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

De la Province civile de Québec

A SA TRÈS GRACIEUSE ET SOUVERAINE MAJESTÉ

VICTORIA

REINE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE, IMPÉRATRICE DES INDES, ETC., ETC.

Qu'il plaise à Votre Majesté.

Le Dieu qui gouverne l'univers et qui delègue aux rois de la terre une partie de sa puissance, met parfois sur les trônes des souveraines à qui il daigne communiquer un rayon de sa sagesse et un reflet de sa bonté. Il allume dans leur cœur l'amour de la justice ; Il y sème le germe des plus belles vertus domestiques aussi bien que des hautes qualités nécessaires à ceux qui doivent

commander ; Il remplit leur âme du plus pur dévouement aux intérêts et aux besoins de leurs sujets ; et Il en fait ainsi de nobles instruments de ses desseins paternels pour le bonheur des peuples.

Madame,

Voilà quel a été le dessein du Maître Suprême le jour déjà éloigné de soixante années, où Il lui plut d'appeler au trône de l'Empire Britannique Votre Gracieuse et Illustre Majesté. Du lointain pays qu'arrose le Gange et dont naguères vous fûtes proclamée la puissante Impératrice, des rivages et des plaines immenses de l'Amérique septentrionale, jusqu'à ces Iles Britanniques, votre première et plus brillante couronne, c'est là le cri unanime, spontané qui s'échappe aujourd'hui de cent millions de poitrines. Vos fidèles sujets, répandus sur les cinq continents comme sur les îles des mers les plus reculées, entonnent, avec un filial et patriotique orgueil, comme une prière vers le ciel et un hommage vers le Trône, cette acclamation solennelle qui résume les sentiments les plus chers de leurs cœurs : *God Save the Queen !* Dieu conserve et protège la femme admirable qui, depuis soixante ans, au milieu des autres monarques, brille par la bonté, par la sagesse, par la vertu. Dieu conserve et protège l'épouse modèle, la mère dévouée qui, au sein des pompes et des grandeurs inséparables de la royauté, a su donner l'exemple des vertus

domestiques les plus rares et les plus pures ! Dieu conserve et protège celle qui depuis tant et de si longues années, assise sur l'un des plus beaux trônes du monde, gouverne, aimée et vénérée de tous, autant par l'ascendant de la vertu que par la sagesse du conseil, des peuples si divers et par la langue, et par la race, et par la religion.

Nous venons prendre part à cet immense et magnifique concert, nous les représentants de l'Eglise catholique de la province de Québec, l'un des joyaux de votre riche couronne. Au nom de cette Eglise nous sommes heureux de mêler, à la voix de tous vos sujets, notre voix d'évêques, chefs spirituels du peuple canadien-français catholique, mais en même temps de loyaux sujets de Votre Majesté.

C'est un bonheur pour nous de reconnaître que la Providence, en prolongeant d'une façon exceptionnelle la durée de votre carrière royale, atteste visiblement l'amour qu'Elle porte à l'illustre nation anglaise. C'est un bonheur pour nous et pour toute l'Eglise catholique de la province de Québec, dont nous sommes les fidèles interprètes, d'apporter au pied de votre trône l'hommage de notre attachement et l'assurance de nos vœux les plus ardents pour que le Dieu Tout-Puissant accorde encore à Votre Majesté, pour le bonheur de toutes les parties de son immense royaume, de longues et pacifiques années.

Détachés jadis de notre ancienne mère-patrie, cette

France de nos pères que nous aimons encore d'[...] amour filial, nous avons trouvé, à l'ombre du drapea[...] britannique, la protection à laquelle nous donnait dro[...] notre titre de premiers colons de ce pays. Le chang[...]ment d'allégeance ne pouvait s'accomplir sans de gra[...] des difficultés, de pénibles efforts et des conflits sérieux[...] Mais Dieu qui pour les grandes épreuves tient e[...] réserve de grandes consolations, a su mettre sur l[...] trône d'Angleterre une reine aux vues larges, au cœu[...] noble et généreux, qui, en respectant nos droits natio[...]naux et religieux, nous a donné à maintes reprises le[...] marques les moins équivoques de sa sympathie et de son affection. Nous pourrions en citer un grand nombre : qu'il nous suffise de mentionner la charte vraiment royale accordée par Votre Majesté à une institution catholique, l'Université Laval ; la sanction donnée de votre main royale au jugement de votre honorable Conseil Privé qui reconnaît à la minorité catholique du Manitoba le droit de faire instruire ses enfants dans des écoles catholiques séparées ; enfin les attentions sympathiques et si délicates dont Votre Majesté a entouré un premier ministre catholique du Dominion mort foudroyé sur les marches mêmes du trône de sa souveraine.

Ces faits particuliers, comme tant d'autres d'un caractère plus général, sont profondément gravés dans notre souvenir. Et si nous aimons à les rappeler, à l'occasion de ce jubilé qui suscite des réjouissances si

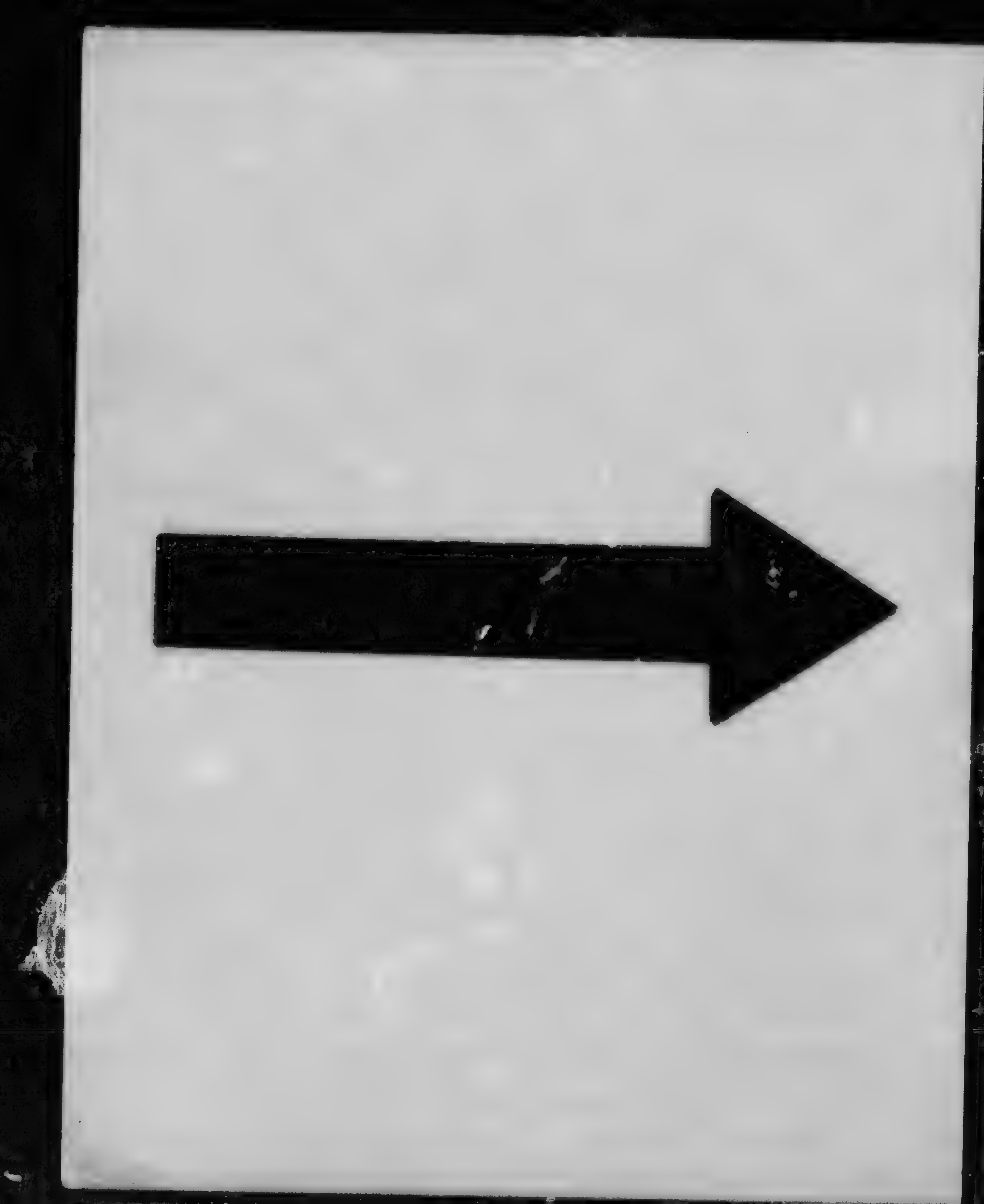
sincères dans cette province française et catholique, c'est qu'ils contribuent, comme il est juste, à entretenir dans le cœur de notre peuple, cette loyauté franche et entière à la couronne britannique que nos vénérables prédécesseurs lui inculquèrent si fortement lors de la cession du pays à l'Angleterre, et qui depuis n'a pas subi la moindre altération.

La loyauté de nos pères est parfaitement connue à Votre Majesté. Notre histoire en fait foi, et des faits éclatants le proclament.

En 1775, Franklin, l'illustre inventeur du paratonnerre, vint au Canada avec la mission d'enrôler dans le mouvement de la rébellion américaine la colonie canadienne. Franklin avait bien pu, par la force de son génie, faire dévier les éclats de la foudre ; il fut impuissant, grâce à la ferme attitude de l'épiscopat canadien, à faire dévier les Canadiens français de leur loyal attachement à l'Angleterre, leur nouvelle mère-patrie.

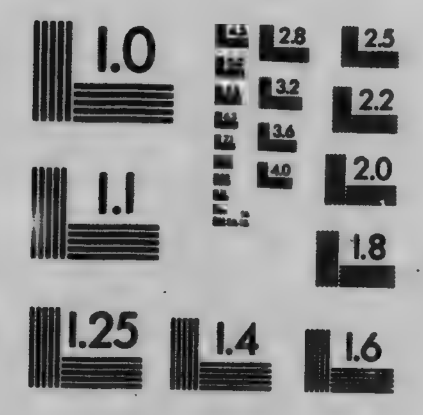
En 1812, lorsque l'illustre de Salaberry et ses braves allèrent se battre à Châteauguay pour défendre le drapeau britannique devenu notre drapeau, ils emportèrent avec eux sur le champ de la victoire les bénédictions du clergé canadien dont le cœur vibrait des plus purs sentiments de dévouement à la couronne d'Angleterre.

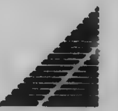
En 1837, lorsque quelques-uns de nos compatriotes, aigris par une oppression injuste dont le Trône lui-



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

même n'était nullement responsable, essayèrent de soulever la colonie entière et de l'entraîner dans la rébellion, nos prédécesseurs, et à leur tête l'illustre Mgr Lartigue, élevèrent la voix, bravèrent les préjugés populaires et, par l'ascendant de leur autorité, parvinrent à maintenir la masse du peuple dans le sentier du devoir.

Madame,

Tels étaient les sentiments, tels furent les actes de nos prédécesseurs et du peuple confié à leur sollicitude. Nous avons recueilli ces traditions et nous voulons les suivre. Nous prêchons au peuple canadien-français cette même loyauté envers le pouvoir établi. Nous le faisons par devoir sans doute, et parce que c'est l'enseignement même de l'Eglise catholique, notre mère. Mais à l'accomplissement du devoir s'ajoute un sentiment profond de joie et de bonheur, lorsque le pouvoir légitime, dont la source première est Dieu lui-même, s'incarne dans une souveraine dont les vertus privées et publiques égalent la grâce et la majesté.

Aussi, Madame, à l'occasion de ce mémorable jubilé, élevant vers le ciel des mains suppliantes, nous faisons des vœux et des prières pour que le Dieu de toute bonté, qui a déjà comblé votre règne de tant et si précieuses faveurs, accorde encore de longues années à une souveraine aimée dont le nom retentit aujourd'hui, avec les acclamations les plus enthousiastes, d'une extrémité

à l'autre d'un immense empire. Empruntant les paroles mêmes que la liturgie catholique met sur nos lèvres dans nos offices publics les plus solennels, nous disons avec bonheur, unis de cœur et d'âme avec notre peuple, comme un témoignage de notre attachement loyal et affectueux à Votre Auguste Personne : *Domine, salvum fac Regem*. Seigneur, prenez sous votre garde et conduisez dans les voies de la justice et du salut la femme exemplaire qui, depuis soixante ans, fidèle à ses devoirs de reine, d'épouse, de mère, fait la gloire et le bonheur d'un grand peuple, en même temps qu'elle présente au monde entier un modèle accompli des qualités et des vertus qui font les souverains chéris de Dieu et des hommes.

(*Suivent les signatures*)

MGR PAUL BRUCHESI

Archevêque de Montréal

(*Semaine religieuse*, 26 juin 1897)

Plusieurs dépêches expédiées de Rome, ce matin, vendredi, nous apprennent que M. Louis-Joseph-Paul-Napoléon Bruchési, chanoine titulaire de la cathédrale, est nommé à l'archevêché de Montréal, vacant, par la mort du regretté Mgr Fabre, depuis le 29 décembre 1896.

Ces dépêches venues de sources différentes confirment absolument la teneur d'un premier cablogramme reçu vendredi dernier, le 18 juin, et qui nous annonçait déjà l'élection à l'épiscopat de notre cher et vénéré confrère.

Il est trop tard pour que nous puissions donner ici la biographie du nouvel archevêque ; mais nous pensons faire plaisir à nos lecteurs, en leur promettant le prochain numéro de notre journal pour les premiers jours de la semaine prochaine.

Cette nomination nous cause une grande joie et nous en remercions le Seigneur.

Nous sommes sûrs qu'elle sera accueillie dans tout le diocèse avec des applaudissements joyeusement sympathiques.

Aux pieds de l'illustre et saint pontife Léon XIII, père des fidèles et des pasteurs, qu'il nous soit permis de déposer, au nom de tous les catholiques et de tout le clergé de Montréal, le témoignage public d'une profonde et religieuse reconnaissance.

A l'élu et à sa vénérable mère, nous envoyons, dans une commune et sincère expression, nos félicitations les plus vives et les plus respectueuses.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME

No Page

Avis des éditeurs.. 3

134—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1o Inauguration de la nouvelle cathédrale................ 4

2o Le 1er mai à la cathédrale........................... 5

3o Lettre collective sur l'éducation...................... 6

4o Quête de l'œuvre des missionnaires agricoles et de la colonisation.. 7

5o Assemblées dans les églises........................... 8

6o Société générale de colonisation et de rapatriement 9

7o Ampoules pour les saintes huiles...................... 9

8o Messe chantée deux fois le même jour.................. 10

9o Messes de la Saint-Marc et du deuxième jour des Rogations.. 10

10o Annonce annuelle des suppléments..................... 10

11o Œuvres diocésaines pour l'année 1893.................. 11

12o Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles du Nord-Ouest.. 12

Œuvres diocésaines reçues du 1er janvier 1893 au 1er janvier 1894.. 13

No Page

135—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1o Messe les jours de fêtes supprimées........................ 21

2o Bazars, concerts, représentations théâtrales, pèlerinages, excursions de charité, etc., etc.................. 22

3o Les *componendes*.. 26

4o Société d'une messe... 27

5o Lettre collective sur l'éducation............................. 29

Mandement de Mgr l'archevêque de Montréal et de Nos Seigneurs les évêques de la province ecclésiastique de Montréal, recommandant l'œuvre de l'Université.. 30

Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal à messieurs les curés de la ville et de la banlieu :

1o Tarif des grand'messes réduit à $3.00......................... 38

2o Règles à suivre pour partager le casuel avec la fabrique.. 39

3o Soumettre un tarif conforme à ces règles..................... 40

Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal à messieurs les curés de son diocèse, à propos des pratiques du spiritisme.. 40

Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal à messieurs les vicaires-forains de son diocèse, en faveur du monument de M. de Maisonneuve........................... 42

136—Circulaire de Monseigneur l'archevêque de Montréal au clergé et aux communautés religieuses de son diocèse :

1o Quarte funéraire.. 43

No Page

2o Compte-rendu de 1894 pour différentes œuvres dans le diocèse de Montréal........ 49

137—Lettre pastorale et mandement de Mgr l'archevêque de Montréal, à l'occasion du prochain concile provincial de Montréal........ 57

138—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1o Les mauvais journaux........ 75

2o L'Œuvre de la Propagation de la Foi........ 76

3o Cierges........ 77

4o Ecoles d'agriculture........ 78

5o Rapport des conférences ecclésiastiques........ 79

6o Services et libéras, à la ville, les dimanches et jours de fête........ 80

Procession de la Fête-Dieu dans la ville et la banlieue........ 80

139—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1o Ecoles du Manitoba........ 82

2o Mandements et circulaires........ 84

140—Circulaire de Mgr l'archeveque de Montréal au clergé de son diocèse :

1o Concile provincial........ 85

2o Ecoles du Manitoba........ 86

141—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1o Lettre de Notre Saint-Père le pape Léon XIII au peuple anglais........ 87

No Page

2o Lettre apostolique de Notre Saint-Père le pape Léon XIII, recommandant aux catholiques des prières spéciales pendant les solennités de la Pentecôte.......... 90

3o Lettre de Son Eminence le cardinal Ledochowski aux archevêques et évêques du Canada, au sujet des écoles du Manitoba.......... 90

4o Addition à faire aux offices de saint-Jean-de-Dieu et de saint Camille-de-Lellis.......... 91

Lettre apostolique du Souverain-Pontife Léon XIII, aux anglais qui cherchent le royaume du Christ dans l'unité de la foi.......... 93

Prière à la très Sainte Vierge pour nos frères les Anglais.......... 116

Lettre apostolique de Notre Très Saint-Père le pape Léon XIII, recommandant aux catholiques des prières spéciales pendant les solennités de la Pentecôte.......... 117

Lettre de Son Eminencele cardinal Ledochowski, au sujet des écoles du Manitoba..........122, 125

142—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1o Le concile provincial.......... 129

2o La quarte funéraire.......... 130

Lettre pastorale des Pères du premier concile provincial de Montréal, sur la presse.......... 131

Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, au sujet de la quarte funéraire... 168

No Page

Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au sujet des conférences agricoles et des écoles d'agriculture. 169

143—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1o Chant et musique.......... 173

2o Vin de messe.......... 176

3o Cierges.......... 178

4o Conférences ecclésiastiques.......... 180

5o Théâtre — Opéra.......... 182

6o Bazars.......... 183

Liste des œuvres diocésaines de Montréal, reçues jusqu'au 31 décembre 1895.......... 184

Liste des paroisses qui n'ont rien donné pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, durant l'année 1895.......... 192

Circulaire de Nos Seigneurs les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, au clergé de leurs diocèses, concernant les prochaines élections fédérales...... 193

Lettre pastorale de Nos Seigneurs les archevêques et évêques des provinc ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, sur la question des écoles du Manitoba.......... 195

144—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1o Rénovation de pouvoirs.......... 206

2o Chœurs de femmes à l'église.......... 209

3o Prières publiques.......... 209

No Page

145—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, au sujet de l'indult concernant les messes de *requiem*.......... 212

Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, à l'occasion de la célébration du 75me anniversaire de la première communion de Sa Sainteté Léon XIII.......... 213

146—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, annonçant son départ pour Rome 214

Circulaire de M. F. Bourgeault, V. G., administrateur, au clergé du diocèse, annonçant le retour de Mgr Edouard-Chs Fabre, archevêque de Montréal..... 217

Circulaire de M. Florent Bourgeault, au clergé du diocèse, annonçant la mort de Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal.......... 218

Nomination de M. Florent Bourgeault à la charge de vicaire capitulaire.......... 219

Les Facultés extraordinaires déjà accordées par écrit, continuées.......... 219

Les facultés accordées verbalement, devront être renouvelées.......... 219

M. le chanoine Alfred Archambeault est nommé vice-gérant.......... 220

Circulaire de M. Florent Bourgeault, vicaire capitulaire, au clergé du diocèse, ordonnant des prières pour obtenir un pasteur selon le cœur de Dieu... 220

Services des troisième et septième jours, pour Mgr l'archevêque défunt.......... 221

Abstention des amusements de l'hiver.......... 221

Page

Circulaire de M. Florent Bourgeault, vicaire capitulaire, au clergé du diocèse de Montréal :

1o Appel en faveur des écoles catholiques du Manitoba.. 222

2o Condamnation du livre de M. L.-O. David......... 224

Décret de la Sacrée Congrégation de l'Index, condamnant le livre de M. L.-O. David : *Le Clergé Canadien, sa mission, son œuvre*.............................. 229

3o Discipline maintenue... 230

4o Service de Mgr Fabre, dit du 30me jour............ 230

Circulaire de M. Florent Bourgeault, vicaire capitulaire, au clergé du diocèse de Montréal :

1o Précautions à prendre contre les maladies contagieuses.. 231

2o Formule d'exorcisme.. 232

Exorcismus in satanam et angelos apostaticos Jussu. Leonis XIII, P. M., editus...................... 233

Circulaire de M. Florent Bourgeault, vicaire capitulaire, au clergé du diocèse de Montréal :

Œuvres diocésaines pour l'année 1896.................. 241

Liste des œuvres diocésaines de Montréal, reçues du 1er janvier 1896 au 1er janvier 1897................ 243

Circulaire de M. Florent Bourgeault, vicaire capitulaire, au clergé du diocèse :

1o Adoucissement temporaire à la pénitence du carême.. 251

2o Compensation à faire pour cet adoucissement...... 252

Page

Circulaire de M. Florent Bourgeault, vicaire capitulaire, au clergé du diocèse :

1o Concours de la Quasimodo et des litanies majeures 254

2o Confirmation dans la ville et la banlieue 255

Circulaire de M. Florent Bourgeault, vicaire capitulaire, au clergé du diocèse de Montréal :

1o Jubilé de Sa Majesté la reine Victoria 256

2o Prier et faire pénitence pour détourner les fléaux 257

3o Notre futur archevêque 258

4o Vin de messe et cierge 259

5o Neuvaine en l'honneur du Saint-Esprit 259

Circulaire de M. le chanoine Paul Bruchési, au clergé du diocèse de Montréal, au sujet de la mort de M. Florent Bourgeault, vicaire capitulaire 260

Renouvellement des facultés déjà concédées 264

Nomination de M. le chanoine Paul Bruchési à la charge de vicaire capitulaire 264

M. le chanoine A. Archambeault continué dans les fonctions de vice-gérant 264

Oraison du Saint-Esprit à la messe 265

Circulaire de M. le chanoine Alfred. Archambeault, vice-gérant, au clergé du diocèse de Montréal, annonçant l'élection au siège archiépiscopal de Montréal du révérendissime Paul Bruchési, chanoine titulaire de l'église métropolitaine 26

Devise de Mgr Paul Bruchési 27

Prise de possession du siège archiépiscopal 27

Page

Chant du *Te Deum* d'actions de grâces 271

Sacre de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési 271

Retraites pastorales retardées 271

Mention du nom du nouvel archevêque au canon de la messe ainsi qu'à l'oraison *Pro Episcopo* chantée au salut du Très Saint-Sacrement 272

Retraite préparatoire de Monseigneur au sacre 272

Les fidèles sont invitées à prier afin d'obtenir de Dieu une longue et heureuse carrière à notre bien-aimé pontife 272

Circulaire de M. le chanoine Alfred Archambeault, vice-gérant, au clergé du diocèse de Montréal au sujet du sacre de Mgr Paul Bruchési 272

Faculté de biner permise le jour du sacre 273

APPENDICE

Annonce de la mort de Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal 275

Notice biographique de feu Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal 277

La mort de Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, le mercredi, 30 décembre 1896 289

Exposition de la dépouille mortelle de Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal 295

Page

La levée du corps de Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, le lundi, 4 janvier, à 3.30 heures de l'après-midi 301

Les obsèques de Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, le mardi, 5 janvier 1897 304

A la mémoire d'un père 311

Témoignages de sympathies 317

Derniers échos : L'homme, l'évêque, les œuvres, appréciés par quelques revues et périodiques des deux mondes.... 323

Lettre du cardinal Ledochowski à Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal 342

Lettre du Rév. Père Lacombe, O. M. I., à Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal 345

Le Révérendissime Florent Bourgeault : Quelques notes biographiques 349

Noces de diamant de Sa Majesté la reine d'Angleterre à Montréal 354

Adresse jubilaire de NN. SS. les archevêques et évêques de la Province civile de Québec à Sa Très Gracieuse et Souveraine Majesté Victoria, reine d'Angleterre et d'Irlande, impératrice des Indes, etc., etc 365

Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal 372

TABLE ALPHABETIQUE

A

Page

Abstention des amusements.................................... 221
Addition aux offices saint Jean de Dieu et saint Camille de Lellis.................................... 91
Adoucissement au carême.................................... 251
Adresse des évêques de la province civile de Québec à la reine Victoria.................................... 365
Agriculture (Conférences agricoles et écoles d').................... 169
" (Ecoles d').................................... 78
Agricoles (Quêtes pour l'œuvre des Missionnaires)............. 7
A la mémoire d'un père (article à propos de Mgr Fabre).... 311
Ampoules pour les Saintes Huiles.................................... 9
Amusements (Abstention des).................................... 221
Annonce annuelle des suppléments.................................... 10
Annonce de la mort de Mgr Fabre.................................... 275
Appréciations diverses de la carrière de Mgr Fabre............ 323
Archambeault (Le chanoine) est nommé vice-gérant)........ 220
" (Le chanoine) est continué dans ses fonctions de Vice-Gérant).................................... 264
Archambeault (M. le vice-gérant) annonce l'élection de Mgr Bruchési.................................... 266
Archevêque (Notre futur).................................... 258
" (Mgr Bruchési est nommé).................................... 266
" de Montréal (Mgr Paul Bruchési).................... 372
Avis des éditeurs.................................... 3

B

Page

Bazars.......... 22
" 183
Biner (La faculté de) est accordée pour le jour du sacre...... 273
Biographique (Notice) de Mgr Fabre.......... 277
Biographiques (Notes) de M. Bourgeault, V. G.......... 349
Bourgeault (Le Révérendissime Florent)
Il annonce le retour de Mgr Fabre.......... 217
Il annonce la mort de Mgr Fabre.......... 218
Il est nommé vicaire capitulaire.......... 219
Notes biographiques.......... 349
Bruchési (M. le chanoine)
Il est nommé vicaire-capitulaire.......... 264
Il est nommé archevêque.......... 266
Bruchési (Mgr Paul)
Archevêque de Montréal.......... 372
Sa devise.......... 271
Sa prise de possession.......... 271
Son sacre.......... 271
Sa retraite préparatoire.......... 272

C

Camille de Lellis (Office de saint).......... 91
Carême (Adoucissement au).......... 251
Carrière de Mgr Bruchési (M. le vice-gérant Archambeault la raconte.......... 266
Casuel (Le partage du) avec la fabrique.......... 39
Cathédrale (Inauguration de la nouvelle).......... 4
Chant et musique.......... 173

Page

Chœurs de femmes à l'église.. 209
Cierges.. 77
" 178
" 259
Circulaires (Cf : table des matières).
Circulaires (Mandements et).. [illegible]
Clergé (" Le Clergé Canadien, sa mission, son œuvre ") par M. L. O. David, condamné à Rome.. 229
Colonisation (Quête pour la).. 7
Colonisation et rapatriement.. 9
Communion (75e de la 1ère) de Léon XIII.. 213
Compensation pour l'adoucissement au carême.. 252
Componendes.. 26
Compte-rendu (1893)..11, 13
" (1894).. 49
Concerts.. 22
Concile Provincial (Lettre pastorale au sujet du).. 57
" " 85
" " 129
Concours de Quasimodo et des Litanies majeures.. 254
Condamnation du livre de M. L.-O. David.. 229
Conférences agricoles.. 169
Conférences ecclésiastiques (Rapport).. 79
" " 180
Confirmations dans la ville et la banlieue.. 255
Contagieuses (Précautions contre les maladies).. 231

D

David (L.-O.). Condamnation de son livre « Le Clergé Canadien, sa mission, son œuvre ».. 229
Départ pour Rome de Mgr Fabre.. 214

Pag

Dépouille mortelle de Mgr Fabre.. 29
Derniers échos, à la louange de Mgr Fabre........................ 32
Devise de Mgr Bruchési.. 27
Diamant (Noces de) de la reine Victoria.
Adresse des évêques.. 36
Article de compte-rendu.. 35
Discipline maintenue.. 23

E

Echos (Derniers) à la louange de Mgr Fabre.. 32
Ecoles d'agriculture.. 7
" " 16
Ecoles du Manitoba... 8
" " 86
" " (Lettre du card. Ledochowski)............ 90
" " " " " 12
" " " " " 12
" " (Lettre des archevêques et évêques)....... 196
" " (Appel de M. le vic.-cap. Bourgeault)... 222
Education (Lettre collective sur l')...................................... 6
" " " " 2
Elections fédérales (1896) (Circulaire à propos des)............ 193
Excursions de charité... 22
Exorcisme (Formule d').. 232
Exorcisme (Formule d') en latin.. 233
Exposition de la dépouille mortelle de Mgr Fabre.................. 295

F

Fabre (Mgr)
Annonce de sa mort.. 275
Notice biographique... 277

Page

Fabre (Mgr).
La levée du corps.. 301
Les obsèques.. 304
Témoignages de sympathies.. 317
Derniers échos à sa louange.. 323
Lettre du card. Ledochowski à Mgr.. 342
Lettre du Rév. Père Lacombe à Mgr.. 345
Faculté de biner (Le jour du sacre de Mgr Bruchési).......... 273
Facultés à demander.. 219
" continuées.. 219
" " 264
Femmes à l'église (Chœurs de).. 209
Fête-Dieu (Procession dans la ville et la banlieue)............ 80
Fêtes supprimées (Messe les jours de).. 21
Fidèles invités à prier pour Mgr Bruchési.. 272
Fléaux (Pour détourner les).. 257
Formule d'exorcisme.. 232
" " en latin.. 233
Funéraire (La quarte).. 44
" " 130
" " 168

G

Grand'messes (Tarif des) à $3.00.. 15

H

Huiles (Ampoules pour les Saintes).. 9

I

Inauguration de la nouvelle cathédrale 4

J

Page

Jean de Dieu (Office de saint).. 91
Journaux (Les mauvais).. 75
Jubilé de la reine Victoria.. 256

L

Lacombe (Lettre du Rév. P.) à Mgr Fabre........................ 345
Ledochowski (Lettre du card.) au sujet des Ecoles du Man. 90
" " " " " 122
" " " " " 125
" " à Mgr Fabre........................ 342
L'Éducation (Lettre collective sur)........................ 6
" " " 29
Léon XIII (Lettre au peuple anglais)........................ 87
" " " 93
(Lettre pour la Pentecôte)........................ 90
" " " 117
(75o de 1ère communion)........................ 213
Les obsèques de Mgr Fabre........................ 304
Lettre du card. Ledochowski à Mgr Fabre........................ 342
Lettre du Rév. P. Lacombe à Mgr Fabre........................ 345
Lettres pastorales (Cf : table des matières).
Levée du corps de Mgr Fabre........................ 301
Liberas (Servi[illegible]et) les dimanches et jours de fête........................ 80
Litanies majeures (Concours de la Quasimodo et des)........ 254

M

Mai (Le 1er) à la cathédrale........................ 5
Maisonneuve (Lettre circulaire pour le monument de M. de) 42

Page

Maladies (Précautions contre les) contagieuses.................. 231
Mandements etc. (Cf : la table des matières).
Mandements et circulaires.................................... 84
Manitoba (Ecoles du)... 82
" " 86
" " 90
" " (Lettre Ledochowski)...................................... 122
" " " " 125
Mauvais (Les) journaux....................................... 75
Mgr Taché (Mémoire de) sur la question des Écoles........... 12
Mention du nom de l'archevêque au *canon* de la messe et à l'oraison du salut.. 272
Messe chantée deux fois le même jour......................... 10
Messe (les jours des fêtes supprimées)....................... 21
Messe de la Saint-Marc et du 2e jour des Rogations........... 10
Messes de Requiem (au sujet d'un indult)..................... 212
Missionnaires agricoles (Quête pour l'œuvre des)............. 7
Mort de Mgr Fabre.
Lettre de M. le vicaire-capitulaire Bourgeault.............. 218
(Annonce de la)... 275
(Récit de la)... 289
Mort de M. Bourgeault.. 218

N

Neuvaine au Saint-Esprit..................................... 259
Noces de diamant de la reine Victoria
Adresse des évêques... 365
Article de la *Semaine*..................................... 354
Notes biographiques de M. Bourgeault, V. G................... 349
Notice biographique de Mgr Fabre............................. 277
Nouvelle (Inauguration de la) cathédrale..................... 4

O

Page

Obsèques de Mgr Fabre..... 304
Œuvre de l'Université..... 30
Œuvre de la Propagation de la foi..... 76
Œuvres diocésaines (1893).....11, 13
" " (1894)..... 49
" " (1895)..... 184
" " (1896)..... 241
Offices (Addition aux offices de deux saints)..... 91
Opéra..... 182
Oraison du Saint-Esprit..... 265

P

Pastorales (Lettres) Cf : Table des matières)
Pastorales (Retraites) retardées..... 271
Pèlerinages..... 22
Père (A la mémoire d'un)..... 311
Pouvoirs (Rénovation de)..... 206
Précautions contre les maladies contagieuses..... 231
Presse.—Lettre des Pères du Concile de Montréal sur les devoirs de la)..... 131
(Les devoirs de la) dans les questions religieuses.... 134
" " " " politiques... 138
" " dans la rédaction des faits....... 142
(Les abus de la) pour les individus..... 144
" " " familles..... 146
" " par son servilisme..... 148
" " par la propagande de l'impiété.... 149
(Droits de l'Eglise et de l'Etat à l'égard de la)...... 153

Page

Presse (Devoirs des fidèles à l'égard de la)........................ 158
Prières pour les Anglais (de Léon XIII)........................ 116
Prières publiques.. 209
Prières pour le pasteur qui doit venir.............................. 220
Prise de possession de Mgr Bruchési............................... 271
Procession de la Fête-Dieu.. 80
Propagation de la foi (L'œuvre de la).............................. 76

Q

Quarte funéraire.. 44
" " 130
" " 168
Quasimodo (Concours de la) et des Litanies majeures....... 254
Quête pour l'œuvre des Missionnaires agricoles............... 7

R

Rapatriement.. 9
Récit de la mort de Mgr Fabre... 289
Renovation de pouvoirs.. 206
Représentations théâtrales.. 22
Requiem (Messe de)... 212
Retour d'Europe de Mgr Fabre... 217
Retraite préparatoire de Mgr Bruchési............................. 272
Retraites pastorales retardées... 271
Rogations (Messe du 2e jour des).................................... 9

S

Sacre de Mgr Bruchési (Annonce du)................................ 271
" " " (Lettre au sujet du).. 272
Saint-Esprit (Oraison du).. 265
" (Neuvaine au)... 259

Page
Saint-Marc (Messe de la).. 10
Services et liberas les dimanches et jours de fêtes.................. 80
Services pour Mgr Fabre.. 219
" " " 221
" " " 230
Spiritisme (Circulaire à propos du)................................ 40
Société d'une messe.. 27
Société générale de Colonisation et de rapatriement.............. 9
Soixante-quinzième de la 1re Communion de Léon XIII.... 213
Suppléments (Annonce annuelle des)................................ 10
Sympathies (Témoignages de) pour Mgr Fabre.................. 317

T

Taché (Mgr) Mémoire sur les Ecoles du Nord-Ouest.......... 12
Tarif des grand'messes à $3.00.................................. 38
Témoignages de sympathies (Mort de Mgr Fabre)............ 317
Théâtre.. 182

U

Université (Mandement sur l'œuvre d')........................ 30

V

Vicaire-capitulaire (M. Bourgeault)........................ 219
" " (M. Bruchési)........................ 264
Vice gérant (M. Archambeault)................................ 220
" " 264
Victoria (Annonce du jubilé de la reine)........................ 236
" (Noces de diamant de la reine)........................ 354
Vin de messe.. 176
" " et cierges.. 259
Voyage de Mgr Fabre en Europe.............................. 214

Page

...... 10
...... 80
...... 219
...... 221
...... 230
...... 40
...... 27
.... 9
I.... 213
..... 10
..... 317

.... 12
..... 38
.... 317
.... 182

... 30

... 219
... 264
... 220
... 264
.. 236
.. 354
.. 176
.. 259
.. 214